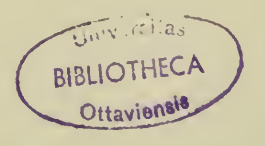



PERSEVERANDO
James Frampton


BIBLIOTHECA
Ottaviensis

LES MEMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée sur un Manuscrit de l'Auteur.

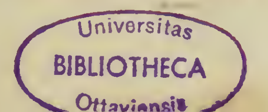
TOME SECOND.

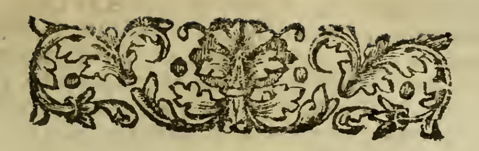


A AMSTERDAM,

Chez ZACHARIE CHATELAIN.

M. DCC. XXXI.





LES MEMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMÉES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

S'Il n'étoit inutile de faire des regrets ſur les choſes paſſées, je me plaindrois de ma mauvaiſe fortune qui me donna en ce tems-là d'autres vuës que celles de ſervir auprès du Prince de Conti. La mort du Duc de Joyeuſe Colonel General de la Cavalerie en fut cauſe, qui me laiſſant la liberté de ſervir dans l'armée de Flandres, me fit croire avec aſſez d'apparence de raiſon, qu'il n'y avoit que les Officiers Generaux de cette armée qui s'avançaſſent, & qu'on

qu'on faisoit de là plus de bruit à la Cour par la défaite de cent chevaux, que dans les autres armées par le gain d'une bataille ; d'ailleurs je me flatai sur la maniere desagreable dont le Maréchal de Turenne en avoit usé avec moi, & je crûs que vivant honnêtement avec lui & servant bien, je pourrois le regagner.

Ann. 1655. Je commençai l'année 1655. dans cette pensée, mais dès les premiers jours ayant eû occasion de faire la Charge de Colonel General de la Cavalerie, & ayant fait expedier un Brevet de Major dans le Regiment de Genlis-Brûlart à d'Iverai Capitaine dans ce Regiment, je croi que le Maréchal de Turenne le fut, & que cela le put choquer. Puur moi qui ne savois pas alors positivement qu'il fût Colonel (car cela fut quelque tems caché) je ne lui en parlai pas. Il est vrai que lors que je l'appris ensuite, je lui en devois faire compliment, mais ou la pensée ne m'en vint point, & en ce cas-là je manquai de prudence ; où les choses étoient déja si fort aigries entre nous, que je ne crûs peut-être pas que mes honnêtetez le fissent revenir.

Le 25. de Janvier je donnai mon attache à la Commission du Comte de Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Sa Majesté. Cette Commission étoit du 16. de Juillet 1654.

Dans ce tems-là on voulut faire un grand convoi de munitions de guerre & de bouche au Quesnoi, tant pour mettre en état cette place qui étoit fort avancée dans le païs ennemi, que peur faire un magasin pour les desseins de la Campagne prochaine. On envoya pour cet effet Castelnau la Mauvissiere à Saint Quentin pou

pour assembler les troupes, ce qu'il fit au nombre de cinq mille hommes de pied & deux mille chevaux. 1655.

Quoi-que je fusse Lieutenant General aussi bien que lui, je m'y en allai pour faire seulement ma Charge de Mestre de Camp General, aimant mieux dans ces commencemens-là faire dire à tout le monde, que pour acquerir de l'honneur, je me mettois à tous les jours, que de laisser lieu de dire à mes envieux, que la difficulté que j'eusse faite d'obeïr à Castelnau dans une occasion comme celle-là eût un peu senti son ménagement.

Ce voyage ne dura que huit jours, car il le fallut faire brusquement, pour ne pas donner le loisir aux ennemis de venir à nous, & pour ne pas fatiguer les troupes par un plus grand séjour hors de leurs garnisons, en cette saison où il faisoit un froid extraordinaire. Nous ne trouvâmes d'autres obstacles que le mauvais tems, & nous n'eûmes pas même d'alarmes. Seulement lorsque nous fûmes sur le bord d'un défilé à une petite lieuë du Quesnoi, Castelnau eût avis que quinze cens Cravattes avoient logé la veille à demie lieuë sur notre droite. Il vint tout échauffé me dire cette nouvelle à la tête de la Cavalerie où je marchois, me proposant de laisser aller le convoi avec l'Infanterie, & d'aller avec la Cavalerie chercher les ennemis. Je lui dis qu'il me sembloit que sa principale affaire étoit de rendre le convoi dans le Quesnoi, & puis qu'il iroit où il voudroit; qu'il pourroit arriver qu'en allant aux ennemis, qu'il ne trouveroit peut-être pas, on lui déferoit son convoi.

Je ne sai si mes raisons ne le toucherent pas

d'abord, ou s'il eut honte de s'y rendre, mais
1655 il me dit qu'il étoit resolu d'aller chercher les ennemis. Allons, lui dis-je, voilà qui est fait, & je marchai du côté qu'il souhaitoit ; mais ayant passé le défilé il me renvoya dire que je marchasse droit au Quesnoi.

Castelnau étoit un des plus braves hommes de son tems, & il avoit tant de chaleur à la guerre qu'elle l'empêchoit bien souvent de faire des reflexions ; d'ailleurs il étoit un fort bon homme & fort commode.

Dans ce tems-là il s'offrit à moi une occasion de faire plaisir à M. le Tellier. Il acheta une maison dans la ruë des Francs-bourgeois, & comme elle étoit dans la Justice du Temple, il m'envoya d'Arbon son Intendant pour traiter des lods-&-ventes dûs au Grand-Prieur de France mon oncle. Je lui dis que M. le Grand-Prieur & moi ne voulions que l'amitié de M. le Tellier, & point son argent, & le lendemain je portai à d'Arbon la quittance du Grand-Prieur, ne voulant pas moi-même la donner à son Maître, de peur que cela ne parût trop chercher un remerciment. M. le Tellier me rendit mille graces aussi-tôt qu'il me vit.

Le 11. d'Avril je donnai mon attache à la Commission de Mestre de Camp de Givri. Elle étoit du 4. de Mars 1653.

Le 15. d'Avril je la donnai à la Feuillée Mestre de Camp. Sa Commission étoit du 31. de Juillet 1654.

Le même jour je la donnai à la Commission de Coaquin Capitaine au Regiment Mazarin. Elle étoit du 29. de Mars 1655.

Le 15. de Mai je donnai mon attache à la Commission du Marquis d'Arpajou Capitaine dans

dans le Regiment de la Reine. Elle étoit du 29. de Mars 1655. 1655.

Le 16. de Mai je donnai un Brevet de Major à la Valade dans le Regiment de Maugiron. Il étoit Capitaine dans le même Regiment.

Le 19. de Mai je donnai mon attache à la Commiſſion de Sommeri Capitaine dans le Regiment de Rouvrai. Elle étoit du 13. de Mai 1655.

Le même jour je la donnai à la Commiſſion de Moſſai Meſtre de Camp. Elle étoit du 25. de Juillet 1652.

M'étant enfin reſolu de ſervir en Flandres dans l'armée que devoit commander le Maréchal de Turenne, & l'ayant témoigné au Cardinal, j'en reçus la Lettre du Roi.

Le lendemain je reçus une Ordonnance du Roi touchant la Cavalerie, & ſur cette Ordonnance je fis un reglement que j'ai mis dans le Traité de la Cavalerie. Voici comment je parlois dans ces Reglemens : *Le Comte de Buſſy Rabutin Lieutenant General des Armées du Roi, & Meſtre de Camp General de la Cavalerie legere Françoiſe & étrangere, faiſant la Charge de Colonel.*

Lorſque je fus prêt de partir pour l'armée, M. le Tellier me fit mettre entre les mains un état de la Cavalerie legere deſtinée pour ſervir dans les armées de Flandres, Luxembourg, & autres des Provinces de deçà ; lequel état je veux mettre ici, tant pour faire voir la force de la Cavalerie que le Roi employoit dans ſes armées, que pour faire connoître les gens qui étoient alors dans le ſervice de Sa Majeſté.

1655.

Compagnies.

De la Reine.	De Soyecour.
De Monſieur.	De Morgues.
Du Card. Mazarin.	De Baradas Meſtre de Camp.
De Vendôme.	De Baradas.
De Longueville.	De Sainte Maure.
D'Elbeuf.	De la Luſerne.
D'Hoquincourt.	De Clere.
De Seneterre pere.	De Schomberg.
De Seneterre fils.	

Regimens.

Colonel, *Comp.*	6.	Manchini,	8.
Le Meſtre de Camp General,	9.	Fabert,	8.
Le Royal,	15.	Coudrai Montpenſier,	7.
Le Cardinal,	13.	Liſlebonne,	7.
Seneterre, Maréchal.	12.	Renel, Marquis,	6.
Clerambaut, Maréchal,	10.	Humieres,	6.
Crequi, Duc,	10.	Gaſſion,	6.
Eſclainvilliers,	10.	Chamboi,	6.
Grandpré,	10.	La Meilleraye,	6.
La Reine,	10.	Paloiſeau,	6.
Grammont,	9.	Lamet,	5.
Genlis,	9.	La Feuillée,	4.
Eſpieds,	8.	Villequier,	4.
S. Simon,	8.	Monpouillan,	4.
Geſvres,	8.	Caſtelnau,	4.
Cœuvres,	8.	Chevalier de Rohan,	5.
Roquepine,	8.	Richelieu,	4.
Mondejeu & Equancour,	8.	Bourlemont,	4.
		Joyeuſe,	4.
		La Roque S. Chamarant,	4.

La

La Guillotiere,	4.	Renel, Comte,	3.
Uxelles,	5.	Choiseul Francieres,	3.
Guiche,	4.	Châteaubriant,	3.
Plessis-Praslin,	4.	Puimarets,	2.
Goas,	4.	Carabins de Vandi,	4.
Nogent-Vaubrun,	4.		
Rouvrai & Cateux,	4.		

1655.

Regimens étrangers.

Turenne, *Comp.*	12.	Desfourneaux,	6.
La Villette,	11.	Hoquincourt, Chevalier,	6.
Brinon,	9.	La Berge,	6.
S. Lieu,	8.	Remenecour,	6.
Bouillon & Melin,	8.	Mauleon,	6.
Crequi, Chevalier,	8.	Monclar,	5.
Traci,	8.	Aumont,	4.
Belin,	8.	Leré,	2.
Nogent,	6.	Raab,	1.
Epance,	6.	Rotelin,	1.
Rochepair,	6.	Dubuisson,	1.
Poduils,	6.	Dragons de la Ferté,	12.
Marolles,	6.	Gardes de Turenne,	1.
Gonteri,	6.	Gardes de la Ferté,	1.
Moncavrel,	6.	Gardes d'Aumont,	1.
Nanteuil,	6.		
Carles Broglia,	6.		

En tout Compagnies 525.

JOURNAL.

Du Siege de Landreci & de la Campagne de 1655.

LEs armées du Roi commandées par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté Se-

—— neterre, qui pouvoient être de douze à treize
1655. mille hommes de pied & de dix mille chevaux, après avoir tenu quelque tems par leurs démarches les ennemis dans l'incertitude de leurs desseins, les en éclaircirent enfin le 18. de Juin 1655. par leur arrivée devant Landreci: &, ce qui se voit rarement, ce furent les armées elles-mêmes qui investirent la place, & non point un corps détaché comme il se pratique d'ordinaire.

L'armée du Maréchal de Turenne prit ses postes deçà la Sambre, & celle du Maréchal de la Ferté de l'autre côté.

Le lendemain 19. de Juin on commença de travailler aux lignes de circonvallation; l'Infanterie faisoit les fossez, & la Cavalerie fournissoit par escadron cent pieux tous les jours qu'elle apportoit du long de la ligne.

Les pieux étoient de six pieds de hauteur, deux & demi dans terre, & trois & demi dehors: ils étoient plantez à huit pieds des fossez. Par delà la palissade il y avoit encore un fossé qu'on appelle fossé perdu à trois ou quatre pas du grand fossé de la ligne.

L'on mettoit la nuit hors des lignes de petits corps de garde de dix Maîtres chacun, avancez de cent ou six vingts pas qui se communiquoient par leurs vedettes, chaque escadron fournissoit son corps de garde.

Tous les travaux furent achevez le 27. de Juin, & cependant on eût differens avis des ennemis, tantôt qu'ils s'assembloient à Givets, tantôt aux environs de Valenciennes. Enfin on fut assuré le 27. qu'ils étoient campez au Cateau-Cambresis: ils y séjournerent le 28. & le 29. ils vinrent camper à Hanappes à deux lieues de

de Guiſe, & le 30. à une lieuë de Vadancourt où ils demeurerent juſqu'à la fin du ſiege de Landreci. 1655.

Le 26. de Juin on ouvrit la tranchée du côté d'un grand ouvrage à cornes, dont le Maréchal de Turenne attaquoit la pointe gauche, & le Maréchal de la Ferté la droite.

Montpeſat Meſtre de Camp du Regiment de Cavalerie du Roi, & premier Lieutenant General dans l'armée de Turenne, ouvrit la tranchée de cette attaque avec le premier bataillon des Gardes Françoiſes, les deux eſcadrons du Regiment de Meſtre de Camp General, & un eſcadron du Regiment Royal.

L'on avoit accoûtumé dans l'armée de Turenne de faire ſuivre les gardes de Cavalerie depuis le premier jour de la Campagne juſqu'au dernier, & rien ne les interrompoit ; ce qui étoit contre l'ordre ancien de la guerre, qui veut que le jour d'une bataille, ou le premier jour de l'ouverture d'une tranchée, l'on interrompe la ſuite des gardes pour recommencer par le plus ancien Regiment de Cavalerie. Je rétablis donc cet ordre à Landreci, & je fis faire la premiere garde par mon Regiment de Meſtre de Camp en l'abſence du Colonel qui ſervoit dans l'armée de la Ferté.

Le Comte de Liſlebonne Lieutenant General releva Montpeſat le 27. avec le bataillon des Gardes Suiſſes & deux eſcadrons du Regiment du Roi, les ennemis firent une ſortie le 28. ſur les deux heures après midi, Cavalerie & Infanterie ; mais le Comte de Liſlebonne alla à eux ſi vigoureuſement qu'il les obligea de ſe retirer en diligence & avec perte. Verdelin commandant à cette garde le premier eſcadron

 du

du Regiment du Roi y fit fort bien son devoir ;
1655. Gedoin Capitaine dans ce Regiment y eut le bras cassé & la cuisse percée ; les Marquis d'Humieres & de Coaslin, Marcillac & Vivonne s'y trouverent comme volontaires & s'y signalerent : ce dernier eut son chapeau percé d'un coup de mousquet.

Le 28. au soir le Passage Lieutenant General entra à la tranchée avec le second bataillon des Gardes Françoises, un escadron du Regiment de la Meilleraie Grand Maître de l'Artillerie, & un du Maréchal de Grammont Mestre de Camp du Regiment des Gardes Françoises.

Le 29. de Juin je relevai la tranchée avec les Regimens de la Marine, du Plessis-Praslin, & de Bourgogne, & soixante hommes de recrue du Regiment de la Couronne, avec soixante Maîtres à pied du Regiment de Gesvres, & un escadron du même Regiment. A mesure que nous avancions nos tranchées, nous faisions nos gardes de Cavalerie moins fortes, parce que les ennemis ne se pouvoient plus servir de la leur. Sur les onze heures du soir au signal de deux coups de canon, je commençai le logement sur la palissade après avoir chassé les ennemis de la contrescarpe qui ne la défendirent qu'à coups de mousquet & de grenades, & pas un moment de la main à la main : ce fut un fort beau logement, capable de contenir deux cens hommes : l'on y fit une batterie de deux pieces, & cela fait j'en donnai avis au Maréchal de Turenne qui étoit fort inquiet sur ce logement, croyant que j'y trouverois plus de difficulté. Il le vint voir sur les deux heures du matin, & comme il le trouva en si bon état ;

la

la joye l'emporta ſur ſa froideur naturelle pour moi. 1655.

Le 30. le Comte de Schomberg Lieutenant General me releva avec les Regimens de la Feuillade, de la Fere, & d'Ilon Ecoſſois, un eſcadron d'Eſclainvilliers Commiſſaire General de la Cavalerie, & un de Crequi Duc, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi. On élargit cette nuit-là le logement de la gauche d'environ ſoixante pas, pour pouvoir faire deux deſcentes dans le foſſé qui ne fuſſent point enfilées : on les fit avec une galerie par laquelle on alla attacher le mineur à la pointe de la corne : outre cela, cette même nuit on fit une ſappe du long des paliſſades de la contreſcarpe.

Le premier de Juillet Eſclainvilliers alla au fourrage du côté de l'Abbaye de Marolles avec neuf eſcadrons : il en trouva quatre de Cravattes qu'il fit pouſſer par le Regiment de Meſtre de Camp commandé par le Chevalier Dorceau, qui n'étant pas ſoûtenu, comme il le devoit être, par le Regiment de Grammont fut contraint de plier ; neanmoins Eſclainvilliers le venant ſecourir avec d'autres eſcadrons, on repouſſa les ennemis & on en prit quatre-vingts : nous y perdîmes auſſi quelques gens, & entre autres des Menus mon Lieutenant de Meſtre de camp, & le Gendre mon Cornette, qui furent menez à Aveſne priſonniers de guerre.

On donnoit rarement dès le ſoir l'ordre d'aller au fourrage le lendemain, & jamais on ne diſoit de quel côté quand on étoit près des ennemis, de peur qu'ils n'en fuſſent avertis. Les eſcadrons ne partoient qu'à dix heures du matin, & les fourrageurs à midi ; ou bien quand l'eſcorte partoit de grand matin on avoit envoyé

la veille un parti en embuſcade du côté qu'on
1655. vouloit fourrager.

Nous avions alors dans le Camp des vivres pour ſix ſemaines, ainſi les ennemis avoient mal pris leurs meſures de s'être venus camper entre Guiſe & Saint Quentin croyant nous affamer.

La nuit du premier de Juillet au ſecond, Hoquincourt fils du Maréchal ayant relevé la tranchée avec le Regiment de Turenne, on ſe contenta d'aſſurer les travaux de la ville.

La nuit du ſecond au troiſiéme, Montpeſat releva la tranchée avec le premier bataillon des Gardes Françoiſes; les travaux s'avancerent, & les deux mines des deux attaques ſous les pointes de la corne ſe trouvant en état, ſur les quatre heures du ſoir du troiſiéme elles jouerent, & l'on fit deux logemens. On y perdit quelques ſoldats; & Traci Meſtre de camp d'un Regiment de Cavalerie ayant ſuivi le Maréchal de Turenne à la tranchée, voulut faire le volontaire & donner avec les gens détachez. Il y fut tué d'un coup de mouſquet au travers du corps, ce qui fut un grand dommage, car c'étoit un garçon bien fait qui avoit beaucoup de cœur & beaucoup d'eſprit.

Dans ce tems-là me trouvant de loiſir j'écrivis cette Lettre à Madame de ***.

Au Camp devant Landreci ce 3. de Juillet 1655.

„ D'Où vient que je ne reçois point de vos Let-
„ tres, Madame? eſt-ce que vous me croyez
„ encore en Catalogne cette Campagne, ou que
„ vous me grondez de ne vous avoir point dit
„ adieu;

„ adieu ; Pour le premier, je vous ai promis de
„ venir en Flandres ; & pour l'autre , je vous 1655.
„ ai dit de si bonnes raisons que vous seriez de
„ fort méchante humeur si vous n'en étiez satis-
„ faite. Mandez-moi des nouvelles de l'amour
„ du *** pour vous , vous n'obligerez pas un
„ ingrat. Je vais vous dire à la pareille des nou-
„ velles du mien ; il me semble que je me mets
„ à la raison quand je vous offre de vous dire un
„ secret pour des bagatelles.

„ Vous saurez que la veille de mon départ de
„ Paris fut employée aux adieux, aux protesta-
„ tions de s'aimer toute sa vie, & à toutes les
„ marques les plus tendres que deux personnes
„ qui s'aiment fort se peuvent donner de leur
„ amour.

Ici je te permets trop fidelle memoire,
De cacher à mes sens le comble de ma gloire.

„ On se promit de s'écrire souvent, & le mal-
„ heur des Lettres d'amour qui tombent tous
„ les jours entre les mains du tiers & du quart
„ n'étant pas une assez forte raison pour nous en
„ empêcher, l'on resolut de s'écrire sans chiffres
„ toutes les choses par leur nom : l'on demanda
„ seulement que les Lettres fussent brûlées aussi-
„ tôt qu'elles seroient luës. Après cela l'on re-
„ commença de se prouver par bons effets, que
„ l'on s'aimoit uniquement. Ensuite l'amour
„ étant un vrai recommenceur, l'on se redit les
„ mêmes choses qu'auparavant en d'autres ter-
„ mes, & quelques-unes en mêmes mots : l'on
„ y ajoûta seulement de ne rien croire jamais au
„ desavantage de chacun ; quelques larmes sui-
„ virent les assurances ; elles furent encore mê-

„ lées d'un moment de plaisirs, & puis on ne fit
1655. „ autre chose que pleurer en se quittant.

„ Voilà, Madame, mon histoire amoureuse ; „ je pense que celle du S*** n'est ni si gaye, „ ni si lamentable, mais quelle qu'elle soit, je „ vous supplie de me la dire. Adieu.

Le lendemain 4. de Juillet je reçus cette Lettre de Madame de *** & pour la bien entendre, il faut savoir qu'ayant envoyé fort tard chez moi la veille de mon départ de Paris, pour me demander si je ne voulois pas lui dire adieu, on ne m'y trouva point. De sorte que voulant m'excuser d'être parti sans l'avoir vuë, je lui écrivis en arrivant à Landreci que je n'avois vû personne en partant : & pour sauver ma Maîtresse chez qui j'avois passé la nuit, je mandai à ma Cousine que j'avois couché chez les baigneurs ; cependant je ne la trompai point comme on voit par sa Lettre.

A . . . . ce 26. de Juin 1655.

„ JE me doutois bien que tôt ou tard vous me „ diriez adieu, & que si ce n'étoit chez moi „ ce seroit du Camp devant Landreci. Com- „ me je ne suis pas une femme de ceremonie, „ je me contente de celui-ci, & je n'ai pas son- „ gé à me fâcher que vous eussiez manqué à „ l'autre. Je m'étois déja dit vos raisons avant „ que vous me les eussiez écrites, & je suis trop „ raisonnable pour trouver étrange que la veil- „ le d'un départ l'on couche chez les baigneurs. „ Je suis d'une grande commodité pour la li- „ berté publique, & pourvû que les bains ne „ soient pas chez moi je suis contente ; mon zele

„ ne

„ ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en
„ ait dans la ville. 1655.

„ Depuis que vous étes parti je n'ai bougé de
„ ce beau desert ici, où pour vous parler fran-
„ chement je ne m'afflige point trop de vous voir
„ à l'armée. Je ferois une indigne Cousine d'un
„ si brave Cousin, si j'étois fâchée de vous voir
„ cette Campagne à la tête du plus beau Corps
„ qui soit en France, & dans un poste aussi glo-
„ rieux que celui que vous tenez ; je croi que
„ vous desavoüeriez des sentimens moins no-
„ bles que ceux-là : je laisse aux baigneurs d'en
„ avoir de plus tendres & de plus foibles ; chacun
„ aime à sa mode, pour moi je fais profession
„ d'être brave aussi-bien que vous : voilà les sen-
„ timens dont je veux faire parade. Il y auroit
„ peut-être quelques Dames qui trouveroient
„ ceci un peu Romain, & rendroient graces aux
„ Dieux de n'être pas Romaines, pour conserver
„ encore quelque chose d'humain.

„ Mais là-dessus j'ai à leur répondre que je ne
„ suis pas aussi tout-à-fait inhumaine, & qu'a-
„ vec toute ma bravoure, je ne laisse pas de sou-
„ haiter avec autant de passion qu'elles, que
„ vôtre retour soit heureux. Je croi, mon cher
„ Cousin, que vous n'en doutez pas, & que je
„ demande à Dieu de tout mon cœur qu'il vous
„ conserve. Voilà l'adieu que je vous eusse fait,
„ & que je vous prie de recevoir d'ici, comme
„ j'ai reçû le vôtre de Landreci.

En ce tems-là la Feuillade Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, voulant passer la nuit, de Saint Quentin à l'armée, trouva un parti des ennemis, par lequel il fut blessé à la tête dont il le fallut trépaner.

La

1655. La nuit du 4. au 5. de Juillet, le Passage releva la tranchée avec le second bataillon des Gardes Françoises, l'on fit une descente dans le fossé depuis l'angle rentrant de la corne, jusqu'au parapet, tirant à la pointe d'une traverse que les ennemis avoient faite depuis la face d'une demie-lune jusqu'au parapet de la corne, & l'on commença une sappe dans le parapet qui pouvoit être à trois pas de la traverse.

La nuit du 5. au 6. je relevai la tranchée avec la Marine, le Plessis, Bourgogne & Clerambaut. Comme j'avois été l'aprédînée voir avec Romanet Capitaine au Regiment du Plessis, fort entendu aux fortifications, ce que j'avois à faire la nuit d'après; il m'avoit fait remarquer que la traverse des ennemis étoit abandonnée, & qu'assurément il y avoit un fourneau dessous. Veritablement je l'oubliai le soir; & j'étois à la tête du travail, ne songeant qu'à faire amasser les fascines qu'il me falloit pour faire mon logement, lorsque Romanet vint à moi, toûjours courant, me dire à l'oreille, que je ne songeois pas à ce que nous avions dit l'aprésdînée touchant la traverse des ennemis. Je lui dis que je m'allois retirer, mais qu'il falloit le faire adroitement, de peur que les soldats s'appercevant de la raison que j'en avois n'abandonnassent ce poste. Je dis ensuite tout bas au Comte du Plessis & à Toulongeon mon beau-frere qui étoient auprès de moi de me suivre; & me fâchant de ce que les porteurs de fascines n'avançoient pas assez vîte, je sortis de là, disant tout haut que je les allois bien faire marcher. Je n'eûs pas fait six pas que le fourneau joüa & enlevant l'endroit d'où je ne

ne faisois que de sortir, emporta un Sergent, six soldats & quatre Grenadiers que j'avois à la tête de ce travail. Cela rebuta fort les soldats, & d'autant plus qu'il falloit passer un à un par une sappe. Je fis détacher un autre Sergent avec six soldats qui abandonnerent ce poste un moment après. Enfin j'y envoyai un Lieutenant avec vingt hommes, qui témoigna toute la repugnance du monde d'y aller : il sembloit qu'il sentît son malheur, car il y fut tué. Cependant après la perte de beaucoup de travailleurs, je fis un logement fort beau. Sur les deux heures après midi le Regiment de Bourgogne ayant la tête de la tranchée fit un second logement à vingt pas au delà du premier, à une autre traverse que les ennemis abandonnerent, & l'on continua la sappe du long de la contrescarpe de la corne, à soixante & dix pas de la gorge de ladite corne. 1655.

Il se tira de la ville un coup de canon assez bizarre le 6. de Juillet sur le midi, que l'on apportoit mon dîner du Camp à la tranchée. Les ennemis voyant dix ou douze hommes avec des corbeilles, leur tirerent sept ou huit volées de canon. Un garçon de sommellerie croyant être bien plus fin que les autres, se mit ce qu'on appelle, à quatre pieds, il alla chercher le coup ; un boulet lui emporta un bras.

Le 5. l'armée de Turenne ayant envoyé pour l'escorte du fourrage douze escadrons commandez par Esclainvilliers, & celle de la Ferté, quinze commandez par Grandpré ; on trouva huit cens chevaux des ennemis commandez par Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, & on en prit deux cens.

La

La nuit du 6. au 7. Schomberg étant de garde avec les Regimens de la Feuillade, de la Fere, & d'Ilon Ecoſſois, on avança du long du parapet de la corne, & du long de la ſappe dans le foſſé.

1655.

Le 6. ſur les deux heures après midi, le Regiment Mazarin étant de garde à la tranchée de la Ferté, & voulant faire un logement à la traverſe de la corne, les ennemis firent joüer un fourneau, ce qui n'empêcha pas que le logement ne ſe fît; mais deux heures après ils en chaſſerent ce Regiment; & quoi que l'on y refît une attaque nouvelle, on ne pût regagner la traverſe ce jour-là, & ce ne fut que la nuit d'après que le Regiment de la Ferté s'en rendit maître.

L'on eut avis le 7. à midi que les ennemis étoient décampez de Vadancourt ſur les ſix heures du matin, & qu'ils tiroient vers le Catelet.

Le 8. l'avis que l'on avoit eû la veille ſe trouva faux, mais l'on ſût que le Prince de Condé ayant crû que nous avions envoyé un grand corps de Cavalerie au devant du convoi qui leur venoit de Cambrai, ſortit de ſes lignes avec dix mille hommes & huit pieces de canon, & ramena le 7. au ſoir quinze cens charettes dans ſon Camp.

La nuit du 7. au 8. Hoquincourt étant de garde avec le Regiment du Turenne, on fit un logement ſur la paliſſade du foſſé de la ville, & l'on commença trois ſappes dans ce logement, l'une à droite qui alloit à la demi-lune de la porte, l'autre à gauche qui alloit paſſer dans la gorge de la corne, pour joindre l'attaque de la Ferté, & la troiſiéme qui alloit droit au

au foſſé pour y faire le pont. Cette nuit-là les ennemis abandonnerent la demi-lune retranchée dans la corne. 1655.

La nuit du 8 au 9. Montpeſat ayant relevé la tranchée avec le premier bataillon des Gardes, l'on avança de dix pas la ſappe de main droite qui alloit à la demi-lune, & celle du milieu juſques ſur le bord du foſſé.

La nuit du 9. au 10. le Comte de Liſlebonne étant de garde avec les Suiſſes, on continua la ſappe qui alloit à la demi-lune juſqu'à la berne, & l'on fit un petit pont ſur le foſſé de la demi-lune où il y avoit de l'eau: on attacha le mineur au baſtion après avoir fait faire un trou par la batterie que nous avions ſur la contreſcarpe, & l'on commença de faire un pont de faſcines ſur le grand foſſé.

La nuit du 10. au 11. le Paſſage ayant relevé la tranchée avec le ſecond bataillon des Gardes, on chaſſa les ennemis de la demi-lune de main droite à coups de grenades, & après avoir fait un logement ſur la pointe, l'on fit une ſappe qui alloit à un autre logement, que l'on fit du long du grand foſſé, & qui tiroit à une autre demi-lune de main droite: enſuite on continua le pont juſqu'à une pique du trou de la mine.

Le 11. je fis faire par la Cavalerie un foſſé perdu du long de la ligne, à trois ou quatre pas du grand foſſé du côté de l'Abbaye de Marolles.

La nuit du 11. au 12. je relevai la tranchée avec les Regimens de la Marine, du Pleſſis, de Bourgogne, & de Clerambaut, on avança cinquante pas de tranchée dans la demi-lune de la porte, depuis la pointe où il y avoit un loge-

ment

ment jusqu'à la gorge. Sur les neuf heures du
1655. matin le Regiment du Plessis ayant pris la tête, la mine du bastion de l'attaque de Turenne se trouva prête à joüer: le Marêchal de Turenne à qui j'avois fait savoir l'état des choses, me manda de faire sommer les ennemis; mais le Gouverneur m'ayant fait réponse qu'il n'avoit point de proposition à entendre, je fis mettre le feu à la mine, elle fit un fort grand effet, & je fis un logement sur la brêche à mi-côte. Après l'avoir bien assuré, quelques grenades, pots à feu ou pierres que les ennemis jettassent, je crûs que je pourrois aller plus loin. Je fis donc donner un assaut au-dessus de la brêche: nos gens en furent maîtres quelque tems, mais une demi-lune de main droite les voyant à revers, ils n'y purent demeurer; de sorte qu'ils furent contraints de se retirer à leur logement de mi-brêche, lequel je fis pousser encore plus haut avant que de sortir de garde. Ce fut à cet assaut que les ennemis firent toute la resistance que l'on peut faire du canon, du mousquet, de la pique & des feux d'artifices: l'on y perdit vingt hommes, & il y en eut cinquante de blessez; le Comte du Plessis-Praslin le fut à la tête, & beaucoup d'autres Officiers y reçurent plusieurs blessures.

Sur les sept heures du soir du 12 la mine du Marêchal de la Ferté ayant joué à l'autre face du même bastion, elle n'en fit qu'emporter la chemise & laissa la terre toute escarpée, ainsi l'on ne pût faire de logement qu'au pied.

La nuit du 12. au 13 Schomberg étant de garde avec les Regimens de la Feuillade, de la Fere, d'Ilon, & de la Couronne, on attacha le mineur au logement que j'avois fait sur

la.

la brêche, & les ennemis n'osant attendre l'effet d'un second fourneau, demanderent à parlementer le 13. sur les 5. heures du matin: la capitulation fut faite & signée par les Generaux à trois heures après midi. 1655.

Que les ennemis sortiroient le 14. de Juillet à huit heures du matin, balle en bouche, méche allumée, tambour battant, avec cent charettes, & seroient conduits à Valenciennes par mon Regiment de Mestre de Camp General & celui de la Reine. Capitulation de Landreci.

Le 14 Hoquincourt, Montpesat, le Comte de Lislebonne & le Passage ayant eu chacun quelque emploi, je fus de jour pour commander l'armée; de sorte que j'eûs le soin de faire entrer les Gardes Françoises dans la place, & d'en faire sortir les ennemis sur le midi au nombre de mille hommes de pied & de soixante Maîtres.

Le même jour 14. on detacha cinq cens chevaux commandez par Epance Mestre de camp d'un Regiment de Cavalerie sur le pied étranger, pour aller brûler Bavai.

Les ennemis partirent ce jour-là de Vadancourt & se retirerent vers le Catelet.

Le 15. de Juillet, la Berge Mestre de camp d'un Regiment de Cavalerie sur le pied étranger, partit du Camp escorté par la petite garde de Cavalerie, pour porter à la Cour la nouvelle de cette prise.

L'on commença le 15. de combler les tranchées, & l'on acheva le 16.

Le même jour on fit un pont sur la riviere du Buf, qui tombe dans la Sambre à Marolles, pour aller au fourrage.

Le 17. on commença de raser les lignes, &

l'on

1655. l'on envoya quatre cens chevaux au devant du Duc d'Yorc à Guise, qui arriva ce jour-là au Camp avec quantité de Volontaires.

Le 18. le Duc d'Yorc voulut prendre son jour de Lieutenant General. Montpesat, le Comte de Lislebonne & le Passage dirent au Marêchal de Turenne qu'ils savoient bien le respect qu'ils devoient au Duc d'Yorc, mais qu'il n'étoit pas question de cela dans cette rencontre, & que puisque leurs Commissions étoient de plus vieilles dattes que la sienne, ils prétendoient passer devant lui. Pour moi je dis au Marêchal, que quoi-que ma Commission fût plus ancienne que celle du Duc, étant fils & frere de Roi, & Cousin germain de mon Maître, je lui cederois en toutes choses, & il m'en sût toûjours bon gré depuis.

Le même jour 18. on fit deux ponts sur la riviere du Buf entre Marolles & Fay, pour y faire passer l'armée qui devoit décamper le lendemain.

Le 19. l'armée de Turenne décampa & vint loger à Marolles. L'armée de la Ferté demeura au Fay & ne passa point la riviere ce jour-là.

Le même jour 19. l'on mit huit escadrons de garde du côté d'Avesnes, parce qu'il y avoit six à sept cens chevaux dedans, & l'on mit de l'Infanterie sur les passages de la riviere d'Avesnes.

Le 20. de Juillet, l'armée de la Ferté passa la riviere du Buf & campa au-dessus du Fay, entre Avesnes & Marolles.

Le 21. le Marêchal de Turenne alla avec dix escadrons se promener du côté d'Emeri, & moi avec lui. Ce même jour, la Capelle fu investie par Castelnau avec deux mille chevaux

vaux. Les ennemis y jetterent cent cinquante Maîtres. 1655.

Le 22. les armées décamperent de Marolles & du Fay, & vinrent camper sur la même riviere du Buf à Estreux en Cauchie. En y arrivant je détachai six cens chevaux qui restoient à l'armée du Corps de Castelnau pour l'aller joindre. Ce jour-là les Generaux furent mandez par le Cardinal qui étoit à Guise.

Le 23. ils y allerent conferer avec lui ; ils étoient escortez des deux escadrons du Mestre de Camp General, des deux de Genlis, & d'un d'Humieres.

Le 24. de Juillet les Generaux revinrent de Guise, d'où ils apporterent la resolution de ne point assieger la Capelle, & de faire partir toutes les armées à la pointe du jour du 25.

Le 25. de Juillet l'armée de Turenne vint camper à l'Echelle, & celle de la Ferté à Buronfosse.

Le lendemain je reçûs cette Lettre de Madame de**** qui me l'écrivit transportée de joye des heureux succès de mes gardes de Landreci, que le Maréchal de Turenne avoit fort loüées à la Cour.

A Paris ce 14. de Juillet 1655.

„ VOulez-vous toûjours faire honte à vos pa-
„ rens ? ne vous lasserez-vous jamais de fai-
„ re parler de vous toutes les Campagnes ? pen-
„ sez-vous que nous soyons bien-aises d'entendre
„ dire que M. de Turenne mande à la Cour que
„ vous n'avez rien fait qui vaille à Landreci.
„ En verité c'est avec un grand chagrin que nous
„ entendons dire ces choses-là, & vous compre-
„ nez

1655. „ nez bien de quelle ſorte je m'intereſſe aux „ affronts que vous faites à votre Maiſon. Mais „ je ne ſai pourquoi je m'amuſe à faire la plai- „ ſante, car je n'en ai pas le loiſir. Je vous dis „ donc que je ſuis ravie du bonheur que vous „ avez eû à tout ce que vous avez entrepris. Je „ vous ai écrit une grande Lettre de .... que je „ crains bien que vous n'ayez pas reçuë : j'au- „ rois quelque regret qu'elle fût perduë, car elle „ étoit aſſez badine.

„ Je me trouvai hier chez Madame de **** „ qui avoit reçu une de vos Lettres, & Mada- „ me de**** auſſi, je croyois en avoir une ; „ mais je trouvai que je n'en avois point, & „ que vous n'aviez pas voulu confondre tant de „ rares merveilles. J'en ſuis bien-aiſe, & je „ prétends avoir un de ces jours une voiture à „ part. Adieu mon Couſin. Le Gazetier parle „ de vous legerement : bien des gens en ont été „ ſcandaliſez, & moi plus que les autres, car „ je prends plus d'interêt que les autres à tout „ ce qui vous touche.

Le 26. l'on ſéjourna à l'Echelle & à Buronfoſſe, pour faire des proviſions à Guiſe pour une grande marche, & l'on commanda à la Cavalerie d'acheter des moulins.

Le 27. le Marêchal de Turenne alla conferer à Guiſe avec le Roi & le Cardinal.

Ce jour-là Armand de la Porte, Grand-Maître de l'Artillerie, qui fut depuis le principal heritier du Cardinal Mazarin, en prenant ſon nom & ſes armes, prit jour de Lieutenant General dans l'armée de Turenne.

Le 28. le Roi partit de Guiſe & alla avec le Cardinal coucher à la Fere où étoit la Rei-

ne, & le 29. ils revinrent à Guiſe.

Le 30. les Generaux allerent à Guiſe. 1655.

Le 31. de Juillet les armées partirent de leurs quartiers, l'armée de la Ferté ayant l'avant-garde alla loger au Fay, & celle de Turenne à Marolles.

Le Roi arriva ce jour-là à l'armée, marcha avec elle, & logea dans l'Abbaye de Marolles.

Le premier d'Août l'armée de Turenne alla camper à l'Abbaye d'Aumont avec le Roi, & celle de la Ferté près de Maubeuge.

Le ſecond d'Août les armées ſéjournerent, & l'on détacha Caſtelnau avec le Corps qu'il commandoit pour aller du côté de Liege.

Le même jour 2. d'Août l'armée de Turenne alla camper à Jumont avec le Roi, & celle de la Ferté à ſa gauche ſur la Sambre.

Le matin troiſiéme, deux cens chevaux & deux cens Mouſquetaires, commandez par le Marquis de Renel de la Maiſon de Clermont d'Anjou, furent battus aux portes de Tuin: ils étoient allez la veille mener Talon Intendant de l'armée pour y faire faire du pain, & cette défaite ſe fit par les païſans du païs, joints à un parti des ennemis. Le Marêchal de Turenne y alla ce jour-là avec ſept eſcadrons, ſavoir comment la choſe s'étoit paſſée, & j'y allai avec lui.

Le 4. d'Août le Corps de reſerve de la Haye du Bled, Marquis d'Uxelles, fut détaché avec ſept eſcadrons de l'armée de M. de Turenne, & quatre eſcadrons de Gendarmes, pour aller du côté de Caſtelnau.

Le cinquiéme les armées partirent & vinrent camper entre la Buſſiere & Tuin, le long

de la Sambre à deux villages appellez les hautes
1655. & basses Fontaines, & y séjournerent le sixiéme.

Le 7. d'Août j'allai au fourrage delà la Sambre avec huit Escadrons & trois cens Mousquetaires; & comme j'avois envoyé un parti de cent Maîtres commandé par Fortilesse dès le minuit, ce parti fut rencontré par trois cens chevaux & battu. Biscarat, jeune Gentilhomme de courage & d'esprit, volontaire, y fut blessé, & Gié de la Maison d'Entragues pris.

Ce jour-là je reçûs cette Lettre de Madame de****.

A Paris ce 19. de Juillet 1655.

„ VOici la troisiéme fois que je vous écris depuis que vous êtes parti: c'est assez pour „ vous faire voir que je n'ai rien sur le cœur „ contre vous. Je reçûs l'adieu que vous me „ faisiez de Landreci, pendant que j'étois à.... „ & je vous fis réponse en même tems: je voi „ bien que vous ne l'avez pas reçuë, & j'en „ suis au desespoir: car outre qu'elle étoit honnêtement tendre, c'est qu'elle étoit assez jolie, „ à ce qu'il me sembloit, & comme elle vous „ étoit destinée, je suis bien en colere qu'un autre en ait eû le plaisir. Depuis cela je vous „ ai encore écrit par un Laquais que vous avez „ envoyé ici, lequel étoit chargé de plusieurs „ Lettres pour de belles Dames. Je ne m'amusai point à vous chicaner sur ce qu'il n'y en „ avoit point pour moi, & je vous fis une petite Lettre en galopant, qui vous fera connoître (quoi qu'assez mal arrangée) la sensible joye que j'ai eû du bonheur que vous eûtes

„ à

„ à vos gardes à Landreci, dont la nouvelle nous
„ eſt venuë ici le plus agreablement du monde 1655.
„ par des gens de la Cour qui nous ont aſſuré
„ que Monſr. le Cardinal avoit dit beaucoup de
„ bien de vous devant le Roi, lequel en avoit
„ dit lui-même, & enſuite toute la Cour, qui
„ avoit fort loüé cette derniere action. Vous
„ pouvez croire que ma joye n'a pas été médio-
„ cre d'entendre dire tout cela de vous; mais
„ pour en revenir à mon conte, ce fut donc ſur
„ cela que je vous écrivis ma ſeconde Lettre, &
„ cinq ou ſix jours après j'ai reçû celle où je
„ voi que vous vous plaignez de moi. Cepen-
„ dant, mon pauvre Couſin, vous voyez bien
„ que vous n'en avez aucun ſujet, & là-deſſus
„ on peut tirer une belle moralité: c'eſt qu'il ne
„ faut jamais condamner perſonne ſans l'enten-
„ dre. Voilà ce que j'avois à vous dire pour ma
„ juſtification; peut-être qu'une autre auroit
„ pû reduire les mêmes choſes en moins de paro-
„ les, mais il faut que vous ſupportiez mes de-
„ fauts. Chacun a ſon ſtile, le mien, comme
„ vous voyez, n'eſt pas laconique.

„ Je ne croi pas avoir jamais rien lû de plus
„ agreable que la deſcription que vous me faites
„ de l'adieu à votre Maîtreſſe. Ce que vous me
„ dites, que l'amour eſt un vrai recommenceur,
„ eſt tellement joli, & tellement vrai que je
„ ſuis étonnée que l'ayant penſé mille fois, je
„ n'aye jamais eû l'eſprit de le dire. Je me ſuis
„ même quelquefois apperçuë que l'amitié ſe
„ vouloit mêler d'en faire de même, & qu'en
„ ſa maniere elle eſt auſſi une vraye recommen-
„ ceuſe. Cependant quoi-qu'il n'y ait rien de
„ plus galant que ce que vous me dites ſur tou-
„ te votre affaire, je ne me ſens point tentée de

„ vous faire une pareille confidence ſur ce qui ſe
1655. „ paſſe entre le..... & moi, & je ſerois au
„ deſeſpoir de vous pouvoir mander quelque
„ choſe d'approchant. J'ai toujours avec lui les
„ mêmes précautions & les mêmes craintes;
„ de ſorte que cela retarde notablement les pro-
„ grès qu'il voudroit faire. Je croi qu'il ſe laſſe-
„ ra enfin de recommencer toûjours inutilement
„ la même choſe. Je ne l'ai vû que deux fois
„ depuis ſix ſemaines à cauſe d'un voyage que
„ j'ai fait. Voilà ce que je vous en puis dire, &
„ ce qui en eſt: uſez auſſi bien de mon ſecret que
„ j'uſerai du vôtre; vous avez autant d'inte-
„ rêt que moi à le cacher.

„ Je ne vous dis rien de l'avanture de ****
„ je croi qu'elle vous aura fort diverti: pour moi
„ je l'ai trouvée tout-à-fait bien imaginée. Il y
„ a une Dame qu'on accuſe d'avoir été les pre-
„ miers jours demander ſi c'étoit un affront que
„ cela, parce qu'elle avoit ouï dire à l'intereſſé
„ que ce n'étoit qu'une bagatelle. On dit que
„ preſentement il commence à ſentir ſon mal,
„ & à trouver qu'il eût été mieux qu'il n'eût
„ pas été tondu. Adieu mon pauvre Couſin, ce
„ n'eſt point ici une jolie Lettre, ni une réponſe
„ digne de la vôtre, mais on n'eſt pas toûjours
„ en belle humeur. Il y a huit jours que je ſuis
„ malade; cela fait tort à ma vivacité. Aimez-
„ moi toûjours bien, car pour moi je fais mon
„ devoir, & je vous ſouhaite un heureux retour.

L'avanture de **** étoit qu'ayant parlé du Duc de Candale à Madame de **** avec mépris, ce Duc lui avoit fait couper tout un côté de cheveux, ce qui fut une choſe aſſez hardie, vû que **** étoit Secretaire du Cabinet.

Le

Le 8. d'Août les armées ſejournerent & les Bourguemeſtres de Tuin vinrent haranguer le Roi. 1655.

Ce jour-là les Marêchaux d'Albret & de Clerambaut, François de Clermont Marquis de Monglat Maître de la Garderobe du Roi, & le Commandeur de Souvrai Ambaſſadeur de Malte à la Cour, depuis Grand-Prieur de France, dinant tous chez moi, le Marêchal d'Albret ſe mit à nous faire un conte, & comme il étoit au plus fort de la narration, il pâlit tout-d'un-coup, & la voix lui devint plus foible: pas un de nous n'y prit garde que le Marêchal de Clerambaut, parce qu'il n'y avoit que lui qui en ſût la raiſon. Il ſe mit donc à crier au Maître-d'Hôtel, qui venoit de ſervir un marcaſſin, de lui ôter promptement la tête, ce que celui-ci ayant fait, le Marêchal d'Albret qui s'alloit évanouïr, ſe remit & nous acheva ſon conte.

Ce ſont de ces averſions naturelles qu'ont beaucoup de gens; les uns pour des levraux, comme Bernard de Nogaret Duc d'Epernon, Colonel General de l'Infanterie, & les autres pour des têtes de cochons, comme le Marêchal d'Albret. J'ai vû depuis le Marêchal de Clerambaut me faire ſouvenir de cela au lever du Roi, & me demander enſuite ſi je croyois que ce fût ſe battre avec avantage contre le Marêchal d'Albret que d'avoir une tête de cochon dans la main gauche, ayant l'épée à la main contre lui. Cette queſtion fit rire le Roi; & la réponſe que je fis au Marêchal (que ſachant le foible du Marêchal d'Albret, ce ſeroit une auſſi grande ſupercherie que ſi l'on étoit jaqué) l'obligea de pouſſer

loin cette dispute, & de badiner aussi agréablement qu'il avoit accoûtumé de le faire.
1655.

Le 9. d'Août le Roi alla voir Tuin, & le même jour Castelnau avec son Corps détaché revint de Bouvines qu'il avoit prise & pillée, & le Marquis d'Uxelles de Valcour.

Le 10. les armées partirent de leurs quartiers, celle de la Ferté ayant l'avant-garde; elles passerent la Sambre à la Bussiere, à Sors & à Jumont, & vinrent camper à Maubeuge; la Cour & les Officiers Generaux logerent dans la ville. Castelnau escorta par deçà l'eau le bagage des armées.

Le 11. d'Août les armées partirent de Maubeuge, celle de Turenne ayant l'avant-garde, & vinrent camper à Bavai.

Le 12. elles y séjournerent.

Le 13. les armées partirent: celle de la Ferté partit la nuit du 12. au 13. & laissant son Infanterie au Quesnoi, à la reserve de quatre Regimens, alla faire un pont entre Valenciennes & Bouchain, à la Neuville sur l'Escaut, à sept lieuës de Bavai; l'armée de Turenne partit à la pointe du jour & suivit l'autre; le Roi & le Cardinal demeurerent au Quesnoi, où l'armée de Turenne ayant fait une grande halte, pour faire prendre du pain à l'Infanterie, marcha le reste du jour, & ayant passé toute la nuit du 13. au 14. à la Neuville sur quatre ponts, se trouva à la pointe du jour delà l'Escaut.

Les ennemis qui nous avoient vûs partir du païs de Liege étoient venus de Mons à S. Guilain, & puis à Condé, & ayant avis de notre marche vers l'Escaut, marcherent en diligence à Valenciennes, croyant que nous voulions atta-

taquer Bouchain, dans lequel ils jetterent huit escadrons. 1655.

De Blanchefort, qu'on appelloit alors le Chevalier de Crequi, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, fut commandé le matin du 14. de s'avancer avec six escadrons vers Valenciennes; il en trouva huit qui venoient reconnoître l'armée: ceux-ci le pousserent, lui prirent un Cornette, & se retirerent sur une éminence près de Valenciennes.

Il faut remarquer que le Marêchal de Turenne en donnant des emplois au Chevalier de Crequi, prétendoit obliger le Duc de Crequi son frere, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & le Marêchal de Villeroi oncle du Chevalier, qui avoit été Gouverneur de Sa Majesté, & qui étoit bien à la Cour. Ce n'est pas que le Chevalier n'eût du merite: il avoit du talent pour la guerre, mais le Marêchal de Turenne le préferoit par les raisons que je viens de dire à de plus vieux Officiers, & d'aussi capables.

Le matin du jour que l'armée partit de Bavai, j'écrivis cette Lettre à Madame de****.

Du Camp de Bavai le 13. *d'Août* 1655.

„ J'Ai reçu vos trois Lettres, Madame, celle
„ du 26. de Juin, du 14. de Juillet & du 19.
„ de Paris. Celle du 26. est effectivement fort
„ plaisante, mais comme vous dites aussi, elle
„ n'est pas la plus tendre du monde. Vous me
„ parlez de déplaisir & de larmes tout exprès, à
„ ce qui semble, pour me dire que ce n'est pas
„ pour moi. Je sai bien que je n'y dois pas pré-
„ tendre, mais vous n'avez que faire de m'exa-

1655. „ gerer si fort vos foiblesses pour un autre, & „ votre fermeté pour moi. Quand on aime bien „ les gens qui vont à l'armée, on a plus d'appre- „ hension pour le danger de leurs personnes que „ de joye dans l'esperance de l'honneur qu'ils „ vont acquerir. Je jurerois qu'il y a des mou- „ vemens de dépit dans ce que vous m'écrivez : „ sur la fin pourtant vous vous radoucissez un „ peu, & craignant que ce que vous me mandez „ sur mon départ ne sente la rudesse de Rome, „ vous vous humanisez pour mon retour.

„ Pour votre Lettre du 14. de Juillet, il n'y „ a rien de si obligeant ni de si flateur que ce que „ vous me dites sur le siege de Landreci. J'ai „ bien ri en lisant toutes vos contreveritez, & „ la honte que vous me mandez avoir des mau- „ vaises actions que j'ai faites.

„ Pour votre troisième Lettre, je vous dirai „ que pour n'être pas d'un stile laconique, elle „ ne laisse pas d'être fort agreable. Je serois bien „ faché qu'elle fût plus courte, & vous avez „ tort de dire que vous écririez mieux si vous „ n'étiez malade ; vous vous portez mieux que „ vous ne pensez. Et moi, ma chere Cousine, „ je suis à vous plus qu'on ne sauroit dire.

Sur les huit heures du matin du 14. d'Août l'armée de Turenne s'étant mise en bataille, marcha ainsi pendant une heure, Montpesat à la tête, comme premier Lieutenant General, & moi avec lui comme Mestre de Camp General de la Cavalerie. Nous nous attendions à un combat lorsque nous vîmes passer sur notre gauche le Corps de reserve que commandoit Castelnau qui se mit devant nous & qui poussa les ennemis, lesquels ne se trouvant pas en

en état de garder un vieux Camp où ils étoient, & qu'ils n'avoient racommodé qu'à demi, se retirerent à Condé : les Espagnols étoient partis dès les six heures du matin, & c'étoit le Prince de Condé qui faisoit cette retraite. Il fit ferme à un pont pour donner loisir à ses troupes de se retirer avec moins de desordre, & se trouva lui-même present à toutes les charges qui s'y firent ; mais comme enfin il se vit extraordinairement pressé, il se fit nommer & demanda à parler sur parole. Nos volontaires & nos Officiers de la tête tinrent cette conference à beaucoup d'honneur ; de sorte que le Prince acheva de sauver par son adresse son arriere-garde, qu'il avoit déja tirée d'embaras par sa valeur. 1655.

En arrivant à Condé les ennemis repasserent le pont qu'ils avoient fait sur l'Escaut, & le rompirent après eux, & en même tems firent marcher leurs bagages vers Tournai ; & leurs troupes partirent deux heures après minuit du 14. au 15. pour suivre la même route.

Cependant l'armée de Turenne étant arrivée à six heures du soir à Fresnes à la vûë de Condé, on resolut de faire deux ponts sur l'Escaut, l'un au-dessus de l'endroit où la Haine entre dedans, pour avoir communication avec le Quesnoi ; & l'autre du côté de Mortagne, pour passer au-dessous de Condé, & pour être en état de suivre les ennemis si l'on en prenoit le dessein.

Ce jour-là 14. d'Août l'armée de la Ferté campa sous Valenciennes au-dessus du vieux camp des ennemis.

On perdit quelques gens au défilé où le Prince fit ferme, & un étendart du Regiment de

Crequi Duc; Rochefort Lieutenant des Gen-
1655. darmes du Prince y fut bleſſé.

Le 15. d'Août le pont au-deſſous de Condé étant achevé ſur le midi, l'armée de la Ferté paſſa avec le Corps de reſerve que commandoit le Marquis d'Uxelles: celui-ci alla vers Saint Guilain, & le Corps de Caſtelnau campa au vieux Condé. Le pont au-deſſus de Condé étant fait l'on envoya huit eſcadrons au Queſnoi pour ramener les caiſſons, & deux de ce même côté-là pour eſcorter les fourrageurs.

Siege de Condé. Le même jour Montpeſat ouvrit la tranchée devant Condé deçà l'Eſcaut, avec le premier bataillon des Gardes: les ennemis firent une grande ſortie & furent battus, mais le Chevalier de Raré & Vautourneux Capitaines aux Gardes, & Miſſeri Lieutenant y furent tuez, qui étoient tous trois de braves & d'honnêtes gens.

Le 16. d'Août Eſclainvilliers alla avec deux cens Mouſquetaires, cinq eſcadrons & une piece de canon pour prendre le Château de Boſſu, mais il ſe contenta de le faire ſommer & s'en revint, ſur le refus qu'il fit de ſe rendre, ne ſe jugeant pas en état de le pouvoir forcer.

J'allai ce même jour 16. d'Août au fourrage du côté de Valenciennes, & comme j'y fus battu, je ſerai bien-aiſe d'en dire au vrai la maniere, afin que ceux qui verront ceci puiſſent bien juger de cette action.

J'avois ſept eſcadrons, deux du Meſtre de camp General, quatre du Roi & un du Grand-Maître. Après avoir paſſé le pont que nous avions ſur l'Eſcaut & de longs marais que la riviere fait en cet endroit, j'arrivai à un village qui eſt à l'entrée d'une plaine de deux lieuës,

la-

laquelle aboutit à Valenciennes. J'envoyai tous les fourrageurs sur la gauche de ce village, dans 1655.
ceux qui sont du long de la riviere de la Haine, tirant à Quévrain, & pour les couvrir je m'avançai une petite lieuë dans la plaine sur une hauteur d'où je voyois tout ce qui pouvoit sortir de Valenciennes. Je laissai l'escadron du Grand-Maître, commandé par un brave Gentilhomme appellé la Roche, & le dernier escadron du Regiment du Roi, commandé par Mesieres autre brave soldat, tous deux en Corps de reserve à un quart de lieuë derriere; & j'envoyai vingt Maîtres de mon Regiment, commandez par un Lieutenant sur une petite hauteur à un demi-quart de lieuë devant moi à ma vûë.

Après avoir été là cinq ou six heures, jugeant que les fourrageurs avoient fait leurs trousses, je fis monter à cheval pour m'en revenir. Dans ce tems-là je vis paroître trois escadrons des ennemis à des fourches, qui sont sur une éminence à cinq cens pas de Valenciennes: le Lieutenant de mon Regiment m'envoya dire qu'ils marchoient à lui: je lui mandai que je le voyois bien, & que je le soûtiendrois. En effet, ces trois escadrons étant proche de mes vingt Maîtres détachez; je m'avançai derriere eux, & avec vingt-cinq ou trente volontaires nous fûmes charger les ennemis; ils se retirerent en escarmouchant. J'entrai en soupçon alors de la verité; & comme j'étois dans la resolution de me retirer, on m'amena deux prisonniers du Regiment de Persan que mes gens avoient faits: je leur demandai pourquoi ils s'avançoient si fort en si petit nombre, & ce qu'il y avoit de Cavalerie à Valenciennes: ils

1655. me dirent qu'il y avoit deux heures qu'ils n'étoient que cinq eſcadrons, mais que depuis il en étoit arrivé douze de l'armée avec Don Franciſco Pardo General de la Cavalerie, lequel me voyant dans la plaine, avoit envoyé ces trois eſcadrons pour tâcher à m'engager. Dans le tems que ces priſonniers me parloient, je vis paroître ſur la même éminence des fourches quatorze eſcadrons. J'envoyai auſſi-tôt dire à Camp-Ferrant qui commandoit le Regiment du Roi, de m'envoyer trois Officiers de ſes trois eſcadrons pour ſe tenir auprès de moi, afin que je lui puſſe envoyer mes ordres par eux ; & cependant de ſe retirer au pas pendant que j'allois ſoûtenir la premiere charge des ennemis avec mon Regiment. Veritablement lorſqu'il me vit aux mains, il emmena ſes eſcadrons au grand trot, au galop, & un moment après à la débandade. Les deux miens rompus ſuivirent, avec plus de raiſon, un ſi méchant exemple. N'ayant donc plus de reſſource qu'en mes deux eſcadrons de reſerve, j'allai à eux, & les ennemis qui ne les voyoient pas, à cauſe qu'ils étoient dans un petit fonds, ſe trouvant ſurpris firent halte pour ſe rallier & pour les venir charger.

La Roche & Meſieres qui les commandoient firent fort bien leur devoir, mais ils furent rompus, & cela donna au moins le loiſir au reſte de gagner un village où je trouvai quatre eſcadrons avec leſquels je fis ferme au défilé : cependant toutes les troupes des ennemis s'étant avancées à cinq cens pas de moi n'oſerent m'enfoncer, & l'on ouït quelqu'un d'eux qui crioit qu'on n'avançât point & qu'il y avoit de l'Infanterie dans le village.

Ce

Ce ne fut pas un combat, ce fut une déroute: il n'y eût que trois Cavaliers de tuez; mais il y en eut cent de pris & quinze Officiers, parmi lesquels se trouva Desmenus mon Lieutenant de Mestre de Camp, frere de Courtin, & Toulongeon mon beaufrere. Le dernier revint le même jour sans avoir été connu, en payant la rançon d'un Cornette. 1655.

Marcillac volontaire, qui depuis fut le Duc de la Rochefoucaut, y eut un coup de mousqueton au travers de la cuisse dans la premiere escarmouche que j'avois fait faire par mes gens détachez. Coaslin Capitaine au Regiment du Roi, & Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, & Capitaine au même Regiment furent toûjours auprès de moi à essayer de rallier quelqu'un, & tous trois y firent fort bien.

Mon Regiment y perdit trois étendars, & le Regiment du Roi un.

Camp-Ferrant homme décrié sur la réputation, étoit à la tête des trois escadrons qui commencerent à fuïr; & quoiqu'il y eût avec lui de fort braves gens, rien n'est si dangereux à la guerre que le méchant exemple.

Le même jour 16. d'Août on renvoya quinze escadrons au devant du convoi, commandez par Genlis-Brûlart & par la Berge, deux Mestres de camp de Cavalerie.

La nuit du 16. au 17. d'Août le Comte de Lillebonne releva la tranchée avec les Suisses: cette même nuit les dix-sept escadrons des ennemis repartirent de Valenciennes.

Le 16. d'Août le convoi revint du Quesnoi escorté de vingt-trois escadrons, commandez par le Passage.

1655. La nuit du 17. au 18. le Marquis d'Uxelles releva le Comte de Liſlebonne avec le bataillon des Gardes Françoiſes de l'armée de la Ferté.

Le 17. j'allai avec cinq cens Mouſquetaires & un eſcadron me mettre dans l'angle de l'Eſcaut & de la Haine, pour empêcher les ennemis de ſortir de Condé ou de recevoir du ſecours. Je pris un eſpion portant une Lettre au Comte de Henin Gouverneur de Valenciennes pour hâter le ſecours.

eddi-on de ondé. Le 18. d'Août Condé ſe rendit à la même capitulation que Landreci: on y laiſſa le Paſſage pour y commander.

Le 19. ſur les dix heures du matin les ennemis ſortirent de Condé au nombre de quinze cens hommes de pied, deux cens Officiers, & deux cens chevaux. L'armée de Turenne partit de Freſne à la pointe du jour, les bagages devant, l'Infanterie après, & la Cavalerie faiſant l'arriere-garde : nous paſſâmes à la tête du Camp de l'armée de la Ferté, qui ne décampa point ce jour-là. Les Corps de reſerve de Caſtelnau & d'Uxelles s'avancerent vers S. Guilain, & l'armée de Turenne campa à Berniſſart.

Le 20. d'Août l'armée de la Ferté vint paſſer à la tête de notre Camp, & camper aux environs de S. Guilain au delà de la Haine, & l'armée de Turenne repaſſa cette riviere ſur deux ponts, & campa à Horne devant S. Guilain du côté du Queſnoi.

Ce jour-là le Maréchal de Turenne commanda au Grand-Maître de l'Artillerie de prendre trois cens Mouſquetaires & d'aſſieger le Château de Boſſu. Montpeſat s'y oppoſa, diſant

ſant que cet emploi lui appartenoit comme premier Lieutenant General ; le Grand-Maître lui refuſa du canon, choſe aſſez extraordinaire. Pour les accorder le Maréchal manda à Caſtelnau de prendre le Château, ce qu'il fit, & y campa le 22. avec ſon Corps de reſerve. 1655.

Le 22. d'Août on ouvrit la tranchée à S. Guilain en trois endroits. Siege de S. Guilain.

Ce jour-là j'allai au fourrage avec cinq eſcadrons.

Le 23. le Maréchal de Turenne alla avec quarante eſcadrons au devant du Roi au Queſnoi ; la tranchée s'avança fort ce jour-là.

Le 24. d'Août le Roi arriva à l'armée & logea à Boſſu. Je fis ce jour-là un fort grand fourrage avec quatre eſcadrons.

Le 25. jour de la S. Louïs la ville parlementa, l'on donna des ôtages de part & d'autre, elle ſe rendit faute de munitions de guerre ; on y laiſſa Schomberg pour y commander. Reddition de S. Guilain.

Le 26. d'Août les ennemis en ſortirent au nombre de ſix à ſept cens hommes de pied & de cent chevaux, ils furent conduits à Mons.

Ce jour-là Montpeſat renvoya par ordre du Roi l'étendart du Regiment de Sa Majeſté pris au fourrage de Valenciennes où j'avois été battu, lequel étendart le Prince de Condé lui avoit renvoyé, lui mandant avec beaucoup de reſpect que ce n'étoit point à ces étendarts-là à qui il en vouloit.

Le 27. le Roi ayant été viſiter Condé & laiſſant le Paſſage pour y commander comme Schomberg dans S. Guilain, tous deux ſous l'autorité de Caſtelnau commandant en chef

les

—— les armées en Hainaut, revint coucher à Qué-
1655. vrain.

Le 28. le Roi en partit avec vingt-deux escadrons de l'armée de la Ferté, le Maréchal les commandant lui-même, & alla coucher au Quesnoi.

Ce jour-là on traça une contrescarpe à S. Guilain & l'on y fit travailler mille hommes, on payoit les soldats pour ce travail, toute la Cavalerie donna vingt pieux par escadron.

Le 28. le Maréchal de Turenne fut lui-même faire le fourrage du côté de Chievres avec trente escadrons & deux mille cinq cens hommes de pied.

Le 30. d'Août il arriva un grand convoi avec le Maréchal de la Ferté. La Compagnie de Chevaux legers de la Reine, composée de cent-cinquante Maîtres, commandée en chef par du Livet, & la Compagnie du Chevalier de Nogent Capitaine dans le Regiment du Roi, arriverent ce jour-là à l'armée.

Le premier de Septembre je fis le fourrage du côté de Mons à un village appellé Fremeri, avec trente-quatre escadrons, deux mille hommes de pied, & deux pieces de canon, le Maréchal de Turenne y fut quelque tems.

Gassion Mestre de camp de Cavalerie sur le pied étranger, fut détaché ce jour-là avec trois cens chevaux & cent cinquante Mousquetaires du côté qu'on faisoit le fourrage.

Le 3. de Septembre le Marquis de Cœuvres, Lieutenant General dans l'armée de la Ferté, alla au fourrage du côté de Chievres. L'armée de Turenne avoit fourni huit escadrons commandez par un Colonel, on y perdit quelques fourrageurs.

Le

Le 5. le Comte de Lislebonne alla au fourrage du côté de Fremeri avec trente escadrons, 1655. toute l'Infanterie de l'armée de Turenne, & deux pieces de canon.

Le 6. le Maréchal de Turenne alla visiter Quévrain pour savoir s'il étoit nécessaire de le raser; ce qu'il jugea à propos.

Le même jour je fis partir le Regiment de Bourlemont pour se mettre dans Emeri, & les deux Compagnies de Bridieu, qui escadronnoient avec Bourlemont pour retourner à Guise.

Le 7. le Marquis d'Uxelles fut au fourrage du côté d'At avec vingt escadrons de l'armée de la Ferté & dix de celle de Turenne, commandez par Joyeuse Grandpré Mestre de camp.

Le 8. de Septembre on retourna au fourrage du côté d'At, parce qu'il étoit fort beau à faire, & que les ennemis ne s'y attendoient pas, à cause que nous n'y allions jamais que de deux jours l'un. L'armée de Turenne donna quinze escadrons de Cavalerie legere, quatre de Gendarmes, & deux bataillons: celle de la Ferté donna seize escadrons de Cavalerie legere, & quatre escadrons de Gendarmes. Le Duc d'Yorc commandoit les troupes de Turenne, & Grandpré celles de la Ferté, & j'y étois allé comme Mestre de camp General: outre cela l'on avoit envoyé la nuit du 7. au 8. cinq cens chevaux avec la Cardonniere, Mestre de camp du Regiment de Cavalerie Mazarin, en embuscade du côté qu'on vouloit fourrager, & Rochepaire avec deux cens chevaux.

Le 9. de Septembre, moi étant de jour, je voulus m'aller promener à la tête de notre gran-

—— grande garde qui étoit du côté de Mons, le
1655. Duc d'Yorc y vint accompagné de vingt-cinq ou trente Officiers ou volontaires, entre lesquels étoit Péguillain, le Chevalier de Brigueuil, Biscarat, & d'autres, qui s'étant avancez du côté de la vedette des ennemis, je priai le Duc d'Yorc, devant qui je ne voulois pas donner d'ordre, de leur envoyer dire de s'en revenir. Il en donna la commission au Chevalier de S. Gé, qui en les approchant eut l'os de la jambe cassé d'un coup que tira la vedette des ennemis, dont il mourut le lendemain.

Le 11. le Marquis de Cœuvres alla au fourrage du côté de Belœil avec douze escadrons de la Ferté & dix de Turenne, & de l'Infanterie.

Le 12. on envoya six escadrons querir les charettes qui étoient au Quesnoi, & on y en mena d'autres de l'armée: je les conduisis jusqu'à la vûë du Quesnoi avec quatre escadrons de la garde, & je revins le soir.

Le 13. le convoi arriva du Quesnoi avec six à sept cens charrettes.

Cependant le Marêchal de Turenne me faisoit de tems en tems des injustices assez grandes pour m'obliger à n'être pas content de lui, mais pas assez pour m'en plaindre; & d'autant plus qu'elles avoient toûjours quelque côté par où il les pouvoit défendre. Quand il ne me donnoit pas des emplois comme Lieutenant General, il pouvoit dire qu'ils ne tomboient pas à mon jour; cependant je savois qu'un General peut laisser passer la garde d'un homme qu'il n'aime pas, pour faire avoir l'emploi à celui qu'il aime; & ce qui m'empêchoit de

de douter de la mauvaiſe volonté du Maréchal en ces rencontres, c'eſt que le haſard n'eſt jamais aſſez juſte pour faire toûjours arriver la même choſe. On ſe peut imaginer là-deſſus ce que je faiſois, & pour dire le vrai, je n'étois pas ſur ce ſujet aſſez mon maître. 1655.

J'aurois fait plus ſagement de n'en point parler, mais j'avoûë que j'ai toûjours manqué de prudence quand il a été queſtion de ſouffrir, & ſur tout me trouvant du talent pour me vanger par des plaiſanteries, de certaines offenſes qui ne méritoient pas d'autres reſſentimens.

Le 14. de Septembre l'armée de Turenne décampa, paſſa la Haine, & vint camper à Hauteroche, à la gauche de celle de la Ferté.

La nuit du 13. au 14. il partit une eſcorte pour aller au Queſnoi, qui étoit des Regimens de Bouillon & de Melin qui y devoient demeurer tous deux, & de Mondejeu qui en devoit revenir.

Le 15. on envoya au fourrage ſeize eſcadrons de Turenne & dix de la Ferté.

Le 16. on fut au fourrage devers Tournai avec quinze eſcadrons & cinq bataillons de Turenne, & dix eſcadrons de la Ferté.

Quand je parle des fourrages, c'eſt qu'on n'en faiſoit point alors ſans danger, les ennemis étant fort proches.

Le 17. le Maréchal de Turenne fut viſiter Condé, & fit commander cent pieux à chaque eſcadron pour les y envoyer, & autant à chaque bataillon.

Le 19. les deux armées partirent de leurs camps à la ſourdine, afin que les ennemis ſachant qu'il y avoit deux jours que nous n'a-

vions

vions été au fourrage, puſſent prendre la tête
1655. de l'armée pour une ſimple eſcorte, & elles vinrent camper, l'armée de Turenne à Leuſe, faiſant front à Condé; & celle de la Ferté à At, au milieu du païs des ennemis & de tous leurs quartiers. On y vint faire manger le fourrage qu'ils gardoient pour faire le ſiege de Condé : l'on y vint encore pour n'être pas obligez de venir de trois ou quatre lieuës chercher du fourrage au haſard d'être battus.

Le ſoir même du 19. de Septembre, Montpeſat fut commandé pour aller prendre le Château de Brifeuil ſur le chemin de Tournai avec douze eſcadrons, les Regimens d'Infanterie de Picardie & de Turenne, & quatre pieces de canon. C'étoit à moi le premier détachement de Lieutenant General; mais parce que lorſqu'il falloit du canon, c'étoit à l'ancien à recommencer, Montpeſat eut cet emploi: le Château ſe rendit le lendemain à neuf heures du matin.

Le 20. de Septembre, le 21. le 22. & le 23. on alla au fourrage ſans eſcorte, parce qu'on en trouvoit à la tête des camps.

Le 24. j'allai au Château d'Anvain avec ſix eſcadrons & deux cens Mouſquetaires pour y faire prendre du grain battu pour les munitionnaires de l'armée.

Le 25. on ſéjourna encore à Leuſe pour achever de faire raſer le Château de Brifeuil, & pour attendre l'Infanterie qui étoit allée en parti.

Le 26. on partit de Leuſe, l'armée de la Ferté ayant l'avantgarde alla loger à Hauteroche, & celle de Turenne à Pomereuil.

Le 27. de Septembre les bagages de Turenne

ne partirent dès le minuit avec douze escadrons du Corps de reserve, & les deux de la grande garde, & vinrent passer la riviere au Pont-à-Haine & à deux autres ponts plus bas ; & sur les sept à huit heures du matin, l'armée de la Ferté passa entre Bossu & le Pont-à-Haine, ses bagages passerent au Pont-à-Haine, & l'armée de Turenne aux deux ponts plus bas, & vint camper à Angre, & celle de la Ferté à Roisin sur la riviere de Hovean. 1655.

Le 28. le convoi partit du Quesnoi & vint à Quévrain, & l'on fit partir quatre charettes par escadron des deux armées pour aller querir un autre convoi à Guise.

Le 29. on partagea le convoi en deux, une partie fut conduite par les troupes de Castelnau à Condé, & l'autre à S. Guilain par celles de Schomberg.

Le 30. de Septembre matin, les charrettes repasserent au camp & s'en retournerent à Landreci, escortées par mille hommes de pied & mille chevaux, commandez par Navailles, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-legers de la garde. Le Grand-Maître de l'Artillerie s'en alla ce jour-là de l'armée avec beaucoup de volontaires.

On fut ce matin-là au fourrage sur la Sambre du côté d'Emeri : on y prit quelques prisonniers, qui nous dirent que les ennemis s'assembloient aux environs d'At & de Leuse.

Dans ce tems-là nous apprîmes que nos gens avoient levé le siege de Pavie, ce qui nous surprit fort.

Le premier d'Octobre, le 2. le 3. & le 4. il passa des convois pour Condé & pour S. Guilain.

Le

1655. Le 5. le Cardinal arriva de Guise à Quévrain. Le 6. il alla à Condé, & le 7. à S. Guilain.

Ce jour-là j'écrivis à Madame de *** cette Lettre.

Du Camp d'Angre, ce 7. d'Octobre 1655.

„ JE suis fort aise, Madame, que vous m'assuriez que Monsieur le...... souhaite de „ trouver que j'aye raison dans l'affaire qu'on „ m'a voulu faire avec lui: cela ne laisse pas „ de me surprendre, & je trouve fort extraordinaire qu'il aime mieux se plaindre de Madame.... que de moi. Je vous assure aussi, „ ma belle Cousine, que je lui en ai bien plus „ d'obligation, & qu'il n'y en a guere au monde contre qui je ne me déclarasse quand il „ s'agit de ses interêts. Pour vous qui m'empêchez de perdre un si bon ami, vous pouvez „ penser si je vous aime.

„ J'ai reçû de grands remercimens de la „ Comtesse de..... sur l'affaire dont vous dites „ qu'on a tant chucheté à S. Fargeau. Ce n'est „ pas qu'elle ne desavouë la Lettre, mais elle me „ rend graces de l'avoir supprimée, disant que „ si elle eût été vuë il eût été bien mal-aisé de „ desabuser le public, à moins que de faire des „ manifestes qui sont pires que la chose même.

„ Mr. le Cardinal a été une seconde fois à „ l'armée pour voir Condé & S. Guilain, & „ pour laisser ces places en état de ne rien craindre, & de se passer de nous jusqu'au printems. „ Son Eminence m'a fort bien traité, & m'a fait „ donner mille écus pour achever ma Campagne.

„ Il y a deux ou trois jours que Mr. de Turenne

„ ne & moi parlant de quelque chose, je vins à vous nommer, il me demanda si je vous voyois. 1655.
„ Je lui dis qu'oui, & que nous étions Cousins germains de même Maison. Il me dit qu'il vous connoissoit, & qu'il avoit été vingt fois chez vous sans vous rencontrer ; qu'il vous estimoit fort, & que pour marque de cela, il ne voyoit point de femmes. Je lui dis que vous m'aviez parlé de lui, & que vous m'aviez témoigné lui être très-obligée.

„ A propos de cela, Madame, je ne pense pas qu'il y ait au monde une personne plus generalement estimée que vous ; vous êtes les délices du genre humain, l'antiquité vous auroit dressé des autels, & vous auriez assurément été Déesse de quelque chose. Dans notre siecle où l'on n'est pas si prodigue d'encens, on se contente de dire qu'il n'y a point de femme à votre âge plus vertueuse ni plus aimable que vous. Je connois des Princes du Sang, des Princes étrangers, des Grands Seigneurs, des Grands Capitaines, des Ministres d'Etat, des Gentilshommes, des Magistrats & des Philosophes qui fileroient pour l'amour de vous : en pouvez-vous demander davantage ? A moins que d'en vouloir à la liberté des Cloîtres, vous ne sauriez aller plus loin.

Le 8. d'Octobre le Cardinal partit de l'armée & alla coucher au Quesnoi, le 9. à Guise, & emmena le Maréchal de la Ferté qui s'en retournoit en Lorraine.

Tous ces jours-là il passa des convois.

Le 11. d'Octobre les armées partirent : celle de la Ferté vint camper à Pont-sur-Sambre, & celle de Turenne à Barlemont.

Le

Le 12. on alla au fourrage du côté d'Avesnes
1655. avec deux escadrons d'escorte seulement.

Le 13. le 14. le 15. le 16. & le 17. on eut differens avis des ennemis, tantôt que le Prince de Condé étoit du côté d'Orchies, tantôt à S. Amand, tantôt à Bouchain. Après l'on disoit que les Espagnols l'alloient joindre à Tournai; une autre fois qu'il s'alloit camper à Fresne pendant que les Espagnols passeroient au Pont-à-Haine, & viendroient à Crespin.

Enfin le 28. on eut avis certain qu'ils étoient tous ensemble à Leuse.

Pendant tout ce tems-là, l'on avoit envoyé la Cavalerie querir du pain à Guise pour elle-même, à douze mille rations par jour.

Cependant on apprit que le Roi étoit malade à Fontainebleau, & nous en fûmes quelque tems fort en peine, parce qu'il ne nous en venoit point de nouvelles.

Le 19. on eut avis que les ennemis s'étoient mis en plusieurs petits Corps dans les villages, ce qui obligea le Maréchal de Turenne de s'aller poster entre Guise & Landreci, tant pour s'approcher du pain & de l'avoine qui étoient à Guise, qu'à cause que la Sambre étoit tellement débordée que les ponts nous étoient inutiles.

Le 20. & le 21. on racommoda les ponts.

Le 22. l'armée de Turenne vint camper à Marolles, & celle de la Ferté à Noyelles.

Le 23. l'armée de la Ferté vint camper à Marbei à une lieuë d'Avesnes. On envoya ce jour-là l'aîle droite de la Cavalerie de Turenne prendre de l'avoine à Guise, d'où elle revint le 24.

Le 25. l'aîle gauche alla à l'avoine à Guise,
&

& en revint le 26. Ce jour-là Varennes, qui
avoit été Capitaine des Gardes du Maréchal 1655.
de Turenne, nouveau Lieutenant General, mena un convoi de six cens charrettes à Condé avec cinq cens chevaux des deux armées, & deux cens Mousquetaires. Il alla ce jour-là camper à Quévrain.

Le Maréchal de Turenne ayant eû avis par son Trompette que les Espagnols étoient le 24. à Jumont deçà la Sambre, & le Prince de Condé à Sors-le-Château, fit rapprocher de lui l'armée de la Ferté, & passer tous les bagages des armées delà le ruisseau de Marolles, qui allerent camper du long des hayes; l'armée de la Ferté ne s'arrêta point, & tout d'un tems passa la riviere du Buf sur deux ponts qui sont entre le Fay & Marolles, & l'armée de Turenne fut aussi toute passée à trois heures après minuit. En même tems le Maréchal envoya à Saint Quentin presser Garga, Munitionnaire general, de faire venir le convoi du Quesnoi.

Le dessein des ennemis étoit d'avancer jusqu'à Avesnes, & de surprendre l'armée de la Ferté dans Marbei, ou peut-être même d'attaquer les deux armées, ou de nous voir défiler devant eux, ou si le Maréchal de Turenne se fût retiré vers Guise sans mettre le Quesnoi en état (dans lequel il y avoit peu de gens, & point de vivres) de retomber dessus; de sorte que le Maréchal qui s'alla mettre à Vanegy-au-Bois, entre Landreci & le Quesnoi, le 28. d'Octobre, fit tout juste ce qu'il y avoit à faire, & le dessein des ennemis n'alla à rien.

L'on eut avis dans la marche par des prisonniers Cravates que l'on fit, que les ennemis avoient campé le 27. à Beaufort près du Château d'E-

d'Eclebes, où nous avions cinquante hommes
1655. de pied & douze Cavaliers.

On avoit envoyé deux jours devant Belle-Chassagne Capitaine au Regiment du Roi à Emeri, avec quarante Maîtres, pour savoir des nouvelles des ennemis. Il manda cette nuit-là qu'ils étoient de vers Sors-le Château.

Ce jour-là 28. les charrettes retournerent vuides de Condé, avec Varennes & les troupes.

Le 29. il arriva un convoi de quatre-vingts charrettes de Guise pour le Quesnoi, que j'y conduisis depuis le camp. On eut avis ce jour-là que les ennemis s'assembloient devers Tuin.

Le 30. d'Octobre il arriva un convoi de trois cens charrettes de S. Quentin pour le Quesnoi, que le Coudrai-Montpensier Lieutenant General dans l'armée de la Ferté y conduisit depuis le Camp.

Le second de Novembre, Roussereau, l'un des Secretaires du Cardinal, vint trouver le Marêchal de Turenne, pour le persuader de faire demeurer l'armée dans le païs ennemi le plus long-tems qu'il pourroit, mais il n'y gagna rien; nous nous retirâmes dès le lendemain dans les villages de la frontiere de Picardie pour y attendre les quartiers d'Hyver.

J'écrivis par Roussereau cette Lettre à Mr. le Tellier.

Au Camp de Vanegy-au-Bois le 2. Novembre 1655.

MONSIEUR,

„ J'ai appris que le Roi considerant autrefois
„ que la Charge de Mestre de Camp General de
„ la

„ la Cavalerie-legere eſt de grande dépenſe ; & 1655.
„ voulant donner moyen à Mr. le Marêchal de
„ Clerambaut de la ſoûtenir, lui donnoit une
„ garniſon pour la ſubſiſtance de ſon équipage,
„ ſous le titre d'une Compagnie de Chevaux-le-
„ gers. Je ne penſe pas, Monſieur, que Sa Ma-
„ jeſté veuille que je poſſede cette Charge avec
„ moins de privileges : ſi j'avois aſſez de bien
„ pour m'en paſſer, je ne l'importunerois pas,
„ & j'attendrois en le ſervant le mieux qu'il me
„ ſeroit poſſible, le tems que je meriterois des
„ recompenſes plus honorables.

„ Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur,
„ d'en parler à Son Eminence, & de me propoſer
„ pour un des Lieutenans Generaux que l'on
„ mettra cet Hyver ſur les frontieres de Picardie.
„ Il n'y en a pas un qui ait plus d'envie de ſe
„ diſtinguer par des ſervices conſiderables, &
„ peut-être ſi je ſervois ſeul, connoîtroit-on
„ mieux qu'on ne fait, que je ſuis bon à quelque
„ choſe. Je vous ſerai extrêmement obligé ſi
„ vous m'aidez à obtenir cet emploi, & ſi vous
„ me croyez autant que je ſuis, &c.

Nous fûmes encore plus de trois ſemaines dans les villages, pendant leſquel j'écrivis à Madame de**** cette Lettre de Noyon.

A Noyon le 7. de Novembre 1655.

„ J'Attends ici la venuë du Meſſie, c'eſt-à-
„ dire, les ordres du quartier d'Hyver, avec
„ une fort grande impatience. Je ne m'ennuye
„ pas trop vû la ſaiſon. Cela ſoit dit ſans vous
„ offenſer, Madame, car il me ſemble que je
„ devrois m'ennuyer par tout où vous n'êtes pas.

„ Je me leve tard, je me couche de bonne heure:
1655. „ je vais, je viens, j'entre en colere, j'en fors: „ je prie Dieu, je l'offense, & comme cela les „ jours ne me durent rien.

„ Auſſi-tôt que j'aurai mon congé j'irai à „ Compiegne faire ma cour, & ſi je dois ſervir „ cet Hyver ſur la frontiere, je ſerai bien preſſé „ de partir ſi je ne vous vais pas dire adieu: en „ tout cas je vous aimerai de tout mon cœur.

„ Mille amitiez, s'il vous plaît, à tous mes „ rivaux, fuſſent-ils quatre fois autant qu'ils ne „ ſont.

Le 22. de Novembre je reçus cette Lettre de M. le Tellier.

A Compiegne le 19. *de Novembre* 1655.

MONSIEUR,

„ Il eſt vrai qu'on a autrefois entretenu une „ Compagnie de Chevaux-legers à Mr. le Ma- „ réchal de Clerambaut de la maniere que vous „ le dites; mais c'étoit dans un tems où cela ſe „ pouvoit commodément, & que l'on faiſoit hi- „ verner les troupes dans toutes les Provinces „ du Royaume, outre qu'on étoit plus abondant „ en argent qu'à cette heure. On le faiſoit auſſi, „ comme vous le pouvez voir, pour des perſon- „ nes encore plus conſiderables, & auſquelles „ on l'a depuis & pour les mêmes raiſons re- „ tranché.

„ Pour ce qui eſt de la penſée que vous avez „ de ſervir durant l'Hyver ſur la frontiere, lorſ- „ qu'on ſera les logemens des troupes, j'en ferai

„ très-

„ très-volontiers reſſouvenir Son Eminence, & „ ſuis toûjours, 1655.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très-affectionné ſerviteur,

LE TELLIER.

Le même jour que je reçûs cette Lettre, le Maréchal de Turenne reçut ſon congé de la Cour, & je m'en allai avec lui à Compiegne où étoit la Cour Nous y trouvâmes le Cardinal aſſez embarraſſé de cette affaire-ci.

Le Marêchal d'Hoquincourt, Gouverneur de Peronne & de Ham, amoureux d'Iſabelle de Montmorenci Ducheſſe de Châtillon, s'étoit engagé pour lui plaire dans les interêts du Prince de Condé, & ſon excuſe étoit à la Cour un prétendu mécontentement qu'on lui avoit donné. Le Cardinal lui envoya le Duc de Navailles pour traiter avec lui, ce qu'il fit ſi bien que le Marêchal ſe défit du Gouvernement de Ham pour deux cens mille écus, & remit celui de Peronne au Marquis d'Hoquincourt ſon fils.

Pendant que j'étois à Compiegne, je reçûs cette Lettre de Madame de****.

A Paris ce 15. de Novembre 1655.

„ VOus faites bien l'entendu, Mr. le Comte: „ ſous ombre que vous écrivez comme un „ petit Ciceron, vous croyez qu'il vous eſt permis „ de vous moquer des gens; à la verité l'endroit „ que vous avez remarqué m'a fait rire de tout

„ mon cœur ; mais je ſuis étonnée qu'il n'y eût
1655. „ que cet endroit de ridicule : car de la maniere
„ dont je vous écrivis, c'eſt un miracle que vous
„ ayez pû comprendre ce que je vous voulois
„ dire, & je voi bien qu'en effet vous avez de
„ l'eſprit, ou que ma Lettre eſt meilleure que je
„ ne penſois ; quoi qu'il en ſoit, je ſuis fort aiſe
„ que vous ayez profité de l'avis que je vous
„ donnois.

„ On m'a dit que vous ſollicitiez de demeurer
„ ſur la frontiere ; comme vous ſavez, mon
„ pauvre Comte, que je vous aime un peu ruſ-
„ taudement, je voudrois qu'on vous l'accor-
„ dât, car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant
„ les gens, & vous ne doutez pas de la paſſion
„ que j'ai pour votre fortune ; ainſi quoiqu'il
„ puiſſe arriver, je ſerai contente. Si vous de-
„ meurez, l'amitié ſolide y trouvera ſon comp-
„ te, ſi vous revenez, l'amitié tendre ſera
„ ſatisfaite.

„ Madame de Roquelaure eſt revenuë telle-
„ ment belle, qu'elle défit hier le Louvre à plat-
„ te-coûture, ce qui donne une ſi terrible jalou-
„ ſie aux belles qui y ſont, que par dépit on a ré-
„ ſolu qu'elle ne ſeroit point des après-ſoupées,
„ qui ſont gayes & galantes (comme vous ſa-
„ vez) Madame de**** voulut l'y faire demeu-
„ rer hier, mais on comprit par la réponſe de la
„ Reine qu'elle pouvoit s'en retourner.

„ Adieu, mandez-moi s'il eſt vrai que vous
„ vouliez demeurer ſur la frontiere ; & ſur tout
„ croyez, mon Couſin, que je ſuis la plus fidelle
„ amie que vous ayez au monde.

Quelques jours après nous arrivâmes à Paris, où nous ne demeurâmes pas long-tems en repos.

Le

Le 11. de Janvier 1656. je donnai mon attache à la Commiſſion de Meſtre de Camp de Pont-Saint-Pierre. Elle étoit du dernier Decembre 1655. ANN. 1656.

Sept ſemaines après, je reçûs cette Lettre du Roi.

MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin,

„ Etant bien averti que les Ennemis aſſem„ blent toutes les forces qu'ils ont du côté de „ Flandres pour attaquer Condé ; & la conſerva„ tion de cette Place étant très-importante à la „ reputation de mes Armes & à mon ſervice, j'ai „ reſolu de faire mettre enſemble la plûpart des „ troupes de mes Armées de deçà pour m'opoſer „ à leur entrepriſe, & ayant fait état d'y employer „ le Regiment de Cavalerie que vous com„ mandez, j'ai bien voulu vous faire cette Let„ tre, pour vous dire que vous ayez à vous tenir „ prêt à marcher à votredit Regiment, même „ les bagages d'icelui, au premier ordre que vous „ en recevrez de mon Couſin le Sieur de Turen„ ne Marêchal de France, & à vous acheminer „ au rendez-vous qui vous ſera preſcrit par le„ dit ordre, où vous vous rendrez préciſément „ au tems qui y ſera marqué, & y étant arri„ vé, vous ſaurez de mondit Couſin le Maré„ chal de Turenne, ce que vous aurez à faire ; „ & durant cette occaſion le pain de munition „ ſera fourni aux preſens & effectifs, & incon„ tinent qu'elle ſera paſſée, ledit Regiment ſera „ renvoyé en ſes garniſons, où j'entends que cha„ cun reprenne les mêmes logemens qu'il aura „ eu avant ſon départ en vertu de la preſente, &

1656 „ je vous recommande que votre dit Regiment „ ſe rende audit rendez-vous le plus fort & au „ meilleur état qu'il ſe pourra, & de le faire „ vivre par tout en bon ordre, vous aſſurant „ que le ſervice que j'en recevrai pour un effet „ de ſi grande importance me ſera en particulie- „ re conſideration; & ſur ce je prie Dieu qu'il „ vous ait, Monſieur le Comte de Buſſi Rabu- „ tin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Saint Ger- „ main en Laye le 6. de Mars 1656.

Signé, LOUIS.

Et plus bas à la marge.

„ L'avis de l'aſſemblée des ennemis pour l'at- „ taque de Condé m'ayant été confirmé avec „ certitude, j'ai reſolu de me porter en perſonne „ au premier jour ſur ma frontiere de Picardie, „ afin de pourvoir plus puiſſamment au ſecours „ de cette Place; & j'entends que vous partiez „ de vos quartiers avec votre dit Regiment auſſi- „ tôt que vous en aurez reçu l'ordre de mondit „ Couſin, pour vous acheminer au rendez-vous „ porté par ledit ordre. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

J'envoyai ordre à mon Regiment de ſe tenir prêt à marcher au meilleur état qu'il pourroit, & pour moi je me diſpoſai de partir avec le Maréchal de Turenne pour Amiens où étoit le rendez-vous des Officiers generaux.

Cependant étant neceſſaire de pourvoir à beaucoup de deſordres & de difficultez qui arrivoient tous les jours dans la Cavalerie, j'aſſemblai le Conſeil chez moi, où j'appellai le Commiſſaire general & les plus anciens Meſ-

tres

tres de Camp & Capitaines, & j'y fis des Reglemens qui furent envoyez dans les armées. 1656.

Le lendemain de cette aſſemblée je partis pour Amiens ; c'étoit le 12. de Mars 1656. Trois jours après que nous y fûmes arrivez, nous apprimes que les ennemis s'étoient retirez dans leurs quartiers ſur la nouvelle de nos préparatifs.

Pendant notre ſéjour à Amiens, Humieres, qui avoit épouſé Marie-Anne-Thereſe de la Châtre, fille de Françoiſe de Cugnac, ma couſine germaine, & qui d'ailleurs étoit fort de mes amis, me propoſa de me raccommoder avec Monſieur le Maréchal de Turenne, auprès duquel il étoit très-bien. Je lui témoignai en être fort aiſe ; & pour cet effet ayant concerté la choſe avec le Maréchal, il nous mit tête à tête pour nous éclaircir.

Je commençai par me plaindre de ce qu'il me témoignoit ſi peu d'amitié en toutes rencontres. Il me répondit qu'on l'avoit aſſuré que je n'étois point de ſes amis, & que même contre la parole que je lui donnerois d'en être (s'il lui arrivoit un malheur à la guerre) j'étois un homme à en plaiſanter. Je lui repliquai que quiconque lui avoit dit que je ne ménageois pas mes amis, avoit menti ; que c'étoit quelqu'un qui avoit interêt de me brouiller avec lui ; que je le ſuppliois de croire que quand il ne ſeroit pas le Général ſous qui vrai-ſemblablement je devois long-tems ſervir, qu'il ne ſeroit pas Colonel Général de la Cavalerie dont j'étois Meſtre de camp Général, & qu'il ne ſeroit qu'un homme de grande qualité qui avoit infiniment de l'eſprit, j'eſſayerois par tous moyens d'être ſon ami.

1656. Que pour ce qu'on lui avoit dit que s'il lui arrivoit un malheur à la guerre, j'étois un homme à en plaisanter, j'oserois bien dire que quand je serois assez mal avec lui pour en parler librement, je n'étois pas assez grossier pour l'attaquer par son fort.

Qu'on m'avoit dit qu'il eût souhaité que le Chevalier de Crequi eût eu ma Charge, mais que quand cela eût été, le Chevalier n'eût pas pû vivre avec plus de respect pour lui que moi, ni être plus son serviteur que je l'étois, que j'en ferois toûjours toutes les avances, comme je le devois par mille raisons, mais qu'après cela je croyois qu'il y devoit répondre, & que je savois qu'il ne méprisoit pas l'amitié de gens qui étoient fort au-dessous de moi.

Il me dit qu'il répondroit toûjours à la mienne, & qu'il s'accommoderoit bien mieux de moi dans la Charge de Mestre de camp Général que du Chevalier de Crequi; & après quelques complimens, je sortis de son cabinet. S'ils avoient été aussi sinceres de la part du Maréchal que de la mienne, j'aurois toûjours été bien avec lui, car je connoissois assez mon interêt pour en avoir la plus grande envie du monde; mais apparemment il vouloit avancer quelqu'un à mon préjudice.

Le 28. de Mars étant de retour à Paris, je fis expédier le Brevet de Major dans le Regiment de Choiseul Francieres pour Maisonville Capitaine dans ledit Regiment.

Le dernier de Mars je donnai mon attache à la Commission de Romecourt Capitaine dans le Regiment de Villequier. Elle étoit du 28. de Mars 1656.

Le

Le second d'Avril je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Saint Abre pour Chereusat Capitaine dans ledit Regiment. 1656.

Le 12. d'Avril je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Mercœur, pour la Chaux Capitaine dans ledit Regiment.

Je mets ici quelques attaches de celles que je donnois, & je marque comme il dépendoit de moi de faire expedier les Brevets de Major, à ceux que j'en trouvois être capables ; tant pour faire connoître l'ancienneté des services des personnes les plus considerables de ce tems-ci, que pour faire voir avec quelle autorité je faisois ma Charge.

Dans ce tems-là Esclainvilliers qui avoit pour moi, une très-grande reconnoissance du consentement que j'avois donné à sa Commission de Commissaire général, & même un grand respect, me pria d'achever de contribuer à son établissement en donnant les mains que cette Commission fût érigée en Charge. Je ne m'en fis pas presser, & ayant été dire à M. le Tellier qu'il sembloit que le Roi ne pouvoit mieux faire que de créer en faveur d'Esclainvilliers, la Charge de Commissaire général de la Cavalerie, & de lui donner par là quelque chose de solide ; cela se fit huit jours après.

Le 12. de Mai 1656. je commis d'Acon Gauville, l'un des Sous-Maréchaux des Logis Majors de la Cavalerie, pour Maréchal des Logis de la Cavalerie dans l'armée d'Italie.

Je ne doute pas que si mes Memoires deviennent jamais publics, il n'y ait des gens qui disent que j'y ai bien mis des choses inutiles ; car les uns veulent qu'on les divertisse toûjours, & sans cela n'entendent pas raison ; & les au-

tres veulent trouver à redire: mais il faut sçavoir que mon premier dessein (après celui de m'occuper) a été que mon fils apprît ici mille détails qui coûtent (pour apprendre d'ailleurs) de longues experiences, & je soûtiens qu'il n'y a rien de ce qui peut paroître inutile dans tout ce que j'ai écrit, dont il ne puisse faire un bon usage. Je lui ai voulu faire voir entre autres choses la fonction de la Charge de Mestre de camp général de la Cavalerie-legere que j'ai possedée douze ans, & de celle de Colonel général que j'ai faite par commission depuis 1654. jusques à la Paix de 1660. (qui est un honneur que jamais autre Mestre de camp général n'a reçu que moi) mais enfin si ceux qui verront mes Memoires y trouvent des endroits qui ne leur plaisent pas, je leur conseille de les passer.

1656

Le 19. de Maï je donnai mon attache à la commission de la Neuville Saint Denis, Capitaine au Regiment de Rohan. Elle étoit du 17. d'Août 1652.

Le 24. de Maï je donnai mon attache à la commission de Desmarêts Capitaine au Regiment de la Reine. Elle étoit du 10. de Mai 1656.

La même jour 24. je donnai mon attache à la commission de Mestre de camp de Foucaut. Elle étoit du 23. Fevrier 1649.

Le 29. de Mai je donnai mon attache à la Commission du Marquis d'Etrée Capitaine au Regiment de Cœuvres. Elle étoit du 13. de Mai 1656.

Le même jour 29. je donnai mon attache à la commission du Til Capitaine au Regiment d'Anjou. Elle étoit du 17. Mai 1656.

Le premier de Juin je donnai mon attache

à

à la commiſſion de Meſtre de Camp du Marquis de la Valette Nogaret. Elle étoit du 18. Mai 1656. 1656.

Le même jour je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Richelieu pour la Loge Capitaine audit Regiment.

Le 8. de Juin je donnai mon attache à la Commiſſion de Beaufort Capitaine-Lieutenant de la Meſtre de camp du Regiment de Harcour. Elle étoit du 17. d'Octobre 1655.

Le 16. de Juin je donnai mon attache à la Commiſſion d'Argenlieu Capitaine au Regiment Mazain. Elle étoit du 7. Juin 1656.

Dans ce tems-là le Maréchal de Turenne étoit parti de Paris pour aller ſur la frontiere de Picardie aſſembler les troupes, & je l'aurois ſuivi, ſi je n'avois eû un interêt conſiderable à demeurer auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, qui étoit alors dans la volonté de me faire du bien; ce qu'il executa, heureuſement pour moi, un peu devant que de tomber malade de la maladie dont il mourut, (car Meſſieurs de Malte, parmi leurs Reglemens, en ont un qu'ils appellent le *Statut-quint*, qui rend nulles les donations qu'ils font dans le lit de la mort) Mon oncle me donna donc vingt mille écus dans le tems qu'il le falloit: & tenant enſuite ſon Chapitre à la Saint Barnabé, il ſe mit ſi fort en colere, ſur ce que les Chevaliers ne voulurent pas approuver une choſe qu'il avoit faite, que cela joint à ſoixante-huit ans qu'il avoit, pendant leſquels il s'étoit fort peu contraint ſur le vœu de chaſteté; il prit une fievre, dont il mourut à ſon ſeptiéme. Ce fut grande perte pour moi; car bien qu'il ne fût pas naturelle-

ment liberal, il aimoit tellement sa Maison, & moi particulierement; & il étoit si mal satisfait de son Ordre (qui l'avoit tourmenté pour le mettre hors d'état de me faire du bien) que j'aurois infailliblement profité de ses épargnes.

1656.

C'étoit un brave Gentilhomme & qui ne manquoit pas de sens, mais il étoit brusque & d'une politesse telle qu'une espece de Corsaire la peut avoir.

Il eut d'abord de la peine à se resoudre à mourir, & il me la témoigna par la difficulté qu'il fit quelque tems de se confesser (qui est une foiblesse de la plûpart des malades, qui croyent qu'en differant leur Confession, ils different leur mort; comme si Dieu n'osoit les prendre qu'en bon état.) Enfin je fis entendre raison à mon oncle, & je lui amenai un bon Religieux du Convent des Petits Peres, qui après l'avoir confessé, lui fit un discours auquel se joignit son Compagnon; & tous deux ensemble l'exhorterent à la mort. Lorsqu'ils furent sortis d'auprès de lui, j'entrai & je lui demandai comment il se trouvoit de ces gens-là. Fort bien, me répondit-il; ils disent que j'ai l'attrition. L'état où il étoit m'empêcha de rire de la maniere dont il me parloit de ces matieres-là. Je compris que ces bons Peres lui avoient dit pour le consoler sur les affaires de l'autre monde, qu'il n'avoit pas encore la contrition, mais qu'il avoit déja l'attrition, & ce mot lui étoit demeuré dans l'esprit sans qu'il en connût la force; mais il se doutoit seulement que c'étoit quelque chose de bon.

Cependant c'étoit un fort bon homme, à quel-

quelque fragilité près, fort homme de bien, & dont la memoire me sera toûjours en venera- 1656.
tion singuliere.

J'eûs un procès pour sa succession avec l'Ordre de Malte, que je gagnai.

Il arriva une chose assez extraordinaire, qui parut présager sa mort.

Lorsqu'un Grand-Prieur vient à cette dignité: c'est la coûtume qu'il fait mettre aussi-tôt un écusson de ses armes au-dessus du portail du Temple, & au bas de l'écusson un écriteau de l'année de sa promotion. Le jour que mon oncle tomba malade, on m'apporta la bande de marbre qui venoit de tomber, sur laquelle étoit écrit en lettres d'or l'an 1645. Je n'y fis pas de reflexion alors, car j'étois trop occupé; mais après sa mort, je m'étonnai qu'un marbre scellé en plâtre dans une muraille à vingt pieds de haut, après avoir tenu onze ans durant, fût tombé de lui-même le jour que mon oncle étoit tombé malade de la maladie dont il étoit mort; & quand je m'étonne là-dessus un autre le peut bien faire, car je ne croi pas aux présages legerement.

Après avoir fait tout ce que je crus necessaire ensuite de la mort du Grand-Prieur de France, je partis pour l'armée, & je passai à la Fere où étoit la Cour. La Reine me fit l'honneur de me témoigner prendre part à la perte que je venois de faire, & le Cardinal m'en fit compliment. Le lendemain j'arrivai à Guise où je rencontrai le Maréchal de la Ferté, dans le carrosse duquel m'étant mis, nous arrivâmes au camp de Valenciennes le 3. de Juillet, & nous trouvâmes que la tranchée y avoit été ouverte la nuit du 26. au 27. de Juin 1656.

Siege de Valenciennes par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté.

Je

1656. Je ne ſervois pas de Lieutenant Général cette campagne, parce que Caſtelnau preſſant le Cardinal de le faire Maréchal de France, & ce Miniſtre ne le voulant ni ſatisfaire là-deſſus, ni tout-à-fait mécontenter, avoit inventé une Charge de Capitaine Général, pour le mettre au-deſſus de nous autres ſes camarades; de ſorte que Montpeſat & les autres anciens Lieutenans Generaux ne voulant pas obeïr à Caſtelnau à moins qu'il ne fût Maréchal de France, s'étoient tous retirez de l'emploi, & j'aurois fait comme eux ſi je n'avois eû une grande Charge à faire, à laquelle je me reduiſis, & dans laquelle il n'étoit point honteux d'obeïr, non ſeulement aux Lieutenans Generaux d'armées; mais mêmes aux Maréchaux de camp.

Dans la conſideration qu'eut le Cardinal d'obliger Caſtelnau, il entra encore celle de rebuter par là les autres Lieutenans Generaux, dont l'élevation eût bien tôt trop preſſé Son Eminence: & il trouva bien mieux ſon compte à faire des Lieutenans Generaux exprès pour obeïr à cette nouvelle Charge de Capitaine Général, leſquels étoient proprement des Maréchaux de camp ſous un plus grand titre. De ce nombre-ci fut Crequi, Humieres, Bellefonds, Gadagne, & quelques autres.

Ce que l'on fit pour Caſtelnau dans l'armée de Turenne, on le fit pour Uxelles dans l'armée de la Ferté.

Me trouvant alors un peu de loiſir, j'écrivis cette Lettre à Madame de****.

Du

1656.

Du Camp devant Valenciennes ce 9. de Juillet 1656.

„ IL y a ſix jours que je ſuis ici, Madame,
„ vous avez pû voir une Lettre que j'écrivis
„ à Corbinelli le jour que j'arrivai; les choſes
„ ſont quaſi en même état, nous n'avons guere
„ avancé depuis.

„ Vous avez déja pû ſavoir la mort de trois
„ Capitaines aux Gardes, & de quantité d'Of-
„ ficiers que vous ne connoiſſez pas: la bleſſure
„ du Chevalier de Crequi à la tête & du Mar-
„ quis de Silleri à la mâchoire, du Marquis de
„ Laureſſe au bras, & de Molondin à la
„ jambe.

„ La nuit du 7. au 8. ſur les onze heures les
„ ennemis vinrent à nos lignes, d'abord du côté
„ des Lorrains, & peu de tems après au quar-
„ tier de Picardie, & cela pour reconnoître
„ notre contenance & pour nous fatiguer: car il
„ ne parut point d'Infanterie. Le matin du 8.
„ il ſortit trois eſcadrons de la ville ſur les Lor-
„ rains; & comme tout le monde y couroit, un
„ Cavalier des nôtres ſe détacha & tira de qua-
„ tre pas un coup de mouſqueton à la Feuillade,
„ & puis lui demanda qui vive: la Feuillade
„ répondit, Vive la Feuillade, parce qu'il
„ n'étoit pas mort. Si vous me demandez pour-
„ quoi ce Cavalier lui en vouloit, je n'en ſai
„ point d'aute raiſon, ſi ce n'eſt qu'il falloit
„ que la Feuillade reſſemblât ce jour-là à un
„ Eſpagnol.

„ La même nuit du 7. au 8. la contreſcarpe
„ fut priſe, qui coûta beaucoup de braves gens
„ au Regiment de Turenne.

Voici

1656. „ Voici une des plus fortes entreprises que „ nous ayons faite depuis la guerre ; nous attaquons la plus grande ville des Païs-Bas, où „ sont les magasins d'Espagne. Il y a quinze ou „ seize cens hommes de guerre dedans & plus de „ dix mille habitans portans les armes, qui servent comme des troupes reglées. Nous avons „ à la portée du fauconneau de nos lignes une „ armée ennemie de vingt mille hommes qui observent tous nos mouvemens, & qui nous tiennent dans une contrainte épouvantable, & cette armée est commandée par trois grands Capitaines. Cependant l'ordre est si bon parmi „ nous & nos troupes si bien intentionnées, que „ j'attends un bon succès de notre entreprise. Je „ ne doute pas que les ennemis ne fassent une „ attaque aux lignes : si c'est de notre côté ils seront repoussez. Je ne vous dis pas cela comme „ un fanfaron & sans connoissance de cause : par „ le premier ordinaire je vous manderai ce qui „ sera arrivé. Je sai quel plaisir c'est que de recevoir des nouvelles d'importance comme celles-ci & veritables.

„ J'oubliois à vous dire que j'ai vû M. de la „ Trousse qui se porte fort bien, aux enseignes „ qu'il me demanda un jugement pour un Cavalier qu'il repetoit & que je condamnai.

„ L'affaire du Regiment de S. Abre est échouée pour la Châtre & pour Biscarat, & M. „ le Cardinal ne la veut faire pour personne à „ ce qu'il dit.

Mais pour revenir à notre siege, il faut savoir que Valenciennes est une grande place sur l'Escaut ; qui fait de grands marais au-dessus & au-dessous de la ville : les environs sont des plai-

plaines aſſez grandes, du côté de Saint Guilain, de Condé, & du Queſnoi, qui toutes viennent aboutir en douce pente à la place. De l'autre côté de l'Eſcaut on monte tout d'un coup, & particulierement du côté de S. Amand; & de ce côté-là étoit poſtée l'armée de la Ferté, & celle de Turenne du côté du Queſnoi. A celle-là il y avoit deux attaques, qui toutes deux étoient du côté de l'armée de Turenne. 1656.

La ligne de circonvallation de Turenne commençoit à l'Abbaye de Saint Saume du côté de Condé ſur le bord de l'Eſcaut, & finiſſoit à la même riviere du côté de Bouchain.

Le Maréchal de Turenne avoit pris ſon quartier ſur l'avenuë du Queſnoi, parce que c'étoit par ce côté-là que vrai-ſemblablement les ennemis devoient attaquer. J'y étois auſſi campé.

Ce quartier étoit ſeparé de celui des Lorrains par un ruiſſeau qui faiſoit une grande ravine.

Après les Lorrains étoit une partie de la Maiſon du Roi, commandée par le Duc de Navailles, & ces troupes étoient campées juſqu'à la digue.

Cette digue étoit une eſpece de pont fait de faſcines ſur le marais juſqu'à l'Eſcaut, & de là un pont de bateaux ſur cette riviere pour la communication des deux armées.

Le Comte de Henin, depuis Duc de Bournonville, Gouverneur de Valenciennes, ſe défendoit fort bien. Il venoit au devant de nous par tranchées & par fourneaux, & il en fit jouër un entre autres en plein jour, qui fit ſauter un de nos logemens, avec Eſpiés Lieutenant General.

Le

1656. Le Chevalier de Crequi y fut bleſſé à la tête. Cependant l'armée des ennemis ſe vint camper ſur une éminence à la vûë de nos lignes près de l'Eſcaut du côté du Queſnoi, & fit deux ponts ſur la riviere, pour être en état de paſſer promptement quand elle voudroit, & pour nous donner jalouſie de tous côtez.

Le 12. le 13. & le 14. de Juillet nous eûmes pendant la nuit de continuelles allarmes, tantôt par des gens qui venoient tirer le coup de piſtolet aux petits corps de garde de Cavalerie que nous avions hors des lignes, tantôt par de grands bruits que les ennemis faiſoient dans leur camp.

Lignes forcées, & Valenciennes ſecour.

Enfin la nuit du 15. au 16. ils attaquerent & forcerent preſque en même tems les lignes du Maréchal de la Ferté. Nous ne pûmes faire paſſer de troupes ſur notre digue pour l'aller ſecourir, parce que les ennemis, qui avoient lâché leurs écluſes à Bouchain, avoient noyé cette digue, & le Maréchal de Turenne y voulut inutilement faire paſſer les Regimens de Rambures & de la Feuillade: ils ne purent aller guere plus loin que la moitié.

Pour moi j'étois demeuré au quartier du Roi pour y prendre garde, & ſongeant que les ennemis ne manqueroient pas de faire une ſortie ſur la garde de Cavalerie de notre tranchée, qui étoit compoſée d'un eſcadron de la Feuillée & d'un du Pleſſis-Praſlin; je fus ſur le point d'y en mener moi-même encore deux; mais faiſant reflexion qu'un Commandant ne doit jamais quitter ſans ordre du General le poſte qu'on lui a confié, je me contentai d'envoyer à la tranchée les deux eſcadrons de Fabert, & cela fort à propos: car ils n'y furent

pas

pas plûtôt, que les ennemis qui avoient remarqué le jour qu'il n'y avoit que deux escadrons 1656.
de garde, croyant qu'on n'auroit pas songé, dans l'embarras où étoient alors toutes choses, à faire ce que je fis, sortirent avec quatre escadrons qui furent battus & repoussez jusques dans les contrescarpes.

Le Maréchal de la Ferté après avoir fait tout ce qu'humainement un General d'armée peut faire en pareille rencontre, fut pris à la tête de ses Gendarmes.

Gadagne, l'un de ses Lieutenans Generaux, qui avoit le poste du côté de Condé à garder, le défendit si bien contre Marchin qui l'attaquoit, qu'il ne put être pris que par derriere, par ceux qui avoient forcé les lignes dans les autres quartiers. Ce sont ces actions-là pour lesquelles il n'y a point de trop grandes recompenses : & un juste estimateur de la gloire en donnera plus à un homme battu, comme le fut Gadagne en cette rencontre, qu'à celui qui le battit.

Cet accident eut plusieurs causes, premierement l'épargne qu'on fit à la digue ; l'armée de la Ferté qui n'étoit pas assez forte pour garnir suffisamment sa ligne ; & plus que tout cela, le coup, que je tiens quasi sûr, d'attaquer des lignes de nuit.

L'attaque des ennemis avoit commencé à une heure après minuit. Le matin sur les six heures le Maréchal de Turenne ayant fait abattre ses lignes en six ou sept endroits, fit marcher droit au Quesnoi son armée sans ordre de bataille ; & pour lui, après avoir attendu assez long-tems, il me laissa avec quinze escadrons pour faire la retraite. Je n'y eûs pas grand embarras : car les ennemis ne me suivirent qu'a-

vec

vec deux eſcadrons de Cravates qui ne firent
1656. qu'eſcarmoucher d'aſſez loin.

Le Marêchal de Turenne ſe vint poſter entre le Queſnoi & le bois de Mormaux, la droite au bois & la gauche à la ville, une petite riviere devant lui. De toute l'armée de la Ferté il ne ſe trouva avec nous que cinq cens chevaux, le reſte de la Cavalerie & Infanterie avoit fui à Condé, ou avoit été pris. L'épouvante étoit ſi grande dans nos troupes, que la nuit du 16. au 17. un lievre donna l'alarme ſi chaude qu'on ne douta point que ce ne fuſſent les ennemis, & il eſt vrai que s'ils fuſſent venus le 17. & que ſans nous marchander ils nous euſſent attaquez, je ne doute preſque pas de notre défaite; mais ou le Prince de Condé ne fut pas crû, ou par un reſte d'amitié pour ſa patrie compatible avec ſon honneur, il donna les mains à l'excès de prudence des Eſpagnols.

Le 28. ils vinrent ſe camper devant nous, la riviere entre deux. Le Marêchal de Turenne ayant eû avis par la garde de Cavalerie, qu'on voyoit paroître leurs premiers eſcadrons, me commanda de faire monter à cheval ſans faire ſonner, & lui-même s'en alla au galop à notre grande garde, moi avec lui. En paſſant par le camp de ſon Regiment de Cavalerie, il vit un Chevau-leger qui en ſellant ſon cheval, chargeoit ſon bagage; il pouſſa à lui le piſtolet à la main, & ſi ce Cavalier ne ſe fût ſauvé entre les jambes des chevaux il l'eût tué : cela perſuada encore le Maréchal de l'épouvante de l'armée; de ſorte qu'il m'ordonna d'empêcher qu'on ne montât à cheval, & de faire ſeulement que chacun tînt ſon cheval ſellé par la bride. Ce fut à lui une action de jugement: car

car par le peu de précaution qu'il témoigna prendre à la vûë des ennemis, il rassura ses troupes. 1656.

Lorsque nous fûmes à la garde, il me fit détacher des gens pour l'escarmouche qui fut assez chaude, mais nous y eûmes quelque avantage; de sorte que cela remit un peu d'assurance dans nos troupes, & leur fit attendre avec assez de fermeté la bataille pour le lendemain 19. dont elles ne doutoient pas. Cependant huit heures du matin étant venuës sans qu'on vît rien branler du côté des ennemis, le Maréchal de Turenne jugea fort bien qu'ils ne vouloient rien hasarder, & qu'ils n'étoient ainsi venus à nous que pour nous amuser, pendant que leurs préparatifs se feroient pour retomber sur Condé: & dans cette pensée il m'ordonna de détacher huit cens chevaux, commandez par Rouvrai Mestre de Camp, pour avec chacun un sac de bled en croupe, s'en aller par un grand détour ravitailler Condé, ce qui fut executé heureusement.

Il n'y a guere au monde que le Marêchal de Turenne, qui en presence des ennemis, beaucoup plus forts que lui, fît un détachement aussi considerable que celui-là. Il faut bien posseder la guerre pour en user ainsi; & ce sont là des coups de Maître.

Il ne tiendroit qu'à moi de ne rien dire de cette action; & peut-être que les flatteurs du Maréchal ne l'ont pas sûë, ou n'ont pas été assez habiles pour la remarquer, mais ni l'amitié ni la haine ne me feront jamais manquer à ce que je dois à la Verité.

Le lendemain 20. de Juillet les ennemis battirent aux champs à la pointe du jour, & ayant fait

fait faire à droit à leur aîle droite & marché un
1656. quart de lieuë, le Maréchal crût qu'ils venoient passer à la tête du defilé qui étoit entre-eux & nous, & laissant le Quesnoi à gauche, nous prendre par derriere, & venir par là à nous en pleine bataille.

Dans cette pensée il fit prendre les armes & monter à cheval: mais cela fut inutile, car les ennemis s'en allerent assieger Condé.

Aussi-tôt qu'ils furent partis, j'allai écrire à Madame de**** cette Lettre.

Au Camp du Quesnoi ce 20. *de Juillet* 1656.

„ JE vous aurois plûtôt tiré de peine, Madame, si j'avois eû plûtôt le loisir & la commodité de vous apprendre de mes nouvelles; mais depuis notre retraite de Valenciennes jusqu'à present j'ai presque toûjours été à cheval ou sur la paillasse, & je n'ai point su qu'il partît de courier de l'armée qu'aujourd'hui.

„ Vous saurez donc, Madame, que le 16. de ce mois à deux heures du matin les lignes du côté du Maréchal de la Ferté furent attaquées par les ennemis & forcées sans resistance, hormis du côté des gardes, & de la marine qui en firent beaucoup, mais ils furent pris par derriere. Nous ne pûmes secourir cette armée, parce que du côté où les ennemis firent le plus grand effort, il n'y avoit qu'une digue fort étroite & longue de huit cens pas sur l'Escaut, & sur les prairies que ceux de Valenciennes avoient inondées; par laquelle digue nous ne pûmes nous communiquer. Cette in-

„ on-

„ ondation fit que perſonne ne ſe put ſauver ; le
„ Maréchal de la Ferté fut pris, le Comte d'E- 1656.
„ trées, le Comte de Grandpré, & Gadagne,
„ Lieutenans Generaux pris, Moret, Riberpré, le
„ Marquis de Renel, Vervins, Tianges, la Trouſ-
„ ſe, Pradel, Poillac, la Luſerne, & plus de qua-
„ tre cens Officiers de Cavalerie ou d'Infanterie
„ pris, le Marquis d'Etrées volontaire tué, la
„ Roque S. Chamarant Meſtre de camp de Ca-
„ valerie pris, Belſunce Meſtre de camp d'In-
„ fanterie tué, & bien d'autres que nous ne ſa-
„ vons pas encore. Le Marquis d'Uxelles ne
„ voyant plus rien à faire, ſe ſauva par la digue ;
„ Bellefonds le fit auſſi. Le débris de cette armée
„ qui pouvoit être de deux mille hommes, Cava-
„ lerie ou Infanterie, ſe retira à Condé. Notre
„ armée marcha au Queſnoi ſans ordre de batail-
„ le nous y trouvâmes deux mille hommes qui
„ venoient de France pour nous joindre. Le
„ lendemain 17. ayant fait revûë nous trouvâ-
„ mes huit mille hommes de pied & huit mille
„ chevaux dans l'armée de Turenne, & cinq cens
„ chevaux, & trois cens hommes de pied dans
„ celle de la Ferté. Le Mardi 18. les ennemis ſe
„ vinrent poſter à notre vûë de l'autre côté du
„ Queſnoi, un petit ruiſſeau entre-deux : leur
„ deſſein étoit, à ce que nous croyons, d'aſſieger
„ le Queſnoi ſi nous en euſſions été éloignez, ou
„ de nous attaquer ſi nous euſſions fait devant
„ eux une méchante démarche ; mais malheu-
„ reuſement pour eux ils nous ont trouvez bien
„ poſtez, fiers & témoignant ne reſpirer que la
„ vengeance de la défaite de nos camarades. Ce
„ matin ils ont décampé de devant nous, &
„ nous ont laiſſe douter deux heures durant s'ils
„ ne vouloient point nous donner bataille, mais

1656. „ enfin ils ont repris le chemin de Valenciennes, „ & nous croyons qu'ils vont assieger Condé „ que nous aurons bien de la peine de sauver. „ Voilà notre avanture, Madame, que vous ne „ pouvez apprendre d'ailleurs plus veritable- „ ment.

Le 27. j'envoyai mon Trompette savoir ce qu'étoit devenu la Trousse: il revint le lendemain sans avoir pû parler à lui, ayant appris seulement qu'il se portoit fort bien.

Le 28. je donnai mon attache à Prouille, Capitaine au Regiment de Meneville. Sa commission étoit du 4. de Janvier 1644.

Pour nous nous demeurâmes au camp du Quesnoi jusqu'au 30. de Juillet. Pendant ce tems-là j'écrivis au Cardinal que s'il lui plaisoit de prendre quatre Compagnies d'Infanterie qui me restoient de mon Regiment, & qui étoient en garnison dans la Fere, & les joindre à son Regiment d'Infanterie, je les lui offrois de tout mon cœur.

Ce qui m'obligea d'en user ainsi, fut que je crûs faire plaisir au Cardinal en lui donnant ce Regiment, que je prevoyois qui alloit déperir sous mon nom, moi n'y pouvant pas, à cause de ma Charge, donner tous les soins qui lui étoient necessaires. Cependant j'aurois mieux fait de le garder pour le donner à mon fils en entrant dans le service.

Le Cardinal reçut mes offres, & me fit cette réponse en m'envoyant les mille écus qu'on donnoit d'ordinaire aux Lieutenans Generaux au commencement de la Campagne.

MON-

1656.

MONSIEUR,

„ Ce que vous m'écrivez ſur le moyen de rétablir mon Regiment ne ſauroit être plus obligeant, & je vous en remercie de tout mon cœur. On vous envoye un petit *aiuto di coſta* par le Sieur Talon. Je ſuis fâché que les finances ne ſoient pas en état de vous pouvoir donner une aſſiſtance plus conſiderable, & vous mieux témoigner combien je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A la Fere ce 29. de Juillet 1656.

Le Cardinal mit mes quatre Compagnies dans le Regiment nouveau qu'il venoit de faire ſous le nom du Regiment de la Fere.

Le 30. de Juillet nous allâmes camper à Barlemont ſur Sambre, nous y ſéjournâmes juſqu'au 14. d'Août, & pendant ce ſéjour, le Cardinal nous envoya des recruës pour rétablir l'armée de la Ferté, dont il revenoit tous les jours au camp beaucoup de ſoldats, Cavalerie & Infanterie, qui s'étoient échapez des priſons des ennemis.

Le 12. d'Août 1656. je donnai mon attache à la commiſſion de Danville, Capitaine au Regiment de Paloiſeau. Elle étoit du 6. de Mai 1653.

Le même jour je donnai mon attache à la commiſſion du Vicomte d'Auchi, Capitaine au Re-

giment de Paloiſeau. Elle étoit du premier de
1656. Mai 1655.

Dans ce tems-là le Marêchal de Turenne ſe doutant que les ennemis vouloient prendre Condé par famine, & dès-là nos gens priſonniers de guerre (parce qu'ils ſavoient qu'il y avoit dedans un grand nombre de troupes qui leur eût trop coûté à prendre de force) reſolut de faire une diverſion pour remplacer en quelque façon cette perte, ou pour obliger les ennemis à faire une honnête compoſition à Condé, afin d'empêcher notre repreſaille, & pour cet effet il partit le 14. d'Août de Charlemont, & vint camper au Cateau-Cambreſis.

Le 15. d'Août l'armée campa près l'Abbaye de Vaucelles, le 16. à Fampou ſur la Scarpe à une lieuë d'Arras, le 17. aux environs de S. Venant que nous fîmes mine d'aſſieger, mais les ennemis en ayant eû avis traiterent auſſi-tôt avec le Paſſage, Gouverneur de Condé, à une honorable compoſition. Et pour nous, l'ayant appris nous vinſmes camper à Lens, où je donnai mon attache du 23. d'Août à la commiſſion de Vaucouleur, Capitaine au Regiment du Grand-Maître la Meilleraye. Elle étoit du 18. d'Août 1655.

Nous ſéjournâmes huit ou dix jours à Lens, pendant leſquels il nous vint encore des recruës, & nos deux armées étant alors en aſſez bon état, le Maréchal de Turenne diſoit hautement que ſi les ennemis venoient à lui, il feroit la moitié du chemin, & cela ſe répandant dans l'armée donnoit une grande confiance à tout le monde, lorſque nous apprîmes que les ennemis étoient à Fampou. Cette nouvelle intrigua le Maréchal: car d'attendre à ſon camp, dont

la

la gauche étoit à Lens & la droite au ruiſſeau de Souché, c'étoit prêter le flanc aux ennemis : de s'aller poſter à Souché du long du ruiſſeau, les ennemis s'y venant mettre auſſi de l'autre côté, auroient eû l'éminence ſur nous (les bords de ce ruiſſeau étant bien plus relevez du côté d'Arras que du côté de Lens) de ſorte que rien ne parut ſûr au Maréchal que de s'aller poſter à la Buſſiere à une lieuë de Bethune ; & pour cet effet, il fit marcher l'armée à l'entrée de la nuit du dernier d'Août au premier de Septembre. Ce mouvement à ces heures-là, ſur la nouvelle de l'approche des ennemis étonna l'armée, & elle eût aſſez de confiance au Maréchal pour avoir peur ſur ſa retraite ſi precipitée, après avoir fait eſperer des démarches plus hardies. 1656.

Les ennemis ayant avis de notre retraite paſſerent le défilé de Souché & camperent dans la plaine de Lens, d'où ils nous envoyerent reconnoître. Le 3. de Septembre ſur les cinq heures du ſoir on me vint avertir que les ennemis pouſſoient la garde qui étoit ſur le côteau de Houdin. J'y courus, & ayant fait monter à cheval les Regimens de Cavalerie les plus proches de la garde pour la ſoûtenir, je la trouvai qui s'étoit rapprochée du camp en bon ordre. Je la remenai à ſon poſte, & j'appris de Paloiſeau qui la commandoit, que c'étoit un eſcadron d'Officiers qui les avoit pouſſez. Je revins le dire au Maréchal, lequel jugeant que ſi les ennemis ſe ſaiſiſſoient du poſte de Houdin ils nous ôteroient la communication d'Arras (notre ſeule reſſource pour les vivres & pour les munitions de guerre) me commanda de faire marcher à l'heure même la Cava-

—— lerie & de me ſaiſir de ce poſte, qui étoit à demi-
1656. lieuë de notre camp, & enſuite il fit ſuivre l'Infanterie.

Cette marche, qui ſe fit à l'entrée de la nuit du 3. au 4. de Septembre, acheva d'ôter à l'armée ce qui lui reſtoit d'aſſurance. Cependant le Prince de Condé nous croyant campez à la Buſſiere, & trouvant qu'il n'y avoit autre choſe à faire que de ſe ſaiſir du poſte de Houdin, fit reſoudre les Eſpagnols de le venir prendre. Il eſt vrai que nous ayant vû de loin dans leur marche, ſur l'éminence de Houdin, ils furent fort ſurpris, & après une grande halte ils ſe vinrent poſter entre nous & la Buſſiere.

Ils avoient un grand ruiſſeau à dos, lequel faiſant un coude à leur droite, la couvroit : elle nous approchoit plus que leur gauche, & de ce côté-là il n'y avoit rien entre eux & nous.

Notre aîle droite étoit ſur des hauteurs preſqu'auſſi inacceſſibles que notre aîle gauche; le même ruiſſeau de la Buſſiere étoit à notre dos, mais la tête de l'éminence que nous occupions étoit ſi étroite, & il y avoit ſi peu d'eſpace entre notre premiere & notre ſeconde ligne, que cela nous eût pû préjudicier conſiderablement dans un combat.

Entre la gauche des ennemis & notre droite il y avoit de grands cavins qui ſe défendoient d'eux-mêmes; de ſorte que l'on ne pouvoit venir à nous que par notre gauche : cela obligea le Maréchal à faire faire toute la nuit un retranchement de ce côté-là, flanqué de petits redans.

Le 5. de Septembre à la pointe du jour nous nous préparâmes à la bataille, & nous l'euſſions eûë, ſi le Prince de Condé eût été le maître, mais

mais les Eſpagnols crurent trop haſarder. Sur les huit heures du matin ne leur voyant faire aucun mouvement, nous crûmes bien que nous ne nous battrions pas, & la croyance qu'ils nous marchandoient redonna à nos troupes la fermeté qui leur manquoit. Cela arrive d'ordinaire. Une armée qui après quelque échec craint les ennemis en leur abſence, ſe raſſure en leur preſence, à moins qu'ils ne la combattent en arrivant. 1656.

Le 6. de Septembre les ennemis ne bougerent de leur camp.

Le 7. ſur les cinq heures du matin les Eſpagnols firent demi tour à droit, & doublerent ſur les troupes du Prince de Condé, lequel marcha ſur la gauche, & s'avança avec ſa Cavalerie dans une petite plaine d'où il ne bougea, que les Eſpagnols ne fuſſent bien loin en marche.

Le Maréchal de Turenne s'avança du côté du Prince avec quatre eſcadrons de la garde, & me commanda de la ſuivre avec l'aîle droite de ſa Cavalerie: mais après quelque legere eſcarmouche de gens qui regagnerent à toute bride leur arriere-garde, nous nous retirâmes auſſi de notre côté.

Le Prince fit cette action en Maître. On ne peut pas auſſi mieux faire ſon devoir de grand Capitaine, que le fit le Maréchal dans le choix du poſte de Houdin.

Le lendemain du jour que les ennemis ſe furent retirez, nous décampâmes & nous vinſmes loger à Aubigni.

Sur le bruit de la mort de S. André Monbrun, Gouverneur de Nivernois, j'avois écrit de Lens au Cardinal, que je le ſuppliois de demander au Roi ſon Gouvernement pour moi,

& j'avois fini cette Lettre par le prier de faire
1656. payer l'Etat Major de mon Regiment de Meſtre de Camp General ; il me fit cette réponſe que je reçus à Aubigni.

MONSIEUR,

„ On ne vous a pas bien informé, quand on „ vous a mandé la mort de M. de S. André Mon- „ brun, puiſqu'il n'a pas même été bleſſé : ſi ce „ malheur-là fût arrivé, je vous aurois ſervi „ très-volontiers pour ſon Gouvernement, „ comme je ferai en toutes les occaſions où „ j'aurai lieu de vous témoigner que je ſuis,

Et de ſa main.

„ J'ai fait payer l'Etat Major de votre Regi- „ ment, & je vous prie d'être perſuadé que je „ ſerai toûjours,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Compiegne ce 3. d'Août 1656.

Nous ſéjournâmes à Aubigni huit jours, pendans leſquels le Maréchal de Turenne mettoit ordre que toutes choſes fuſſent prêtes pour un deſſein qu'il avoit.

Le 16. de Septembre nous en partîmes avec la Cavalerie & nous vinſmes camper à Miraumont : l'Infanterie venoit après à ſes journées.

Le 17. nous vinſmes loger à Vermaud.

Le 18. nous paſſâmes à S. Quentin, & nous vinſmes nuit & jour inveſtir la Capelle.

Cha-

Chamilli, homme de naissance & de mérite, originaire du Duché de Bourgogne, en étoit Gouverneur; il n'y avoit pas cent hommes de garnison dedans. Jamais entreprise ne fut mieux conçuë ni mieux executée. 1656.

Le Maréchal de Turenne qui pouvoit en bien moins de tems tomber sur cette place, s'il eût passé par le païs ennemi, sachant que le Prince de Condé par-là auroit pû avoir connoissance de son dessein, & jetter du secours dans la Capelle, avoit mieux aimé, en rentrant en France pour dérober sa marche aux ennemis, faire une fois autant de chemin; & cela lui réüssit fort heureusement: nous fîmes plus de trente lieuës en trois jours.

En arrivant nous commençâmes à nous retrancher tant que la journée dura, & la nuit nous allâmes mettre nos escadrons le cul sur la contrescarpe de la place. Le lendemain nous fîmes la même chose un peu avant dans la nuit. Il est vrai qu'à l'entrée, comme je venois de monter mon biouac avec l'aîle droite de la Cavalerie, Chamilli le fils, qui commandoit le Regiment de Cavalerie de Condé dans l'armée du Prince, donna au quartier de Lislebonne avec deux cens chevaux, lequel quartier n'étant point encore à cheval, y monta à la hâte; mais Chamilli passa avec soixante Maîtres, le reste ayant été pris ou s'étant retiré.

Et sur cela il faut remarquer que c'est une chose d'un grand éclat & presque sûre de jetter beaucoup ou peu de Cavalerie dans une place, autour de laquelle on n'est point encore retranché; mais il faut que le secours qu'on veut jetter soit ou fort grand, comme de deux ou trois mille chevaux, ou fort petit, comme de cent

cinquante ou de deux cens : car le premier for-
1656. ce avec hauteur, & le second passe presque toûjours sans resistance : & la raison pourquoi on n'en trouve point, c'est que ceux qui veulent passer ne cherchant point à combattre, il y a peu de gens qui osent se détourner la nuit de leur poste pour aller chercher les ennemis.

Cependant l'armée des ennemis, que le siege de Condé & les autres fatigues de cette Campagne avoit fort ruinée, leva le siege de S. Guilain, & se vint poster à Avesnes, d'où n'osant venir à nous, elle fut paisible spectatrice de la prise de la Capelle, où notre Infanterie étoit arrivée le troisiéme jour.

Il faut ici avoûër à la gloire du Maréchal de Turenne, que sa bonne conduite rétablit les affaires qui étoient en méchant état au commencement de la Campagne. Il ne se contenta pas de ne perdre pas grand' chose en se tenant sur la défensive, mais il reprit même le dessus.

Le 20. de Septembre, au camp de la Capelle, je donnai mon attache au Comte d'Antoigni, Capitaine au Regiment de la Reine. Sa commission étoit du 14. du même mois 1656.

Le 23. de Septembre je reçûs cet ordre du Maréchal de Turenne par écrit.

„ MOnsieur de Bussy ordonnera à toute la „ Cavalerie de faire deux fascines par Cavalier, lesquelles ils porteront une heure devant la nuit au Regiment Colonel. Fait ce 23. „ de Septembre 1656.

TURENNE.

On ne pouvoit presque lire l'écriture du Maréchal, mais pour son seing il falloit le deviner

ner: on n'y pouvoit pas reconnoître une Lettre, & tous les mots s'y pouvoient aussi-tôt trouver que Turenne. 1655.

Le 28. de Septembre nous vinsmes camper à Buronfosse.

Le 29. l'armée se mit en bataille au-dessus de l'Eguielle où le Roi la vit, & de là il vint loger avec elle à la Vaqueresse.

Le 30. nous marchâmes avec un grand convoi de farines à Landreci.

Le premier d'Octobre nous allâmes au Quesnoi.

Le second nous marchâmes toûjours en bataille à S. Guilain, où après avoir laissé le convoi, nous vinsmes camper au château de Roisin, que nous prîmes à discretion; le Roi marchant toûjours avec l'armée.

Du camp de Roisin, le Roi partit & se retira à Compiegne, & de là à Vincennes.

Pour nous nous vinsmes camper à Busigni le 10. d'Octobre, où nous fîmes quelque séjour, pendant lequel ayant reçu des nouvelles de quelques affaires de conséquence qui m'étoient survenuës en Bourgogne, j'écrivis au Cardinal, que je le suppliois de trouver bon que je m'y en allasse, puisqu'il n'y avoit plus rien à faire à l'armée. Je reçûs de lui cette réponse.

MONSIEUR,

„ Quoi-que la Campagne soit fort avancée,
„ & qu'il reste peu de tems pour en voir la fin;
„ neanmoins puisque vos affaires vous appel-
„ lent en Bourgogne, vous ne devez point faire
„ de scrupule de demander votre congé à Mr. de

1656. „ Turenne; & je m'assure qu'en lui montrant „ ce Billet il ne fera aucune difficulté de vous „ l'accorder. Quand je pourrai faire quelque „ chose de plus essentiel pour votre satisfaction, „ je m'y employerai avec plaisir, étant veri- „ tablement,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Vincennes ce 10. d'Octobre 1656.

Je partis donc le lendemain de la Toussaint de l'armée, & passant par Paris je m'en vins en Bourgogne.

Pendant le séjour que j'y fis, d'Ancienneville Marquis d'Epoisses mourut; & comme il avoit le Gouvernement de Châtillon sur Seine, je le demandai au Cardinal, lequel me fit cette réponse.

MONSIEUR,

„ Quand vous m'avez écrit pour le Gouver- „ nement de Châtillon sur Seine, le Roi en avoit „ disposé en faveur du Neveu de celui qui le „ possedoit, ce qui m'a mis dans l'impuissance „ de vous y servir comme je l'aurois fait avec „ plaisir; étant aussi cordialement que vous le „ pouvez desirer,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Paris ce 13. de Novembre 1656.

Après

Après avoir séjourné un mois en Bourgogne & mis tout l'ordre que je pûs aux affaires qui m'y avoient fait aller, je retournai à la Cour. 1656.

Dans ce tems-là, Esclainvilliers perdu de débauches de vin & de femmes, mourut à Paris entre les mains du Large un des plus habiles Chirurgiens de France, & le Cardinal fit avoir à la Cardonniere sa Charge de Commissaire General de la Cavalerie.

L'Hyver de 1657. se passoit comme les autres, le matin reglément ma Cour chez le Roi, delà à l'appartement du Cardinal, mais seulement pour acte de mes diligences, car il étoit presque invisible; ensuite quelquefois chez le Maréchal de Turenne. Mes amis particuliers, mes affaires, le jeu & les Dames, occupoient le reste du jour. ANN. 1657.

Cependant je faisois toûjours la fonction de Colonel de la Cavalerie: & la maniere dont le Maréchal de Turenne avoit continué d'en user avec moi toute la campagne, ne m'obligeoit pas de lui en faire la moindre civilité.

Le 16. de Mars je donnai mon attache à la commission du Marquis de Fleuri de Ranes Capitaine au Regiment Cardinal. Elle étoit du 23. du même mois audit an.

Le 27. de Mars je donnai une commission de Maréchal des logis de la Cavalerie dans l'armée d'Italie commandée par le Prince de Conti, à Juri Capitaine dans le Regiment de ce Prince.

Le 6. d'Avril je donnai mon attache à la commission du Comte de Brenne Capitaine au Regiment de Mancini. Elle étoit du 26. de Mars 1657.

1657. Le 16. d'Avril je donnai mon attache à la commission de Maupertuis Capitaine au Regiment du Cardinal. Elle étoit du 12. d'Avril 1657.

Le 17. d'Avril je donnai mon attache à la commission de Buzenval Capitaine au Regiment du Cardinal. Elle étoit du 14. d'Avril 1657.

Cependant le Maréchal de Turenne ayant assemblé au mois de Mai auprès d'Amiens l'armée qu'il devoit commander, & faisant mine de vouloir attaquer une place maritime de ce côté-là, aussi-tôt la descente des six mille Anglois que Cromwel nous devoit envoyer, s'avança jusqu'auprès d'Aire à un village appellé Calonne, d'où il détacha le 28. de Mai Castelnau la Mauvissiere avec trente escadrons pour aller investir Cambrai par delà l'Escaut, & lui avec quarante, marcha en si grande diligence, que le lendemain 29. il arriva deçà l'Escaut devant la même ville, autour de laquelle il posta sa Cavalerie, attendant son Infanterie qui suivoit assez vîte. Cependant le Prince de Condé qui marchoit vers la riviere de Lys & vers la mer, apprenant par le grand bruit du canon de Cambrai que nous étions devant, resolut de s'y avancer.

Le Maréchal avoit posté d'abord l'aîle droite de sa Cavalerie sur une grande avenuë, mais deux heures après ayant fait reflexion que le Prince qui savoit que le moindre Capitaine du monde seroit assez fin pour se poster en pareille rencontre sur un petit sentier plûtôt que sur un grand chemin, auroit assez bonne opinion de lui pour croire qu'il feroit autre chose, changea de poste & vint prendre celui d'une petite avenuë. Il est vrai que pour son malheur,

heur le Prince jugea qu'il auroit fait la même reflexion, & venant avec près de trois mille chevaux par le grand chemin où il n'y avoit que des escadrons clair-semez, entra dans Cambrai. 1657.

La grande estime que le Prince avoit du Maréchal, lui attira cette disgrace; & il eût mieux vallu qu'il l'eût un peu moins estimé en cette occasion.

Le Prince faillit à être pris par un Officier de Clerambaut: ce Regiment fit fort bien son devoir: celui de Mazarin ne fit pas de même.

Si le Prince fût tombé sur le poste de notre aîle droite, il eût été extrémement heureux s'il se fût sauvé de la mort ou de la prison, & c'est en quoi on ne sauroit assez estimer son entreprise. Pour moi qui suis moins flateur qu'homme du monde, j'avoûë que je suis charmé de cette action, & je croi que si un Lieutenant General d'armée l'avoit faite, il mériteroit les plus grands honneurs de la guerre. Quels éloges ne mérite donc pas un grand Prince, qui ne fait pas cela pour sauver sa vie, mais seulement pour acquerir de la gloire?

Cette action n'augmenta pas l'estime des Espagnols pour le Prince, car elle ne pouvoit aller plus loin, mais elle leur donna pour lui une confiance égale à leur estime.

Le Maréchal leva le siege le premier de Juin, & vint camper à Vanchelles avec le chagrin qu'on se peut imaginer. Il falloit qu'il se retirât de devant une place qu'il avoit surprise sans hommes & sans munitions de guerre, & la gloire que le Prince venoit d'acquerir à ses dépens le mettoit au desespoir.

Le second de Juin, il vint camper à Fon-
657. somme où le Roi étant venu voir l'armée le 3. de Juin, il fit lui même la revûë de la Cavalerie, dont j'écrivois l'état & le nombre sur mes tablettes auprès de Sa Majesté.

Le 5. de Juin nous allâmes camper à Vadancour.

Le 7. je fis expedier le brevet de Major du Regiment Cardinal au Sieur de la Cour Capitaine dans ce Regiment.

Le même jour je donnai mon attache à Montfort Capitaine au Regiment de Torigni. Sa commission étoit du 18. de Mars 1657.

Le 8. de Juin nous allâmes camper à Tupigni où les six mille Anglois commandez par le Chevalier Reinolds nous vinrent joindre.

Dès les premiers jours de Juillet le Maréchal de Turenne ayant eû avis que les ennemis marchoient avec toute leur Cavalerie du côté de Montmedi, que le Maréchal de la Ferté venoit d'investir, marcha aussi avec toute la sienne jusqu'à une lieuë de Sedan.

Je tombai malade dans cette marche, & je me retirai à Vervins, & delà à Guise. Peguilin se trouva mal en même tems & vint avec moi. Après avoir pris quelques remedes huit jours durant, nous rejoignîmes l'Armée à Malsy le 10. de Juillet.

De Malsy nous vinsmes à Lusoir près la Capelle, & suivant les avis que nous avions des ennemis, nous changions de postes: cependant nous étions dans la plus grande oisiveté du monde, & cela nous obligeoit de jouër depuis le matin jusqu'au soir. Pour moi j'étois dans une fortune surprenante, quand je perdois une fois,

j'en

j'en gagnois dix : tous mes amis me pressoient de les mettre de moitié, de tiers ou de quart 1657. avec moi, & je croyois donner mon argent à ceux à qui j'accordois leurs demandes. Cette fortune fit tant de bruit, que le Cardinal en fut averti, & comme je lui envoyai un Gentilhomme pour le supplier de me faire payer les mille écus dont le Roi avoit accoûtumé de gratifier les Lieutenans Generaux, pour servir la campagne, il répondit à mon envoyé qu'il se réjouïssoit que j'eusse gagné tant d'argent, & que Talon en alloit apporter à l'armée. Talon vint en effet, mais il en donna à tous hormis à moi, me disant que le Cardinal m'assuroit qu'il avoit pris part au gain que j'avois fait. Je dis à Talon que c'étoit ce que je ne voulois pas qu'il fît; que quand j'avois pris congé de Son Eminence, elle m'avoit promis positivement de me faire donner ces mille écus aussi-tôt que je serois arrivé à l'Armée, & que nous n'étions pas convenus que je joüerois de moitié avec lui cette campagne, que veritablement je ne demandois pas tant cet argent pour le besoin que j'en eusse, que pour le chagrin que j'aurois de la preference des autres. Talon m'assura qu'il le presseroit fort, & en effet il fit que je touchai mes mille écus.

Ma bonne fortune au jeu adoucissoit un peu les dégoûts que me donnoit le Maréchal de Turenne, qui augmentoient pourtant tous les jours.

Gassion Mestre de camp de Cavalerie sur le pied étranger, ayant fait quelque injustice à l'un des Capitaines de son Regiment, celui-ci s'étoit venu plaindre à moi; j'avois envoyé querir son Mestre de camp, qui m'avoit paru

—— si déraisonnable que j'avois donné un jugement
1657. contre lui. Le Mestre de camp en ayant parlé avec chagrin au Maréchal de Turenne, le Maréchal étoit entré dans son ressentiment ; de sorte que cela rendant Gassion plus fier, je lui fis dire que je l'interdirois s'il n'obéïssoit à mon ordonnance. Le Maréchal l'ayant appris voulut soûtenir la revolte qu'il avoit conseillée, & me dit que je ne pouvois pas interdire un Mestre de camp dans le corps d'armée. Je lui répondis, que si je le pouvois faire à un Cornette (comme il étoit sans difficulté) je le pouvois à un Mestre de camp, qui étoit également sous ma Charge; & que quand je l'aurois fait, le Roi en feroit le juge, & je sortis de sa chambre. Deux heures après, S. Martin Maréchal des logis, me vint dire que Gassion feroit ce que je voudrois. Sur cela j'adoucis mon jugement autant que je pus, & depuis le Mestre de camp a toûjours été de mes bons amis.

Pour le Maréchal qui avoit porté les choses à la douceur, de crainte que Gassion ne se plaignît qu'il l'avoit embarqué dans une méchante affaire, je ne doute pas qu'il ne me sût fort mauvais gré d'avoir eû raison avec lui.

De Lusoir nous vinsmes camper à Bleci près de Rocroi, pour être toûjours entre Montmédi & l'armée des ennemis.

Le courier de l'armée devant partir la nuit, j'écrivis cette Lettre à Madame de***.

Au Camp de Bleci ce 4. d'Août 1657.

„ VOtre Lettre est fort agreable, ma belle Cou-
„ sine, elle m'a fort rejouï. Qu'on est heureux
„ d'avoir une bonne amie qui ait autant d'esprit
„ que

„ que vous : je ne voi rien de si juste que ce que „ vous écrivez, & l'on ne peut pas vous dire, 1657. „ *ce mot-là seroit plus à propos que celui que* „ *vous avez mis.* Quelque complaisance que je „ vous doive, Madame, vous savez bien que „ je vous parle assez franchement pour ne vous „ pas dire ceci si je ne le croyois, & vous ne dou„ tez pas que je ne m'y connoisse un peu, puisque „ j'ose bien juger des ouvrages de Chapellain, & „ que je censure quelquefois assez justement ses „ pensées & ses paroles. Je vous envoye la copie „ de la Lettre que j'ai écrite à la Marquise de*** „ Elle me mande que si j'aime les grands yeux „ & les dents blanches, elle aime de son côté „ les gens tendres & les amoureux transis, & que „ ne me trouvant pas comme cela, je me tienne „ pour éconduit : elle revient après, & sur ce „ que je lui mande, comme vous verrez, que je „ la quitterai si elle me rebute, & qu'à moins „ que de se déguiser en Maréchalle pour me sur„ prendre, elle ne m'y ratrapera plus, elle me ré„ pond que je ne me desespere point, & me pro„ met de se donner à moi quand elle sera parve„ nuë à la dignité pour laquelle, à ce qu'elle dit, „ on la mange jusqu'aux os. Que mon poulet ne „ pouvoit lui être rendu plus à propos, & que „ n'ayant pas un denier elle étoit dans la plus „ méchante humeur du monde.

„ J'écris à Mr. de Corbinelli de vous dire ce „ qui s'est passé entre Mr. de Turenne & moi „ depuis que je suis à l'armée ; & qu'enfin nous „ avons fait une reconciliation qui me paroît „ assez sincere ; je ne sai si cette paix dure„ ra.

„ J'ai gagné huit cens loüis d'or depuis quatre „ ou cinq jours, si je n'en gagne pas davantage,

„ c'est

—— „ c'eſt que l'on apprehende ma fortune ; je ne
1657. „ trouve plus de gens qui veulent jouer contre „ moi.

„ Voulez-vous ſavoir la vie que nous faiſons, Madame, je m'en vais vous la dire. „ Quand l'armée marche nous travaillons comme des chiens, quand elle ſéjourne il n'y a pas „ de faineantiſe égale à la nôtre : nous pouſſons „ toûjours les affaires aux extrémitez ; on ne ferme pas l'œil trois ou quatre jours durant, ou „ bien on eſt trois ou quatre jours ſans ſortir du „ lit, on fait fort bonne chere, ou l'on meurt „ de faim.

„ Pour les ennemis ils ſont campez entre Bethune & la Baſſée, attendant tranquillement „ la priſe de Montmédi, qu'ils n'ont pas jugé „ d'aſſez grande conſequence pour hazarder un „ combat en voulant le ſecourir.

De Bleci nous vinſmes le 6. d'Août camper à Oy.

Le 11. de ce mois le Maréchal ayant appris la priſe de Montmédi, reſolut de marcher dès le lendemain du côté de la riviere de la Lis. Il partit donc d'Oy le 12. & ayant envoyé tous les bagages de l'armée eſcortez par trois eſcadrons Lorrains, paſſer par S. Quentin, il vint paſſer l'Oyſe à Etreux au-Pont, & camper à Etreux-en-Cauchée ſur le ruiſſeau du Buf.

Le 13. il paſſa près d'Aveſnes, & il alla camper à Barlemont ſur la Sambre, & à Aimeries qu'il reprit en paſſant.

Ce jour-là je donnai mon attache à la commiſſion de Grave, Capitaine au Regiment de Gaſſion. Elle étoit du 20. de Juin 1657.

Le 14. nous paſſâmes près du Queſnoi, &

nous

nous allâmes camper à Neuville ſur l'Eſcaut, entre Valenciennes & Bouchain, on fit des ponts la nuit. 1657.

Ce jour-là le Maréchal avoit envoyé Siron Lieutenant General, avec trois eſcadrons à Landreci, pour y prendre le Regiment d'Alſace & deux Compagnies Suiſſes, & delà à Guiſe en tirer trois Compagnies de Gardes Françoiſes, & avec tout cela joindre les bagages de l'armée, & les amener à Arras, où il ſauroit ce qu'il auroit à faire.

Le 15. d'Août nous paſſâmes près de Doüai, & nous allâmes camper à Vitri ſur la Scarpe.

Le 16. nous paſſâmes à Lens & à Bethune, & nous vinſmes camper à Robecque devant S. Venant.

La nuit du 15. au 16. le Maréchal détacha Caſtelnau avec ſes troupes qui allerent paſſer à la Baſſée, & delà la riviere de la Lis, à la Gorgue, & camper delà l'eau devant S. Venant.

Le 17. l'Infanterie, qui étoit demeurée le 16. à Bethune, arriva au camp, & le Maréchal donna les quartiers, & fit faire des ponts ſur la Lis au-deſſous & au-deſſus de S. Venant, pour la communication avec Caſtelnau, lequel fit travailler inceſſamment à ſes lignes.

Le 18. le Maréchal fit venir des farines de la Baſſée & du canon, & donna aux Anglois la tête de leur quartier à retrancher, qui étoit du côté d'Aire. Ce jour-là nous eûmes nouvelles que les ennemis arrivoient à Liſle, & le 19. on apprit qu'ils étoient à la Gorgue.

Le 20. ils vinrent camper à Calonne, qui eſt ſur le même ruiſſeau de Robecque: nous gardâmes ce ruiſſeau juſqu'au 21. la nuit, que le Maréchal jugea à propos de l'abandonner

de-

—— depuis Calonne jusqu'à trois cens pas du Fort de
1657. Robecque, & delà il fit tirer une ligne jusqu'à S. Floris, où étoient les ponts au-dessous de S. Venant pour aller au quartier de Castelnau.

Le 20. le Maréchal ayant eu avis que nos bagages étoient à Arras, manda à Siron qu'il marchât à nous en diligence, parce que Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, étoit aux portes d'Aire avec quinze cens chevaux détachez du corps des troupes du Prince de Condé. Cet ordre ne fit pas hâter Siron davantage, & ne l'empêcha pas de camper une heure devant Soleil couché à une grande lieuë par delà Lilers: cependant le Maréchal étoit dans des peines extrêmes de ne voir point arriver nos bagages.

Le lendemain 21. matin me promenant du long de la ligne, pour la faire raccommoder aux endroits où elle n'étoit pas en bon état, je trouvai Siron qui arrivoit au camp. Je lui dis l'inquiétude où nous étions tous de lui, & pendant que je le conduisois chez Humieres où le Maréchal déjeunoit, il me conta avec quelle conduite & même avec quelles ruses de guerre il avoit amené nos bagages, qui alloient, me dit-il, entrer dans les lignes. Si-tôt que le Maréchal le vit, & qu'il sut ce qu'il venoit de me dire, il lui fit mille caresses, & en même tems il fit écrire par du Ham son Secretaire, au Cardinal, la satisfaction qu'il avoit de la bonne conduite de Siron. Pendant qu'il dictoit cette Lettre dans un coin de la chambre, on me vint avertir qu'un Officier de Cavalerie étoit à la porte qui avoit quelque chose de fort pressé à me dire. Je sors, & j'apprens de lui que les ennemis pilloient nos bagages, après avoir battu l'escorte qui en faisoit l'arriere-garde.

J'a-

J'amenai cet Officier au Maréchal, qui lui dit que Siron ayant quitté le bagage à demi-lieuë par delà Lilers, & s'étant avancé avec les trois Compagnies dn Regiment des Gardes, les deux de Suisses, & les trois escadrons François, les ennemis, commandez par Bouteville, étoient tombez sur le Regiment d'Alsace, & les trois escadrons Lorrains, les avoient défaits avant qu'ils eussent pû passer le défilé, & qu'il les avoit laissez pillant les équipages. Siron voulut repliquer, mais le Maréchal le fit taire, & me commanda de faire monter en diligence tout ce que je pouvois de Cavalerie, pour aller aux ennemis. Je galopai par le camp, faisant l'office de trompette, & en un moment je me trouvai à la tête de quarante escadrons, avec lesquels je cours à toute bride à Lilers. Je suis assuré que je ne mis pas une demi-heure à faire ces deux lieuës-là. Je trouvai le feu dans nos bagages, dont les ennemis avoient pris cinq cens chevaux; & j'appris que les valets & marauts de broudres avoient plus pillé que les ennemis. Je fis pousser dix escadrons sur les hauteurs de Lilers, à Aire, qui m'amenerent quatorze ou quinze prisonniers, qui s'étoient amusez au pillage plus long-tems que les autres; mais Bouteville étoit déja près d'Aire. Je renvoyai trente escadrons au camp, & je demeurai presque tout le jour avec les dix qui me restoient, à faire conduire dans les lignes le débris des équipages; heureusement pour moi j'avois donné ordre en partant d'Oy que mes chevaux de bast suivissent l'armée chargez de ma vaisselle d'argent; de sorte que hors mes chevaux de chariot & ceux de mon fourgon, je ne perdis pas grand' chose.

1657.

Quel-

Quelques jours après le Cardinal ayant man-
1657. dé qu'il vouloit qu'on mît Siron au Conſeil de guerre, le Maréchal nous aſſembla pour cet effet : mais nous ayant dit d'abord que Siron n'étoit pas reſponſable de ce qui étoit arrivé en ſon abſence, nous jugeâmes qu'il vouloit faire ſa cour au Cardinal ; ainſi perſonne ne le voulut dédire & ſe brouiller avec le premier Miniſtre, & cela fut plaiſant que Siron fût juſtifié par la raiſon qui auroit dû le perdre.

Le 22. d'Août le Maréchal ayant envoyé les caiſſons charger à Bethune, les ennemis, qui ne l'apprirent qu'après qu'ils furent paſſez, ſe tinrent prêts pour le retour, & pouſſerent les Regimens de Geſvres, la Villette, & Chamboi, juſqu'auprès de la barriere de Robecque : ces trois Regimens y firent fort bien leur devoir, & ils y perdirent quelques Officiers. Les Commandans de Geſvres & de la Villette furent pris, le Marquis de Renti, Capitaine dans la Villette, pris & bleſſé dont il mourut, le Marquis d'Echauffourt Capitaine dans Chamboi, tué : cependant tout le convoi entra dans le camp.

Ce même jour 22. l'armée d'Eſpagne s'avança, & vint camper au Mont-Bernançon, à la portée du canon de nos lignes, ſur le chemin de S. Venant à Bethune.

Le 23. matin il vint au camp un Trompette du Prince de Condé, ſous prétexte de repeter des priſonniers, mais effectivement pour tacher à engager entre Lénet & moi quelque conference. Lénet donc me fit faire compliment par ce Trompette, & me convia de me trouver à la tête de notre garde, où il ſeroit ravi de m'embraſſer. Après que j'eûs demandé au Maré-

réchal s'il le trouveroit bon, & ſu de lui ce qu'il vouloit que je diſſe touchant l'ouverture 1657. de notre tranchée, je m'en allai au rendez-vous, où Lénet étant arrivé un moment après moi, nous nous fimes mille amitiez, & nous parlâmes près de deux heures. Il me dit entre autres choſes que nous étions trop bien retranchez pour qu'ils nous attaquaſſent, mais qu'au moins ne prendrions-nous pas S. Venant devant eux. Je lui répondis que par la raiſon de nos bons retranchemens, nous allions ouvrir la tranchée la nuit d'après, tout comme s'ils étoient à cent lieuës de nous: cela le ſurprit, & après avoir fait quelque mine d'en douter il me quitta aſſez vîte.

Ce qui avoit obligé le Maréchal à faire ſavoir aux ennemis qu'il alloit ouvrir la tranchée, étoit l'envie qu'il avoit de les éloigner de lui, & de ſe délivrer par là de l'inquiétude que leur voiſinage lui donnoit, & croyant qu'il auroit pris S. Venant avant qu'ils euſſent pû réüſſir à quelque entrepriſe.

La nuit du 23. au 24. nous ouvrîmes la tranchée, & on l'avança fort ſans perdre de gens, le Chevalier de Maupeou Capitaine au Regiment des Gardes y fut bleſſé au poignet. Le lendemain 24. le Marquis d'Hoquincourt releva la garde avec les Suiſſes. Siege de S. Venant.

Ce même jour les ennemis partirent du Mont-Bernançon à neuf heures du ſoir, & tirant du côté de Lilers, camperent entre l'Abbaye de Han & Fons.

Le 25. Poillac commandant les Gardes à la tranchée de Turenne y fut bleſſé d'un grand coup de mouſquet à l'épaule; cette nuit-là on avança le travail juſqu'auprès de la contreſcarpe.

1657. Le 26. Humieres entra en garde avec le Regiment de Turenne, & fit un fort beau logement, qui coûta cher à ce Regiment, soit en soldats, soit en Officiers.

Ardres assiegé par les Espagnols.

Ce jour-là sur le midi on eut avis que les ennemis avoient passé dans Aire le matin, & qu'ils marchoient du côté d'Ardres. L'on détacha aussi-tôt Romecourt Capitaine dans Villequier, avec un escadron de ce Regiment pour s'y aller jetter, & le lendemain à la pointe du jour la Feuillée fut commandé de s'y jetter à quelque prix que ce fût, avec son Regiment & celui du Pont S. Pierre, mais tout cela ne pût entrer, & le Maréchal, qui s'en étoit défié, avoit d'abord envoyé la Haye Capitaine de son Regiment de Cavalerie, brave soldat, pour dire à Rouville Gouverneur d'Ardres, qu'il alloit le secourir, & le lendemain Coulange de la Maison de Chatelux, Mestre de camp de Cavalerie, eut la même commission. Ils y entrerent tous deux : veritablement le premier n'eut pas peu de peine ; car lorsqu'il fut à demi-lieuë du camp des ennemis, il trouva la nuit un de leurs partis de Cavalerie qui alloit à la guerre, & qui le voyant vêtu en païsan le prit pour guide : il n'osa leur dire qu'il ne savoit pas le chemin, de peur d'être reconnu à son langage. Il marcha donc avec eux jusques dans un bois où il se sauva, & retourna à leur camp, d'où il entra dans Ardres.

Ce n'est pas une petite obligation qu'a un General à un Officier particulier qui se travestit, & qui quitte son épée pour entrer dans une place : car s'il est pris, il a beau dire ce qu'il est effectivement, il n'y a point de quartier pour lui non plus que pour un simple espion.

Le 27. d'Août Brulart-Genlis, Brigadier de Cavalerie, arriva au camp avec huit eſcadrons de l'armée de la Ferté: on les campa au village de Robecque. 1657.

Ce même jour 27. au ſoir le Gouverneur de S. Venant ayant demandé à capituler, le Maréchal nous détacha à l'heure même Humieres & moi avec deux mille chevaux, pour nous avancer du côté d'Aire. Comme il ſavoit qu'Ardres étoit extrémement preſſé, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, ſon deſſein étoit de faire en ſorte que le Gouverneur d'Aire donnât avis à l'armée d'Eſpagne que la nôtre marchoit, ce qui réüſſit: car nous montrant devant Aire, on tira du canon ſur nous, à quoi celui de S. Omer répondit. Peut-être encore y eut-il quelques gens envoyez pour porter la nouvelle de notre marche; mais enfin les ennemis, qui pour ne point perdre de tems ne s'étoient pas retranchez devant Ardres, ſe retirerent en diligence du côté de Gravelines.

Priſe de S. Venant.

Le deſſein des Eſpagnols, qui ſavoient qu'Ardres étoit en fort méchant état, ſans dehors, ſans contreſcarpe, & preſque ſans garniſon, étoit de l'inſulter: & en effet le Prince de Condé avoit été lui-même en arrivant attacher le mineur au corps de la place, & lorſque les ennemis ſe retirerent, il y avoit onze fourneaux prêts à joüer, de ſorte que quoi-que Rouville, qui en étoit Gouverneur, fût un homme de courage, il ne tint non plus à lui qu'aux ennemis, que la place ne fût priſe: ce fut la ſeule marche de notre armée qui la ſauva

Les Eſpagnols levent le ſiege d'Ardres.

Le Maréchal de Turenne apprit la levée du ſiege d'Ardres aux environs de Saint Omer, & comme il voulut rafraîchir l'armée par un



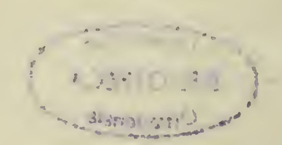
—— séjour de quelque tems au village d'Ellette ;
1657. pendant ce séjour, Eugene de Savoye Comte de Soissons, Colonel des Suisses, qui avoit épousé la Niéce du Cardinal Mazarin, & Armand de Grammont Comte de Guiche Mestre de camp du Regiment des Gardes Françoises, me proposerent d'aller voir ce qui s'étoit passé à Ardres, & delà à Calais & à Boulogne, qu'ils n'avoient point vûs. J'y consentis : le Comte du Plessis-Praslin & Péguilin s'étant mis de la partie, je pris avec la permission du Maréchal deux cens chevaux pour notre escorte, & nous fîmes ce petit voyage. Il ne faut pas demander si nous le fîmes gayement ; le plus serieux de la troupe aimoit fort à rire. Rouville nous reçût le mieux qu'il put ; Bethune Comte de Charost, Gouverneur de Calais, nous y fit très-bonne chere ; mais le Maréchal d'Aumont Gouverneur de Boulogne, nous y traita avec une magnificence digne d'un Roi : nous y fîmes même une grande débauche, où le Comte de Guiche parut plus gai qu'aucun de la compagnie.

De Boulogne nous vinsmes passer au Mont-Hulin, & delà au camp, d'où nous repartîmes avec l'armée le 8. de Septembre, & nous allâmes camper à Eterre. Ce jour-là même je donnai mon attache à la commission de S. Loup, Mestre de camp du Regiment de Chamboi. Cette commission étoit du 28. d'Août 1657.

Siege de la Motte au-Bois.

D'Eterre nous allâmes camper à Merville, où l'on se prépara à faire le siege de la Motte-au-Bois.

Ce fut Castelnau qui le fit avec des troupes détachées de l'armée ; on raza cette place aussi-



aussi-tôt qu'elle fut prise, & le 14. de Septembre le Maréchal ayant nouvelle que les ennemis étoient campez à Vourmont & à Eclesberg, partit de Merville, & marcha en diligence à eux. 1657.

L'ordre de la marche du 14. *de Septembre* 1657. *partant de Merville pour aller aux ennemis.*

DEux gardes ordinaires de cent chevaux.

Deux cens Mousquetaires commandez avec une charrette d'outils.

Quatre escadrons de grande garde, dont le dernier sera Vaubrun.

Cinq cens Mousquetaires; savoir trois cens de la premiere ligne, & deux cens Anglois de la seconde, commandez par un Mestre de camp.

Les Dragons du Maréchal de la Ferté à la tête de la premiere ligne de Cavalerie de l'aîle gauche, dont le dernier escadron sera un Lorrain.

Six pieces de canon & leurs munitions, ensuite les Gardes Françoises, suivies des Gendarmes.

Après cela, la seconde ligne de l'aîle gauche de Cavalerie, dont le premier escadron est du Regiment Cardinal, & le dernier est un Lorrain.

Le reste de l'Infanterie de la premiere ligne.

Le gros canon & les munitions.

Toute l'Infanterie Angloise.

Le corps de reserve, commandé par le Comte de Lislebonne, dont le dernier escadron sera Nanteuil.

L'Infanterie de la seconde ligne, à la reserve d'un bataillon qui restera à la queuë du der-

nier Regiment de la seconde ligne, qui est Ho-
1655. quincourt.

La premiere & la seconde ligne de l'aîle droite.

Un bataillon qui sera à la queuë d'Hoquincourt.

Tous les chevaux de trousse marcheront derriere deux escadrons, qui seront Rochepaire & Melin.

Ensuite marcheront toutes les troupes du Maréchal de la Ferté, & puis tous les chariots & charrettes, qui seront escortez par trois bataillons des troupes de la Ferté, & sept escadrons de Turenne, commandez par Podevils, & sur le tout Pardaillan, un des Lieutenans Generaux de l'armée de la Ferté.

J'ai voulu mettre ici cet ordre de marche allant aux ennemis, pour montrer comment cela se faisoit dans un païs couvert, & dans des chemins bordez d'ouatergans à droit & à gauche.

Nous marchâmes dans cet ordre le 14. de Septembre. Veritablement sur l'avis de notre marche, les ennemis avoient repassé la Colme & s'étoient retranchez derriere. Nous arrivâmes la nuit à Bobergue; & le lendemain 15. le Maréchal accompagné de Castelnau, de Crequi, d'Humieres, du Comte de Guiche & de moi, alla reconnoître les ennemis; & après s'être fait tirer trente ou quarante volées de canon (d'une desquelles l'Ecuyer de Castelnau eut la cuisse emportée, & en mourut le jour même,) il nous remena tous dîner chez lui, où il nous demanda nos sentimens sur l'attaque des ennemis en maniere de conversation; car il ne tenoit jamais de Conseil de guerre. Il n'y en

en eut pas un qui ne lui dît qu'après la marche que nous venions de faire, & le bruit qui cou- 1657.
roit dans l'armée que nous étions venus combattre les ennemis, il nous sembloit qu'on étoit engagé de le faire, & que quoi qu'il les trouvât autre part qu'il n'avoit crû & mieux postez, la chose n'étoit guere plus difficile : qu'il pouvoit faire deux ou trois attaques, & cependant leur dérober le passage de la riviere plus haut ou plus bas qu'eux.

Dans ce moment-là le Comte de Ligneville, General des troupes Lorraines qui étoient dans notre armée, entra dans la chambre, & le Maréchal lui ayant dit le sujet de la conversation, Ligneville lui répondit, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût d'autre parti à prendre que celui de combattre. Tout cela n'ébranla point le Maréchal, parce qu'il avoit la confiance qu'il devoit avoir en sa propre capacité : & loin de lui faire changer de dessein, il me commanda sur l'heure de retirer la garde de Cavalerie & de faire remarcher du côté d'où nous étions venus. L'on verra par la suite qu'il eut raison, & ceci me donne occasion de parler des raisons qui pouvoient nous obliger tous à donner l'avis que nous donnâmes.

Nous pouvions le faire par vanité, & pour avoir lieu de faire quelque action d'éclat qui pût avancer notre fortune. Nous pouvions encore craindre que le Maréchal ne fût d'avis qu'on attaquât les ennemis ; & en ce cas-là il nous eût été honteux à nous autres jeunes gens d'avoir été plus prudens que notre General, & ce qui est peut-être veritable, c'est que quelques-uns de nous pouvoient fort bien prendre le parti que prit le Maréchal, s'ils

eussent été comme lui chargez de la grande af-
1657. faire.

Nous allâmes donc ce jour-là camper à..... & le lendemain 17. de Septembre à Ouatte. En arrivant nous prîmes le Fort rouge sur la riviere d'Aa, & nous le rasâmes.

Le 18. le Maréchal envoya Schomberg se saisir de Bourbourg que les ennemis avoient abandonné, & lui ordonna d'en rétablir les fortifications du mieux qu'il pourroit.

Pendant que Schomberg faisoit travailler à cette place, nous accommodions les chemins pour passer le canon & les bagages du côté de la mer, & nous faisions amas de farines & de poudres à Bourbourg pour un grand dessein, & qui ne devoit avoir son effet que la campagne prochaine.

Siege de Mardicq.

Le 28. de Septembre 1657. nous partîmes d'Ouatte & nous allâmes camper à Cappelbroug, & le 29. nous investîmes Mardicq. En arrivant on travailla à la circonvallation, & le 30. elle fut en état.

Le soir du 30. nous ouvrîmes la tranchée à la place, & le premier d'Octobre nous batîmes le Fort de Bois: le second il se rendit: cependant la tranchée s'avançoit toûjours, & Mardicq capitula le 3. au soir, à condition que la garnison sortiroit le 4. matin.

Ce n'étoit plus ce Mardicq de l'année 1646. qu'une armée ennemie campée près de Dunkerque défendoit en relevant les gardes par le canal. Il n'y avoit plus alors que le corps de la place qui étoit de quatre petits bastions revêtus de brique, toute la grande envelope avoit été ruinée, & l'armée navale des Anglois bouchoit le canal.

Ce

Ce fut là où le Comte de Guiche qui avoit fait cette campagne amitié avec le Marquis de Crequi, me vint demander la mienne de sa part: je lui répondis, que quand Crequi feroit un pas pour cela, j'en ferois quatre; & je lui fis tous les autres complimens que meritent de pareilles avances: ensuite le Comte de Guiche nous donna à dîner, & nous nous fîmes nous-mêmes les protestations d'amitié que nous nous étions fait faire. 1657.

Après avoir laissé le corps des Anglois dans Mardicq, nous allâmes camper à Ruminguen où nous fîmes un fort grand séjour pour accommoder les chemins & les petits Forts que nous tenions qui faisoient la communication d'Ardres à Bourbourg & à Mardicq: nous garnîmes ces places de munitions de guerre & de bouche, & nous nous retirâmes ensuite dans les quartiers de rafraîchissement, attendant les quartiers d'Hyver. Pour moi j'en partis le 3. de Novembre, & je m'en revins à la Cour qui étoit à Paris.

Dans ce tems-là M. le Tellier m'envoya le contrôlle du logement de la Cavalerie en quartier d'Hyver.

Cependant les années se passoient sans que je reçusse aucune grace de la Cour. Je voyois recompenser les creatures du Cardinal qui ne lui avoient pas la plûpart témoigné tant d'attachement que moi, ni servi le Roi si utilement. Je croyois que le Maréchal de Turenne me rendoit de mauvais offices, mais je m'étonnois que le Cardinal me connoissant comme il faisoit, ces mauvais offices fissent quelque impression sur son esprit: aussi n'étoit-ce pas cela seulement qui me nuisoit. La con-

1657. duite de Nicolas Fouquet Surintendant des Finances avoit donné des ombrages au Cardinal, & ce premier Miniſtre qui avoit ſû la liaiſon que l'Abbé Fouquet avoit faite entre ſon frere & moi, ne me vouloit pas faire du bien, parce qu'il me croyoit dans d'autres interêts que les ſiens.

Portrait de M. Fouquet Surintendant des Finances.

Mais pour dire ceci avec ordre, il faut premierement ſavoir qui étoit M. Fouquet.

Son Pere de bonne famille de Bretagne avoit été Maître des Requêtes du Regne de Louïs XIII. employé par le Cardinal de Richelieu comme un homme qui vouloit faire fortune, *in ogni modo*, mais qui mourut trop jeune pour recueillir le fruit de ſon devoüement. Nicolas Fouquet ſon fils, avec peu de bien avoit épouſé . . . . de Caſtille qui en avoit beaucoup, avec lequel il avoit achetté une Charge de Maître des Requêtes, & puis celle de Procureur General au Parlement de Paris, pendant la guerre civile de 1650. Dans cet emploi il s'étoit rendu conſiderable au Cardinal Mazarin, & cela ſecondé des intrigues de l'Abbé ſon frere, l'avoit fait Surintendant des Finances à la mort du Marquis de la Vieville. Ce progrès ſi prompt de ſa fortune lui faiſoit dire qu'il ne falloit que vouloir fortement les choſes & s'y appliquer pour les faire réuſſir : il avoit l'eſprit fin & délicat, plein d'ambition & de vanité, ſongeant à de grandes choſes, par le beau jeu & les amorces que lui avoit fait la fortune. Il avoit l'inclination ſi forte aux bâtimens qu'il avoit travaillé à ſa Maiſon de Vaux dans le tems qu'il avoit peine à vivre. Veritablement lorſqu'il fut dans les Finances, il paſſa en dépenſes à cette Maiſon,

son, à sa table & à toutes choses, non seulement ses predecesseurs Surintendans, mais encore la magnificence des Rois qui avoient regné jusqu'alors. On étoit son Pensionnaire sitôt qu'on vouloit l'être, & la honte n'avoit pas rebuté la plûpart des grands Seigneurs de la Cour d'être à ses gages: les gens qui achettoient de grandes Charges, disposoient de sa bourse, pourvu qu'ils voulussent prendre des liaisons avec lui: ainsi il ne se faut pas étonner si le Cardinal qui voyoit tout cela, n'étoit pas satisfait de sa conduite. 1657.

Lorsque j'achettai la Charge de Mestre de camp General de la Cavalerie, M. Fouquet prit une promesse de vingt mille livres que j'avois du Prince de Condé, & de vieilles ordonnances de mes appointemens de Lieutenant de Roi qui se montoient à dix mille francs, & m'envoya dix mille écus. Pour ce plaisir-là qu'il me fit & des marques de son amitié qu'il me fit esperer, il exigea de moi une promesse écrite & signée de ma main, de lui vendre ma Charge dans trois ans sous le bon plaisir du Roi, pour les quatre vingt-dix mille écus qu'elle me coûtoit, & il me promit respectivement par le même Billet de m'aider de son credit & de son argent pour entrer dans une grande Charge de la Maison du Roi ou dans un Gouvernement de Province, en sortant de ma Charge de Mestre-de camp General. Son dessein étoit de faire tomber cette Charge entre les mains de celui qui épouseroit sa fille. Ensuite de cette promesse, il me fit mille protestations d'amitié; & non seulement il m'assura qu'il me feroit bien payer de mes appointemens; mais encore que je recevrois

vrois de lui toutes les graces qu'on peut esperer d'un Surintendant dont on est ami ; cependant M. Fouquet ne me trouvant ni espion, ni flatteur, ni valet, & lui semblant que je lui manquois de respect de ne vouloir être que son ami, il ne me faisoit pas payer du quart de mes appointemens. Il arriva encore pour achever de me mettre mal avec lui, qu'il devint amoureux de**** & que celle-ci n'étant pas favorable à ses vœux, il s'en prit à moi, me crût bien avec elle, & ne pût pas s'imaginer qu'une jeune Dame pût resister aux graces qui accompagnent les Surintendans, si elle n'étoit prevenuë d'une grande passion. Quelque tems après elle le desabusa sans qu'il lui en coûtât la moinde faveur : il changea son amour en estime pour une vertu qui lui avoit été jusques-là inconnuë : mais il ne changea pas sa dureté pour moi, & quand elle lui parloit quelquefois de mes interêts, il lui repondoit qu'on ne me voyoit point. Elle lui repliquoit que s'il avoit besoin de ses amis, je me rendrois plus assurément auprès de lui, que tous ses courtisans si assidus. Il lui répondoit que ces jours de bataille où l'on avoit besoin des gens n'arrivoient jamais, ou tout au plus n'arrivoient qu'une fois en la vie.

1657.

Voilà l'état où j'étois à la fin de 1657. avec le Surintendant Fouquet, que le Cardinal haïssoit fort, & dans la haine duquel il m'enveloppoit; de sorte que sans qu'il y eût de ma faute, j'étois abîmé des deux côtez.

Je sentois ces injustices avec toute l'impatience qu'on peut s'imaginer dans un homme qui n'en voudroit faire pour quoi que ce fût, mais j'esperois que le Cardinal, qui (à ce que je

je pensois) ne me laissoit sans recompense que parce que je ne l'accablois pas d'importunitez 1657. comme les autres, seroit enfin touché de ma maniere honnête d'agir avec lui, ou du moins que le Roi, qui par tout ce qu'on lui voyoit faire & dire alors, promettoit d'être un jour le plus juste Prince de la terre, seroit bien-tôt ma ressource, & reconnoîtroit les services que j'avois rendus à l'Etat pendant vingt-quatre ans. Outre la douceur de ces esperances, j'avois encore celle de l'amour de Madame **** qui faisoit une grande diversion à mes déplaisirs : son cœur dont j'étois assuré me consoloit de ma mauvaise fortune.

Le Maréchal de Turenne étant parti de Paris dès les premiers jours de Mai, pour aller ANN. assembler l'armée aux environs d'Amiens : je 1658. l'aurois suivi si j'eusse eû l'argent qu'il me falloit pour ma Campagne, mais ne touchant presque rien de mes appointemens, & ne trouvant plus personne qui me voulût prêter, [je ne savoir que faire lors qu'une Dame de mes amies me prêta ses pierreries, sur lesquelles je trouvai quinze mille francs, & avec cela je partis pour l'Armée.]

Mais avant que d'entrer dans le détail, de cette Campagne, il faut reprendre la chose de plus haut, & savoir que l'année 1656. les Espagnols avoient concerté avec Cromwel Protecteur d'Angleterre un Traité, par lequel entre-autres conditions, l'attaque de Calais, par armes communes étoit stipulée; que cette place devoit demeurer aux Anglois, & qu'en attendant la prise, Dunkerque leur devoit être remis entre les mains, comme par forme de nantissement. Il faut encore savoir, que quel-

que different ayant arrêté la conclusion de ce

1658. Traité, le Cardinal Mazarin avoit habilement pris cette conjoncture pour faire un Traité avec Cromwel, sur le modele de celui des Espagnols, par lequel il nous devoit aider à prendre Dunkerque, & nous le lui devions rendre après l'avoir pris.

Traité du Cardinal Mazarin avec Cromwel.

Projet de la Campagne de 1658.

Cette entreprise étoit aussi difficile qu'on en fera jamais. Attaquer Dunkerque avant que d'avoir pris Bergues, Furnes & Nieuport, c'étoit être assiegé en faisant un siege: car toutes ces places faisoient une circonvallation autour de Dunkerque. Les attaquer aussi les unes ou les autres, c'étoit avertir les ennemis de se précautionner sur Dunkerque, & ainsi rendre cette place imprenable, ou du moins en retarder fort la prise. L'attaquer à la fin de Mai, il n'y avoit point encore de fourages du côté de la mer. Attendre plus tard, c'étoit donner loisir aux ennemis de défendre leurs canaux en corps d'armée, c'est-à-dire, hasarder une bataille en lieu desavantageux. Cependant le Cardinal ayant fait humainement tout ce qui se pouvoit faire pour surmonter ces obstacles, & se confiant en sa fortune, avoit chargé le Maréchal de Turenne d'assieger Dunkerque. Celui ci partit donc d'Amiens le 14. de Mai, & marcha avec l'armée qu'il commandoit, du côté du vieux Hedin, & Auchy-les-Moines, d'où il étoit en passe de continuer, comme il fit, sa route vers Dunkerque par Merville, & ne laissoit pas de donner jalousie en plusieurs endroits aux ennemis, qui pour devoir tirer diverses consequences de sa marche, n'en formerent pourtant qu'un jugement, savoir que le Roi (justement irrité con-

tre

tre deux rebelles de son Royaume, qui par une infidelité sans exemple, s'étoient saisis de Hedin 1658.
après la mort de Bellebrune, qui en étoit Gouverneur) avoit resolu de le reprendre de force, ou de donner chaleur par l'approche de son armée à une negociation qu'il avoit toûjours entretenuë avec eux dès qu'ils avoient donné les premiers signes de leur rebellion. Ces rebelles étoient, la Riviere Lieutenant de Roi [de la Place], Fargues Major; le premier, Gentilhomme & brave, mais de petit sens; l'autre sans naissance avec beaucoup d'esprit & de fermeté.

Veritablement ce n'étoit pas sans raison que les ennemis étoient persuadez de notre dessein sur cette Place; ils trouvoient ce crime si noir & d'une consequence si dangereuse, que bien que notre armée pasṡât outre, ils ne pouvoient encore se desabuser.

Cependant le Maréchal de Turenne arrivant près de Bethune, chargea le Marquis de Crequi qui en étoit Gouverneur, d'envoyer des partis de sa garnison au-delà de la riviere du Lys pour apprendre des nouvelles, & sur ce que l'un d'eux lui rapporta qu'il y avoit un corps de troupes au Mont-Cassel, il s'imagina que ce pourroient être des gens qui sur l'opinion du siege de Hedin auroient eu ordre de marcher de ce côté-là. Sur cela il détacha le Marquis de Crequi avec un corps de troupes pour enlever celles qui étoient au Mont-Cassel, le suivit avec quelques Regimens, & laissa venir l'armée après lui, avec ordre à la Cavalerie de laisser à Montreuil la plus grande partie de leurs bagages. Il prit en arrivant à Cassel ce qu'il y trouva d'ennemis; & y séjourna pour y attendre les équipages & l'artillerie, qui ne l'avoient pû join-

joindre à cause des pluyes continuelles qui a-
1658. voient rompu les chemins. L'après-dînée du 22. il fit marcher la seconde ligne droit à Bergues, & le 23. il la suivit avec les autres troupes, & il arriva sur le midi devant cette place, d'où il reconnut le païs d'entre Dunkerque & Bergues si fort inondé par les écluses que les ennemis avoient lâchées, qu'il sembloit impossible d'assieger l'une ou l'autre de ces places, d'autant que les eaux empêchoient la communication de l'armée avec Mardicq, qui étoit absolument necessaire.

Cependant ces difficultez ne le rebutant point, il prit une redoute sur la Riviere de Colme, que les ennemis appelloient la redoute de Bentismuler, & découvrit ensuite un chemin vers Mardicq, lequel veritablement étoit tout rompu.

Le 24. de Mai, il fit prendre à chaque Cavalier une fascine pour reparer le chemin, & ayant avec cela pris quelque Infanterie, il marcha vers le Canal de Bergues à Dunkerque, sur lequel il prit un grand Fort que les ennemis n'avoient pas encore bien achevé, mais sans lequel n'ayant pas Bergues, il ne pouvoit assieger Dunkerque.

Siege de Dunkerque.

Le 25. il fit prendre à l'armée ses postes autour de Dunkerque, & prit son quartier dans les Dunes du côté de Nieuport.

La Flotte Angloise composée de dix-huit à vingt voiles tenoit la mer.

Le 26. on commença à faire des ponts sur les canaux pour la communication des quartiers, & en même tems on commença les lignes.

On fit une Estacade sur l'Estran du côté de Nieuport, qui entroit dans la Mer à marée basse.

Le

Le pain de munition, l'avoine, le foin & toutes les munitions de guerre nous venoient de Calais dans les Barques Angloifes, & lorfqu'on en eut fuffifamment pourvû le Camp, on ouvrit la tranchée la nuit du 4. au 5. de Juin. 1658.

Le 7. fur les quatre heures du foir les ennemis firent une grande fortie du côté de l'Eftran de cinq ou fix cens chevaux, & de mille hommes de pied, fur la tranchée. Le Comte de Soiffons, le Marquis de Crequi & le Comte de Guiche y coururent & firent bien leur devoir: les deux premiers y eurent leurs chevaux tuez fous eux, & le dernier la main percée d'un coup de moufquet.

Deux jours après j'arrivai au camp.

Le 12. de Juin le Marêchal d'Hoquincour, que fa mauvaife étoile avoit jetté parmi les ennemis, vint reconnoître nos lignes & pouffer nos gardes avec cent cinquante Officiers ou volontaires. Humieres Lieutenant General de jour, & le Comte de Soiffons, de qui le Regiment de Cavalerie étoit de garde en deux efcadrons, y coururent, & faillirent à y être pris: car ils attendirent trop tard à faire retirer la garde, & firent une fois ferme au-delà d'un petit foffé, au lieu de le mettre devant eux: & cela ne manque jamais d'arriver à tous les jeunes Officiers qui font braves; quand il faut qu'ils fe retirent devant les ennemis, ils ne trouvent point de difference entre la retraite & la fuite, ou du moins ne la fachant pas, ils payent de courage.

Du Bourg Page de Humieres fut pris derriere lui: Molondin bon Officier, Meftre de Camp du Regiment des Gardes Suiffes qui étoit campé du long de la ligne en cet endroit, propofa au Comte de Soiffons fon Colonel General,

1658. ral, de faire sortir vingt Suisses, & de les mettre derriere une dune qui flanquoit le chemin par où venoient les ennemis. Le Comte y consentit, & un moment après ces Suisses ayant fait une décharge, le Maréchal d'Hoquincourt reçut un coup de mousquet dans le ventre, dont il alla mourir une heure après dans une petite Chapelle, où ses gens le porterent.

Le même jour le Maréchal de Turenne ayant remarqué deux Dunes assez proches du quartier du Roi, dont si les ennemis se saisissoient ils nous pourroient incommoder, resolut de les occuper; & pour cet effet il y fit travailler incessamment l'Infanterie, à laquelle il vouloit commettre ce poste.

Le lendemain 13. l'armée des ennemis se vint camper dans les Dunes à trois quarts de lieuë de nous. L'après-dînée le Maréchal de Turenne étant monté à cheval, & moi avec lui, nous allâmes sur le chemin de Furnes, où nous prîmes le Regiment de la Villette qui avoit la garde de ce côté-là, & avec lui nous avançâmes le plus que nous pûmes. Le Maréchal ayant entre-autres choses remarqué que les ennemis avoient fait un pont sur le canal de Furnes, ne douta point qu'ils ne voulussent bien-tôt attaquer nos lignes; & dans cette pensée il revint tout court au camp, resolu, à ce qu'il me dit, de leur donner bataille le lendemain.

Ordre de bataille.

Pour cet effet, il ordonna quatorze Compagnies des Gardes Françoises pour la garde des tranchées, & six Escadrons à la queuë, & Pradel Capitaine aux Gardes & Lieutenant General pour les commander.

Il ordonna deux Regimens d'Infanterie & quatre Escadrons sous Marins, Lieutenant General, pour la garde du camp. Il.

Il fit l'ordre de bataille ainsi.

Treize Escadrons à la premiere ligne de l'aîle droite ; savoir deux du Regiment Royal, deux de Grammont & de Guiche, un de Gassion, deux de Turenne, un de Podvils, un de Bouillon, deux de la Villette, un du Coudrai Monpensier, & un d'Espence. 1658.

Treize Escadrons à la premiere ligne de l'aîle gauche ; savoir un de l'Altesse, deux du Grand-Maître, un de Villequier, un de Rouvrai, un de S. Lieu, un de Castelnaut, un de Broglia, & cinq de Lorrains.

Entre ces deux aîles, il y avoit onze bataillons ; savoir un des Gardes Françoises, deux des Gardes Suisses, un de Picardie, un de Bout-du-Bois, deux de Turenne, & quatre d'Anglois. Ceux-ci voulurent avoir la gauche de l'Infanterie, & quoi qu'elle appartînt de droit au Regiment de Picardie, le Maréchal fit entendre raison à ce Regiment, & ne voulut pas en cette rencontre mécontenter un Corps aussi considerable que celui des Anglois.

A la seconde ligne de l'aîle droite il mit dix Escadrons ; savoir deux de la Reine, un de Cœuvres, un d'Equancour, un de Mancini, un de Rohan, un de Roye, un de Melin, un de Marcillac, & un de Rochepaire.

A la seconde ligne de l'aîle gauche il mit neuf escadrons ; savoir un de S. Simon, un de Genlis, un de Torigni, un de Belin, un de Coasslin, & quatre de Lorrains.

Entre ces deux aîles étoient sept bataillons ; un de Piedmont, un de Rambures, un de la Marine, un d'Espagni, & trois d'Anglois.

Le Corps des Gendarmes étoit entre les deux lignes d'Infanterie : il étoit composé de sept Escadrons ;

drons ; un des Gendarmes du Roi, un des
1658. Chevaux-legers de la garde, un des Gendarmes Ecossois, un des Gendarmes & Chevaux-legers de la Reine, un des Gendarmes & Chevaux-legers du Duc d'Orleans, un des Gendarmes du Cardinal, & un de ses Chevaux-legers.

Le Corps de reserve étoit composé de quatre Escadrons, savoir un de Richelieu, un de Soissons, un de Nogent, & un de Lorrains.

Toutes les troupes destinées pour la bataille pouvoient faire six mille chevaux, & neuf mille hommes de pied.

Le jour d'une bataille, le plus ancien Officier General choisit, & ainsi des autres suivant leur ancienneté ; c'est là l'ancien ordre de la guerre. Cependant, Crequi, Humieres, Varennes, Gadagne, & Bellefons, dont les Provisions de Lieutenans Generaux étoient du même jour, & qui devoient tirer au sort (comme cela se pratiquoit auparavant par un méchant usage) eûrent leurs postes prescrits par le Maréchal, qui avoit accoûtumé de donner les emplois aux gens suivant le talent qu'il leur connoissoit. Et en effet, il me paroît fort juste qu'un General chargé des évenemens, choisisse pour l'execution, des personnes suivant la capacité qu'il sait qu'ils ont, & qu'il ne s'attache pas à un rang que le hasard ou la faveur leur a peut-être fait avoir.

Le Maréchal donna donc à Crequi & à Humiéres la premiere ligne de l'aîle droite à commander ; à Varennes la premiere ligne de l'aîle gauche sous Castelnau ; à Gadagne la premiere ligne de l'Infanterie, & il envoya Bellefons dans le Fort de Bergues, qu'il remit pourtant après à la tête de la seconde ligne de l'Infanterie.

Equar-

'Equancour fut commandé pour être à la tête de la seconde ligne de l'aîle droite, & Schomberg à celle de l'aîle gauche. 1658.

La Salle Sous-Lieutenant des Gendarmes du Roi, fut destiné pour être à la tête de la Gendarmerie, & Richelieu à la tête du Corps de reserve.

Ces ordres étant donnez, le Maréchal me commanda de faire venir au quartier du Roi toute la Cavalerie qui étoit du long de la ligne delà les canaux, & fit le même commandement pour l'Infanterie aux Majors de brigades.

Ensuite il donna charge à Fisica d'aller trouver Lokart General des Anglois, de lui dire de sa part de se preparer pour le lendemain à la bataille, & ensuite les raisons qu'il en avoit. Lokart lui dit, qu'il s'en fioit bien au Maréchal, & qu'au retour du combat il s'informeroit de ces raisons.

Comme le Maréchal se disposoit à se reposer sur la Dune, Talon Intendant lui montra une Lettre qu'il venoit de recevoir de la part du Cardinal, par laquelle ce Ministre lui mandoit que le Maréchal en savoit plus que lui, mais que s'il osoit dire son avis en cette rencontre, il lui sembloit qu'il falloit donner bataille. Le Maréchal fut bien aise que la resolution qu'il avoit prise fût autorisée par le sentiment du Cardinal.

Talon s'étant retiré d'auprès du Maréchal me vint montrer cette Lettre; car il étoit fort de mes amis.

Le Maréchal n'ayant plus rien à faire, s'enveloppa dans son manteau & se coucha sur le sable, & moi auprès de lui. Une bonne heure après on le vint éveiller, en lui amenant le Page

— ge de Humieres qui avoit été pris derriere son
1658. Maître le jour d'auparavant, & qui venoit de se sauver du camp des ennemis. Ce petit garçon, qui avoit bon sens, dit au Maréchal que les ennemis ne se défiant point de lui l'avoient laissé promener par tout leur camp; qu'ils n'avoient point encore de canon, ni toute leur Infanterie, mais que le bruit étoit parmi eux que cela arriveroit dans deux ou trois jours, & qu'aussi-tôt après ils attaqueroient nos lignes: qu'ils s'étoient toûjours avancez pour donner courage aux assiegez, & rallentir nos attaques par leur presence. Le Maréchal se fit repeter la nouvelle du canon, nous disant que s'il eût encore été à se resoudre à la bataille, cela l'y auroit déterminé, & après il se recoucha pour se reposer seulement: car j'ai trop bonne opinion de lui, pour croire qu'ayant une bataille à donner six heures après, où sa vie étoit la moindre chose dont il s'agît, il pût dormir aussi tranquillement, que si le lendemain il n'eût eû rien à faire: & quand on nous vient conter que le jour de la bataille d'Arbelles, on eut peine à éveiller Alexandre, je croi que si cela fut, il faisoit semblant de dormir par vanité, ou qu'il étoit yvre. Pour moi qui suis naturel, je ne dormis qu'une heure. Après qu'on m'eut éveillé, je ne pus me rendormir, & ne sachant que faire, je m'en allai à ma hutte, me faire raser. Quand cela fut fait, le jour approchant, je montai sur un cheval que le Comte de Soissons me prêta (car j'étois arrivé en poste au camp, & j'avois laissé mon équipage à Montreuil avec la plûpart de ceux de l'armée.) Je trouvai le Regiment Royal à cinq cens pas de ma hutte, qui ne faisoit que d'arriver de son

camp.

camp. Je me mis à sa tête; & comme j'étois prêt de sortir de la ligne, le Maréchal de Turenne arriva, accompagné de Crequi, d'Humieres & de beaucoup de volontaires. Où se mettra Mr. de Bussi aujourd'hui? me dit-il. A la tête du Regiment Royal, Monsieur, lui répondis-je; je n'ai point d'autre poste à prendre que celui-là, si vous le trouvez bon. Volontiers, ajoûta-t-il; mais c'est que Mr. de Crequi doit commander l'aîle droite. Nous nous accorderons bien tous deux, Monsieur, lui repliquai-je; & sur cela le Maréchal passa outre. 1658.

[Le Roi ayant fait dès l'année 1657 Castelnau & le Marquis d'Uxelles Capitaines Generaux, tous les Lieutenans Generaux leurs Camarades se retirerent de l'emploi, & j'aurois fait comme eux si je n'avois eu ma Charge de Mestre de Camp General à faire, à laquelle je m'étois reduit, & qui obeït aux Lieutenans Generaux; c'est ce qui obligea le Maréchal de Turenne de me demander où je me mettrois ce jour-là, ne sachant si je ne pretendois pas commander l'aîle droite.

Je m'attendois que Crequi, qui m'avoit fait demander mon amitié la derniere Campagne, se trouvant fort honoré de me commander, moi son ancien de quatre années, n'en abuseroit pas & m'en feroit un petit compliment qu'il auroit même dû à un Lieutenant Général fait après lui. Cependant soit que la grandeur de son Emploi occupât tout son esprit, soit que d'autres soins plus pressans l'empêchassent alors de savoir vivre, il ne me dit mot.]

Nous avions fait sept lignes de nos treize Escadrons, parce que les Dunes nous pressant sur la gauche, & les petits Watergans sur la droite, Bataille de Dunkerque.

droite, nous n'avions de place que pour deux
1658. Escadrons de front. A dix pas devant moi marchoient en deux petits Corps cent hommes d'Infanterie du Regiment de Mongommeri, commandez par deux braves Capitaines, l'Estan & Bénac.

Nous avions cinq pieces de campagne entre cette Infanterie : & le Regiment de Bretagne Infanterie étoit à la queuë de nos Escadrons, pour nous en servir aux occurrences. En cet ordre nous marchions au petit pas, & le bataillon des Gardes Françoises se reglant sur nous, le reste de la ligne chacun sur la droite, on eût tiré au cordeau notre avant-garde, quoique les Dunes dans lesquelles elle étoit, empêchassent de se voir.

Un moment après faisant reflexion sur la maniere dont nous allions attaquer les ennemis, il me parut que si nous faisions passer le Regiment de Bretagne sur notre droite au delà des petits fossez, il pourroit faire sa décharge en flanc sur la Cavalerie du Prince de Condé, qui avoit l'aîle gauche de l'armée d'Espagne, & qu'ensuite j'en aurois meilleur marché. Je proposai la chose à Crequi, lequel en demeura d'accord, & envoya dire à L'Escouet Lieutenant Colonel de ce Regiment, brave Gentilhomme, de s'avancer avec son Regiment. Après cela le Marquis de Crequi prit sur la gauche dans les Dunes, & je ne le vis plus depuis.

Dans ce tems-là, il passa devant moi un homme à cheval assez bien-fait venant de l'aîle gauche, qui dit tout haut que Castelnau avoit déja battu les ennemis à son aîle. Moi qui ne savois pas la disposition de l'armée d'Espagne,

je

je crûs que le Maréchal de Turenne avoit envoyé ce Cavalier à la droite pour donner de l'émulation aux troupes par ce discours, & un autre à la gauche pour dire que nous avions battu le Prince de Condé à la droite : cependant je relevai la nouvelle devant les Officiers qui étoient auprès de moi, comme si je l'avois crûë. 1658.

[Me voici prêt d'aller à la charge, mais avant que de passer outre, il faut que je parle des Ennemis.]

J'ai déja dit que l'opinion que les ennemis avoient eue que leurs approches de nos lignes animeroient les assiegez & nous les feroient attaquer plus mollement, les avoit obligez de s'avancer avant que leur artillerie fût arrivée, & une partie de leur Infanterie, dans la confiance que nous ferions comme à Valenciennes, où nous les avions vus devant nous dix jours durant sans aller à eux; de sorte que lorsqu'ils nous virent sortir de nos lignes ce matin-là, ils furent extrêmement surpris, & il n'y eut pas un soldat de nôtre aîle qui ne jugeât à leur contenance embarrassée, & qui ne dît, que c'étoient des gens battus: nôtre canon éclaircissoit fort les rangs de leur Cavalerie, & le Prince de Condé avoit fait mettre ventre à terre à ses enfans perdus.

Quand le Regiment de Bretagne se vint mettre à notre droite, le Prince fit faire un même mouvement à un Regiment d'Infanterie que nous vîmes descendre de la Dune qui étoit à sa droite.

Pour la droite de l'Armée des Ennemis qu'avoient les Espagnols, elle étoit sur de hautes dunes qui formoient un Croissant, dont la pointe

droite avançoit bien plus que la gauche; & ce
1658. fut la raiſon pour laquelle Caſtelnau les rencontra un peu avant que nous en vinſſions aux mains avec le Prince de Condé.

Comme je fus à deux cens pas des ennemis, je trouvai un foſſé, qui, bien qu'il fût petit, ne laiſſa pas de deſordonner mes eſcadrons en le paſſant. Je crus que les troupes du Prince ne perdroient pas un ſi beau tems de me charger: cependant bien loin de le faire, leurs enfans perdus ſe leverent, firent une méchante décharge par maniere d'acquit, dont ils ne bleſſerent perſonne, & jettant les armes bas s'enfuirent au travers de leur Cavalerie: leurs deux premiers Eſcadrons firent la même choſe, mais ſans tirer un coup de piſtolet; de ſorte que nos gens redoublans de chaleur par la fuite des ennemis, comme il arrive d'ordinaire, lâchent la bride après eux. Pour moi qui me doutai bien que la choſe n'en demeureroit pas là, & particulierement avec le Prince, qui avoit en pareilles rencontres des reſſources que la plûpart les autres n'ont pas, j'empêchai que l'Eſcadron de main droite, à la tête duquel j'étois, ne ſe débandât; mais celui de main gauche & celui qui le ſuivoit le firent avant que j'y pûſſe mettre ordre. Veritablement le Prince, accompagné de Colligni, de Bouteville, depuis Maréchal de Luxembourg, & de Meille (les ſeules perſonnes de qualité, & de mérite extraordinaires, qu'il avoit auprès de lui) revint à la tête de deux Eſcadrons, qui trouvant les nôtres en deſordre les ramenerent battant deux cens pas. Voyant que l'orage venoit tomber ſur moi, & m'étant apperçu dans ce temslà que je n'avois plus que trois eſcadrons, je me jettai

jettai ſur la droite, où le terrain s'élargiſſoit un peu, & faiſoit comme un coude du côté des ennemis. Je fis faire un demi caracol à mes Eſcadrons, pour faire tête au chemin, & pour le laiſſer libre aux fuyards, & je chargeai le Prince en flanc, dans le même tems que le bataillon des Gardes Françoiſes, qui étoit ſur la Dune joignant le chemin, & qui faiſoit comme une eſpece d'amphitheatre, fit ſa décharge ſur le Prince, dont je penſe qu'il n'y eut pas un coup qui ne portât. Le cheval du Prince fut tué, ſes Officiers Generaux pris, & la plûpart bleſſez : ce qui put ſe ſauver de ſes troupes, le fit; mais comme les Gardes Françoiſes me virent marcher de leur côté, ils prirent mes Eſcadrons pour des ennemis, & détacherent une manche de Mouſquetaires, qui venant à moi fierement, m'alloient faire eſſuyer une rude ſalve, ſi je ne me fuſſe fait connoître. Ce fut là où nous nous rencontrâmes Gadagne & moi, & où après nous être embraſſez, chacun de nous s'en retourna achever ce qui lui reſtoit à faire. Mes cinq Eſcadrons étoient fort diminuez, on m'avoit tué & bleſſé beaucoup de gens, & beaucoup s'étoient retirez avec les priſonniers qu'ils avoient faits. Dans ce tems-là, m'appercevant qu'un Regiment d'Infanterie des ennemis tâchoit de regagner le pont qu'ils avoient ſur le canal de Furnes, je coupai droit à ce pont où je fus plûtôt que lui, & je pris ce Regiment tout entier : c'étoit celui que le Prince de Condé avoit fait deſcendre de la Dune au commencement de la Bataille, pour l'oppoſer au Regiment de Bretagne. 1658.

Mais pour revenir aux huit Eſcadrons qui manquoient à l'aîle droite, il faut ſavoir que

Crequi les avoit pris avant le combat, & qu'il
1658. les avoit poſtez dans les Dunes, pour prendre ſon parti avec eux, comme il le jugeroit à propos, [ou (pour l'expliquer en ſa faveur autant qu'il ſe peut) pour en faire comme le Duc de Guiſe à la Bataille de Dreux en cas que j'euſſe été battu. Il ne fut pas en peine de cela; dès qu'il vit le deſordre des Ennemis, il paſſa dans les Dunes entre nos Bataillons, & fut un des premiers à la pourſuite.]

Du côté de notre aîle gauche, voici comment la choſe ſe paſſa.

Les Anglois, à la tête deſquels étoit Mylord Lokart, grimperent à la Dune ſur laquelle étoit le Regiment Eſpagnol de Don Gaſpard Boniface, & s'animant par des cris, le ſecond rang ſoûtenoit le premier avec la croſſe du mouſquet, & ainſi des autres: cependant avec toute leur hardieſſe, ils euſſent été battus, ſi notre Cavalerie de l'aîle gauche, qui étoit ſur l'eſtran, n'eût paſſé par derriere la Dune, & n'avoit pris les Eſpagnols à revers, dont il en fut tué cinq cens en cet endroit.

Don Juan d'Autriche fit une grande faute de ne point mettre de Cavalerie ſur l'Eſtran; & ſa raiſon, à ce qu'on me dit, fut que lorſqu'il avoit mis ſon armée en bataille, la marée étoit haute, & que le canon de l'armée navalle des Anglois donnoit dans les Dunes & pouvoit incommoder ſes Eſcadrons; mais il falloit faire, ce qu'on appelle, la guerre à l'œil, & les choſes changeant, changer les ordres; & c'eſt à quoi n'eût pas manqué le Prince de Condé en pareille rencontre. On ne peut pas mieux ſortir d'une méchante affaire qu'il fit de celle-ci. Lorsqu'il revint à la charge en perſonne, il ſavoit

voit que les Espagnols étoient battus à la droite : cependant sans les Gardes Françoises, je ne fais point de doute qu'il ne fût entré dans Dunkerque avec toute sa Cavalerie, ce qui eût été une des plus extraordinaires actions qui se fût jamais faite, qui est de secourir la place après avoir perdu la bataille. 1658.

Castelnau fit fort bien son devoir, & Varennes sous lui, le Comte de Soissons la pique à la main à la tête des Gardes Suisses, rompit l'Infanterie qu'il chargea.

Pour le Maréchal de Turenne, il fut toûjours derriere la premiere ligne de notre Infanterie, d'où il pouvoit voir tout ce qui se passoit dans les Dunes, & y remedier en cas de besoin : car pour les deux aîles de cette ligne, il falloit qu'il s'en reposât sur la conduite de ceux qui les commandoient, il lui étoit impossible de les voir.

Si nous eussions perdu cette bataille, il n'y a jamais eû une défaite si generale qu'eût été la nôtre ; nous étions au milieu des places des ennemis, enfermez de la Mer & des Canaux.

Sur le midi nous rentrâmes dans les lignes, & j'allai dîner chez le Maréchal : je le trouvai avec la joye que méritoit un si heureux succès.

[Crequi se trouva à ce dîner, qui me loua pour attirer mes louanges, mais il n'obligea qu'un ingrat.]

Chacun à cette table contoit ce qu'il avoit fait de beau, & même ce qu'il n'avoit pas fait ; [le Maréchal vouloit toujours qu'on parlât de l'affaire generale,] & je disois sur cela au Maréchal, qu'il savoit bien que les Consuls Romains, après une bataille gagnée, donnoient vingt-quatre heures aux moindres soldats pour con-

conter leurs prouesses, & que c'étoit là leur
1658. premiere recompense.

Le lendemain 15. de Juin, le Cardinal envoya un de ses Gentilshommes à l'armée, faire compliment aux Officiers Generaux qui étoient à la premiere ligne. Je reçus le mien comme les autres, & le 16. je reçus cette Lettre de Son Eminence, écrite de sa main:

MONSIEUR,

„ J'ai reçu vos deux Lettres, & quoi que „ je souhaite fort m'employer aux choses qui „ peuvent être de votre satisfaction, il m'est im- „ possible de le faire en ce qui est de la proposi- „ tion du Regiment de la Villette, ou de re- „ tirer dans cette armée le Mestre de Camp „ qui est déja marché en Catalogne, suivant „ l'ordre qu'il en a reçu il y a déja six semaines. „ Je me souviendrai bien à la fin de la Cam- „ pagne de lui faire donner un quartier qui „ l'approchant de la Flandre, donnera aussi „ le moyen de le faire venir servir en cette „ armée. Pour la gratification, le Roi vous „ accorde trois mille livres; vous nous ferez „ plaisir de la recevoir à Paris, mais si vous „ en avez besoin ici, Mr. le Tellier les fera „ payer à celui qui lui portera un Billet de „ votre part. Je vous prie d'être assuré de mon „ amitié, & de me croire,

MONSIEUR,

„ Je vous confirme ici le compliment que j'ai „ donné ordre à un de mes Gentilhommes de

„ vous

„ vous faire, pour le bien que vous avez ser- 1658.
„ vi le jour de la bataille.

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Calais ce 16. de Juin 1658.

Pour entendre ce qu'il me mandoit du Regiment de la Villette, il faut savoir que fatigué de voir le Regiment de Mestre de camp mauvais, j'avois proposé au Cardinal de trouver bon que je vendisse les Compagnies que j'y avois à quelqu'un, à qui l'on en feroit un Regiment, & que de ce que j'en tirerois j'acheterois le Regiment de la Villette, pour en faire le Mestre de Camp, comme il l'avoit été du tems du Maréchal de Gassion.

Le 17. Castelnau regardant avec peu de précaution un travail que les ennemis avoient fait nouvellement, fut blessé d'un coup de mousquet au ventre, pour lequel on le porta à Calais.

[Cependant nous aprimes que les Gazettes imprimées & les Gazettes écrites à la main ne parloient que de Crequi sur le gain de la Bataille, c'étoit lui qui avoit tout fait, c'étoit lui qui avoit poussé le Prince de Condé jusques dans les Portes de Furnes, & mille autres merveilles, & nous apprimes en même tems que dans la confiance qu'il avoit en tout cela il demandoit à commander le Corps de reserve de Castelnau, en cas qu'il mourût de sa blessure.

Ces nouvelles me donnerent du chagrin, non pas tant pour la jalousie de la reputation de Crequi, que pour la crainte du succès de

1658. ses prétentions, & cela m'obligea d'écrire cette Lettre au Cardinal :

MONSEIGNEUR,

„ La blessure de M. de Castelnau étant dan-
„ gereuse, je supplie très-humblement Votre
„ Eminence de demander au Roi le comman-
„ dement de son Corps de reserve pour moi,
„ en cas qu'il vienne à mourir. Je suis Lieu-
„ tenant General quatre ans avant le plus an-
„ cien de l'armée. Les troupes me font assez
„ de justice sur la réputation, & personne en
„ France n'est plus que moi,„

MONSEIGNEUR,

De V. E.

Le très-humble & très-obeïssant serviteur.

BUSSY DE RABUTIN.

Au Camp devant Dunquerque le 17. Juin 1658.]

Reflexion sur l'Histoire. Mais avant que de passer outre, je ne puis m'empêcher de parler de ceux qui écrivent des batailles, ce sont d'ordinaire des gens qui n'ont jamais été à la guerre, (car il est rare de trouver des Xenophons, des Cesars, ou des Monlucs). Ces gens-là écrivent sur les relations de ceux qui distribuent la gloire à leurs amis ou à eux-mêmes souvent sans raison, & qui deshonorent ceux qu'ils n'aiment pas, ou du moins qui n'en disent rien, quoi-que peut-être ils meritent des louanges. Ces Messieurs les Historiens ne doutent pas qu'un homme qui s'est trouvé

dans

dans un combat ne sache assurément tout ce qui s'y est passé : cependant ils doivent savoir que peut-être cet homme étoit à l'arriere-garde où il n'a pas seulement vû les ennemis, & que quand il auroit été à l'avant-garde, il n'a peut-être vû que devant lui, & encore a-t-il fallu qu'il ait conservé un grand sens froid pour voir nettement ce qu'il a vû, & en faire un rapport fidele. Et pour ce qui s'est fait ailleurs, il n'en sauroit parler que sur le rapport d'autrui qui peut être faux. 1658.

Je ne condamne pas tant les Gazetiers que les Historiens, il faut de necessité que ceux-là remplissent leur papier, & dans la presse où ils sont de le faire, ils n'ont pas le loisir de chercher la Verité comme les autres.

Ces reflexions m'ont rendu incredule sur les détails des batailles ou des rencontres que je lis ou que j'entends dire, ou du moins m'en font douter, & je ne croi plus en ces matieres que ce que j'ai bien vû, ou que ce que j'ai appris de personnes dignes de creance.

Le 23. de Juin 1658. que nous avions un logement à la Faussebrave de la pointe de la corne, Dunkerque se rendit après dix-huit jours de tranchée ouverte, & les ennemis en sortirent le 25. après midi. Le Marquis de Leyde Gouverneur avoit été blessé à un logement où les Italiens de sa place lâcherent le pied, & il mourut le 23. au soir, plein d'honneur & de gloire, pour avoir déja en 1646. fort bien défendu Dunkerque contre le Prince de Condé alors General de l'armée de France.

Reddition de Dunkerque.

Le Marquis de Leyde Gouverneur tué à la defense de la place.

Le Roi qui étoit venu le 24. de Calais, vit sortir le lendemain les ennemis de la place,

laquelle on remit entre les mains des Anglois, suivant le Traité fait avec eux.
1658.

Le 25. Sa Majesté me commanda de lui donner la liste des Officiers de la Cavalerie blessez à la bataille & au siege, ce que je fis le lendemain.

Siege de Bergues.

Le 27. de Juin 1658. je partis avant jour avec deux mille chevaux pour aller investir Bergues, & l'armée m'ayant suivi on ouvrit la tranchée le soir même.

Le 28. après midi les ennemis ayant fait une sortie sur la tranchée que je voyois de mon logis, je montai à cheval aux premiers coups de mousquet & j'y courus à toute bride, suivi d'un page seulement. Je trouvai la garde de Cavalerie qui étoit du Regiment du Roi revenant à son épaulement après avoir repoussé les ennemis jusques dans leur contrescarpe. Je demeurai un quart d'heure avec elle; & comme je m'en retournois chez le Maréchal de Turenne lui dire ce qui s'étoit passé à la tranchée, je rencontrai le Roi que je méconnus d'abord, parce qu'il étoit seul. Il est vrai que Noailles Capitaine des Gardes du Corps en quartier suivoit à cinquante pas avec le Maréchal du Plessis, & plus loin venoit en file le reste de la Cour & les Gardes du Corps. Sa Majesté me demanda si le grand feu qui s'étoit fait à la tranchée étoit une sortie ou un logement. Je lui dis ce que c'étoit, & pendant qu'il me faisoit d'autres questions il avançoit toûjours du côté de la ville, & les balles de mousquet des décharges des ennemis, qui n'étoient pas encore finies, le passoient de beaucoup: cependant ce Prince me parloit avec le sang froid d'un brave soldat de fortune, lorsque le Maréchal du

du Plessis, poussant son cheval à toute bride me vint demander en colere où je menois le Roi. Je lui répondis que le Roi étoit le Maître, & que c'étoit lui qui menoit les autres. Le Maréchal me repliqua, que je voyois bien que le Roi s'avançoit trop. J'en demeurai d'accord, mais j'ajoûtai que j'avois eû peur (si je le disois à Sa Majesté) qu'elle ne trouvât mauvaise ma remontrance : *Ne vous fâchez pas, M. le Maréchal*, lui dit le Roi en souriant, & en tournant bride [il donna un aussi grande exemple de moderation qu'il en venoit de donner de courage.]

1658.

Le 29. de Juin j'allai à la guerre avec un parti de sept cens chevaux, composé de cinquante Maîtres choisis de chaque Regiment, quatorze Capitaines, autant de Lieutenans, de Cornettes & de Maréchaux des logis, & un Brigadier qui étoit Genlis. J'avois eû avis que quatre cens chevaux des ennemis étoient logez à une lieuë d'Armentieres, mais je les trouvai logez sur la contrescarpe; de sorte qu'après une legere escarmouche je m'en revins camper à Merville le 30. de Juin, & le premier de Juillet au camp.

Ce jour-là le Roi qui étoit campé à Mardicq, tomba malade. Le Cardinal fut blâmé d'avoir tenu quelque tems Sa Majesté dans un lieu où les Anglois avoient passé l'hiver les uns sur les autres, & où les blessez & les malades de l'armée avoient été pendant le siege de Dunkerque.

Maladie du Roi.

Le second de Juillet on emporta le Roi à Calais, couché dans son carrosse.

Le même jour Bergues se rendit à discretion & l'on en donna le Gouvernement à Schom-

Reddition de Bergues

 beig,

berg, homme de qualité & de mérite, & dont
1658. le Maréchal de Turenne faisoit cas.

Le 3. je reçus une Lettre de service que j'avois demandée, sur ce que j'avois appris que Castelnau ne pouvoit pas réchaper de sa blessure.

Prise de Dixmude. Le 4. de Juillet nous marchâmes à Dixmude, j'étois de jour, la place se rendit à moi en arrivant : ce n'est pas qu'il n'y eût quatre cens hommes dedans, mais il n'y avoit pas une palissade, point de rempart; le fossé ne valoit rien, quelques demi-lunes assez mal tenues : il n'y avoit que la contrescarpe de passable.

Le 6. de Juillet du Bec-Crespin, Comte de Moret, vint trouver le Maréchal de Turenne de la part du Cardinal, pour lui dire que le Roi étoit à l'extremité, & qu'il ne croyoit pas qu'il dût s'avancer davantage avec l'armée. Il me dit que le Cardinal l'avoit chargé de m'assurer qu'il étoit mon ami & mon serviteur; qu'il s'attendoit à moi quand il auroit besoin de ses amis, & qu'il me prioit de voir ceux qu'il avoit dans la Cavalerie, & de les lui faire savoir : qu'il n'avoit pas fait réponse à la Lettre que je lui avois écrite à cause de l'embarras où le mettoit la maladie du Roi. Voici ce que je lui écrivis là-dessus.

MONSEIGNEUR,

„ J'ai dit à Mr. le Comte de Moret, que „ Votre Eminence pouvoit compter sur moi „ & sur mes amis, quand tous ses serviteurs „ lui seroient infidelles. Je vous l'écris enco„ re, & je vous supplie très-humblement de

„ garder

„ garder cette Lettre, pour montrer à tout le
„ monde que je suis un homme sans honneur 1658.
„ si la fortune vous abandonnant, je vous a-
„ bandonne jamais, & si je ne suis toute ma
„ vie,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble, très-obéissant, &
très passionné serviteur,
BUSSY RABUTIN.

Du Camp de Dixmude ce 6. de Juillet 1658

En donnant cette Lettre à Moret, je lui dis que tous les Regimens de Cavalerie des gens de la Cour seroient dans les interêts du Cardinal, si les Mestres de Camp y étoient, & que pour les autres, je saurois ceux dont Son Eminence se pouvoit assurer, & je les lui manderois.

J'eûs encore une grande conversation avec le Comte de Soissons, qui s'en alloit à Calais avec deux Compagnies de Suisses auprès du Cardinal, dont il avoit épousé la Niece.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Cardinal, qui étoit la réponse à la premiere que je lui avois écrite du 17. de Juin.

MONSIEUR,

„ Le mauvais état de la santé du Roi m'em-
„ pêche de répondre aussi particulierement que
„ je voudrois à la Lettre que vous avez pris la

1658. „ peine de m'écrire; mais tout ce que je vous „ dirai en deux mots, c'eſt que vous auriez „ grand tort de douter que je ne vous donne „ des marques de l'amitié que j'ai pour vous „ dans les choſes qui pourront dépendre de „ moi. Je vous prie d'en être perſuadé, & de „ croire que je ſuis toûjours,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Calais le 7. de Juillet 1658.

Outre l'inquietude que me donnoit la maladie du Roi pour l'interêt qu'y avoit le Cardinal, ſur la fortune & ſur l'amitié duquel étoient fondées toutes mes eſperances, j'avois encore en mon particulier du regret de perdre un Maître aimable, qui me paroiſſoit, par tout ce qu'il diſoit, devoir faire cas un jour des honnêtes gens, [& quoi que le Duc d'Anjou fût un Prince doux & bon, je n'en étois pas fort connu, & en un mot je n'y avois pas mis mon affection comme j'avois fait au Roi ſon frere.] Cependant nous étions aux écoutes, & dans le ſilence où met d'ordinaire l'attente d'un grand évenement. Enfin le 11. de Juillet nous apprîmes que le Roi étoit hors de peril: & par le même courrier je reçûs cette Lettre du Cardinal.

MONSIEUR,

„ Je ne puis pas m'empêcher de vous dire en „ réponſe

„ réponse de la Lettre que Mr. le Comte de
„ Moret m'a renduë de votre part, que j'estime 1658.
„ au point que je le dois les protestations qu'il
„ vous a plû de me faire de votre amitié, &
„ que je n'oublierai rien pour vous donner des
„ marques de la mienne & de mon estime, é-
„ tant de tout mon cœur,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Calais ce 9 de Juillet 1658.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Comte de Soissons.

MONSIEUR,

„ J'ai dit ce que vous m'aviez dit de dire à
„ Mr. le Cardinal, lequel m'a montré la Let-
„ tre que vous lui avez écrite, de laquelle il
„ est tellement satisfait que rien plus, & il dit
„ que vous lui avez écrit comme un homme
„ qui est resolu de faire ce qu'il dit, & là-des-
„ sus il n'y a rien qu'il n'ait dit de vous. J'ai
„ été fort aise, comme vous pouvez penser,
„ de le voir dans ces sentimens-là, & je vous
„ assure que je ne laisserai passer aucune occa-
„ sion de l'y fortifier, que je ne le fasse, com-
„ me aussi de vous assurer que je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
EUGENE DE SAVOYE.

„ Je

„ Je vous prie de faire mes baiſe-mains à Hu-
1658. „ mieres, & de l'aſſurer que je ſuis ſon ſerviteur.

Avec toutes ces belles aſſurances de l'amitié du Cardinal, je n'eûs point ce que j'avois demandé, & Crequi eut le commandement du Corps de reſerve. Le chagrin que j'en eus, joint aux chaleurs extraordinaires qu'il faiſoit, & aux fatigues que je m'étois données, me fit tomber malade. Je m'opiniâtrai quelque tems à ne point quitter l'armée, mais enfin ma fievre augmentant, je fus contraint de partir dans le carroſſe du Maréchal de Turenne. Je pris le Regiment de Grammont pour mon eſcorte. A une lieuë du camp je rencontrai un parti d'Infanterie de quatre-vingts hommes des ennemis : mon eſcorte les chargea ſans les reconnoître, & ſe jettant après eux dans les Watergans, en prit vingt-cinq avec le Commandant. Pour moi qui étois couché ſur un matelas dans le carroſſe, j'étois monté à cheval aux premiers coups de mouſquet, mais je trouvai l'affaire faite quand je fus à la tête. Je laiſſai mes priſonniers à Furnes, que les ennemis nous avoient abandonné, & après y avoir fait repaître ma Cavalerie, j'en repartis l'apreſdînée pour aller coucher à Dunkerque. Je rencontrai encore un autre parti de trente Maîtres à pied, qui étoient des volontaires de S. Omer & d'Aire : nous les prîmes tous trente, & ſur cela il faut que je rende ce témoignage à la verité, qu'un des plus braves Regimens de Cavalerie que j'aye jamais vus, étoit celui de Grammont ; car enfin il n'a jamais été dans une occaſion où il ne ſe ſoit ſignalé.

Le Mylord Lokart me fit fort bien loger à Dunkerque, & me vint voir deux heures après

que

que je fus arrivé : il me fit mille honnêtetez, & il me pria de bien assurer le Cardinal qu'il étoit son serviteur. 1658.

Le lendemain du jour que je fus arrivé à Calais, le Roi me fit l'honneur de m'envoyer faire compliment sur ma maladie par Nogent le pere, & le Cardinal y vint lui-même. Dieu sait après cela si je reçus des visites des Courtisans : je n'y pouvois fournir. Outre ces honneurs qu'ils voyoient que je recevois du Roi & de Son Eminence, ils avoient su que deux ou trois jours auparavant, Roquelaure revenant de Paris, & dînant chez le Cardinal avec les Principaux de la Cour, debitoit une nouvelle de l'armée, qu'il avoit lûë dans une Lettre que j'écrivois à la Comtesse de *** [Fiesque] le plus plaisamment du monde, à ce qu'il disoit, & que le Cardinal avoit répondu : *Je ne sai si Mr. de Bussy écrit plaisamment, mais je sai que personne ne parle plus nettement quand il offre son service à ses amis.* Ce fut assez dire : il n'y eut personne à la table qui ne fît sa Cour de dire du bien de moi, & qui ne me crût sur le point de recueillir le fruit de mes services.

Castelnau meurt de ses blessures, & on lui donne le Bâton de Maréchal en mourant.

Quelques jours après Castelnau mourut de ses blessures : on le fit Maréchal de France en mourant, & ce ne fut que sur la parole des Medecins qu'il ne pourroit encore vivre vingt-quatre heures qu'on lui fit cet honneur : cependant il eût bien mérité de le recevoir plûtôt, mais c'étoit la maniere du Cardinal de faire acheter les graces.

Aussi tôt que le Roi fut un peu fortifié, on jugea à propos de lui faire changer d'air, il partit de Calais, & la Reine sa Mere le suivit. Le Cardinal demeura pour regler ce que l'on feroit.

roit le reste de la campagne ; & pour cet effet
1658. il s'en alla à Bergues, où je le suivis, me trouvant hors de fiévre alors.

Le 26. de Juillet il en partit avec le Maréchal de Turenne, & il alla au Mont-Cassel, où le Maréchal de la Ferté s'étant trouvé pour voir tous ensemble quelle place on attaqueroit, ils resolurent le siege de Gravelines par l'armée de la Ferté seule, à laquelle on feroit douze mille hommes de pied, ou de l'armée de Turenne, ou de la sienne, ou des Anglois, ou de quelque Infanterie qui venoit de France. Après ce Conseil le Cardinal & le Maréchal de Turenne revinrent le soir à Bergues.

Siege de Gravelines.

Le 27. Bellefonds alla avec huit cens chevaux investir Gravelines.

Le 28. de Juillet le Cardinal gardant le lit pour quelque ressentiment de goutte, j'eus une grande conversation avec lui. Je lui dis qu'il y avoit vingt ans que j'étois Mestre de camp d'Infanterie ; que j'avois passé depuis par tous les Emplois Generaux ; que j'avois par-tout fait mon devoir ; qu'il savoit les services que j'avois rendus en 1652. pendant la guerre civile ; que depuis ce tems-là (où la presse n'étoit pas si grande qu'à present de se déclarer son serviteur) je l'avois toûjours fait jusques ici le plus hautement du monde ; & que cependant j'avois la douleur de voir qu'on venoit de donner à Crequi le Corps de reserve à commander : Que j'étois dans l'emploi lorsqu'il étoit encore au College ; que j'étois Lieutenant General quatre ans avant lui ; & que s'il étoit Gouverneur de Bethune, j'étois Mestre de camp General de la Cavalerie.

Je lui racontai ensuite comment les choses s'é-

s'étoient paſſées le jour de la bataille à l'aîle droite. Après qu'il m'eût laiſſé dire tout ce 1658. que je voulois, il me répondit qu'il lui étoit tombé entre les mains une relation du combat faite par le Prince de Condé, toute pareille à mon recit, & me donna mille loüanges ſur ce que j'avois fait, [ajoutant que Crequi avoit des Emiſſaires à la Cour qui le prônoient.] Je lui repliquai [que ſes Emiſſaires étoient crus, puis qu'on le recompenſoit comme ſi ce qu'on diſoit de lui eût été veritable;] que je ne ſavois pas ſi le Maréchal de Turenne, qui ne m'aimoit point, ne me rendoit pas de mauvais offices. Il me dit que le Marêchal lui avoit dit du bien de moi, & que j'étois un fort brave homme, mais que j'aimois un peu mes plaiſirs. Voilà, Monſieur, lui dis-je, comme parlent ceux qui veulent nuire à quelqu'un avec une bonté apparente: ils lui donnent une bonne qualité qui n'eſt point en conteſte, afin de pouvoir être crûs quand ils en ajoûtent enſuite une mauvaiſe qui n'eſt pas ſi connuë, & qui peut détruire le mérite de l'autre. Monſr. de Turenne, ajoûtai-je, me loüe ſur le courage; il ne ſauroit en parler autrement: mais j'aime, dit-il, mes plaiſirs. J'en conviens, Monſieur, je les aime comme font les honnêtes gens: mais je ſerois blâmable ſi mes plaiſirs m'avoient jamais fait manquer à mon devoir: je ne ſonge à me réjouïr que quand je n'ai plus rien à faire. Si Mr. de Turenne, continuai-je, ne me haïſſoit pas, il m'enverroit plus ſouvent à la guerre, qui eſt proprement la fonction de la Charge de Meſtre de camp General. Le Cardinal me répondit, qu'il nous vouloit accommoder l'Hyver d'après, &

finit

finit cette converſation par me promettre poſi-
1658. tivement de me faire avoir un Gouvernement après Moret & Coſſé ſes creatures.

Le même jour étant avec le Maréchal de Turenne, je lui dis que je lui avois obligation du bien qu'il avoit dit de moi au Cardinal. Le Maréchal me parut embarraſſé, & ne me répondant pas un mot: il s'approcha de Moret, à qui, je croi, il fit des plaintes du Cardinal, qui l'avoit commis avec moi en me rediſant ce qu'il lui en avoit dit.

Le 30. matin l'armée de la Ferté arriva devant Gravelines, celle de Turenne compoſée de ſept mille chevaux & de trois mille hommes de pied, partit du camp de Dixmude le même jour 30. de Juillet, & s'approcha de Nieuport.

Le 31. de Juillet un Valet-de-pied du Roi arriva à Bergues, portant nouvelles au Cardinal que Sa Majeſté étoit arrivée à Compiegne le 26. de Juillet en fort bonne ſanté.

Le ſecond d'Août le Cardinal repartit de Bergues pour Calais, & moi ne faiſant que languir, & ne pouvant me remettre à l'armée, je le ſuivis & je m'en vins prendre les eaux de Sainte Reine à Buſſy, par ordre de Guenaut premier Medecin de la Reine Mere.

Le 6. d'Août on envoya des Lettres de Cachet à Huraut de l'Hôpital Dame de Choiſi de Can, pour aller en Normandie; au Duc de Briſſac, pour aller à Bourges; à Gerzé, pour aller chez lui; au Preſident Perraut, pour aller à Auxerre: tout cela à cauſe des caballes qu'ils avoient faites pendant la maladie du Roi.

Moret tué d'un coup de Canon

J'étois encore à Paris quand la nouvelle arriva que Moret avoit été tué d'un coup de Canon.

non à Gravelines. J'envoyai auſſi-tôt un courier au Cardinal, par lequel je lui écrivis que s'il lui plaiſoit de me faire avoir le Gouvernement de cette place, je donnerois cinquante mille écus à Coſſé, (que ce Miniſtre vouloit établir après Moret, parce qu'il étoit Lieutenant de ſa Compagnie de Chevaux legers) & cependant j'entrai en traité avec Jeannin de Caſtille, Treſorier de l'Epargne, de ma Terre de Chaſeu, dont il m'offroit quarante-cinq mille écus, & j'en voulois cinquante.

1658. à Gravelines.

Le Cardinal garda auprès de lui mon courrier pendant le reſte du ſiege de Gravelines, & même long-tems après ſon retour à la Cour, lui faiſant eſperer de tems en tems une réponſe. Pour moi, après m'être repoſé huit jours à Paris, je m'en vins prendre les eaux de Sainte Reine à Buſſi.

Mais avant que de paſſer à d'autres évenemens, il faut que je raconte une avanture aſſez bizarre, par où il parut encore que la fortune me vouloit tendre un piege.

Le courrier que j'avois envoyé au Cardinal, nommé Grand-Champ, étoit un ſoldat de fortune, brave, mais addonné à tous les vices, & à qui le vol & l'aſſaſſinat étoient auſſi familers que le boire & le manger. Il m'avoit ſervi d'Ecuyer depuis 1646. juſqu'en 1649. que ſon yvrognerie m'obligea à m'en défaire; mais comme j'avois toûjours reconnu en lui beaucoup d'amitié pour moi, je le fis entrer dans la Compagnie des Chevaux-legers de la Garde, où ayant été juſqu'au commencement de 1658. le Duc de Navailles ſon Capitaine, averti de ſa mauvaiſe vie, donna ordre en partant pour aller commander en Italie, de le caſſer. Il me vint

vint trouver ſur cela, me diſant que ſes ennemis
1658. lui avoient rendu de méchans offices auprès de Navailles : je lui dis qu'il demeurât chez moi, juſqu'à ce que je trouvaſſe occaſion de le placer dans la Cavalerie. Depuis ce tems-là, je le tins toûjours à la Cour pour mes affaires, parce qu'il y avoit plus d'habitudes que le reſte de mes gens. Veritablement la Cour étant à Fontainebleau, & lui à la ſuite, attendant la réponſe que le Cardinal me devoit faire, il oüit dire qu'on venoit de roüer à Nemours un nommé Foreſtier pour mille crimes, & entre-autres pour un vol qu'ils avoient fait enſemble il n'y avoit pas long-tems. Sur cela il prend la poſte, & il me vient trouver à Buſſy. Je lui demande la réponſe du Cardinal : il me répond, qu'il n'en a point. Pourquoi? lui dis-je. Vous a-t-il dit qu'il ne vous en donneroit pas ? Non, Monſieur, (me répondit-il aſſez embarraſſé,) au contraire il m'a commandé de l'attendre. Retournez-vous en donc promptement, lui repliquai-je. Il n'oſa s'en excuſer, parce qu'il n'oſa me dire le ſujet de ſon retour auprès de moi. Il trouva la Cour à Paris, & croyant être bien en ſureté dans le Louvre, où il couchoit avec un Garde du Cardinal, il fut pris, mené à Nemours, & roué comme Foreſtier, après avoir confeſſé beaucoup de crimes. On me manda la fin tragique de mon Ambaſſadeur : & que ſur ce qu'on lui avoit trouvé deux poignards dans ſes poches en l'arrêtant, on avoit eſſayé de me faire une affaire auprès du Cardinal, dont il s'étoit moqué, & qu'il avoit traité l'avis de ridicule. Dans ce tems-là il me fit cette réponſe.

MON-

1658.

MONSIEUR,

„ Vôtre mérite & vos ſervices étant connus
„ de tout le monde, je ne doute point que ce que
„ le Roi fera pour votre avantage ne ſoit reçu
„ avec approbation, & vous me ferez juſtice ſi
„ vous êtes perſuadé que j'y contribuerai toû-
„ jours avec joye ce qui dépendra de moi.
„ Mais je ne puis vous ſervir en ce que vous me
„ propoſez, parce que dès le tems de la priſe
„ de Gravelines, Sa Majeſté en deſtina le
„ Gouvernement, & n'a differé à s'en decla-
„ rer, que juſqu'à ce que Mr. le Marêchal
„ de Grancé ſe fût déterminé ſur le choix
„ qu'elle lui a laiſſé de l'y rétablir, ou de de-
„ meurer à Thionville. J'attendrai donc qu'il
„ ſe preſente une autre occaſion où je vous
„ puiſſe mieux témoigner que je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Paris ce 27. d'Octobre 1658.

Voilà comment le Cardinal me traita après tant de ſervices de ma part, & de ſi belles promeſſes de la ſienne.

Quelque tems après ce Miniſtre leurrant Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoye, du mariage du Roi avec la Princeſſe Marguerite, ſa fille, l'avoit engagée à venir à Lyon avec le Duc ſon fils pour une entrevûë. Le Roi vint donc paſſer en Bourgogne, & étant alors à Buſ-

ſy,

1658. ſy, je ſuivis Sa Majeſté à Dijon, avec le Comte de Soiſſons, Vivonne, Mancini, depuis Duc de Nevers, & Vaillac, qui étoient venus coucher chez moi. Pendant les quinze jours que le Roi fit ſéjour à Dijon, j'eus une converſation avec le Cardinal, dont je ne fus pas content, parce qu'il me donna de moindres eſperances qu'à Bergues, qui pourtant avoient été ſans effet; deſorte qu'au lieu de ſuivre la Cour quand elle partit de Bourgogne, je m'en revins chez moi à Chaſeu. Je n'y fus pas plûtôt arrivé, que Codure, qui avoit été Capitaine dans le Regiment de la Marine, & qui s'étoit depuis peu attaché auprès du Surintendant Fouquet, m'apporta une Lettre de ſon Maître, par laquelle il me demandoit l'execution de la promeſſe que je lui avois faite de lui vendre ma Charge dans trois ans pour les quatre-vingts-dix mille écus qu'elle me coûtoit, & cela (me mandoit-il) pour un établiſſement de conſéquence à ſa famille. Je lui fis une réponſe en general, que je ſerois bien-tôt à Paris, & que je ne lui donnerois jamais lieu de ſe plaindre de moi.

Lorſque Codure fut prêt à partir, j'eus une grande converſation avec lui, dans laquelle je me plaignis un peu de la précipitation que le Surintendant témoignoit à me demander la démiſſion de ma Charge, ajoûtant qu'il me paroiſſoit de l'aigreur dans ce procedé: il s'échappa de me dire qu'il croyoit que la maniere dont j'avois parlé de...... avoit fâché Fouquet, & après beaucoup d'autres diſcours ſur cette matiere, il s'en alla retrouver ſon Maître. Je fis reflexion ſur le diſcours de Codure, & j'y trouvai beaucoup d'apparence: car la........ gouvernoit abſolument Fouquet. Pour moi je fus

fus encore trois semaines en Province, pour voir de quelle maniere je serois payé de dix mille écus que l'Evêque de Châlons m'avoit laissé en mourant: car (graces à Fouquet qui ne me payoit pas) j'étois reduit à me servir de mes fonds pour vivre. Lorsque j'eûs mis tout l'ordre qu'il me fut possible, je m'en retournai à Paris. Le lendemain que j'y fus arrivé, j'allai trouver le Surintendant. Après lui avoir dit que je venois savoir ce qu'il souhaitoit de moi, il me répondit les mêmes choses qu'il m'avoit écrites touchant ma Charge. Je lui dis qu'il étoit le maître, non seulement de ma Charge, mais encore de tout ce que j'avois au monde. Que quoique je pûsse dire, que le tems porté par ma promesse pour me donner ma démission, n'étant que de trois ans, & y en ayant cinq, les choses n'étoient pas aux mêmes termes, je ne voulois pas me servir avec lui de cette raison; mais que je croyois qu'il voudroit bien aussi tenir les promesses reciproques qu'il m'avoit faites de me faire avoir une grande Charge de la Maison du Roi; il me répondit que la raison que j'alleguois, dont je me pouvois défendre de donner ma demission, n'étoit pas bonne, & qu'au contraire il prétendoit par là être en plus forts termes; que voyant au bout de trois ans que ma Charge ne m'avoit encore produit aucune recompense, il avoit attendu jusqu'alors, que l'interêt de sa famille ne lui permetttoit plus d'attendre: qu'au reste il étoit bien juste que j'entrasse dans une autre grande Charge en sortant de la mienne. Que le Comte de S. Aignan se vouloit défaire de la sienne de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & que j'en 1658.

pouvois traiter avec lui. Je lui dis que je n'a-
1658. vois point d'argent pour acheter cette Charge, qui coûteroit une fois autant que la mienne: il répondit qu'il m'en prêteroit. Je lui repliquai que cela acheveroit de me ruiner, parce que je ne lui pourrois payer l'interêt de ce qu'il m'auroit prêté, dans une Charge où je serois obligé de faire une grande dépense; que quoique les appointemens en fussent assez grands, je ne les toucherois pas mieux que ceux de la mienne, dont il m'étoit dû vingt mille écus. Il me dit qu'il me les feroit tous payer en faisant affaire; mais qu'il voyoit bien que je n'en avois pas d'envie. Je lui repondis que j'avois envie de lui plaire aux dépens mêmes de mes interêts: que je ne doutois pas qu'on ne l'eût aigri contre moi: qu'après avoir soigneusement examiné ma conduite, je n'avois rien trouvé qui lui dût donner sujet de s'en plaindre: qu'on m'avoit dit qu'il n'étoit pas content que je me fusse brouillé avec *** que cela m'avoit surpris; car ayant l'honneur d'être son ami de plus longue main que lui, je croyois qu'il devoit prendre mon parti, du moins être neutre ou nous accommoder. Il me dit froidement qu'il n'entroit pas-là dedans, & cela me persuada plus que toute autre chose, que c'étoit une des principales raisons de son chagrin contre moi. Après mille redites, cette conversation n'aboutit à rien, & je le quittai sans avoir rien reglé avec lui. Comme je fus chez moi, je fis de grandes reflexions sur cette affaire, & après l'avoir prise de tous les biais imaginables, je me déterminai à faire le genereux avec Fouquet, qui m'avoit paru faire cas de ces manieres. Je m'en allai donc chez un Notaire faire

une

une démiſſion pure & ſimple de ma Charge entre les mains du Surintendant ; & la lui portant le lendemain : Etes-vous content de moi, Monſieur ? lui dis-je : trouvez-vous ma confiance aſſez grande ? Ah, pour ce procedé-là, me répondit-il, il eſt le plus net du monde, & voilà comme l'on ouvre la bourſe de ſes amis. Je lui dis que ſi j'avois pû imaginer quelque choſe de plus honnête, je l'aurois fait, & après avoir reçu de grandes proteſtations de ſa reconnoiſſance, je ſortis d'auprès de lui bien plus ſatisfait que la premiere fois. 1658.

Je croyois avoir fait merveilles ; je m'applaudiſſois de ma generoſité, & j'attendois chaque jour un convoi de la part du Surintendant de trente ou quarante mille francs au moins, ſur les vingt mille écus qui m'étoient dûs. L'Evêque d'Agde, qui ſavoit comment j'en avois uſé avec ſon frere, me demandoit de tems en tems ſi je ne lui demanderois point d'argent ; mais je lui répondois que je ne voulois pas gâter par la moindre impatience l'action que j'avois faite. Cependant l'Abbé Fouquet revint alors à Paris. Il étoit brouillé avec le Surintendant : il le voyoit pourtant encore, mais il ne le ménageoit pas davantage ; il n'y a rien qu'il n'eût dit à Lyon au Cardinal pour le perdre. Sa haine venoit de ce qu'ayant fait ſon frere Surintendant des Finances ; & prétendant par là en devoir être le Maître, l'autre n'avoit pas voulu ſouffrir un joug que l'Abbé rendoit un peu tyrannique, & ſur cela leurs flateurs les animant tous les jours de plus en plus l'un contre l'autre, la haine qui d'ordinaire eſt plus grande entre les proches qu'entre les étrangers, ne gardoit plus de bornes entre

les deux freres. L'Abbé ayant appris de moi
1658. l'état où j'étois avec le Surintendant, fut fort aise d'avoir trouvé un second qui l'aidât à s'en venger, mais il fut fort fâché que je lui eusse donné ma demission, & me dit toûjours qu'il me tromperoit.

Dans ce tems-là la Cour retourna à Paris, & moi commençant à connoître combien je m'étois mal adressé, de faire le genereux avec le Surintendant, & que je perdrois mon tems de m'attendre davantage à sa reconnoissance, je priai l'Evêque d'Agde de lui demander quelque chose sur ce qui m'étoit dû. Cela ne produisant rien, j'allai trouver ce Ministre, & je lui dis que ce n'étoit plus comme à M. le Surintendant que je demandois mes appointemens, mais comme à mon ami que je priois de me prêter de l'argent. Il me répondit qu'il en empruntoit pour sa dépense. Il ne seroit pas juste, Monsieur, lui dis-je, que vous en empruntassiez pour moi, & le quittant outré de rage contre lui, j'allai dire à l'Evêque d'Agde que je voyois bien que son frere le Surintendant me vouloit lasser par ses injustices, & me prendre par famine; mais que quoi que mes affaires domestiques fussent en desordre, il y avoit encore bien loin jusqu'à mon dernier quart d'écu; que cependant je me plaindrois au Cardinal; que quand je lui dirois les mesures qu'il avoit prises avec moi pour ma Charge, & celles qu'il prenoit avec tout le monde pour faire des creatures considerables; si cela ne le détruisoit absolument, au moins ébranleroit-il sa fortune. L'Evêque eut peur & me pria d'avoir patience jusqu'à ce qu'il eût encore parlé à son frere, ce que je lui promis.

Cepen-

Cependant l'Abbé Fouquet me pressoit toûjours de parler au Cardinal contre le Surintendant, me disant que si je differois il me préviendroit, & qu'il me tromperoit assurément. Je lui répondois qu'il me sembloit que c'étoit assez d'abord de lui montrer les verges, & que j'aurois toûjours assez de tems pour frapper. Ce fut alors qu'il me découvrit que l'intention de son frere en me demandant ma Charge, étoit de la faire avoir à *** entre lequel & le Surintendant M.... avoit fait une grande liaison depuis peu, & là-dessus nous convinsmes l'Abbé & moi, que pour rompre tout ce beau projet, il retireroit ma démission des mains de son frere; ce qu'il fit dès le lendemain, avec une assignation pour moi de mille écus comptant. 1658.

On peut juger par-là si Fouquet eut de grandes allarmes, de passer si promptement d'une extrémité à l'autre.

Je sai que pendant qu'on lui faisoit son procès à la Bastille, il a dit dans ses défenses qu'il n'avoit jamais eu d'autre commerce avec moi touchant ma Charge, que de me prêter dix mille écus quand je l'achetai. Mais je lui ai laissé dire ce qu'il a voulu pour s'aider à sortir d'une méchante affaire: il ne m'étoit de nulle consequence, & il m'eût paru même un peu inhumain de le contrarier en l'état où il étoit.

Jusqu'ici je n'ai eu qu'un malheur ordinaire, mais je vais entrer en commençant 1659. dans le tems de mes grandes persécutions. ANN.

Le 25. de Mars j'assemblai le Conseil de la Cavalerie, dans lequel sur les plaintes qui m'avoient été faites par les Mestres de Camp & Capitaines commandans les Corps de Cavale- 1659.

G 3 rie,

rie, j'ordonnai qu'aucun Officier ne pourroit
1659. quitter pour un tems le corps dans lequel il seroit, sans le congé exprès & par écrit du Meſtre de Camp ou du Commandant dudit corps, & de celui qui commanderoit en chef la Cavalerie dans le corps d'armée où seroit cet Officier, & encore de l'Officier particulier ſuperieur de celui qui obtiendroit le congé.

Dans ce tems-là je fus d'une partie de plaiſir à la campagne qui fit bien du bruit. Je l'écrivis & la montrai un an après à M. *** pour lors de mes amies; elle en fit une hiſtoire à ſa mode qu'elle fit courir dans le monde quand nous nous brouillâmes; mais voici naturellement comme elle ſe paſſa.

Partie de Roiſſi. Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, voulant aller paſſer les fêtes de Pâques à Roiſſi, qui eſt une Terre à quatre lieues de Paris, qui lui venoit du côté de ſa femme; propoſa à Mancini Neveu du Cardinal Mazarin, & à l'Abbé le Camus un des Aumôniers du Roi d'être de la partie, leſquels ne s'en firent pas preſſer. Deux jours après qu'ils y furent, le Comte de Guiche & Manicamp l'ayant appris, les allerent trouver, & menerent avec eux le jeune Cavois Lieutenant au Regiment des Gardes. Auſſi-tôt qu'ils y furent arrivez, Mancini & l'Abbé s'enfermerent dans leurs chambres, ſe défians des emportemens du Comte de Guiche & de Manicamp: & le lendemain jour du Vendredi Saint, ils en partirent de grand matin & revinrent à Paris. Quand Vivonne & les autres l'eurent appris, ils propoſerent de m'envoyer prier de les aller voir. Vivonne m'en écrivit un Billet, & moi n'ayant alors rien à faire à Paris, je montai à cheval

cheval & je les allai trouver. Je les rencontrai qu'ils venoient d'entendre le ſervice [& la paſ- 1659.
ſion, pendant laquelle le Comte de Guiche ſe croyant honorer de faire des folies extraordinaires, ſe leva, & ſortit en diſant au Cordelier qui prêchoit, qu'il étoit un ignorant, ce qui ſcandaliſa tout le peuple.]

Un moment après nous envoyâmes à Paris querir quatre des petits violons du Roi, & nous nous mîmes à table. Après dîner nous allâmes courre un lievre avec les chiens du Tilloi. Pour moi qui n'aime point la chaſſe, je m'en revins bien-tôt au logis, où ayant trouvé les violons je me divertis à les entendre. Je n'eus pas pris ce plaiſir une heure durant, que je vois entrer dans la cour le Comte de Guiche au galop, qui menoit un homme par la bride de ſon cheval comme un priſonnier de guerre, & Manicamp derriere avec un fouet de poſtillon pour le preſſer. Je courus pour ſavoir qui étoit le perſonnage. Je trouvai un homme vêtu de noir aſſez âgé, qui avoit la mine d'un honnête homme: il me fit pitié; & ayant témoigné au Comte de Guiche que je condamnois ſon procedé, le bon homme prit la parole & me dit qu'il entendoit raillerie. Je le menai dans la ſalle où il me conta que s'en retournant à Paris de ſa maiſon de campagne, il avoit rencontré ces Meſſieurs: que le Comte de Guiche qui l'avoit abordé le premier, lui ayant demandé qui il étoit, il lui avoit répondu qu'il étoit le Procureur de M. le Cardinal, nommé Chantereau. Que le Comte de Guiche lui avoit dit: Ah! M. Chantereau, je ſuis fort aiſe de vous avoir rencontré; il y a long-tems que je vous cherchois: j'ai ouï faire bon recit

de votre capacité, & pour moi j'ai toûjours
1659. fort aimé la chicane : que ſur cela il avoit bien vû que c'étoit de la jeuneſſe qui vouloit rire, & qu'il avoit pris ſon parti de ne ſe point fâcher. Il me fit cette relation avec la même exactitude qu'il auroit fait une information. Je lui dis qu'il avoit fait en galant homme, & je lui fis apporter du vin, pendant qu'on faiſoit manger de l'avoine à ſon cheval. Après cela il nous quitta fort content de la compagnie, & particulierement de moi. Les violons recommencerent à jouer juſqu'au ſouper que nous paſſâmes gayement, mais ſans débauche. Au ſortir de table, nous les menâmes au parc où nous fumes juſqu'à minuit. Le Samedi nous nous levâmes fort tard, & nous paſſâmes le reſte de la journée à nous promener dans des caléches. Comme nous avions impatience de manger de la viande, nous voulûmes faire *media-noche*. Ce repas-là ne fut pas ſi ſobre que les autres ; nous bûmes fort, & ſur les trois heures après minuit nous nous allâmes coucher. Nous étant levez à onze heures du matin le jour de Pâques, nous ouïmes la Meſſe dans la Chapelle du Château, nous dinâmes & nous nous en retournâmes à Paris, où à l'entrée de la ville chacun s'en alla de ſon côté.

Nos ennemis [ne perdirent pas une ſi belle occaſion de nous nuire. Ils firent courir le bruit qu'il s'étoit fait mille impietez à Roiſſy & mille choſes contre le reſpect que l'on devoit au Roi. Ils intereſſerent les devots qui firent des plaintes à la Reine.

Le Cardinal de ſon côté ne laiſſa pas mourir ces bruits-là. Il craignoit Vivonne auprès du Roi, en qui il avoit toûjours vû de l'inclina-

nation pour lui. Il haïssoit le Comte de Guiche, à cause que celui-ci étant fort bien l'an- 1659.
née d'auparavant avec le Duc d'Anjou n'avoit voulu prendre aucunes mesures avec son Eminence dans le tems que S. M. avoit été à l'extremité à Calais. Il méprisoit son Neveu Mancini à cause de sa mauvaise conduite. Il n'aimoit pas l'Abbé le Camus, parce qu'il ne lui rendoit pas compte comme les autres de ce que disoit le Roi quand il étoit en son particulier. Et] pour moi il eût été bien-aise de me faire une querelle pour me faire perdre, ou du moins pour differer les recompenses qu'il me devoit. Tout cela fit resoudre le Cardinal de se servir de ces bruits aux occasions; & pour cacher le mal qu'il nous préparoit sous des apparences d'une justice fort exacte, il commença par exiler à Brisac Mancini son neveu, & l'Abbé le Camus à Meaux.

Le peuple qui grossit tout, & qui fait bien plus de cas du merveilleux que du veritable, décida bien-tôt de ce qui s'étoit fait à Roissi. Il dit d'abord qu'on y avoit baptisé des grenouilles, & puis il revint à un cochon de lait; d'autres qui vouloient rafiner sur l'invention, disoient qu'on y avoit tué un homme & mangé de sa cuisse: enfin il n'y eut guere d'extravagance à imaginer, qui ne fût dite. Cependant ayant eû avis que la Reine elle-même en avoit parlé comme d'une affaire odieuse & pleine de scandale, je resolus de lui en parler. Je lui dis donc que j'avois appris qu'on disoit mille sottises de notre voyage de Roissi, & que même on en avoit entretenu Sa Majesté; que je la suppliois très-humblement, par l'interêt que je savois qu'elle prenoit aux choses qui

regardoient la Religion, de vouloir éclaircir la
1659. verité, & de faire ordonner un Maître des Requêtes, pour aller informer fur les lieux : que le métier que j'avois fait depuis vingt-cinq ans ne m'avoit pas rendu fort délicat fur la devotion, mais que perfonne n'étoit moins impie que moi : que quoi-que ma fortune fût très-médiocre après les fervices que j'avois rendus, je ne laiffois pas d'avoir des envieux, qui ne me pouvant attaquer fur la fidelité au Roi, [fur l'efprit] & fur le courage, parce qu'il eût été trop difficile de defabufer le public là-deffus, m'attaquoient fur le libertinage, contre la reputation duquel un homme de guerre ne s'eft pas d'ordinaire fi fort précautionné ; que cependant je me foumettois à perdre la vie fi l'on me pouvoit convaincre d'avoir jamais fait la moindre action fcandaleufe.

La Reine me dit qu'elle n'en doutoit pas, qu'elle favoit que j'avois toûjours bien fervi, & particulierement dans la guerre civile: qu'il étoit vrai qu'on m'avoit accufé d'être un peu libertin, & même d'avoir écrit quelque chofe de ce caractere-là, ce qu'elle n'avoit pas voulu croire.

Parce, lui dis-je, Madame, qu'on croit que j'ai un peu d'efprit, mes ennemis me donnent tout ce qui fe fait où il y en a, & fur tout quand ce font des chofes qui me peuvent nuire. O pour de l'efprit, Buffy, reprit la Reine, vous en avez beaucoup. J'en ai, Madame, lui dis-je, je l'avouë, mais je n'en ai pas tant qu'on dit. Cette converfation finit par des bontez que la Reine me témoigna, & entre-autres chofes elle me dit qu'elle étoit abfolument desabufée,

fée, qu'il se fût rien passé à Roissi de mal à propos depuis que j'y étois arrivé. 1659.

Cependant le bruit de cette affaire diminuoit au Louvre tous les jours, & augmentoit à la ville.

Le Cardinal, qui se sentoit affoiblir, vouloit [avoir l'honneur de] faire la paix avant sa mort; & pour cet effet il y avoit une negociation secrette entre lui & Don Louïs de Haro, premier Ministre d'Espagne, [commencée par Lionne & continuée] par Pimentel, qui étoit pour lors à la Cour *incognito*. Le Cardinal, qui le vouloit regaler, lui fit donner une grande fête à Berni, chez Lionne, un des Ministres (depuis Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, lequel ne prêta que son nom & sa maison). J'y fus & je connus bien là l'erreur de ceux qui croyent qu'on ne se peut souler de plaisirs. La quantité des spectacles differens, tous fort beaux chacun en son espece, ennuya tout le monde. Les Prédicateurs auroient un beau champ à tirer de là des conséquences, qu'il faut quelque chose de divin pour contenter l'esprit de l'homme. Pour moi, sans moraliser, je dirai que je fus las des divertissemens avant qu'on en fût à la moitié.

Il arriva là une chose qu'on ne peut voir ailleurs qu'en France: la collation de la table du Roi fut pillée par des gens de la Cour; de sorte que les plats n'étoient pleins qu'à demi quand ils furent servis.

La trêve s'étant faite dans ce tems-là, le Cardinal n'attendoit plus que les passeports d'Espagne pour s'en aller sur la frontiere de Bayonne, travailler lui-même à la paix avec Don Louïs de Haro. Ces passeports étant arrivez

rivez au mois de Juin, le Cardinal partit le 25.
1659. de la Cour, lorsqu'elle étoit à Vincennes.

On ne parloit alors de l'affaire de Roissi non plus que si elle ne fût jamais arrivée; & pour moi je comptois les peines qu'elle m'avoit données, pour tout le mal que j'en devois avoir, lorsqu'il arriva des choses à la Cour qui reveillerent cette affaire.

[Le Roi qui à vingt ans, qu'il avoit alors, avoit déja l'esprit galant & de la santé de reste, avoit trouvé depuis quelque tems dans Marie Mancini, une des Nièces du Cardinal assez d'esprit pour s'amuser auprès d'elle. Ce Ministre jaloux des femmes comme des hommes auprès de son Maître, & de sa propre Nièce comme d'une Etrangere, la sortit avec ses sœurs de la Cour, quand il en partit, & les envoya à Brouage dont il avoit le Gouvernement. Le Roi s'étant un peu échauffé par cette absence, comme il arrive d'ordinaire, écrivit quelques Lettres à Marie Mancini. Le Cardinal en ayant été averti, & que Vivonne avoit part à la confidence de S. M. resolut de le faire chasser; mais comme il n'auroit pas réussi dans son dessein en faisant connoître au Roi qu'il haïssoit Vivonne, il jugea plus à propos de faire revivre l'affaire de Roissi.

Il n'y a que Dieu qu'on ne sauroit tromper, les Rois les plus habiles sont moins surpris que les autres, mais ils le sont quelquefois & ils sont assez excusables lors que dans leurs surprises il ne s'agit pas de la mort, ou de la ruïne de la fortune de quelqu'un, & que cela ne va qu'à des exils, ou à de petites peines.

On dit donc au Roi qu'il s'étoit passé des choses abominables à Roissi, & que Vivonne étoit

étoit un Libertin, & afin même de mieux cacher qu'on n'en voulût qu'à lui, on me comprit dans cette accusation. 1659.

Le Roi qui n'aime personne au prejudice de l'interêt de Dieu donna ordre qu'on envoyât Vivonne à Roissi & moi en Bourgogne.] Je reçus à Paris le 14. de Juillet cette Lettre de S. M. Exil de Mr. de Bussy.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,

„ Etant mal satisfait de votre conduite, je
„ vous fais cette Lettre, pour vous dire qu'aussi-
„ tôt que vous l'aurez reçuë, vous ayez à
„ partir de ma bonne ville de Paris & à vous
„ acheminer incessamment en vôtre maison en
„ Bourgogne, & à n'en point partir que vous
„ n'en ayez permission expresse de Moi. A quoi
„ m'assurant que vous satisferez, je ne vous
„ ferai la presente plus longue ni plus expresse;
„ priant Dieu qu'il vous ait, Mr. le Comte de
„ Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à
„ Fontainebleau le 10. de Juillet 1659.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cet ordre me surprit extrémement. Je n'y obeïs pas sur l'heure, parce que j'avois quelques affaires à Paris; & cependant j'envoyai un courrier au Cardinal, par lequel je lui écrivis cette Lettre avec la rage dans le cœur.

MONSEIGNEUR,

„ Je viens de recevoir une Lettre du Roi

 pour

„ pour me retirer en Bourgogne jusqu'à nou-
1659. „ vel ordre. Je vous avouë que ce commandement-là m'a surpris, & qu'après avoir bien servi pendant vingt-cinq ans sans avoir eû aucune recompense, après avoir même contribué considerablement au gain de la bataille de Dunkerque, ainsi que Votre Eminence m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en étoit persuadée ; après m'être declaré votre serviteur depuis long-tems, & plus hautement dans le tems de vos traverses que dans celui de vos prosperitez, je ne m'attendois pas d'être exilé. En effet, Monseigneur, il faut de grandes fautes pour détruire le mérite de toutes ces actions-là : cependant tout le respect que j'ai pour les votres, ne sauroit m'arracher l'aveu d'avoir mérité le moindre châtiment. Ce qui me console un peu, Monseigneur, c'est que je croi que mon exil peut servir de quelque chose à Votre Eminence, & que vous ayant offert souvent mon bien & ma vie, je puis bien vous sacrifier ma liberté. Je le fais donc de tout mon cœur, Monseigneur, en vous suppliant toutefois de ne me pas oublier, & de me donner moyen d'aller bien-tôt vous assurer moi-même que rien ne me peut empêcher d'être toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble, & très-obéïssant serviteur,

BUSSY RABUTIN.

A Paris ce 14. de Juillet 1659.

Pen-

Pendant le voyage de mon courrier, je demeurai à Paris caché, ne voyant que mes amis très-particuliers. Au bout de dix jours il me rapporta cette réponse du Cardinal. 1659.

MONSIEUR,

„ Vous n'ignorez pas qu'on avoit dit au Roi „ & à la Reine l'hyver dernier des choses contre „ vous, dont leurs Majestez doutoient: il faut „ que depuis mon départ elles ayent été éclair„ cies pour avoir été obligées à vous envoyer „ chez vous. Je l'ai appris avec bien du déplaisir. „ & je vous promets qu'aussi-tôt que je serai „ auprès d'elles, je m'employerai volontiers à „ vous rendre office, & à vous témoigner que „ suis assurément,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Dan ce 19. de Juillet 1659.

La Cour partit de Fontainebleau pour le voyage de Bayonne le 28. de Juillet, & moi de Paris, pour m'en venir en Bourgogne, le 3. d'Août, & je laissai ma femme à Paris pour sauver dans le monde les apparences d'un long exil.

Aussi-tôt que je fus à Bussy, j'envoyai à la suite de la Cour un Gentilhomme, afin qu'il pût faire agir mes amis auprès du Cardinal lors-

lorſqu'ils le jugeroient à propos. Cependant je
1659. fis venir des Peintres & de toutes ſortes d'ouvriers, & je m'occupai à faire travailler à ma maiſon. Avec cela, je liſois, j'écrivois à mes amis, j'étois peu viſité, dont j'étois ravi: car ce qu'il y avoit de Nobleſſe dans mon voiſinage qui ſavoit le monde, étoit à l'armée, & les autres m'euſſent fort ennuyé. Je paſſai de la ſorte près de quatre mois en Province. Le mois de Novembre étant venu, & jugeant par mes nouvelles de la Cour que je n'avois plus gueres à attendre l'ordre d'être rappellé, au moins à Paris, je m'y en vins l'attendre, caché comme j'étois la premiere fois. Trois ſemaines après que j'y fus arrivé, je reçûs une Lettre de l'Abbé Fouquet, par laquelle il me mandoit que le Cardinal lui avoit dit que je pouvois retourner à Paris.

Madame de **** qui avoit ſuivi la Cour auprès de Mademoiſelle Anne Marie Louïſe d'Orleans, ayant appris de l'Abbé Fouquet cette permiſſion, m'en fit un compliment, & je reçus en même tems dans ſa Lettre ce Billet de Mademoiſelle.

„ JE ſouhaite que vous ayez permiſſion de „ venir à la Cour comme à Paris. Je crois „ qu'en un lieu comme en l'autre vous y trouverez bien des gens qui ſeront bien-aiſes de „ vous voir, mais perſonne n'en aura plus de „ joye que moi. Je recommande Armide à „ l'honneur de vos bonnes graces.

Mademoiſelle étoit une Princeſſe très-civile à tout le monde, & très-bonne à ceux qu'elle honoroit de ſon amitié: elle me mettoit de ce

nom-

nombre, comme on peut voir, & j'avois toûjours quelques ſecrets de bagatelles avec elle: 1659.
quoique celui d'Armide en ſoit un de cette nature, le reſpect que j'ai pour la Princeſſe m'oblige de le taire.

Je me montrai en public à Paris quatre jours après la Lettre de l'Abbé Fouquet, & j'y paſſai l'hyver. Je fus fort aiſe d'y retrouver Vivonne, & lui fort aiſe que j'y fuſſe revenu. L'oiſiveté le fit amoureux de **** [Gillonne de Harcour Comteſſe de Fieſque] & l'abſence de ma Maîtreſſe me fit confident de mon ami. Je voulois m'occuper, & comme j'étois fidelle juſqu'à la ſuperſtition, je ne voulois pas me donner lieu de dire la moindre douceur que de la part d'une autre.

La conquête de **** [la Comteſſe] étoit de toutes les affaires de galanterie la plus aiſée à terminer. Vivonne étoit jeune & beau, il avoit de la qualité, de l'eſprit, & un grand établiſſement à la Cour. La Comteſſe veritablement avoit le cœur fort peu tendre, mais en recompenſe elle avoit l'eſprit fort galant. Elle n'étoit pas à beaucoup près ſi jeune que Vivonne, mais elle étoit en bon point, ſaine & fraîche; enfin toute propre à donner bien du plaiſir. Ils étoient tous deux mes bons amis; &, comme j'ai déja dit, rien ne me paroiſſoit plus devoir avoir un heureux ſuccès que cette amourette: cependant rien ne s'eſt jamais moins fait, & cela me fit juger que l'embarquement de Vivonne venoit de ſa Raiſon & non pas de ſon cœur: il détruiſoit tous mes bons offices; il ſe faiſoit plus de mal que tous ſes rivaux; il ne répondoit en aucune maniere à l'amour que je diſois qu'il avoit. J'avois

beau

—— beau dire que c'étoit l'excès de sa passion qui
1659. faisoit qu'il n'en parloit pas; la Comtesse, qui ne se vouloit rendre que dans les formes, étoit au desespoir que son amant ne la pressât point. Au sortir de mes mains il entroit chez elle, resolu de parler hardiment de son amour: il commençoit, & la Dame faisant un peu la difficile, pour l'honneur seulement, il ne savoit plus où il en étoit: un moment après il oublioit qu'il avoit dit qu'il étoit amoureux, & il se mettoit sur le chapitre de la raillerie, qui étoit un personnage qu'il jouoit bien plus naturellement que l'autre: il ne se fût pas assez détruit par ses manieres, il disoit pis que pendre de lui; & quoiqu'il poussât la médisance au-delà de la verité, il la touchoit en passant, & faisoit remarquer tantôt la grosseur de sa taille, tantôt le travers de son amour, & d'autres petits défauts qui n'étoient déja que trop visibles: cela faisoit rire sa Maîtresse, mais cela ne lui touchoit point le cœur, & ce fut ce qui m'obligea d'envoyer un jour ce Madrigal à Vivonne.

Ami, quand tu viens voir Caliste,
Tu lui parois toûjours content;
Cependant il est très-constant,
Que qui dit amoureux, dit triste.
Prends donc un air plus serieux,
Fais voir ton amour dans tes yeux;
Car tant que l'on te verra rire,
On ne croire jamais que tu desire.

Il faut conclure de là qu'un sot passionné fait merveilles en amour, & qu'un honnête homme sans amour y fait mille sottises.

Ce-

Cependant la Comtesse, qui avoit vû que toutes les formalitez dont elle prétendoit se faire valoir, ne servoient qu'à lui faire perdre une bonne fortune, s'humanisoit un peu, & commençoit de dire à Vivonne qu'elle voyoit bien enfin qu'il l'aimoit, lorsque *** [Guitaut] ancien patron de la Case arriva, & fit tant par ses remontrances qu'elle donna congé à son rival. 1659.

Mais pour revenir aux choses serieuses, les quartiers de 1659. étant arrivez de la Cour, on m'envoya de chez Mr. le Tellier ceux de la Cavalerie. Il y avoit alors sept cens Cornettes en France.

Le 19. de Decembre le Prince de Condé partit de Bruxelles avec sa famille pour revenir à Paris. Jamais un Prince qui n'est pas Souverain ne sortit d'une aussi méchante affaire que la sienne avec tant de bonheur, & tant de gloire que lui.

Le second de Fevrier 1660. Gaston Jean Baptiste de France, Duc d'Orleans, mourut à Blois, âgé de cinquante-deux ans. ANN. 1660.

C'étoit un beau Prince, né pour les plaisirs, qui avoit l'esprit agreable, qui savoit mille belles choses, & qui parloit le mieux du monde en public. L'ambition de ses Favoris plus que sa propre inclination l'avoit engagé dans les brouilleries avec le Roi son frere, & avec le Roi son neveu. Enfin lassé de ces tracas, il se retira à Blois en 1653. où il finit sa vie plus regulierement qu'il ne l'avoit commencée. Mort de Gaston, Duc d'Orleans. Portrait de ce Prince.

Le 19. de Fevrier on publia la Paix entre la France & l'Espagne. Ce fut là le comble de mes disgraces : car pendant la guerre, mes services me soûtenoient contre mes ennemis, Publication de la Paix avec l'Espagne.

au

—— au lieu que la paix me mettoit à leur discre-
1660. tion.

Le 22. de Fevrier nous allâmes, Vivonne & moi, saluer le Prince de Condé à S. Maur: il me fit mille caresses, & comme il me demandoit si j'avois permission de retourner à la Cour, je lui dis en riant que non, & que j'avois envie de le supplier de me comprendre dans son amnistie; il me répondit qu'il le vouloit bien, & trouva plaisant qu'un homme qui avoit toûjours servi le Roi, fût en état de lui parler ainsi, à lui qui venoit de porter les armes contre son Maître.

Dix jours après je reçûs cette Lettre de Mr. le Tellier.

MONSIEUR,

„ Je vous envoye les ordonnances que vous
„ m'avez demandées pour vos appointemens
„ ordinaires & extraordinaires de l'année der-
„ niere en qualité de Mestre de camp Général
„ de la Cavalerie, vous suppliant très-humble-
„ ment de croire que vous me trouverez toû-
„ jours disposé à vous rendre les services que
„ vous pourrez desirer de moi, comme étant
„ parfaitement,

MONSIEUR,

Votre, &c.

Dans ce tems-là ayant appris que Madame de **** avoit la petite verole à la Cour, & qu'elle étoit en danger de sa vie, j'en tombai malade de déplaisir; & quoi-qu'elle revint en bonne

bonne ſanté bien-tôt après, je n'étois pas encore remis au 20. de Juin, que la nouvelle de ſa rechute à Lyon m'obligea de l'aller trouver en poſte. Veritablement je faillis pour le coup à mourir de chagrin & des extrêmes chaleurs. La joye de me voir l'aida fort à ſe rétablir, & ſa bonne ſanté me rendit la mienne. Je demeurai quinze jours avec elle, & ce fut alors qu'elle me fit ami malgré moi de Madame de **** contre laquelle j'étois fort préoccupé : nous paſſâmes ces quinze jours-là aſſez agreablement. Mr. de **** Mr. de **** & Mr. de **** étoient à Lyon, tous trois amoureux de Madame de **** Mr. de **** ſortoit de la petite verole. Mr. de **** étoit fort joli & fort honnête garçon, mais trop reſpectueux pour la Dame à qui il avoit à faire: ainſi quoi qu'ils ne fuſſent point chaſſez tous deux, il n'y avoit que Mr. **** qui eût le ſolide, tout âgé & tout laid qu'il étoit, mais la nature l'avoit recompenſé d'ailleurs, & de plus il payoit en beaux louïs les faveurs de la belle. 1660.

La crainte que j'eûs qu'un plus long ſéjour à Lyon ne fît trop de bruit, m'obligea de revenir à Buſſy, où j'aimai mieux paſſer un mois qu'à Paris ſans y voir ma Maîtreſſe. Pendant ce ſéjour je m'amuſai à écrire les amours de Meſdames de **** [Châtillon] & de **** [d'Olonne] par complaiſance pour Madame de **** qui m'avoit témoigné que cela la divertiroit, & mon intention alors n'étoit point que perſonne les vît qu'elle, mais je fus trompé comme on verra par la ſuite.

Entrée de la jeune Reine.

Je repartis de Buſſy pour Paris le 12. d'Août, & le 26. le Roi & la Reine Marie Thereſe d'Autriche firent leur entrée par la porte S. Antoine.

toine. Je n'en écrirai point le détail, car il y a
1660. des gens payez pour cela qui en ont pris le soin; je dirai seulement que l'ordre & la grandeur de tous les Rois du monde ne sauroient aller plus loin, & que les Princes peuvent encore moins approcher de la bonne mine qu'avoit le Roi, que de sa magnificence.

Nous vîmes cette entrée Vivonne & moi avec des Dames sur un balcon de la ruë S. Antoine: cependant nous n'eûmes pas si-tôt la liberté de voir le Roi, il fallut encore essuyer les mysteres du Cardinal. Enfin l'Abbé Fouquet me vint dire de sa part au bout de six semaines, que je pouvois aller au Louvre quand je voudrois.

L'impertinente coûtume qui duroit encore alors de porter les premieres nouvelles, & de rendre les premiers honneurs, ou les premiers devoirs au premier Ministre, m'empêcha d'aller d'abord au Roi: cela étoit tellement établi depuis le ministere du Cardinal de Richelieu, que les Favoris ne nous savoient aucun gré de le faire, & si nous y eussions manqué, ils nous eussent regardé comme des gens qui n'eussent pas voulu dépendre d'eux, & dès-là nôtre fortune étoit échoüée. Sa Majesté y a mis bon ordre depuis, & en nous délivrant de ces seconds Maîtres, nous a fait la grace & l'honneur de ne nous en point donner d'autres que lui.

J'allai donc d'abord trouver le Cardinal à son logis, qui avoit la goute. Si-tôt qu'il me vit: Ah! vous voilà, me dit-il, pauvre exilé: Oui, Monsieur, lui répondois-je, me voici, avec autant de zèle pour Votre Eminence, que si je venois de recevoir de grandes graces. O bien,

re-

reprit-il, il faut desormais prendre garde à votre conduite; car les devots sont alertes. Je ne pus m'empêcher de sourire, voyant qu'il prétendoit encore me faire croire que l'on m'avoit chassé sur les plaintes des devots contre moi. Quand je serai bien avec Votre Eminence, lui dis-je, Monsieur, les devots ne me feront point de mal. 1660.

Il vit bien qu'il ne m'avoit pas persuadé, & m'ayant dit que nous nous verrions une autre fois plus long-tems, je sortis de sa chambre & je m'en allai au Louvre saluer le Roi, qui me reçut assez froidement [sans me rien dire, ce qui me donna bien du chagrin.]

Le 6. de Fevrier 1661. le feu prit à la Gallerie des Peintures du Louvre, la brûla entierement & alla jusqu'à la grande, mais on l'arrêta en la coupant. Cela obligea le Cardinal qui en étoit le plus voisin de se faire transporter à son logis. ANN. 1661.

Les flateurs disoient que le feu étoit un bon signe, & que cela présageoit la guerison de Son Eminence, les autres demeuroient d'accord du bon augure du feu, mais ils disoient que la preuve de cela seroit la mort du Cardinal.

Quelques jours après il se fit porter à Vincennes où la Cour le suivit, & le 9. de Mars 1661. sur les deux heures & demie du matin il mourut en sa 59. annee, d'une maladie que les Medecins appellent *ab exhaustu*, qui est à dire *d'épuisement*. Mort du Cardinal Mazarin.

Jamais homme n'eut une plus heureuse naissance que celui-là: il étoit né Gentilhomme Romain: il avoit étudié dans l'Université de Salamanque, où s'étant un jour fait faire son horoscope, on l'avoit assuré qu'il seroit Pape. Portrait du Cardinal Mazarin, & l'abregé

Il

1661. de son Histoire jusqu'à son arrivée en France.

Il avoit la plus belle physionomie du monde, les yeux beaux & la bouche, le front grand, le nez bien fait, le visage ouvert, il avoit beaucoup d'esprit: personne ne faisoit un conte plus agreablement que lui; il étoit insinuant, il avoit des charmes inévitables pour être aimé de ceux qu'il lui plaisoit: il joüoit fort bien tous les jeux d'esprit & les jeux d'adresse. Il avoit d'abord été attaché à la Maison des Colonnes, puis au Cardinal Sacchetti ; après il fut Capitaine de Cavalerie: ensuite le Cardinal Antoine Barberin l'eut auprès de lui & lui fit prendre la Soutane. Depuis s'étant fait connoître homme habile en négociations, il fut employé à la paix de Casal qu'il fit à l'avantage de la France. Le Cardinal de Richelieu [le mit dans les affaires,] lui fit avoir le Chapeau de Cardinal ; & en mourant le recommanda à Loüis XIII. lequel s'en servit & en fit tant de cas qu'il ordonna à sa mort qu'il seroit un des directeurs de l'Etat pendant la minorité. La Reine Anne d'Autriche devenuë Regente, le choisit pour premier Ministre : il le fut dix-huit ans, pendant lesquels il eut de grandes traverses, mais il sembloit que la fortune ne les lui envoyoit que pour lui attirer des honneurs par l'éclat avec lequel elle l'en tiroit. Il avoit aussi pour cette raison pris pour sa devise un rocher battu des vagues, & le mot: *Quam frustra, & murmure quanto.* AVEC QUEL BRUIT ET COMBIEN VAINEMENT.

Il n'avoit ni haine ni amitié, & il ne témoignoit ni l'un ni l'autre qu'autant que son interêt l'obligeoit à le faire : si ceux qui l'avoient servi lui étoient encore utiles & importans, il les

es recompenſoit fort bien, ſinon il ne faiſoit
›as grand cas de la reconnoiſſance. On l'outra- 1661.
ʒeoit quand on le comparoit au Cardinal de
Richelieu: cependant celui-ci avoit été ſon Maî-
re, & le ſurpaſſoit en grandes qualitez. Le Car-
linal Mazarin avoit une plus grande étenduë
l'eſprit que le Cardinal de Richelieu : celui-ci
.voit plus d'honneur & l'ame plus belle que l'au-
re.

La quantité d'affaires dont il s'étoit chargé a-
'oit uſé ſon temperament qui étant admirable,
'eût fait vivre ſans cela quarante ans plus qu'il
ıe vécut.

Il choiſit quatre ou cinq jours avant ſa mort
Charles Armand de la Porte, Grand Maître
le l'Artillerie, fils du Maréchal de la Meille-
aye, pour ſon principal heritier à condition d'é-
ouſer Hortenſe Mancini l'une de ſes nieces,
& de prendre le nom de Mazarin. [Ce choix
ut generalement condamné, & il y avoit tren-
e hommes à la Cour qui euſſent ſoutenu cet-
e fortune bien plus dignement que celui-là.]

On parla diverſement des raiſons qui l'obli-
erent à faire ce choix; je crois que la princi-
ale fut la reconnoiſſance qu'il devoit avoir de
ı fortune au Cardinal de Richelieu oncle d'Ar-
nand.

Outre ce grand heritier, à qui l'on dit qu'il
iiſſa douze cens mille livres de rente, & des
nillions en beaux meubles, il laiſſa encore de
rands biens & de grands établiſſemens à Man-
ini ſon neveu Duc de Nevers. [Cependant
elui-ci ſe trouva chargé de tant d'honneurs,
& ſe refit ſimple particulier, malgré ſa fortu-
e. Et là deſſus quand on fait reflexion ſur la
lifference qu'il y avoit entre l'Oncle & le Ne-

veu, entre le Pere & le frere du Cardinal à
1661. lui; quand on fonge même à la vie qu'ont faite la plûpart de fes Nieces, & que fouvent les Peres, les Enfans & les familles des Héros ne font que des miferables, il femble qu'il n'y ait qu'une certaine quantité de mérite que Dieu a donné pour chaque race, & que lorsqu'il lui plaît d'en gratifier un particulier de cette famille, c'eft autant de rabbatu fur les autres, il faut que le refte en patiffe.]

Il n'eft pas poffible de traiter plus qu'il fit la mort de bagatelle: il mourut paroiffant ne fonger à l'autre monde que par maniere d'acquit, & voulant encore gouverner celui-ci par les memoires qu'il donna, & par les gens qu'il laiffa dans les affaires: le Roi fe fervit des gens parce qu'ils étoient bien éloignez d'ofer entreprendre fur fon autorité, & pour les memoires ils ne furent pas fuivis: car au lieu des négociations des micmacs, & l'on peut même dire, des foibleffes que nous avions vûës, nous ne vîmes plus que des hauteurs & des manieres d'agir d'un Grand Prince.

Le Roi ne laiffa pas de regretter fort le Cardinal, & il dit en prefence de quatre ou cinq perfonnes, qu'il lui avoit tant d'obligation des foins qu'il avoit pris de fon enfance, de fon éducation, & d'avoir appaifé les troubles de fon Royaume, que quoi-qu'il fût bien que l'abandonnement de fon autorité entre les mains d'un autre lui pût faire tort à l'âge où il étoit, il la lui auroit laiffée encore cinq ou fix ans s'il les avoit vécus. Et en effet, ce Prince fit voir bien-tôt après, que ce n'étoit que par reconnoiffance qu'il laiffoit le Cardinal gouverner: car il montra tant de prudence, tant de

fer

fermeté, tant de presence d'esprit, & tant de lumieres dans la conduite des affaires, que 1661. quelques grandes choses qu'on en attendît, il surprit encore tout le monde.

Dans les portraits de toute la Cour que le Cardinal avoit laissez au Roi en mourant, je n'étois pas flatté : mes ennemis m'avoient rendu de mauvais offices auprès de lui pendant les dernieres années de sa vie. On lui avoit dit que j'étois dans une étroite liaison avec le Surintendant Fouquet, dont il avoit resolu la ruïne ; & l'injustice qu'il m'avoit faite de laisser si long-tems mes services sans recompense, lui avoit facilement persuadé que je ne l'aimois pas. Je connus bien-tôt par les traitemens que je reçûs, que le Roi avoit été prévenu contre moi : toute mon application fut donc de desabuser Sa Majesté par une sage conduite (car je ne savois pas précisement sur quoi l'on m'avoit noirci) je fis assiduëment ma Cour, & je ne donnai pas la moindre prise à mes ennemis.

Le Maréchal de Turenne ne sachant, à mon avis, comment iroient les affaires, ni ce qu'il avoit à craindre ou à esperer, devint plus caressant qu'à son ordinaire, & fit plus d'amitiez à tout le monde ; je m'en ressentis moi-même : & un jour que je me promenois seul avec lui dans son jardin, il m'offrit son credit à la Cour pour me faire avoir quelque recompense de mes services. Que la paix étant faite, il n'y avoit plus lieu d'esperer des Gouvernemens ni de grands honneurs ; que tout ce que j'avois alors à prétendre, étoit d'être Chevalier de l'Ordre à la premiere promotion ; que cela m'étoit dû par toutes sortes de raisons, mais que comme bon droit avoit bon besoin d'aide, il

feroit ſon devoir pour moi dans les rencontres.
1661. Ces honnêtetez me regagnerent le cœur, & s'il en eût fait le cas, que j'oſe dire qu'il meritoit, il l'eût gardé toute ſa vie.

Le 21. de Mars on envoya Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, commander à Nanci comme Lieutenant General, & le Chevalier de Clairville avec lui pour raſer les fortifications de cette Ville, ſuivant le traité fait avec le Duc Charles de Lorraine.

Pradel étoit un ſoldat de fortune, honnête homme, qui par tous les degrez étoit monté à la charge de Lieutenant General; & quand on le verra deſormais plus employé que les autres, ce n'étoit pas qu'il en fût plus qu'eux, mais c'étoit qu'on ne vouloit pas alors donner moyen à un homme de qualité de rendre des ſervices qu'on eût été obligé de recompenſer plus cherement qu'à celui-ci, auquel l'emploi ſeul tenoit lieu de récompenſe.

Au commencement d'Avril le Roi fit une grande reforme dans la Cavalerie, il réduiſit tous les Regimens à une Compagnie, hormis le Colonel & le Royal, & je fus confirmé en cette rencontre que j'étois mal à la Cour; car le Regiment de Meſtre de Camp General devoit avoir les mêmes exceptions & les mêmes privileges que le Colonel: je n'en dis rien pourtant, & je reçûs encore ce dégoût ſans me plaindre.

Le 22. d'Avril la Cour alla à Fontainebleau, je la ſuivis. Le viſage que me faiſoit le Roi me donnoit de grands chagrins, mais il ne me rebutoit pas, & plus je voyois en cela l'ouvrage de mes ennemis, plus je m'efforçois de le détruire en faiſant mon devoir & ma cour dans

la

la derniere regularité. Ce qui me consoloit beaucoup, c'étoit que le Comte de S. Aignan, qui étoit en année de premier Gentilhomme de la Chambre, & fort bien auprès du Roi, étoit mon bon ami. Je ne cessois pas de lui témoigner le zèle que j'avois non seulement pour le service, mais encore pour la personne du Roi, & de lui dire que les froideurs que je voyois en lui pour moi, ne m'empêchoient pas de l'aimer mille fois plus que ma vie. Il me disoit assez souvent qu'il en entretenoit le Roi, & me donnoit de bonnes esperances sur la justice de Sa Majesté, & sur quelque mérite dont il me flattoit. 1661.

Au Mois de Mai Charles Stuart remonta sur le Thrône, & fut couronné Roi d'Angleterre par l'autorité de Monk, auquel le Parlement d'Angleterre avoit donné le commandement des armées après la mort de Cromwel, & Charles pour recompense le fit Connêtable.

Le 26. de Juillet le Roi supprima la Charge de Colonel General de l'Infanterie, vacante par la mort de Bernard de Nogaret Duc d'Epernon, & fit ensuite tous les Mestres de camp d'Infanterie, Colônels de leurs Regimens.

[Le 5. d'Août Lettres patentes du Roi furent verifiées en Parlement par lesquelles S. M. permettoit à Charles Armand de la Porte, Grand Maître de l'Artillerie de changer son nom en celui de Mazarin pour le porter lui seul & les siens de l'un & de l'autre sexe avec les armes de cette Maison. J'admire la fortune d'Armand en cette rencontre. On a vu un Cadet de la Maison de France prendre le nom & les armes de Courtenai pour dix-sept-mille

livres de rente que lui apporta en mariage une
1661. fille de cette Maiſon, & l'on donne des millions à Armand de la Porte avec les plus grands honneurs du Royaume pour prendre un meilleur nom & plus honorable que le ſien.]

Le 17. d'Août le Surintendant Fouquet donna dans ſa Maiſon de Vaux-le-Vicomte, une Fête au Roi très-galante & très-magnifique; cependant elle n'attendrit point le cœur de Sa Majeſté, qui avoit reſolu de châtier le luxe des gens d'affaires, & de commencer à faire un exemple par celui-ci: & parce qu'il étoit de conſequence qu'il n'en eût aucun preſſentiment, on lui témoigna plus d'amitié qu'à l'ordinaire. On lui conſeilla de donner cette Fête comme un grand plaiſir au Roi, & même on le flatta de tant d'eſperances d'agrandiſſement, qu'il ſe laiſſa perſuader de vendre ſa Charge de Procureur General, comme étant au-deſſous des honneurs qu'on lui deſtinoit; mais veritablement, afin qu'il fît moins de reſiſtance dans l'attaque qu'on méditoit de lui faire.

Le 29. d'Août le Roi partit de Fontainebleau en poſte pour ſon voyage de Bretagne.

Le 5. de Septembre 1661. Artagnan Sous-Lieutenant de la Compagnie des Mouſquetaires du Roi, dont Mancini Duc de Nevers étoit Capitaine, arrêta par ordre de Sa Majeſté, le Surintendant Fouquet au Château d'Angers, où il fut détenu quelque tems, puis mené à Amboiſe, puis à Vincennes, puis à Moret, puis à la Baſtille, & enfin à Pignerol. Il n'avoit jamais tant fait de voyages que depuis qu'il fut arrêté.

Comme le Roi avoit nommé ceux qui le devoient accompagner en Bretagne, & que j'é-

tois

tois bien éloigné de recevoir la grace d'être nommé, je résolus de le suivre de mon chef. 1661.
Il est vrai que je ne fus pas à Blois, que j'appris que Sa Majesté retournoit ; de sorte que je vins passer à Cheverni où je fus quatre jours, & de là je m'en revins à Paris.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé je reçûs de la Cour une Lettre d'un de mes amis, par laquelle il me mandoit que le bruit étoit que dans une des cassettes du Surintendant on avoit trouvé la démission de ma Charge, que le Roi en vouloit disposer, & que je me hâtasse d'y aller pour y mettre ordre.

Quoi-que je susse bien que ce n'étoit pas une démission, je ne savois pas si on ne me le voudroit point faire croire, si bien que j'y courus ; & étant allé descendre chez M. le Tellier, je sus de lui qu'il étoit vrai qu'on avoit trouvé parmi les papiers du Surintendant le billet dont j'ai ci-devant parlé, & que cela avoit fait croire au Roi que j'avois eû de grandes liaisons avec lui ; mais que Sa Majesté avoit appris que les choses avoient bien changé, & que j'étois brouillé avec lui il y avoit longtems. Vous souvenez-vous, me dit-il, d'une conversation que nous eûmes ensemble un peu avant le voyage de Bretagne, dans laquelle vous plaignant à moi de l'état de votre fortune, vous me dites qu'il vous étoit dû vingt mille écus de vos appointemens, & comme je vous interrompis là-dessus pour vous dire que j'avois peine à croire que M. Fouquet étant votre ami, vous ne fussiez pas payé ; vous me répondites que vous ne doutiez pas de son amitié : que cependant il y avoit des gens qui ne cherchoient qu'à faire tous les jours des a-

mis nouveaux, & qui ne les ménageoient plus
1661. dès qu'ils les avoient acquis, & ſur tout quand ils ne les croyoient plus néceſſaires; j'entendis bien ce que vous vouliez dire, ajoûta-t-il, & j'en ai fait rapport au Roi.

Je le rémerciai, & je lui demandai s'il me conſeilloit d'en parler à Sa Majeſté. Il me dit que non, & qu'Elle avoit ſur cela les ſentimens que je pouvois ſouhaiter qu'Elle eût.

Nous étant mis enſuite ſur d'autres chapitres que ſur le mien, je le ſuppliai de me dire ſi dans les caſſettes du Surintendant, il y en avoit quelqu'une de Madame de **** [ma Couſine de Sevigni] comme on le diſoit. Il me dit que les Lettres qu'on avoit trouvées d'elle n'étoient point des Lettres de galanterie, mais de ce caractere badin que je lui connoiſſois. [J'en fus fort aiſe, & quoi que nous fuſſions brouillez alors elle & moi, je pris ſon parti hautement par tout, juſques là que mon beau-frere de Rouville la mettant un jour au rang des Maîtreſſes de Fouquet, & moi la juſtifiant, il me dit que cela étoit plaiſant de me la voir défendre après en avoir parlé comme j'avois fait. Je lui répondis que dans toute ma colere je n'avois jamais touché à ſon honneur; & ſur ce qu'il rebattoit encore qu'après avoir fait tant de bruit contre elle, ce n'étoit pas à moi à la défendre, je lui dis que je n'aimois pas le bruit ſi je ne le faiſois.]

La converſation de M. le Tellier me conſola fort, cependant je vis depuis ce tems-là dans le viſage du Roi quelque froideur extraordinaire pour moi. On fit alors un état nouveau des penſions, ſur lequel non ſeulement je ne fus point couché pour ma perſonne, comme

me furent beaucoup d'Officiers de Cavalerie sous ma Charge, mais encore on ne me paya plus de ma pension de Mestre de Camp General. J'avalois toutes ces couleuvres sans me plaindre, dans l'esperance de quelque guerre, & dans l'attente du Cordon bleu à la premiere promotion, & cependant je ne rallentissois ni mes devoirs ni mes assiduitez auprès du Roi: je composois même mon visage, en sorte qu'il n'y remarquât aucun chagrin, & je le faisois assurer de tems en tems par le Comte de S. Aignan de ma résignation à ses volontez. 1661.

Une vie si desagreable & pleine de tant de mortifications, me fit enfin tomber malade d'une fievre tierce, le 29. de Septembre: elle me quitta après cinq accès; & croyant me rétablir plus promptement en changeant d'air, je retournai à Paris, mais la fievre me reprit en double tierce huit jours après, & j'en eûs quinze accès.

Le premier de Novembre 1661. la Reine accoucha d'un fils à midi sept minutes à Fontainebleau. Naissance de Monseigneur le Dauphin.

Dans ce tems-là j'appris qu'on parloit de faire des Chevaliers de l'Ordre au jour de l'an prochain; j'en écrivis au Roi & à Rose Secretaire du Cabinet, pour presenter une Lettre à Sa Majesté. J'écrivis au Maréchal de Turenne pour m'y servir, comme il me l'avoit offert. J'écrivis à M. le Tellier & à la Mesnardiere Lecteur du Roi. Voici les réponses que je reçûs & premierement celle de Rose.

1661. MONSIEUR,

„ Une heure après avoir reçû votre Lettre
„ des mains de M. le Marquis d'Arci, j'ai
„ été aſſez heureux pour trouver la conjonctu-
„ re favorable de la remettre en celles du Roi.
„ Je vous puis aſſurer, Monſieur, de lui en
„ avoir vû lire le commencement; mais pour
„ le reſte, Sa Majeſté m'ayant commandé quel-
„ que choſe qui m'a obligé de ſortir & de la laiſ-
„ ſer ſeule, je ne vous en puis rien dire, ſi ce
„ n'eſt qu'il y a grande apparence qu'il aura a-
„ chevé. J'aurois voulu, pour cette affaire ſeu-
„ lement, & ſans conſequence, avoir aſſez de
„ privauté pour lui demander ce qui en eſt, mais
„ vous ſavez bien, Monſieur, que je ne ſuis
„ pas de cette claſſe-là. Il y a M. le Tellier qui eſt
„ & puiſſant & obligeant, à qui j'eſtime que
„ ce ne ſeroit pas mal fait d'en écrire un mot. Si
„ vous jugez que je ſois propre à quelque choſe,
„ vous n'avez qu'à commander: je m'intereſſe
„ fort à vos avantages, & ſi j'y pouvois con-
„ tribuer, il n'y a rien que je fiſſe avec plus de
„ joye, vous honorant parfaitement, & étant
„ avec beaucoup de paſſion & de reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obeïſſant ſerviteur,

ROSE.

A Fontainebleau ce 4. de Novembre 1661.

Rose étoit un fort honnête homme & qui avoit bien de l'esprit. 1661.

Trois jours après je reçûs cette Lettre du Maréchal de Turenne.

A Fontainebleau ce 7. de Novembre 1661.

„ J'Ai reçu la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire: il seroit bon que votre santé vous „ pût permettre de venir solliciter ici; car on „ parle d'exclusion pour beaucoup de gens: „ vous avez de très-bonnes raisons, & je les „ ferai valoir en tout ce que je pourrai. La „ presence est très-nécessaire.

TURENNE.

Le lendemain du jour que je reçûs cette Lettre, je reçûs celle-ci de M. le Tellier.

MONSIEUR,

„ Comme le Roi distribuë les graces de „ son seul mouvement & par la connoissance qu'il a du mérite d'un chacun sans l'entremise de qui que ce soit, la voye que vous „ avez prise de vous adresser directement à „ Sa Majesté est l'unique qu'il y avoit à tenir „ pour faire réüssir le dessein que vous avez „ d'être du nombre de ceux qui seront honorez de la dignité de Chevaliers des Ordres à la premiere promotion. Je souhaite de tout mon cœur que votre demande „ soit exaucée, & que ma bonne fortune me

„ fournisse des occasions de vous témoigner
1661. „ que je suis,

MONSIEUR,

Vôtre, &c.

A Fontainebleau ce 8. Novembre 1661.

Quatre jours après que j'eus reçu cette Lettre, je reçus celle-ci de la Mesnardiere.

A Fontainebleau ce 12. *de Novembre* 1661.

„ J'Aurois répondu plûtôt, Monsieur, à la „ belle Lettre que vous m'avez fait l'hon„ neur de m'écrire, sans que j'ai été persuadé „ qui c'étoit principalement par des effets qu'il „ falloit s'acquitter de ce devoir. J'ai tâché de „ vous le rendre, Monsieur, le plus utilement „ qu'il m'a été possible, en prenant les biais „ que nous savons qu'il faut prendre ici pour „ faire réüssir les choses de cette nature. Com„ me votre Lettre est très-belle, je l'ai don„ née en cette qualité à M. le Comte de S. „ Aignan pour la lire en particulier, mais nous „ étions convenus qu'il en feroit adroitement „ son rapport devant notre Maître : la chose „ s'est faite; ainsi l'on a parlé de vous, Mon„ sieur, comme de l'une des personnes du „ Royaume qui écrivoient le mieux : on a dit la „ plûpart des endroits de votre Lettre. Enfin „ elle ne pouvoit produire un meilleur effet, „ étant même luë toute entiere : elle auroit „ néanmoins pû l'être, & nous aurions appuyé „ un peu davantage là-dessus, sans que nous „ connoissons l'extrême délicatesse du Patron, „ & que nous étions assurez qu'en lisant peut-

„ être

„ être lui-même cet endroit où vous parlez —— 1661.
„ des mauvais offices qui vous ont été rendus
„ auprès de lui, il auroit crû que ce que nous lui
„ aurions exposé de la sorte auroit été un des-
„ sein formel d'apologie, qui sans doute l'au-
„ roit empêché d'acquiescer, comme il a fait a-
„ vec bonté, à tout ce qui a été dit à votre
„ avantage.

„ Voilà, Monsieur, le succès duquel j'ai
„ differé à vous rendre compte jusqu'à ce que
„ j'aye été en état de vous l'apprendre avec
„ autant de verité que de plaisir. Faites-moi,
„ s'il vous plaît, l'honneur de croire que ce pe-
„ tit service n'est point le seul que je vous ren-
„ drois avec joye, & que votre extrême merite
„ ne peut toucher qui que ce soit d'une estime
„ plus respectueuse ni plus fidelle que celle a-
„ vec laquelle je suis pour toute ma vie,„

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
LA MESNARDIERE.

Celui-ci étoit un *Virtuoso*, qui a fort bien é-crit de toutes manieres, & qui a laissé des ou-vrages de lui serieux & galans, dignes de beau-coup d'estime.

Mais pour revenir à mes affaires, il me pa-rut par la suite, que mes amis les moins puis-sans furent les mieux intentionnez.

Pour moi je resolus sur les Lettres de mes amis d'aller à Fontainebleau. Je m'y fis donc porter en brancard, & le lendemain que j'y fus arrivé je l'envoyai dire au Maréchal de

Turenne, & que j'eusse eû l'honneur de l'aller
1661. trouver si j'avois été en état de faire des visites.
Il me vint voir aussi-tôt, & me dit nettement qu'il ne pouvoit pas parler pour moi, parce qu'il s'employoit pour le Maréchal d'Albret, son bon ami de longue main, qui étoit menacé de n'être point Chevalier de l'Ordre non plus que le Maréchal de Clerambaut, & qu'il les venoit de quitter tous deux quasi desesperez. Il faut remarquer qu'il me disoit cela, comme pour me consoler d'une exclusion. Je lui dis que ces Messieurs étoient Maréchaux de France, & que sans leur faire tort, j'avois pour le moins aussi bien & aussi long-tems servi qu'eux; moi qui n'avois rien qu'une Charge que j'avois achettée, & où j'avois dépensé cent mille écus de mon bien depuis huit ans : qu'ils se plaignoient de n'être pas assez gras, mais que je me plaignois d'être trop maigre.

Après bien des discours de part & d'autre, il me conseilla de faire un effort pour aller moi-même parler au Roi, me disant que l'état où il me verroit, joint à beaucoup de bonnes raisons que j'avois, l'obligeroit de me rendre justice.

Quoi-que je ne fusse pas satisfait du Maréchal sur ce qu'il ne me servoit pas, après me l'avoir fait esperer, j'estimai sa sincerité & je suivis son conseil. Je me levai donc, & ayant prié mon ami S. Aignan de me mettre en un endroit où je pusse parler au Roi commodément, & un peu à loisir, il le fit.

Je dis à Sa Majesté que je la venois très-humblement supplier de se souvenir de moi dans la promotion qu'elle alloit faire; que je pouvois lui dire veritablement que j'avois quatre cho-

choſes pour mériter cet honneur-là, que perſonne en France n'avoit que moi toutes enſemble. 1661.

Qu'il n'y avoit pas en France un Gentilhomme de plus ancienne Maiſon que la mienne.

Que j'avois vingt-ſept années de ſervices à la guerre & dans des Charges conſiderables où j'avois été aſſez heureux pour ſervir utilement.

Qu'il y avoit huit ans que j'étois Meſtre de Camp General de la Cavalerie legere, qui étoit une charge unique, & qui avoit toûjours fait obtenir l'Ordre à ceux qui l'avoient poſſedée, dans le tems même qu'il y avoit des Colonels Catholiques: à plus forte raiſon dans celui-ci où la Religion du Maréchal de Turenne lui en donnoit l'excluſion.

Et que pour quatrieme raiſon, je n'avois reçû aucune recompenſe de la Cour.

Que je n'alleguois pas ces choſes-là à Sa Majeſté, comme pretendant qu'elles me donnaſſent aucun droit; que je ſavois bien que c'étoit une pure grace qu'elle faiſoit à qui il lui plaiſoit, mais que je croyois que les choſes que je venois de lui dire, me rendroient plus digne de la recevoir, & en achevant je lui preſentai un placet qui diſoit les mêmes raiſons, il le prit & me dit aſſez gracieuſement qu'il y ſongeroit.

Je me retirai n'en pouvant plus de foibleſſe, & je m'allai mettre au lit aſſez ſatisfait de ma petite harangue que le Roi avoit écoutée fort paiſiblement: outre cela j'avois de la confiance en la juſtice de mes prétentions, & je n'avois aucun ſujet de crainte que du côté de ma mauvaiſe fortune. Il eſt vrai qu'il y avoit aſſez long-tems qu'elle me perſecutoit pour m'empêcher

pêcher de me trop flatter ; aussi avois-je mis
1661. mon esprit dans une assiette où il faut que soient ceux qui attendent quelque bien entre l'esperance & la crainte, pour n'être point abbatus en cas qu'on ne soit point heureux.

Le 19. de Novembre, le Roi crea une Chambre de Justice pour la recherche des financiers.

Le 3. de Decembre, Sa Majesté nomma les Chevaliers du S. Esprit qu'il vouloit faire au premier jour de l'année suivante.

[En voici la liste, & en même tems la preuve de ce que je dis à S. M. que j'avois quatre raisons pour mériter de l'être, que pas un Gentilhomme de France n'avoit que moi toutes ensemble.

LES CHEVALIERS DES ORDRES DU ROI, *à la Promotion de* 1662.

Louïs de Bourbon, Prince de Condé.
Louïs Jules de Bourbon, Duc d'Enguien.
Armand de Bourbon, Prince de Conti.
Henri de Bourbon, Duc de Verneuil.
Louïs de Vendosme Duc de Mercœur.
François de Vendosme, Duc de Beaufort.
Camille de Neuville Archevêque & Comte de Lyon.
François Ademar de Monteil de Grignan, Archevêque d'Arles.
George d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Ambrun.
François de Harlai Archevêque de Rouen.
Leonor de Matignon, Evêque & Comte de Lisieux.
Gaspard de Daillon, Evêque d'Albi.

Henri

Henri de la Motte Houdancour, Evêque de Rennes. 1661.

Philibert Emanuel de Beaumanoir de Lavardin, Evêque du Mans.

Je mets ici les Princes & les Ecclesiastiques parce qu'ils étoient dans le nombre des Chevaliers qui furent faits ; mais comme il n'y a point de competence entr'eux & moi, ils n'entrent pas dans la preuve que je veux faire.

François de Crussol, Duc d'Uzez, n'avoit point été à la Guerre, ou y avoit été fort peu.

Pierre de Gondi, Duc de Rets, étoit un brave Gentilhomme, qui n'avoit jamais fait que trois ou quatre Campagnes, Volontaire à l'armée.

Louïs Charles d'Albert, Duc de Luynes, avoit fait deux ou trois Campagnes Volontaire, & depuis ayant perdu sa femme, il s'étoit enfermé au Port Royal dans une dévotion extraordinaire.

Antoine de Grammont, Maréchal de France, étoit un homme de qualité, d'esprit & de mérite, mais comblé des graces de la Cour.

Charles d'Albert, Duc de Chaunes, avoit toutes ses Dignitez & toutes ses Charges, des restes de la faveur de son Oncle le Connétable de Luynes. Pour lui qui avoit du courage & de l'esprit, il n'avoit presque point servi, & on l'avoit fait Lieutenant General d'Armée dans la Guerre civile, à cause de ses Gouvernemens de Dourlens & de Rue.

François Duc de la Rochefoucaut, homme d'esprit & de courage, avoit eu une célèbre passion qui l'avoit obligé pour la satisfaire de contribuer fort aux brouilleries de l'Etat en 1648, & depuis il avoit suivi le Prince de Condé

—— dé dans la Guienne en 1651, d'où il étoit re-
1661. venu avec lui en 1652, & avoit été bleffé d'un coup de moufquet au vifage au Combat de la Porte S. Antoine, de forte que hormis la Campagne de 1646. où il avoit été bleffé Volontaire à cette grande fortie de Mardick où je commandois, il n'avoit jamais porté les armes que contre le Roi.

César de Choifeul, Maréchal du Pleffis-Praflin, étoit un brave Gentilhomme que le feul mérite à la guerre avoit avancé, mais qui avoit été recompenfé de la Charge de Gouverneur de Philippe de France, Duc d'Orleans, de Premier Gentilhomme de fa Chambre, & d'autres petites Charges de cette Maifon, dont il avoit tiré plus de cent mille écus.

Nicolas de Neuville, Maréchal de Villeroi, étoit Gouverneur de Lyon, avoit été fait Gouverneur du Roi, & Maréchal de France.

Charles de Blanchefort Duc de Crequi, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, n'avoit fait que deux ou trois Campagnes de Meftre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, & cependant avoit eu un Brevet de Duc, & le Gouvernement de Hesdin.

Jaques d'Etampes avoit été fait Maréchal de France, à la recommandation de Gafton de France Duc d'Orleans.

Henri de Senecterre, Maréchal de la Ferté, brave & bon Officier, avoit été fait Gouverneur de Lorraine, où en fervant fort bien le Roi, il s'étoit fait le plus riche Gentilhomme du Royaume.

Philippe de Montaut Duc de Navailles, qui avoit bien & longtems fervi à la Guerre, n'avoit pas quatre mille livres de rente quand il vint

vint à la Cour Page du Cardinal de Richelieu, & au sortir de là Enseigne du Regiment de la 1661. Marine. Cependant il étoit Duc à Brevet, Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde, Gouverneur du Havre, c'est-à-dire qu'il avoit plus de soixante & dix mille livres de rente avec des honneurs.

Jaques Rouxel, Maréchal de Grancé, avoit eu le Gouvernement de Gravelines, & après l'avoir perdu celui de Thionville.

Philippe Mancini, Duc de Nevers, étoit fort jeune & n'avoit point été à la Guerre.

François de Beauvilliers, Comte de S. Aignan, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, étoit un des plus jolis Cavaliers de son siecle & d'une valeur extraordinaire. Il avoit servi fort longtems & fort utilement dans la Guerre civile, mais le Roi lui avoit donné le Gouvernement de Loches, une somme considerable pour payer les dettes qu'il avoit faites dans le service, &, ce qui vaut mieux pour un honnête homme que tous les tresors du monde, l'avoit honoré de son amitié.

Henri de Daillon, Comte du Lude, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, n'avoit fait alors que deux ou trois Campagnes, Volontaire à l'armée.

Louïs de Bethune, Comte de Charrost, bon & brave Gentilhomme, avoit eu du feu Roi Louïs XIII. la Charge de Capitaine des Gardes du Corps, & le Gouvernement de Calais, & ces Emplois l'avoient retiré de la guerre, peu de tems après qu'il l'avoit commencée.

François de Cominges, Sieur de Guitaut, avoit été attaché au Maréchal de S. Luc, mais comme il étoit brave, il étoit parvenu à être Ca-

—— Capitaine au Regiment des Gardes de Louïs
1661. XIII, & parce qu'il avoit témoigné en ce tems-là à la Reine Anne d'Autriche compatir aux perſecutions que cette grande Princeſſe avoit reçues du Cardinal de Richelieu, elle s'en étoit ſouvenue dans la Regence, & l'avoit fait Capitaine de ſes Gardes.

Anne de Noailles, Comte d'Ayen, Capitaine des Gardes du Corps, avoit eu cette Charge des bienfaits de la Cour, ce qui lui avoit fait épouſer N... Boyer très-jolie fille, & un des meilleurs partis de France, mais ſon attachement auprès du Cardinal Mazarin ne lui avoit pas donné lieu de pouſſer ſa fortune par la Guerre juſqu'aux plus grandes dignitez. De plus il avoit encore eu le Gouvernement du Rouſſillon.

François de Clermont de Daufiné, Comte de Tonnerre, avoit été Meſtre de Camp du Regiment de Piëmont, peu de tems, puis Maréchal de Camp une Campagne, & s'étoit enſuite retiré de la Cour & de la Guerre.

Alexandre Guillaume de Melun, Prince d'Epinoi, étoit un Flamand de grande qualité, qui avoit tout abandonné pour la France: ainſi ſa promotion étoit une raiſon d'Etat.

Maximilien de Belleforieres étoit un brave Gentilhomme, mais qui alors n'avoit pas fait trois Campagnes à la guerre.

François de Clermont, Marquis de Monglat, avoit été peu de tems Meſtre de Camp du Regiment de Navarre, & puis avoit acheté la Charge de Maître de la Garderobe ſous Louïs XIII, & après l'avoir exercée quelque tems ſous le Roi, l'avoit venduë à Guitri.

Philippe de Clerambaut, Comte de Paluau, Maré-

Maréchal de France, vieux Officier d'armée & le plus agréable Cavalier de son tems, avoit fort bien fait ses affaires dans la Guerre civile, avoit eu le Gouvernement de Berri, & le bâton de Maréchal. 1661.

Jean de Schulemberg, Maréchal de France, avoit eu le Gouvernement d'Harmestein qu'il avoit bien défendu, puis celui de Rue, & puis celui d'Arras où il avoit amassé de grands biens, & ensuite été Maréhal de France.

François de Simiane, Marquis de Gordes, Chevalier d'honneur de la Reine Regente, n'avoit gueres été à l'Armée.

Gaston Jean Baptiste de Cominges, Capitaine des Gardes du Corps de la Reine Mere, après la mort de Guitaut son Oncle, avoit eu le Gouvernement de Saumur, sans avoir servi que de Lieutenant au Regiment des Gardes, & ce Gouvernement considerable dans la Guerre civile, l'avoit fait tout d'un coup Lieutenant General d'Armée.

N.... d'Albret, Maréchal de France, brave & galant, n'avoit pas assez servi pour être Maréchal de France; mais le Cardinal Mazarin lui promit le bâton pour conduire le Prince de Condé prisonnier au Bois de Vincennes, & lui tint parole l'année d'après.

Henri de Beringhen Hollandois d'origine avoit été premier Valet de Chambre de Louïs XIII, chassé de la Cour par le Cardinal de Richelieu, & pour les interêts de la Reine Anne d'Autriche, qui dans la Regence l'avoit fait revenir, & donné la Charge de premier Ecuyer de la petite Ecurie, & le Gouvernement de la Citadelle de Marseille.

René du Bec-Crespin, Marquis de Vardes, avoit

avoit eu pour récompenſe du peu du tems qu'il
1661. avoit ſervi à la Guerre la Charge de Capitaine des cent Suiſſes de la Garde, & le Gouvernement d'Aiguemortes.

Jean du Bouchet, Marquis de Sourches, Grand Prevôt de l'Hôtel, n'avoit point été à l'Armée, ou y avoit peu ſervi.

Charles du Teſſé, Comte de Froulai, Grand Maréchal des logis, n'avoit jamais ſervi que de Capitaine au Regiment des Gardes.

Jaques François, Marquis de Hautefort, homme de qualité, vint de la Province à la Cour à cinquante ans, acheter la Charge de Premier Ecuyer de la Reine, n'ayant jamais ou fort peu été à l'armée.

François de Matignon, Lieutenant General pour le Roi en Normandie, n'avoit pas plus ſervi à la guerre que le Marquis de Hautefort.

Charles de Ste. Maure, Marquis de Montauſier, homme d'eſprit & de merite, avoit eu la Lieutenance Generale du Gouvernement d'Alſace, & le Gouvernement d'Angoumois & Xaintonge pour récompenſe de ſes ſervices, & Julie d'Angennes ſa femme venoit d'être choiſie pour Gouvernante des Enfans de France.

François d'Epinai, Marquis de S. Luc, Lieutenant General, pour le Roi en Guienne, étoit brave & fort honnête homme, mais il n'avoit jamais été que Meſtre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, où même il avoit été peu aſſidu.

Hippolyte Comte de Bethune, Frere aîné du Comte de Charroſt, avoit été aſſez malheureux pour ſe trouver toujours du côté des Mecontens du Gouvernement, & n'avoit point ſervi à la Guerre.

Fer-

Ferdinand de la Baume, Comte de Montrevel, Lieutenant pour le Roi en Breſſe, n'avoit été que fort peu de tems Meſtre de Camp du Regiment de Champagne. 1661.

Louïs Armand, Vicomte de Polignac, n'avoit ni Charges ni ſervices à la guerre. On connoiſſoit ſa Maiſon à la Cour qui étoit grande, mais on n'y connoiſſoit point ſa perſonne.

Antoine de Brouilli, Marquis de Piennes, avoit eu le Gouvernement de Pignerol pour recompenſe de ſes ſervices.

Jean de Pompadour, Lieutenant pour le Roi en Limoſin, n'avoit preſque pas ſervi à la Guerre.

Louïs de Cardaillac, Comte de Bieule, Lieutenant pour le Roi en Languedoc, n'avoit pas plus ſervi que Pompadour.

Scipion Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, Lieutenant pour le Roi en Vivarets, n'avoit point ſervi le Roi, & avoit été dans les interêts de Gaſton de France, Duc d'Orleans, dans les brouilleries qu'il avoit eues avec la Cour.

François de Monſtiers, Comte de Merinville, vieux Officier de guerre, venoit d'avoir la Lieutenance generale de Roi en Provence pour récompenſe de ſes ſervices.

Henri de Baylans, Marquis ds Poyanes, Lieutenant pour le Roi en Bearn, n'avoit jamais ſervi que de Capitaine de Cavalerie, & encore peu de tems.

Leon de Ste. Maure, Comte de Jonſac, Lieutenant pour le Roi en Xaintonge, étoit peu connu à la Cour & point aux Armées.

Jaques Stuart de Cauſſade, Comte de la Vauguion, étoit un homme de qualité qui n'avoit jamais ſervi. Chai-

1661. Charles François de Joyeuse, Comte de Grandpré, brave Gentilhomme, avoit bien servi le Roi, mais pas long tems.

Timoleon de Cossé, Cadet du Duc de Brissac, n'avoit servi que quelques Campagnes de Lieutenant General de l'Artillerie, & pour cela avoit eu le Gouvernement de Mezieres.

Charles Martel Comte de Claire, Capitaine des Gardes de Philippe de France Duc d'Orleans, n'avoit servi que deux ou trois Campagnes de Mestre de Camp de Cavalerie.

Jean Paul de Gourdon de Genouillac, Comte de Vaillac, premier Ecuyer de Philippe de France, Duc d'Orleans, bon & brave Gentilhomme, n'avoit été que Mestre de Camp d'Infanterie peu de tems, & Maréchal de Camp une Campagne dans la Guerre civile.

Nicolas Joachim Rouhault, Marquis de Gamaches, n'avoit été que Mestre de Camp de Cavalerie & encore fort peu de tems.

Godefroi d'Estrades avoit eu le Gouvernement de Gravelines pour les services qu'il avoit rendus. On lui fit encore une grace en ce tems-là que par honnêteté je passerai sous silence.

René Gaspard de la Croix, Marquis de Castries, n'étoit presque jamais sorti de son païs, & cette raison qui donne d'ordinaire l'exclusion des honneurs à tout le monde, en avoit procuré à celui-ci sur le credit qu'il avoit dans les Etats de Languedoc. Cette consideration lui avoit encore fait obtenir le Gouvernement de la Citadelle & de la Ville de Montpellier.

Guillaume de Pechepeyroux, qui ayant pris de sa Mere le nom de Guitaut avoit fait juger que le sien ne valoit pas grand'chose, avoit en-

encore ajouté à cette t re dix ans de services contre le Roi. . Cependant S. M. avoit eu la bonté d'accorder sa Promotion aux prieres du Prince de Condé. 1661.

Jean Cesarini, Duc de C'ttanova, & Grimaldi, Prince de Monaco, étoient deux Italiens dans les interêts de la France.]

Je n'ai garde d'oublier en cette rencontre l'action de Fabert Maréchal de France.

C'étoit le fils d'un Libraire de Metz. Il s'étoit d'abord attaché au Cardinal de la Valette, qui lui trouvant de l'esprit & du courage l'avoit employé dans sa Maison, & puis l'avoit fait Major du Regiment de Rambures. Le Cardinal de Richelieu connoissant son merite, lui avoit fait avoir une Compagnie au Regiment des Gardes de Louïs XIII. Ensuite, Frederic de la Tour Duc de Bouillon ayant été arrêté, on lui avoit donné le Gouvernement de Sedan. Lorsque le Cardinal Mazarin étoit sorti de France pendant la guerre civile, il lui avoit confié ses niéces, son argent, & ses pierreries. A son retour il lui avoit fait donner une armée à commander, dont il avoit pris Stenai en 1654. & le Cardinal avoit fait recompenser ses services du Bâton de Maréchal de France.

Histoire du Maréchal de Fabert.

Quand le Roi nomma les Chevaliers, Sa Majesté écrivit au Maréchal de Fabert qui étoit à Sedan, qu'il se disposât à venir recevoir cet honneur au premier jour de l'an 1662. & que cependant il fit faire ses preuves, & les autres choses nécessaires pour cette ceremonie. Le Maréchal manda à Sa Majesté qu'il avoit toute la reconnoissance qu'il devoit pour une aussi grande grace que celle qu'il lui vouloit

faire, mais qu'il ne la pouvoit accepter parce
1661. qu'il falloit jurer que les preuves que l'on donnoit de sa Noblesse étoient véritables, & que pour rien du monde il ne voudroit faire un faux serment.

Cette action me parut belle, & je l'admirai comme venant d'un homme qui se trouvoit assez paré de sa vertu, sans vouloir achetter d'autres ornemens, de la moindre tache à son honneur : cependant la plûpart des Courtisans dirent, les uns qu'elle venoit de vanité, & les autres de bassesse ; mais la verité fut qu'ils la blâmerent, parce qu'ils ne se sentoient pas le cœur assez bien fait pour l'imiter.

Lorsque j'appris que je n'avois pas été nommé, je n'en fus guere surpris, quoique j'en fusse un peu fâché, & l'on peut voir combien j'eûs de sens froid alors, par ce Billet que j'écrivis sur l'heure au Comte de S. Aignan.

A Fontainebleau ce 3. *de Decembre* 1661.

„ MA naissance, ma Charge & mes servi-
„ ces m'avoient fait croire que je pouvois
„ esperer d'être Chevalier de l'Ordre. Mais le
„ Roi qui sait bien mieux ce qu'il nous faut
„ que nous-mêmes, ne l'ayant pas jugé à pro-
„ pos, j'ai reçu avec un profond respect & une
„ entiere résignation à ses volontez, l'exclu-
„ sion que m'a donnée Sa Majesté. Je vous
„ supplie très-humblement, Monsieur, de lui
„ faire connoitre mes sentimens en cette ren-
„ contre, & de l'assurer que ceux à qui il fait
„ le plus de grace en les faisant Chevaliers,
„ n'ont pas plus de zèle pour son service ni
„ pour sa personne que moi.

Le

Le Comte de S. Aignan me vint dire le lendemain qu'il avoit lû mon Billet au Roi, & que Sa Majesté avoit témoigné en être satisfaite. Nous eûmes ensuite une longue conversation ensemble sur l'acharnement de mon malheur. Il trouvoit assez étrange, me dit-il, qu'ayant tout ce qu'il falloit pour m'avancer dans les grandes dignitez de l'Etat, la fortune me chicanât sur les moindres honneurs. Je le remerciai des bonnes qualitez qu'il m'attribuoit, & je lui dis qu'il en oublioit une que j'avois, dont je faisois plus de cas que de toutes les autres ensemble, qui étoit un zele ardent pour la personne du Roi. Sur cela les larmes m'étant venuës aux yeux, il me dit qu'il diroit à Sa Majesté avant la fin du jour l'état où il m'avoit vû en parlant d'Elle. Si je suis comme cela, lui dis-je, après le traitement que je viens de recevoir, jugez des sentimens que j'aurois, si le Roi me faisoit des graces; mais enfin, ajoûtai-je, qu'il en use comme il lui plaira, je l'aimerai de tout mon cœur toute ma vie: & ne pouvant présentement lui témoigner mon zèle en le servant à la guerre, je suis résolu de faire son Histoire, qui sans vanité, lui fera bien autant d'honneur que de lui gagner une bataille. Je vous prie, Monsieur, de savoir de Sa Majesté, si elle le trouveroit bon. Il me le promit, & deux jours après il me vint dire que le Roi lui avoit dit qu'il m'étoit obligé du dessein que j'avois, qu'il n'avoit pas encore fait d'assez belles choses pour mériter qu'on écrivît sa vie; mais qu'il esperoit un jour me donner de la matiere, & il m'a bien tenu parole.

1661.

Cependant je me consolois avec mes amis

& avec moi-même du tort qu'on venoit de
1661. me faire.

Ces coups-là ſont rudes & difficiles à ſupporter, quand nous les recevons par quelque raiſon honteuſe pour nous, mais lorſqu'un malheur comme celui-là ne vient que parce qu'on a des ennemis & des envieux, & que bien loin que la conſcience reproche quelque choſe, on ſe ſent du merite & de la vertu, on en eſt fâché, mais on prend bien-tôt ſon parti. Voilà, ſans vanité, comme j'en uſai, & d'autant plus, que j'étois perſuadé que toute la Cour ſavoit que je meritois cet honneur autant que perſonne.

Une choſe encore qui m'aida fort à me conſoler, ce fut la paſſion que j'avois alors pour Madame de **** dont je croyois être éperduëment aimé: cependant il me parut en cette conjoncture quelque froideur de ſa part, comme ſi elle ſe fût priſe à moi de ce que j'étois malheureux: juſques-là que je me ſentis obligé de lui dire un jour, que j'étois plus fâché pour l'amour d'elle de n'être pas Chevalier de l'Ordre, que pour l'amour de moi; & que j'avois peur qu'elle ne crût qu'il lui fût honteux d'aimer un homme que l'on avoit ſi maltraité : elle me dit que je l'offenſois, & prit les choſes d'un ton à me faire croire que j'avois grand tort d'avoir pû ſoupçonner une auſſi belle ame que la ſienne.

Le premier jour de l'an 1662. l'on fit les
ANN. Chevaliers aux Grands Auguſtins, comme
1662. c'eſt la coutume. On envoya l'Ordre au Prince de Conti, au Duc de Beaufort, à Merinville, à Polignac, & à Caſtres, parce que les uns ſervoient le Roi dans les Etats de Langue-

guedoc, & les autres ailleurs, & qu'ils ne pouvoient quitter le ſervice. 1662.

Lorſque je commençai de me porter mieux, je refis ſoigneuſement ma Cour, & je me montrai le plus qu'il me fut poſſible, pour ne pas faire croire au Roi que je fuſſe mal ſatisfait. Un jour me trouvant chez M. le Tellier, le Maréchal de Turenne, qui y étoit auſſi, vint à moi. Il s'excuſa de ne m'avoir pas ſervi dans l'affaire des Chevaliers à cauſe de l'engagement qu'il avoit de longue main avec le Maréchal d'Albret. Je lui dis qu'il s'étoit encore employé pour le Duc de la Rochefoucaut: il me le nia, & me dit (comme me découvrant le véritable ſujet de mon excluſion) que le Roi lui avoit témoigné qu'il ne m'aimoit pas, & que quand Sa Majeſté avoit pris de mauvaiſes impreſſions de quelqu'un, elle n'en revenoit jamais, que je priſſe mes meſures là-deſſus. Je lui répondis, que je ſavois pourtant de bonne part que le Roi m'eſtimoit, & que c'étoit aſſez pour eſperer juſtice d'un Prince comme lui.

Je ne ſai s'il ne crût point que je doutois que le Roi lui eût montré de l'averſion pour moi; mais il me parut embarraſſé, & me tourna le dos bruſquement pour aller parler à M. le Tellier: & pour moi ſoupçonnant que ce Maréchal m'eût dit cela pour me rebuter du ſervice, je réſolus de m'en plaindre à quelqu'un de mes amis qui fût des ſiens. Je m'en retournai donc chez moi pour me mettre au lit, parce que je ſentois quelque legere émotion, & auſſi-tôt que j'y fus, j'écrivis un Billet à Navailles, par lequel je lui mandois l'état où j'étois, & je le priois que je le puſſe entrete-

nir d'affaire de consequence. Quand il fut arrivé, je lui dis tous les sujets de plainte que
1662. j'avois contre le Maréchal ; que c'étoit assurément lui qui m'avoit rendu de mauvais offices auprès du Roi, & qui au-lieu de m'avoir aidé à être Chevalier de l'Ordre, m'en avoit empêché ; que j'avois envie de dire à Sa Majesté, que le Maréchal n'étoit pas de mes amis : que les choses que je dirois directement détruiroient tout ce qu'il auroit pû dire, ou du moins le rendroient suspect à l'avenir.

Navailles me répondit, que quoique ce que je dirois pût faire impression sur l'esprit de Sa Majesté, elle avoit de grands égards pour le Maréchal, lequel je me rendrois par là irréconciliable, & que si je le voulois laisser faire il nous feroit bons amis, & l'obligeroit à raccommoder ce qu'il avoit gâté. Je me rendis à ce que voulut mon ami : il parla au Maréchal & me vint redire deux jours après notre conversation, qu'il lui avoit promis de me témoigner en toutes occasions l'envie qu'il avoit de me faire plaisir.

Je me fortifiois toûjours dans la résolution de souffrir tout ce qui me viendroit de rude de la part du Roi sans me plaindre. Je m'imaginois que comme la patience dans les adversitez & la résignation aux volontez de Dieu appaisoient sa colere, & rendoient enfin digne de ses graces, il en étoit de même à l'égard du Roi. Cependant l'expérience m'a fait voir que ce n'étoit pas toûjours un coup sûr, & que d'ordinaire à la Cour les disgraces comme les faveurs tenoient le même chemin qu'elles avoient accoûtumé de tenir ; que quand on avoit commencé à faire du bien à quelqu'un,

on

on en réfaisoit un second pour ne pas perdre le premier, & que lorsqu'on lui avoit fait du mal on continuoit. 1662.

Le 27. de Mars le Roi fit un Traité avec Charles Duc de Lorraine, par lequel ce Duc faisoit don à Sa Majesté de ses Etats, s'en reservant la jouïssance sa vie durant sous differentes conditions; & entre autres que lui & toute sa Maison tiendroient à l'avenir le rang de Princes du Sang en France: cependant dans la suite ce Traité n'eut point de lieu.

[Le 17. Avril le Duc de Crequi partit pour son Ambassade Extraordinaire de Rome.]

Le 29. du même Mois le Comte de Guiche partit de la Cour pour aller à Nanci commander conjointement dans la Lorraine avec Pradel.

Le 5. de Juin le Roi fit un Carrousel composé de cinq Quadrilles; celle de Sa Majesté, celle du Duc d'Orleans son frere, celle du Prince de Condé, celle du Duc d'Enguien son fils, & celle du Duc de Guise. Le Comte de Sault fils du Duc de Lesdiguieres emporta le prix qui étoit un diamant qu'avoit donné la Reine Mere.

Je pris le tems de cette fête (de laquelle on ne m'avoit pas mis) pour venir mettre ordre à mes affaires en Bourgogne, & pour n'avoir pas le chagrin de n'être que spectateur du Carrousel.

Au commencement de Juillet je m'en retournai à la Cour qui étoit à S. Germain en Laye dès le 15. de Juin. Je n'y fus pas arrivé que j'appris que Charlotte de Rabutin ma tante, Prieure de S. Julien sur Deune, fille de vertu, venoit de mourir. Je demandai ce Benefice au Roi pour la seconde de mes filles du

premier lit, qui avoit été nourrie dès le berceau
1661. auprès de sa grande tante: le Conseil de conscience la trouva trop jeune, & le Roi me l'ayant dit, je lui demandai ce Prieuré pour Agnès de Rouville ma belle-sœur, Religieuse à l'Abbaye d'Origni en Picardie, fille d'esprit & de mérite, & je l'obtins. Je remerciai Sa Majesté avec des témoignages de reconnoissance, qui lui pouvoient bien faire croire que je n'eusse pas été ingrat pour un plus grand bienfait si je l'eusse reçû. Je m'approchois de lui, je faisois des tentatives pour entrer dans ses conversations, mais je trouvois une glace qui me faisoit tenir bride en main, & qui me glaçoit à mon tour: j'en avois le chagrin que peut avoir un Courtisan, qui se voit en état de ne pouvoir rien faire auprès de son Maître, & encore d'un Maître honnête homme, de qui j'eusse souhaité l'amitié quand il n'eût été que mon égal. Je cachois ma douleur, & bien loin de me plaindre, je ne laissois passer aucune occasion de louer le Roi que je ne le fisse. Quoique je l'admirasse, parce que j'étois persuadé qu'il le méritoit, je n'eusse pas été fâché que cela lui fût revenu, mais ou je ne trouvois pas des gens assez de mes amis, ou je n'en trouvois point d'assez familiers avec lui, & ceux qui le pouvoient faire lui étoient suspects.

Sur la fin de Juillet quelques païsans du Boulonois s'étant soulevez & ayant fait beaucoup de desordres, le Roi y envoya dix Compagnies des Gardes Françoises, cinq de Suisses, & vingt-trois de Cavalerie, sous la charge de Monpesat. Aussi-tôt qu'il parut dans le païs, ces coquins se separerent, mais on en attrapa des principaux qui furent pendus.

Le

Le 20. d'Août, sur quelque démêlé qu'un François eût à Rome avec un *Corse*, (qui est 1662. une espece de soldatesque que le Pape entretient pour appuyer les executions de Justice que font les *Sbirres*; & pour leur servir de Recors) toute la Compagnie prit les armes, & les Officiers à la tête attaquerent tout ce qu'ils trouverent de François, & furent investir le Palais du Duc de Crequi Ambassadeur : on tira sur lui, on tira sur le carrosse de l'Ambassadrice qui revenoit de la Ville à son logis, & on tua de leurs domestiques.

Le Roi ayant appris cet attentat, donna ordre à l'Ambassadeur de sortir de Rome, & de se retirer dans les Etats du Grand Duc, & en même tems fit commander au Nonce de sortir incessamment du Royaume, & le fit conduire par trente Cavaliers, commandez par le petit Casau, jusqu'au Pont de Beauvoisin. Sa Majesté ensuite demanda reparation au Pape, qui étoit de la Maison de Chigi, de l'outrage qu'on lui avoit fait en la personne de son Ambassadeur. Sa Sainteté lui manda qu'elle en feroit faire un châtiment exemplaire ; lequel pourtant n'aboutit qu'à licentier les Corses.

Le Roi insistoit qu'on en fît pendre, & qu'on exilât le Cardinal *Imperiale* Gouverneur de Rome, qui presidoit dans les Conseils du Pape, & qui avoit porté les choses dans l'aigreur : cependant au lieu de satisfaire Sa Majesté, le Pape recompensa le Cardinal d'une dignité nouvelle.

On parloit alors diversement du sujet de l'insulte faite à l'Ambassadeur, & l'on disoit entre autres choses qu'elle venoit de ce qu'il avoit été trop long-tems à Rome avant que de rendre visite aux Chigi.

1662. Pendant que l'accommodement de cette affaire ſe traitoit à Rome avec les longueurs ordinaires de cette Cour, celle de France étant retournée à Paris à la fin de l'Automne, on reſolut d'envoyer trois mille hommes de pied & douze cens chevaux ſous la conduite de Bellefonds Lieutenant General, hiverner dans l'Etat de Parme & dans celui de Modéne nos Alliez, pour leur aider à recouvrer quelques places que le Pape refuſoit de leur rendre, comme il y étoit obligé par la derniere paix de 1660.

Le Roi étoit bien aiſe de faire avancer des troupes en Italie, pour donner chaleur à la negociation, & faire les conditions meilleures, ou ſi les choſes ne s'accommodoient pas, pour être plûtôt en état de ſe faire faire raiſon.

Dans ce même tems-là le Duc de Lorraine manquant à quelques articles du Traité qu'il avoit fait avec le Roi, Sa Majeſté reſolut d'envoyer en Lorraine cinq mille hommes de pied & trois mille chevaux. Je lui demandai où il lui plaiſoit que j'allaſſe faire ma Charge, en Italie ou en Lorraine. Je vous conſeille, me dit-il, d'aller en Lorraine; il y a trois mille chevaux, & il n'y en a que douze cens en Italie, le plus grand corps eſt le plus honorable. Je le ſai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne regarde pas ce qui m'eſt le plus honorable, je ne conſidere que ce qui peut plaire davantage à Votre Majeſté. Le Roi m'ayant dit que cela lui étoit égal, je lui répondis que j'irois donc en Lorraine.

Cependant Bellefonds partit en poſte au mois d'Octobre, la Feuillade & Peguilin Maréchaux de Camp ſous lui, le ſuivirent de près, & tous

trois joignirent les troupes commandées pour l'Italie ſur la frontiere. 1662.

Pour la guerre de Lorraine on eſſaya de la terminer par un accommodement.

Le 15. d'Octobre Mademoiſelle fut exilée à S. Fargeau, ſur ce que le Roi voulant qu'elle épousât le Roi de Portugal, elle s'en étoit non ſeulement excuſée, mais elle en avoit écrit une Lettre au Roi d'Eſpagne, pour s'en faire de fête auprès de lui, laquelle on avoit interceptée. Je lui fis un petit compliment en cette rencontre, & je reçus cette réponſe d'elle.

A Eu ce 22. d'Août 1662.

„ MOnſieur de Buſſy, vous dites ſi bien & „ en ſi peu de mots, que la crainte de dire „ mal en beaucoup, fait que je me contente de „ vous aſſurer que je ſuis fort reconnoiſſante „ & parfaitement,

MONSIEUR DE BUSSY,

Votre très-affectionnée amie,
ANNE MARIE LOUISE D'ORLEANS.

Comme j'appris qu'elle étoit arrivée à S. Fargeau, je lui écrivis que ſi elle le trouvoit bon, je lui manderois des nouvelles pendant le ſéjour qu'elle y feroit. Elle me fit cette réponſe.

A. S. Fargeau ce 9. de Novembre 1662.

„ JE trouve non ſeulement très-bon que vous „ m'écriviez, mais j'en ferai fort aiſe : car

„ je croi que le séjour que je ferai ici sera plus
1662. „ long que vous ne souhaitez. Si je n'avois
„ peur de passer pour trop indifferente, je vous
„ dirois que je ne m'en soucie guere : peut-
„ être dirois-je vrai, mais toutes veritez ne
„ sont pas bonnes à dire. J'aimerois bien au-
„ tant avoir ce que vous ferez, que ce que vous
„ saurez. Breauté m'a apporté quelque chose,
„ mais il m'a dit que cela n'étoit pas achevé ;
„ envoyez-le moi en son entier : ce sont de ces
„ choses (quand on ouvriroit les Lettres à la
„ poste) où l'on ne pourroit trouver à redire, &
„ qui ne feroient pas souvenir que vous avez
„ été exilé & que je suis exilée : car autrement
„ les gens comme moi se conduisent à S. Far-
„ geau comme au milieu de la Cour : je croi
„ que vous en faites de même.

A la fin de Novembre le Roi ayant achetté Dunkerque du Roi d'Angleterre cinq millions, voulut aller voir sa nouvelle acquisition & y établir lui-même sa garnison.

Sur le bruit qui courut qu'on donneroit ce Gouvernement à l'Estrades, & qu'ainsi celui de Gravelines qu'il avoit feroit vacant ; je suppliai très-humblement le Roi de se souvenir de mes services quand il voudroit disposer de Gravelines. Il me dit, comme à tout le monde, qu'il verroit, & je ne fus pas mieux traité en cette rencontre que dans les autres. Ce Gouvernement fut donné à Monpesat, quoiqu'il eût déja des bienfaits de la Cour, comme le Regiment Royal qu'il vendit depuis quarante mille écus, & le Gouvernement de Sommieres en Languedoc qui valoit quinze mille livres de rente.

J'avalai

J'avalai encore ce calice comme j'avois fait tous les autres, & je ne laiſſai pas de ſuivre le Roi à ſon voyage de Dunkerque, non ſeulement comme un Courtiſan, mais encore comme Meſtre de camp General, y ayant quinze Compagnies de Cavalerie commandées. 1662.

Le 3. de Decembre le Roi ſéjournant à Dunkerque, Sa Majeſté m'appella au ſortir de la Meſſe, pour me commander d'envoyer la moitié de la Cavalerie en relais à Gravelines, pour ſon eſcorte de là à Calais le lendemain. Il me parut ſi gracieux en me parlant, que cela m'obligea de lui demander permiſſion de faire faire une caſaque bleuë, ce qu'il m'accorda.

C'étoit peu de choſe, mais je voulois eſſayer par de petites graces d'accoûtumer inſenſiblement le Roi à m'en faire de plus grandes.

Mais pour entendre ce que c'étoit que celle-ci, il faut ſavoir que Sa Majeſté avoit fait choix au commencement de cette année de ſoixante perſonnes qui le pourroient ſuivre à tous ſes petits voyages de plaiſirs ſans lui en demander permiſſion; & leur avoit ordonné de faire faire chacun une caſaque de moire bleuë en broderie d'or & d'argent pareille à la ſienne. Pour moi ayant été traité comme je l'avois été à la promotion des Chevaliers, je ne fus pas ſurpris de n'avoir point de caſaque bleuë: qui ne pouvoit avoir juſtice, étoit bien éloigné d'avoir des graces. Il eſt vrai que je ne demandai pas celle-ci d'abord, mais il eſt vrai auſſi que ſi je l'avois demandée alors, je ne l'aurois pas obtenuë.

Le voyage de Dunkerque n'ayant duré que huit jours, la Cour paſſa à Paris le reſte de l'hiver à l'ordinaire dans les Bals, les Balets, &

les Comedies. Pour moi après ma Cour faite,
1662. je cherchois avec ma Maîtresse & avec mes amis à faire diversion à mes chagrins.

Avant le voyage de Dunkerque j'avois écrit à Mademoiselle, que je lui allois envoyer une petite histoire qu'une Madame de *** avoit faite de ses amours. Son Altesse me fit cette réponse que je reçûs à mon retour.

A S. Fargeau ce 3. de Decembre 1662.

„ JE ne croyois pas que je pûsse avoir impatience du retour du Roi, n'étant pas en un lieu où je pûsse avoir plûtôt l'honneur de le voir; mais comme le vôtre en dépend, c'est ce qui m'en donne beaucoup. Si j'en demeurois là, & qu'il n'y eût point de datte à ma Lettre, cela auroit un bon air, mais avec cela ma Lettre n'a de l'air que de ces choses que l'on pourroit ouvrir à la poste sans craindre ni pour soi ni pour autrui; mais le vrai sujet de mon impatience, c'est l'histoire de Madame de ***. Je l'admire si elle s'est donnée cette peine, mais je croirois volontiers que quelque charitable ami auroit pû l'en dispenser & la prendre. Je verrai bien au stile si je me trompe, si ce n'est que je sois si abrutie d'avoir lû tant de méchantes Lettres & d'avoir fait tant de sottes réponses, qui je ne me connoisse plus à discerner le bien d'avec le mal: car entre la maniere d'écrire de la Dame & de son ami, j'y trouve une grande difference. L'ordre voudroit que je finisse par quelque compliment, mais je n'en sai point faire: je pense mieux que je ne dis de vous.

Quel-

Quelques jours après j'envoyai cette hiſtoire à Mademoiſelle, & j'en reçûs cette réponſe. 1662.

A S. Fargeau ce 24. de Decembre 1662.

„ L'Hiſtoire que vous m'avez envoyée eſt „ admirable: eſt-il poſſible que l'on puiſſe „ parler de ſoi de cette maniere? Pour moi je „ croi encore que l'ón s'eſt voulu réjouïr, & „ que les endroits qui ne ſont pas tournez com- „ me il faudroit qu'ils fuſſent, c'eſt que l'on a „ voulu mieux imiter cette heroïne, preſumant „ ainſi de ſon éloquence & de ſa belle maniere „ de s'exprimer. Mademoiſelle de *** trouve „ fort mauvais qu'elle croye que ſon frere ait „ été amoureux d'elle; elle maintient qu'il „ n'en eſt rien, mais elle avoueroit plûtôt que „ pour ſe réjouïr il auroit fait ſemblant de l'ê- „ tre. Elle n'approuve pas que l'on le traite de „ vieux barbon: car elle le trouve aſſez jeune, „ & aſſez joli pour une telle Aminte.

„ Mais c'eſt trop en dire pour la veille de „ Noël, je crains que la charité ne ſoit un peu „ bleſſée.

„ Vous m'avez fait un fort grand plaiſir de „ me mander en détail le voyage de Dunker- „ que, car j'aime les relations exactes, & ſur „ tout quand elles ſont faites par des gens qui „ écrivent auſſi bien que vous faites. J'eſpere „ que le Carnaval vous va fournir matiere de „ m'en faire.

Dans ce tems-là Madame de *** ne ſe contentant pas du plaiſir que je lui avois donné en lui liſant l'Hiſtoire des amours de Meſdames de *** & de *** m'obligea encore de les mon-

trer au Maréchal *** & à la Comteſſe *** ſa
1662. belle-fille. Je la lûs à tous trois enſemble. Une autre fois je la montrai à la Comteſſe de *** & une autre fois la voulant lire à Madame de *** à la grille du Couvent de la Miſericorde où elle étoit alors, elle me pria de la lui laiſſer pour vingt-quatre heures ſeulement, me dit qu'elle la verroit mieux en ſon particulier, & qu'ainſi elle ne lui feroit pas perdre le plaiſir de ma converſation. Comme je la croyois une de mes meilleures amies, je ne me fis pas preſſer : cependant elle garda mon manuſcrit deux fois vingt-quatre heures pour le faire copier, & prêta cette copie. Au commencement de l'année 1663. je reçus cette Let-
ANN. tre de Mademoiſelle.
1663.

A S. Fargeau ce 14. *de Janvier* 1663.

„ JE ſuis bien aiſe de n'avoir point été à Paris „ à la mort de Madame : car quoi-que ce ne „ fût qu'un enfant, je crains tellement la „ mort, qu'elle me fait une grande peine à voir; „ & la proximité m'auroit attendrie aſſurément. „ Je ne ſuis point étonnée des marques que „ le Roi a données de ſa tendreſſe : car quoi- „ que l'on diſe de notre race, je vous aſſure „ que nous ſommes de très-bon naturel.

„ Par ce que je puis juger du Balet par le li- „ vre, je le trouve fort joli; je croi qu'il a fort „ diverti, car il étoit bien court. Je ne regrette „ point pourtant la quantité de recits : car je „ n'aime pas, comme vous ſavez, la muſique ; „ c'eſt à ma honte que je fais cet aveu. Je vous „ ſuis bien obligée des ſoins que vous avez de „ m'écrire; je vous aſſure que j'en ai de la re- „ connoiſſance.

Sur

Sur la fin de Janvier je reçûs encore cette Lettre de Mademoiselle. 1663.

A S. Fargeau ce 25. de Janvier 1663.

„ JE vous remercie du livre du Balet, je l'ai
„ lû avec plus de plaisir la seconde fois, a-
„ près avoir vû les observations que vous avez
„ faites sur les vers. Il ne m'appartient pas de
„ faire des jugemens sur des choses, après a-
„ voir vû les votres: il ne faut que les approu-
„ ver. Je vous remercie aussi du Sonnet, il
„ me paroît bon, c'est un ouvrage plus se-
„ rieux.

„ Votre Lettre merite un bien grand remer-
„ ciment, car elle est pleine de bien des choses
„ divertissantes; mais j'en ai un plus serieux
„ à vous faire de ce que Madame d'Anneuil
„ m'a mandé que dans l'extrémité de son fils
„ aîné, vous lui aviez fait esperer de bien trai-
„ ter son frere de Masy à ma consideration:
„ je vous en suis fort obligée, car ce sont des
„ personnes que je considere, & Masy est un
„ fort honnête garçon.

Le fils aîné de Madame d'Anneuil étoit mon Lieutenant, & sa Charge qui valoit alors vingt-mille écus m'appartenoit en cas de mort.

Si j'avois gardé les copies de mes Lettres à Mademoiselle, cela serviroit fort à l'intelligence des siennes. Je reçûs celle-ci alors.

A S. Fargeau ce 11. *de Fevrier* 1663.

„ QUand le Prince de Dannemark auroit
„ toute l'éloquence de Ciceron, tant
„ qu'il

„ qu'il ne parlera point de se marier avec ma
1663. „ sœur, je le trouverai très-mal-habile hom-
„ me, car j'aime ma sœur, & je suis persuadée
„ que ce lui seroit beaucoup d'honneur que de
„ l'avoir.

„ Je croi que le Bal étoit beau, j'en ai tant
„ vû qu'il m'est aisé de me le representer.

„ Rien n'est si beau que toutes les liberali-
„ tez du Roi; je me réjouïs de le voir de bon-
„ ne humeur, j'espere que vous y aurez vo-
„ tre part quelque jour.

„ Mademoiselle de *** me fait pitié, car
„ rien ne me paroît plus terrible que de ma-
„ rier les gens par force.

„ Mon souper est venu, c'est pourquoi il
„ faut que je finisse ma Lettre.

Après quatre mois d'instances pour la reparation de l'outrage commis en la personne de l'Ambassadeur de France à Rome, le Pape fit enfin pendre un *Corse* & un *Sbirre*, & exila le Cardinal *Imperiale*.

Mais les choses s'étant fort aigries depuis le commencement de cette brouillerie, le Roi fit revenir le Duc de Crequi, & se disposa à se faire faire par les armes, une plus grande satisfaction de l'offense qu'il avoit reçuë. Le Pape de son côté leva des troupes.

Le 14. de Fevrier 1663. le Cardinal d'Est Protecteur de France arriva à la Cour, pour aviser aux moyens de mettre le Pape à la raison.

Dans ce tems-là le Roi donna ordre aux Cardinaux Maldachini & Mancini de la faction de France, & à Bourlemont Auditeur de Rotte, de sortir incessamment de Rome & de l'Etat Ecclesiastique.

Le

Le Cardinal *Imperiale* s'étoit retiré à Gennes sa patrie ; mais le Roi ayant témoigné à l'Ambassadeur de cette Republique qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle retirât un homme qui lui avoit manqué de respect, l'Ambassadeur l'écrivit au Senat, & le Cardinal fut aussi-tôt chassé de Gennes. 1663.

Le Roi étoit alors non seulement absolu dans ses Etats, mais il donnoit encore la loi à tous ses voisins, & il n'y en avoit point qui n'apprehendassent de lui déplaire.

Il y eut au Pont de Beauvoisin une conference entre le Duc de Crequi & l'Abbé Rasponi, mais elle fut rompuë sans pouvoir rien conclure.

Six jours après l'arrivée du Cardinal d'Est à la Cour je reçûs cette Lettre de Mademoiselle.

A S. Fargeau ce 18. *de Fevrier* 1663.

„ TOutes les relations que l'on m'a faites „ des assemblées de masque m'ont telle- „ ment plû, & cela m'a paru quelque chose de „ si divertissant, & particulierement ce que „ vous m'en avez écrit, que je croi que s'il avoit „ fait un beau tems, aussi bien qu'il en fait un „ fort vilain, je serois allée à celle dont vous „ me parlez qui sera à la mi-Carême ; mais „ comme je n'aime pas les plaisirs accompagnez „ de peines, attendu les neiges, je ne bougerai „ d'ici, & garderai le desir de voir des masques „ jusqu'à l'année qui vient : car je pense que „ mon exil sera fini pour lors. Si je vous disois „ que j'ai vû ici des masques tous les trois „ jours, de differens, & en grand nombre, tan-

„ tôt

„ tôt de beaux & tantôt de ridicules, peut-être
1663. „ ne me croiriez-vous pas ? cela eſt pourtant.
„ Sur cette verité je finis.

Quelque tems après je reçûs cette Lettre de Mademoiſelle.

A S. Fargeau ce 3. d'Avril 1663.

„ J'Aurois été bien fâchée que vous fuſſiez „ mort, j'aurois perdu un bon ami, mais „ Dieu y a eû égard, & je croi auſſi, à ce que „ vous n'êtes pas encore aſſez ſage pour mou- „ rir.

„ Je ne prends nulle part au voyage de S. „ Germain, mais bien à celui que vous ferez „ en Bourgogne.

„ Il eſt vrai que le monde eſt bien de mau- „ vais goût de faire des combats à qui aura *** „ & que l'on n'en ait point fait pour Menne- „ ville; d'un autre côté il y a de quoi morali- „ ſer, mais comme je ne veux fâcher perſon- „ ne, je ne moraliſerai pas : je dirois de *** „ & de *** que chacun eſt à plaindre en ſa fa- „ çon.

Le deſordre de mes affaires domeſtiques & les dégoûts que je recevois à la Cour m'obligerent dans ce tems-là de faire un petit voyage en Bourgogne ; & comme je voulois avoir l'honneur de voir Mademoiſelle en paſſant, j'en demandai la permiſſion au Roi. Il me répondit froidement qu'il ne le défendoit à perſonne, & là-deſſus je fis mon voyage. Mademoiſelle me reçut le mieux du monde à S. Fargeau; & me parlant un jour du ſujet de ſa

diſ-

disgrace, elle me témoigna son chagrin contre le Maréchal de Turenne, qui étoit celui, 1663.
disoit-elle, qui portoit le Roi à la presser d'épouser le Roi de Portugal. Elle me dit que l'interêt de l'Etat étoit de lui faire vendre son bien en faisant ce mariage : qu'on en tireroit quinze millions, avec lesquels le Roi de Portugal feroit la guerre à l'Espagne, mais que ce n'étoit pas là son compte, vû que si ce Roi venoit à ne se pas maintenir dans le Trône, il faudroit qu'elle revînt en France comme une miserable Princesse sans Royaume & sans bien : qu'outre cela ce Roi étoit une espece de fou, fort mal-fait de sa personne : elle me demanda ensuite en riant, s'il étoit honnête à elle de refuser un mari à cause qu'il étoit estropié : je lui répondis qu'il n'y avoit rien de si honnête, & que si elle n'eût pas voulu se contenter de son seul mari, elle ne se fût pas soucié comment il eût été fait.

Après avoir demeuré cinq jours à S. Fargeau, je m'en vins à Bussy où ayant appris la mort de S. Pouange, beau-frere de M. le Tellier, je lui en fis un compliment. J'en reçûs cette réponse.

MONSIEUR,

„ Vous avez trop de bonté de prendre part
„ à la douleur que la mort de M. de S. Pouan-
„ ge m'a donnée, parce que je n'ai jamais été
„ assez heureux pour vous obliger par mes très-
„ humbles services à vous interesser en ce qui
„ me touche ; mais si j'ai jamais occasion de
„ vous en rendre aucun, je vous supplie très-
„ hum-

„ humblement de croire que je vous témoignerai que je suis avec beaucoup de passion,
1663. „

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-affectionné serviteur,

LE TELLIER.

A Paris ce 22. de Mai 1663.

Je partis trois jours après pour m'en retourner à la Cour. En arrivant à Paris, j'appris que le manuscrit que j'avois prêté à Madame de *** [de la Baume] étoit public. Je n'allai trouver, & je lui dis ce qu'on m'avoit appris; qu'elle y prît garde, parce que si cela étoit je ne pourrois soupçonner qu'elle, ne l'ayant jamais laissé à d'autres. Elle me répondit avec tant d'assurance, & même avec tant de reproches, du tort que je lui faisois, que je lui demandai pardon d'avoir osé douter un moment de sa fidelité.

L'affaire de Lorraine ne s'étant pû accommoder, le Roi resolut d'aller lui-même assieger Marsal, le Maréchal de la Ferté Seneterre fut nommé General de cette armée, que le Comte de Guiche & Pradel eurent ordre d'assembler [en qualité de Lieutenans Generaux]. Je me preparai donc pour aller faire ma Charge à cette expedition, [quelque peine que j'eusse d'obeïr à des gens à qui j'avois toujours commandé; mais je voulus en faire ma cour, & en le faisant remarquer au Roi quand je pris congé de S. M. je lui dis que je trouvois toutes les peines legeres & même honorables quand il s'agissoit de le servir;] & comme je n'avois point

point d'argent, je suppliai très-humblement Sa Majesté, de me faire avancer mes appointemens pour quatre mois seulement qui restoient pour le tems qu'on avoit accoûtumé de les payer. Hé bien, Bussy, me répondit-il, il faudra voir. Cette maniere extraordinaire à mon égard, de répondre avec un visage gai, me persuada que mon affaire étoit faite, & d'autant plus que les Officiers Generaux recevant d'ordinaire en ces rencontres une gratification de la Cour, je me contentois d'une avance de quatre mois de mes appointemens. Je partis toûjours avec quatre mille francs que je trouvai dans la bourse de ma Cousine de Sevigni, & je laissai un de mes gens pour toucher mes appointemens, que je croyois infaillibles: cependant je me trompai. Et cela avec les autres dégoûts qu'on me donnoit tous les jours, fait bien voir qu'on me vouloit réduire par la necessité à me défaire de ma Charge. 1663.

J'arrivai le 26. d'Août au camp de Marsal dans mon carrosse avec Briord & Hauterive. J'y fus quinze jours à faire un biouac fort exact par le plus mauvais tems du monde, & le Roi étant arrivé à Metz, & de là à Nomeni, le Duc de Lorraine lui donna contentement: on lui rendit son païs, & il rendit Marsal au Roi. Après cela, Sa Majesté vit sa Cavalerie en bataille au dessus de Nomeni; elle étoit de quinze escadrons faisant deux mille chevaux effectifs.

Il est bon de remarquer dans cette rencontre que l'on n'avoit laissé dans mon Regiment que la Compagnie seule de Mestre de Camp General, & cette Compagnie étoit reduite à trente Maîtres dans le tems que la plûpart étoient à cinquante.

Lors-

Lorsque j'eûs ramené la Cavalerie dans ses
1663. garnisons aux environs de Marsal, j'écrivis au Roi, que je suppliois très-humblement de se souvenir de moi lorsqu'il voudroit disposer du Gouvernement de Marsal, & [le Comte du Lude lui rendit ma Lettre;] j'écrivis en même tems à M. le Tellier, que je le priois de m'adresser les ordres des garnisons de la Cavalerie, à quoi il me fit cette réponse.

MONSIEUR,

„ J'aurois bien voulu vous pouvoir procurer la satisfaction que vous avez desirée, de „ recevoir les ordres pour le département de „ la Cavalerie ; mais vous savez que suivant „ l'usage, je n'ai pû m'empêcher de les adresser à M. le Maréchal de la Ferté Seneterre, „ qui commandoit l'armée en chef, & que „ c'est à lui à les distribuer ainsi qu'il jugera à „ propos. Vous devez croire que dans les choses qui dépendront de moi, vous me trouverez entierement disposé à contribuer à vos „ avantages, ayant beaucoup de passion de vous „ témoigner que je suis véritablement,

MONSIEUR,

Votre, &c.

A Paris ce 19. de Septembre 1663.

Marsal fut donné à Favri Lieutenant des Gardes du Corps, qu'il n'y avoit qu'un an qui avoit achetté cette Charge.

Le

Le Maréchal de la Ferté Senecterre ayant reçû les ordres des garnisons de l'armée, me 1663. mit entre les mains ceux de la Cavalerie, sachant bien, me dit-il, qu'ils se devoient adresser à moi, & que l'usage contraire étoit un méchant usage. Je lui en sus le gré que je devois, & je distribuai ces ordres à chacun : ce qui me donna de la considération dans la Cavalerie, qui étoit presque la seule chose qui me restât à esperer pour sauver les apparences.

Après cela je m'en vins passer en Bourgogne, & delà à la Cour.

Pendant mon voyage ayant fait réflexion sur tous les maux qu'on me faisoit tous les jours, dont je ne voyois pas encore le bout, je fis résolution de parler au Roi plus nettement que je n'avois encore fait ; & comme il étoit difficile que j'eusse une conversation avec Sa Majesté assez longue pour lui dire tout ce que je voulois qu'il sût, je lui fis ce Placet que je lui demandai en grace de lire en le lui présentant.

AU ROI.

SIRE,

„ Après les malheurs qui me sont arrivez, „ & entre autres de n'avoir point été Chevalier de l'Ordre, le desespoir m'auroit fait „ retirer de la Cour, si j'avois voulu croire „ des gens qui me disoient que lorsque Votre „ Majesté avoit pris de mauvaises impressions „ de quelqu'un, Elle n'en revenoit jamais : „ & si au contraire je n'avois pas toûjours été

„ fortement perſuadé qu'ayant le cœur plein
1663. „ de gloire & de juſtice, elle auroit la bonté
„ d'examiner un jour ſi je méritois les traite-
„ mens que j'avois reçûs, & de vouloir con-
„ noître par elle-même ſi les choſes que mes
„ ennemis lui avoient dites de moi étoient vé-
„ ritables. C'eſt donc ſur ce fondement-là,
„ SIRE, que je viens très-humblement ſup-
„ plier Votre Majeſté de lire ce Placet, & de
„ juger par les véritez que je lui vais dire, ſi
„ je n'ai pas eû une grande confiance en la
„ bonté & en la juſtice de Votre Majeſté, pour
„ avoir reçu avec le reſpect & la réſignation
„ que j'ai eûes tout ce qui m'eſt venu de ſa part.

„ Il y a vingt-cinq ans, SIRE, que j'étois
„ Meſtre de camp d'un Regiment d'Infante-
„ rie, à la tête duquel je ſervois ſous M. le
„ Cardinal de la Valette General de l'armée,
„ & ſous M. le Maréchal de Grammont, pour
„ lors un des Maréchaux de camp. Depuis ce
„ tems-là, SIRE, je me ſuis trouvé dans
„ toutes les occaſions les plus conſiderables
„ juſqu'à la guerre civile, que me trouvant
„ Lieutenant de Votre Majeſté dans la Pro-
„ vince de Nivernois, dont le Marquis de S.
„ André Monbrun Gouverneur, étoit abſent:
„ je puis dire (& M. le Maréchal de Cleram-
„ baut l'a bien dit auſſi) que je lui aidai fort à
„ la priſe de Monrond. La Reine Votre Me-
„ re, SIRE, peut encore témoigner à Votre
„ Majeſté les ſervices que je rendis en ces
„ tems-là; ſoit en fourniſſant des armes à l'In-
„ fanterie de l'armée lorſqu'elle vint à Gien,
„ ſoit en lui envoyant du pain de munition à
„ point nommé dans le tems que toutes les
„ Provinces voiſines ne donnoient rien que par
„ la

„ la force. A la fin de cette guerre, SIRE,
„ Votre Majesté eût la bonté pour reconnoî- 1663.
„ tre les services que j'y avois rendus, de trou-
„ ver bon que je recompensasse la Charge de
„ Mestre de camp General de la Cavalerie le-
„ gere à M. le Maréchal de Clerambaut. Il
„ y a neuf ans passez que j'en suis pourvû, &
„ si pendant ce tems-là j'avois été assez heu-
„ reux pour qu'on m'eût rendu justice en fai-
„ sant connoître à Votre Majesté comment je
„ servois, je suis assuré qu'elle m'auroit trai-
„ té plus favorablement qu'elle n'a fait. Je ne
„ me suis pas rebuté, SIRE, comme j'ai dit
„ à Votre Majesté : car je sai que vous êtes
„ bon & juste ; que vous voulez tout savoir,
„ & que s'il est possible qu'on vous surprenne,
„ cela ne peut pas durer long-tems. Je sai,
„ SIRE, que tout au plus Votre Majesté ne
„ feroit point de grace à des gens de mérite,
„ qu'elle auroit d'ailleurs quelque sujet de
„ haïr, mais qu'elle leur rendroit justice. A
„ plus forte raison, SIRE, à un fidelle Sujet
„ qui depuis sa plus grande jeunesse jusqu'à
„ quarante ans vous a servi dans des Charges
„ considerables & dans des occasions d'impor-
„ tance, & qui se trouve aujourd'hui abîmé
„ de dettes qu'il a faites en vous servant. Je
„ ne demande pas à Votre Majesté, SIRE,
„ de l'argent de ses coffres, quoi-qu'il me soit
„ dû plus de quatre-vingts mille livres de mes
„ appointemens. J'attendrai de Votre Majesté
„ quelque grace qu'elle me pourra faire lorf-
„ qu'elle en trouvera l'occasion ; mais je la
„ supplie très-humblement de considerer que
„ j'avois six-mille livres d'appointemens ordi-
„ naires, ma pension de six mille livres, &

1663. „ sept mille deux-cens livres d'extraordinaire „ pendant la guerre. La paix se faisant, SIRE, „ je me suis bien attendu que ces appointe- „ mens extraordinaires seroient supprimez, „ mais pour la pension dont tous les Mestres „ de camp Generaux ont joui, & qui m'avoit „ été confirmée en consideration de cette Char- „ ge, je ne pensois pas être assez malheureux „ pour la perdre dans le tems que Votre Ma- „ jesté, SIRE, en a donné aux moindres Of- „ ficiers de ses armées. C'est ce qui m'oblige „ aujourd'hui à la supplier très-humblement de „ me la faire rétablir : car en verité, SIRE, „ je n'ai plus moyen de vivre,

BUSSY RABUTIN.

A Paris ce 20 d'Octobre 1663.

Le Roi ne fit point de réponse à ce Placet.

[Le 9. de Novembre 1663. les Ambassadeurs des treize Cantons Suisses firent leur entrée à Paris en grande magnificence. Ils venoient renouveller l'alliance.

Le Roi les traita d'abord ; puis le Duc d'Orleans ; le Prince de Condé ; la Duchesse de Longueville, à cause de sa Principauté de Neuchatel ; Eugene de Savoye, Comte de Soissons, Colonel des Suisses en France ; le Maréchal de Grammont ; le Maréchal de Turenne ; le Maréchal de Villeroi & le Maréchal d'Aumont comme Gouverneur de Paris. Le Maréchal de Turenne m'envoya prier à son dîner pour lui aider à faire l'honneur de sa Maison. C'étoient de grands festins qui coûtoient cinq à six mille livres. On y but à la santé de beaucoup de gens, mais sans débauche. Les Suisses rebutez de leur ancienne reputation se tin-

tinrent fort ſur leurs gardes, & mirent beaucoup d'eau dans leur vin. 1663.

Le 18. Novembre le Roi & les Suiſſes firent ſerment à Notre-Dame ſur les Saints Evangiles d'entretenir le Traité fait entr'eux.

Dans ce tems-là la Ville d'Avignon chaſſa la Garniſon du Pape, & ſe mit ſous la protection du Roi ; & la même choſe ſe fit dans tout le Comtat.]

Dans le même tems je reçus une Lettre de Mademoiſelle.

A Eu, ce 28. *de Novembre* 1663.

„ VOici l'unique réponſe à vos Lettres: car „ je pretends que vous m'en écriviez qua- „ tre contre moi une, & je croi que je vous „ ferai plaiſir : car que peut-on mander d'un „ deſert comme celui-ci où on ne verra per- „ ſonne de tout l'hiver, les chemins étant in- „ acceſſibles pour les gens de lointaine con- „ trée, comme vous pourriez dire vers Paris, „ & les vents étant tels dans les plaines par „ où il faut que les voiſins viennent, qu'il n'y „ en a pas un qui ne redoute le Nord-Oüeſt, „ qui eſt frequent en ce païs, comme une bête „ farouche. Ainſi j'aurai le tems de lire les „ Lettres que l'on m'écrira, & peu d'eſprit, „ & encore moins de matiere à y répondre.

„ On me mande que le Roi vous a conſul- „ té autant que le Maréchal de Turenne ſur „ ſes nouvelles levées de Cavalerie, mandez- „ moi s'il eſt vrai : car vous ſavez combien „ je m'intereſſe à tout ce qui vous eſt avanta- „ geux.

Onze jours après je reçus cette Lettre de
1663. Mademoiselle.

A Eu ce 9. de Decembre 1663.

„ JE ne puis m'empêcher de me réjouïr avec „ vous de votre succession, quoi-qu'elle „ ne soit pas grande : quand la bonne fortune „ commence à en dire aux gens elle continuë, „ j'espere qu'elle fera son devoir puisqu'elle „ commence, & que le Roi vous traite bien : „ tout de bon j'en ai bien de la joye.

Le 15. de Decembre le Roi fit quatorze Ducs: il se souvenoit du tems de sa minorité, que le Parlement de Paris voulut gouverner l'Etat; & pour empêcher que pareil desordre n'arrivât pas une autre fois, il vouloit mettre dans ce Corps-là des gens qui fussent dans les interêts de la Cour, & qui retiendroient les mal intentionnez dans leur devoir.

[Voici la liste de ces Ducs.

Henri de Bourbon, ci-devant Evêque de Mets, donné de Henri IV. & de d'Entragues, Marquis de Verneuil.

Charles de la Porte, Maréchal de la Meilleraye.

N... d'Etrées, Maréchal de France.

Antoine de Grammont, Maréchal de France.

Armand de la Porte, dit Mazarin, Grand Maître de l'Artillerie.

Nicolas de Neuville, Maréchal de Villeroi.

N... de Rochechouart, Marquis de Mortemar.

Charles de Blanchefort, Marquis de Crequi.

François de Beauvilliers, Comte de S Aignan.

N...

N... Comte de Foix.

N... Du Pleſſis Auger de Liancour. 1663.

N... Potier Comte de Treſmes.

Anne de Noailles.

N... du Cambout, Marquis de Coaſlin.]

Le 12. de Janvier 1664. arriva à la Cour le Comte Strozzy de la part de Leopold d'Autriche Empereur, lequel vint demander au Roi du ſecours contre le Turc, ce que Sa Majeſté lui accorda. ANN. 1664.

Sur ce que j'avois encore fait compliment à Mademoiſelle ſur la mort d'une de Meſdemoiſelles ſes Sœurs qui n'étoit pas morte, elle m'écrivit cette Lettre.

A Eu ce 25. de Janvier 1664.

JE ne croi pas que de votre vie il vous prenne envie de m'écrire ſur aucune mort après ces deux-ci, ſi ce n'eſt pour leur porter bonheur: car on vous peut dire ſans vouloir vous déplaire en cette occaſion.

Les gens que vous tuez ſe portent aſſez bien.

Pour moi je ſuis fort tranquille maintenant; la gueriſon de ma Sœur m'a remiſe du trouble & du déplaiſir que ſon mal m'avoit cauſé en toute maniere: car je crains que l'on ne penſe ce que je ne penſe pas. Je ne ſonge qu'à me porter bien & à tâcher de reconnoître les bontez que tous mes amis me témoignent: vous ſavez la part que vous y avez.

Les affaires de Rome ne s'accommodant pas, le Roi reſolut d'envoyer une armée en Italie, commandée par le Maréchal du Pleſſis-Praſlin. Je priai Sa Majeſté de trouver bon que j'allaſſe faire ma Charge dans cette armée, il me té-

1664. moigna qu'il en feroit bien-aife, & moi je fus ravi d'aller fervir fous un General de mes amis, qui me donneroit des occafions de meriter, & qui ne cacheroit pas mes fervices. Ce qui redoubloit encore ma joye, c'étoit que j'en voyois dans le Maréchal, de ce qu'il m'avoit auprès de lui. Je le priai de prendre fon chemin par Buffy, & je partis de Paris le 3. de Fevrier pour l'y aller attendre. Il y fut deux jours, & delà il s'avança jufqu'à Lyon, où il avoit ordre d'attendre des nouvelles de la Cour.

Cependant je travaillois à mon équipage & à chercher de l'argent pour ma Campagne; & pour cet effet à faire faire des avances par mes Fermiers (car des fecours de la Cour je n'avois pas fongé un moment à en demander) lorfque j'appris que l'accommodement s'étoit fait à Pife le 12. de Fevrier, & que le Maréchal s'en retournoit à la Cour où je ne mis pas long-tems à le fuivre.

Les Gazettes ont tant dit les articles de ce Traité, & l'Hiftoire en parlera tant que je n'en dirai rien davantage.

Le Roi ayant refolu d'aller paffer l'été à Fontainebleau, je priai Mademoifelle qu'elle nous donnât à Monglat & à moi l'Hôtel de Monpenfier pour y loger, elle me fit cette réponfe.

A Eu ce 27. d'Avril 1664.

„ VOus devez croire & M. de Monglat & „ vous, que vous avez quelque credit au- „ près de moi, & que je vous donnerois vo- „ lontiers tout mon logis, fi je ne l'avois pro- „ mis à Beloi qui m'a demandé il y a plus de

„ deux

„ deux mois d'y loger. Comme je souhaitte 1664.
„ qu'il y ait plus d'un logement, car je n'ose
„ en assurer, je le manderai à mon Concierge.
„ Je voudrois presentement être Fée pour y
„ pouvoir en un moment faire une belle mai-
„ son, peut-être que je m'en servirois aussi à
„ autre chose; mais toûjours ma principale in-
„ tention seroit de servir mes amis, & d'être
„ en état de cela: car je ne souhaite de bonne
„ fortune en ce monde que pour la partager
„ avec eux.

Au commencement de Maí, le Roï fit une Fête à Versailles de la maniere dont il fait toutes choses, c'est-à-dire, la plus galante & la plus magnifique qu'on puisse imaginer: je la vis & je l'admirai, & quoique les mauvais traitemens qu'on reçoit de la part d'un Maître, empêchent d'ordinaire d'approuver ce qu'il fait, j'étois rempli d'une si grande estime pour le Roi, & je le trouvois si parfait en toutes choses, que je l'excusois sur les injustices qu'on me faisoit à la Cour, & je les attribuois à tout autre qu'à lui.

Dans ce tems-là ma Femme entreprit de faire resigner l'Abbaye de Rougemont à sa sœur de Rouville Prieure de S. Julien, par Lucrece de Rochefort titulaire de cette Abbaye, & de faire unir les deux Benefices. Lorsqu'elle me proposa son dessein je le trouvai assez difficile; cependant elle fit si bien que l'Abbesse de Rougemont resigna à condition d'une pension de huit cens livres, & de l'union des deux Benefices. Quand je vis les choses en cet état-là, je m'employai pour les mettre en leur perfection. Je parlai au Pere Annat Jesuite, Confes-

—— ſeur du Roi, qui nous fit obtenir le Brevet de
1664. Sa Majeſté pour l'union.

Pendant ce même mois de Mai le Roi voulant tenir à l'Empereur la parole qu'il lui avoit donnée de contribuer au ſecours de la Chrétienté contre le Turc, fit marcher ſix-mille hommes en Allemagne; ſavoir quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux.

Le Roi fut aſſez long-tems à ſe declarer pour le Generalat de ces troupes, & enfin [il ſurprit toute la Cour, quand il] nomma le Comte de Colligni. Ce n'eſt pas qu'il y eût dans le Royaume un Gentilhomme de plus grande qualité ni plus brave que lui, mais il avoit ſervi contre le Roi le Prince de Condé tant qu'il avoit été en Flandres, & il n'avoit pas eû d'occaſion depuis ce tems-là d'effacer cette tache. Il eſt vrai que le Cardinal Mazarin, rempli d'une grande eſtime pour Colligni, l'avoit voulu débaucher du ſervice du Prince pendant la guerre, & en avoit donné ſi bonne opinion au Roi, que depuis la paix, Sa Majeſté l'avoit toûjours regardé avec diſtinction.

La Feuillade, & Poduils Gentilhomme Alleman, furent les Maréchaux de Camp de cette armée, & Gaſſion commanda la Cavalerie.

Dans ce tems-là Madame de *** [la Baume] s'étant brouillée avec ſa bonne amie Madame de Sourdis, celle-ci crût lui mettre un ennemi conſiderable ſur les bras en me découvrant la trahiſon qu'elle m'avoit faite. Elle me dit donc que Madame de *** [la Baume] avoit fait copier le manuſcrit que je lui avois prêté & qu'elle lui avoit montré cette copie, dont elle me dit tant & de ſi grandes particularitez, qu'avec ce que j'en avois déja oüi dire la premiere fois, je n'en doutai

doutai nullement. J'écrivis auſſi-tôt un Billet à Madame de *** [la Baume] par lequel je la priois 1664.
de ſe trouver le lendemain matin chez Madame de *** où nous étant enfermez tous trois dans une chambre, je lui dis que j'avois été bien-aiſe de lui parler devant une de ſes amies; qu'elle ſe pouvoit ſouvenir qu'il y avoit un an, que ſur ce qu'on m'avoit donné avis que le manuſcrit que je lui avois prêté étoit dans le monde, je lui avois dit d'y prendre garde; qu'elle m'avoit aſſuré ſi hardiment que cela ne pouvoit point être, que je ne lui en avois pas parlé depuis: que preſentement je ſavois, à n'en pouvoir douter, qu'elle l'avoit fait copier: que ce n'étoit pas pour lui demander quelque éclairciſſement là-deſſus que j'avois voulu avoir une conference avec elle, parce que je la tenois convaincuë, que je lui voulois ſeulement faire une priere pour la derniere fois de ma vie, qui étoit de brûler ce manuſcrit, & de retirer les copies qu'elle en avoit données, & qu'en ce cas-là, je me contenterois de n'avoir plus de commerce avec elle, ſans faire aucun bruit; mais que ſi j'apprenois qu'il courût par le monde, je me porterois contre elle à toutes les extrémitez que peut inſpirer la rage d'avoir été trahi pour avoir eû trop de confiance. Ses remords & le ton dont je l'avois pris la déconcerterent d'abord: cependant s'étant raſſurée, elle me répondit qu'elle n'avoit point fait copier mon manuſcrit, & me reprocha qu'après l'avoir prêté à mille gens, je la choiſiſſois pour la ſoupçonner; que puiſque je le voulois croire abſolument, je le cruſſe, & que ſi elle avoit cette hiſtoire, & qu'elle trouvât le moindre plaiſir à la montrer; mes me-

naces ne l'en empêcheroient pas. Je lui dis
1664. qu'elle avoit beau faire la fiere, que je ne doutois pas qu'elle n'allât bride en main là-dessus après ce que je lui venois de dire. La conversation se fût échauffée davantage si l'on ne fût venu dire qu'une Dame montoit l'escalier. Madame de *** [la Baume] sortit donc par un degré derobé, interdite, embarrassée, enfin abîmée de crainte & de confusion. Et la Dame s'en étant allée après une visite assez longue, nous commencions Madame de *** & moi à parler de l'infidelité de son amie, lorsque le Comte du Lude entra. Il lui dit que s'en allant à S. Germain, il étoit venu lui donner le bon jour en passant, & que comme il avoit fait la même chose à Madame de *** [la Baume] il l'avoit trouvée fort aigrie contre moi, qu'après l'avoir priée de lui en dire le sujet, elle lui avoit conté que je l'accusois d'avoir donné au public une Histoire que j'avois moi-même prêtée à plus de cinquante personnes. Je lui répondis que je ne l'avois lûë qu'à la Comtesse du *** au Maréchal du *** à la Comtesse de *** & à Madame de *** ausquelles je ne l'avois pas seulement donnée un moment à tenir, & que je ne l'avois jamais laissée qu'à Madame de *** [la Baume] pour vingt-quatre heures, qui me l'avoit retenuë encore autant contre la parole donnée : que s'il y avoit eû une autre personne qui eût pû partager mes soupçons, j'avois assez aimé Madame de *** [la Baume] pour la justifier preferablement à qui que c'eût été, mais qu'elle seule l'avoit eûë en sa disposition, & qu'ainsi je ne m'en pouvois prendre qu'à elle. Le Comte du Lude qui n'étoit pas tant venu pour l'excuser, car il la savoit coupable, que pour me radoucir, me dit qu'il falloit

voir

voir ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre;
qu'il lui sembloit que le moindre bruit que nous 1664.
ferions seroit le meilleur; j'en demeurai d'accord, pourvû qu'on supprimât le manuscrit; il me promit de faire son devoir sur cela pour l'un & pour l'autre, & retourna trouver Madame de *** [la Baume]. Deux heures après il me revint dire qu'il me répondoit que je n'entendrois jamais parler du manuscrit, & me fit comprendre qu'il l'avoit fait brûler devant lui. Là-dessus je lui donnai ma parole que je ne parlerois de Madame de *** [la Baume] ni en bien ni en mal.

Le 23. de Mai la Cour étant allée à Fontainebleau, & le Roi prenant lui-même le soin de donner des chambres aux grands Seigneurs & aux gens qu'il vouloit gratifier, j'en demandai une à Sa Majesté, qui me logea au Cheni avec beaucoup d'Officiers de la Couronne: & je me trouvai si bien traité en cette rencontre que je crûs que ma mauvaise fortune alloit changer. Il me sembla que la conjoncture étoit propre pour reparler de ma pension de Mestre de Camp General. Je consultai M. le Tellier là-dessus, qui me dit qu'il n'y avoit aucune difficulté. Je donnai donc au Roi un Placet pour cette affaire, & (ce qui ne s'étoit point encore pratiqué) je le lûs à Sa Majesté en le lui presentant, de peur que l'ayant donné avec les autres il ne se perdît.

Le Roi prit mon Placet, & me dit qu'il le verroit. Deux jours après en étant allé savoir la réponse de M. le Tellier, il me dit que lorsqu'il l'avoit rapporté, Sa Majesté lui avoit demandé si cela étoit juste, qu'il lui avoit dit qu'oui; que tous mes predecesseurs dans ma Charge avoient joui de cette pension, & moi-

même jusqu'à la mort du Cardinal : que sur
1664. cela le Roi lui avoit dit qu'il me l'auroit fait rétablir s'il avoit été content de moi, mais qu'il ne l'étoit pas, & que j'avois fait des plaisanteries de quelques personnes qu'il aimoit; qu'ensuite Sa Majesté lui avoit dit de me dire cela, & de lui rapporter ma réponse. Je lui répondis que je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire pour moi à la Cour: qu'après avoir reçu toutes les mortifications imaginables depuis cinq ans, lorsque je demandois la chose du monde la plus juste, on avoit à point nommé une plainte à faire de moi, pour avoir un prétexte de me refuser ; que s'il falloit quitter toutes mes esperances, me défaire de ma Charge & me retirer, j'en serois fâché, mais que je n'en serois point abbatu. M. le Tellier me dit qu'il y avoit remede à tout hormis à la mort, & qu'il ne falloit pas jetter le manche après la coignée ; qu'une marque que les choses n'étoient pas desesperées, c'étoit que le Roi me faisoit dire ce qu'il avoit sur le cœur contre moi, & qu'il vouloit savoir ma réponse, & que les affaires s'accommodoient toûjours depuis qu'on entroit en éclaircissement. Mais, ajoûta-t-il, ne sentez-vous rien sur votre conscience? N'avez-vous rien dit de *** ? [Madame] Comment de *** [Madame] lui repliquai-je, c'est la meilleure de mes amies, s'il est permis de parler ainsi d'une femme de son rang. C'est si peu de *** [Madame] ajoûtai je, que je m'en vais d'ici lui conter mon affaire, & la prier d'en parler au Roi. Mais vous me faites songer qu'il y a cinq ou six jours que Madame de *** me dit que la Comtesse de Soissons se plaignoit de moi, & ceci me pourroit.

roit bien venir de là. Cependant, Monſieur,
je vous ſupplie de dire au Roi que je ne lui de- 1664.
mande point de grace, s'il ſe trouve que j'aye
jamais rien dit contre la moindre perſonne qu'il
ait conſiderée. Si Sa Majeſté m'en faiſoit dire
plus de particularitez, je lui répondrois plus
préciſement. M. le Tellier me dit qu'il me
ſerviroit de tout ſon cœur, qu'il avoit été fort
ſurpris quand le Roi lui avoit parlé comme il
avoit fait; que je pouvois me ſouvenir que lorſ-
que je l'avois conſulté ſur mon Placet, il m'a-
voit répondu qu'il tenoit cette affaire infailli-
ble, que ce qui la lui faiſoit croire telle, c'é-
toit qu'outre la juſtice de ma demande, il lui
paroiſſoit que j'étois mieux à la Cour que je
n'avois encore été: que trois jours après mon
retour du voyage interrompu d'Italie, ſur ce
qu'on parloit devant le Roi d'une chanſon qu'on
avoit faite contre Sa Majeſté, quelqu'un de la
Compagnie ayant dit que c'étoit moi qui l'a-
vois faite, le Roi avoit répondu, cela ne peut
point être, S. Aignan m'a tant donné d'aſſu-
rance qu'il n'étoit pas capable de cela, que je
n'en doute point: que depuis il avoit vû que
Sa Majeſté m'avoit logé au Cheni avec la plû-
part des Officiers de la Couronne; mais qu'en-
fin il falloit me donner patience, & qu'aſſuré-
ment cela s'accommoderoit.

Au ſortir de là je m'en allai trouver Vardes
qui avoit beaucoup de credit auprès de la Com-
teſſe de Soiſſons. Je lui dis ce que m'avoit dit
Madame de *** & je le priai de ſavoir de la
Comteſſe s'il étoit vrai qu'elle ſe plaignît de
moi; qu'elle n'en avoit aucun ſujet; qu'étant
niéce du Cardinal Mazarin à qui j'avois été
tout-à-fait attaché, & femme du Comte de
Soiſ-

Soiffons de qui j'étois ami & ferviteur, elle
1664. pouvoit bien juger que je n'avois jamais manqué, & que je ne manquerois jamais de refpect pour elle. Vardes fe chargea de cette commiffion, & le jour même me vint dire que la Comteffe de Soiffons n'avoit jamais fait de plaintes de moi, & qu'elle avoit bien reçû mon compliment, & enfuite je lui allai rendre vifite fans entrer en aucun éclairciffement avec elle.

Pendant que Vardes étoit allé de ma part trouver la Comteffe de Soiffons, j'étois allé conter mon avanture au Duc de S. Aignan, lequel fe chargea de tâcher à découvrir ce que le Roi vouloit dire, & me promit de faire fon devoir.

Ce foir-là même étant allé chez Madame pour lui en parler, & l'ayant trouvée feule, je lui contai ce que m'avoit dit M. le Tellier. Comme je m'apperçûs qu'elle fourioit pendant que je lui parlois : Traitez-vous cela de bagatelles, lui dis-je, Madame, que vous en riez? Non, Buffy, me répondit-elle, au contraire je fuis fort fâchée de l'embarras où vous êtes; mais c'eft que cela me fait reffouvenir de quelqu'autre chofe plaifante; & pour celle qui vous regarde, le Roi me l'a dite & m'a défendu d'en parler : mais ce qui me furprend c'eft qu'il s'en prend à vous feul, & que cependant il y a d'autres gens mêlez dans cette affaire. C'eft donc une confpiration, lui dis-je, Madame? Non, me répondit-elle, c'eft une plaifanterie, de laquelle on dit que d'autres gens font avec vous. Là-deffus m'étant plaint de mon malheur à Madame, qu'auffi-tôt qu'il y avoit une raillerie malicieufe dans le monde on me l'attribuoit, & que le Roi le croyoit, fans me donner lieu

de

de me juſtifier, je la ſuppliai très-humblement de prier le Roi de m'écouter. Elle me le promit; & le lendemain à la Meſſe du Roi, elle lui dit le deſeſpoir où j'étois, & ſupplia Sa Majeſté de me donner un moment d'audience. Que me dira-t-il, lui répondit le Roi, qu'il eſt innocent? & le croirai-je pour cela? Vous verrez, lui dit Madame, ce qu'il vous dira. Que voulez-vous, Monſieur, ajoûta-t-elle, qu'il faſſe pour ſe juſtifier? il faut bien qu'il vous parle. C'eſt de l'argent, reprit le Roi, qu'il me veut demander. Non, Monſieur, repliqua Madame, Buſſy ne vous demande plus d'argent: il ne veut rien autre choſe de vous, ſinon que vous ne refuſiez pas de connoître ſon innocence; & après que vous en ſerez perſuadé, vous lui ferez payer ſa penſion ſi vous voulez. Je ſai bien que cette penſion eſt dûë à ſa Charge, reprit le Roi, & que les autres Meſtres de Camp Generaux en ont joüi; mais ces Meſtres de Camp Generaux ne faiſoient pas des plaiſanteries de tout le monde comme lui. Je ne ſai pas, reprit Madame, ce que les autres faiſoient, je connois fort Buſſy, il vient ſouvent me voir, jamais je ne lui ai entendu mal parler de perſonne, & j'ai oüi dire d'ailleurs que c'étoit un brave homme. O je ne parle pas ſur cela, dit le Roi, ce n'eſt que ſur ſa méchanteté, & vous ſerez bien-heureuſe vous-même ſi vous vous en ſauvez. La Meſſe ayant fini en cet endroit, la converſation finit auſſi. Madame me la conta de mot à mot l'aprèsdînée, & me dit qu'elle la recommenceroit le lendemain, que je ne me miſſe point en peine, & que je devois être perſuadé que mon affaire s'accommoderoit.

1664.

Le

Le lendemain Madame me dit que le Roi 1664. ne lui avoit dit ni oui ni non, mais qu'il falloit prendre cela en bonne part, & qu'elle me conseilloit de prendre l'audience de moi-même de concert avec S. Aignan, auquel elle me chargea de dire que le Roi la lui avoit accordée. Je le fis, & S. Aignan m'ayant fait entrer dans la chambre du Conseil un peu avant le Roi, Sa Majesté parut surprise & me tourna tout-à-fait le côté pour ne me donner aucune occasion de l'aborder. Un moment après il ressortit, & étant entré dans sa Garderobe, il dit à S. Aignan qu'il ne vouloit trouver personne avant lui dans la chambre du Conseil. S. Aignan lui répondit qu'il seroit obeï, qu'il voyoit bien que c'étoit à cause de moi, que Sa Majesté lui donnoit cet ordre, & que je lui avois dit qu'il avoit accordé à Madame cette audience pour moi. Le Roi lui dit que cela étoit vrai, mais qu'il m'appelleroit quand il voudroit que je lui parlasse, & qu'il ne vouloit pas que je prisse cette audience de moi-même. L'Huissier du Cabinet me vint dire de la part de S. Aignan de sortir, & que le Roi ne vouloit trouver personne dans la chambre du Conseil que les Ministres. Je sortis, & une demie heure après, S. Aignan me dit ce qui s'étoit passé dans la Garderobe entre le Roi & lui.

Quatre ou cinq jours après, S. Aignan me dit que Sa Majesté lui avoit témoigné qu'elle étoit desabusée de tout ce qu'on lui avoit dit contre moi. J'en fus fort aise, comme on peut croire; mais je lui répondis que je ne laissois pas de vouloir parler au Roi, afin de le preparer contre les mauvais offices à venir. Il approuva mon dessein, & me conseilla de me pre-

prefenter devant Sa Majefté toutes les fois qu'elle entreroit au Confeil, pour lui donner lieu 1664.
de m'appeller.

Mais avant que de dire le fuccès du confeil de mon ami, il m'arriva une chofe digne d'être contée.

Monfieur me dit dans ce tems-là qu'il avoit grande envie de voir des Maximes d'amour, qu'une paffion que j'avois alors m'avoit fait faire pendant l'oifiveté de la paix. Je lui promis de les lui apporter le lendemain: ce qu'ayant fait il eut l'honnêteté de me demander fi je voulois bien que Mefdames de Montaufier & de *** les entendiffent lire. Je lui répondis qu'il étoit le Maître, & nous étant enfermez dans fa chambre, je lui lûs ces Maximes.

Je lifois d'abord la queftion, & avant que de paffer outre, Monfieur, & enfuite les Dames la refolvoient fuivant leurs fentimens: après cela je lifois la Maxime. Mais je remarquai que Madame de *** toute jeune qu'elle étoit, avoit déja un bon fens fur l'amour, & bien droit, qui lui faifoit toûjours décider la queftion comme je l'avois décidée, moi qui y avois fongé long-tems.

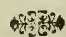
MAXI-

1664.

MAXIMES D'AMOUR, QUESTIONS, SENTIMENS ET PRECEPTES.

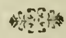
PREMIERE PARTIE.

De l'Amour qui espere.



Savoir ce que c'est que l'amour?

Vous qui vivez comme des bêtes,
Quand vous soupirez nuit & jour;
Et ne savez ce que vous faites,
Amans quand vous faites l'amour,
Votre ignorance est extrême.
Mais sachez pour en sortir,
Que l'amour est un desir,
D'être aimé de ce qu'on aime.



Savoir de quelle maniere il faut que les Dames se conduisent pour ne se pas perdre de reputation en aimant?

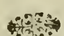
Beau sexe où tant de grace abonde,
Qui charmez la moitié du monde,

Aimez..,

Aimez, mais d'un amour couvert, 1664.
Qui ne ſoit jamais ſans myſtere ·
Ce n'eſt pas l'amour qui vous perd,
C'eſt la maniere de le faire.

Savoir s'il y a des ſecrets pour être aimé?

Si vous voulez rendre ſenſible
L'objet dont vous êtes charmé;
(Pourvû que dans le cœur il n'ait rien d'imprimé)
La recepte en eſt infaillible :
Aimez & vous ſerez aimé.



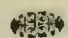
Savoir ſi l'on peut eſperer à la fin de ſe faire aimer d'une coquette?

Si vous aimez une coquette,
Qui ſoit inſenſible à vos maux,
Qui vous flatte, puis vous maltraite,
Et vous accable de rivaux :
Ne vous rebutez point, quelque ſot s'iroit pendre;
Ne vous rebutez pas, vous la verrez changer;
Attendez l'heure du Berger,
Tout vient à tems qui peut attendre.



Savoir quel eſt l'effet des larmes en amour?

Pleurez, amans, aux pieds de vos Maitreſſes,
Si vous voulez attirer leurs tendreſſes,
Qui pleure quand il faut des pleurs,
En amour eſt maître des cœurs.



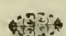
1664. Sur le même ſujet.

Amans qui n'avez point de charmes,
Ni de grace à vous exprimer,
Si vous voulez vous faire aimer,
Apprenez à verſer des larmes,
Les ſots qui pleurent à propos
Sont ſouvent preferez aux diſeurs de bons mots.



Savoir ſi l'on peut diſcerner le vrai d'avec le faux amant?

Lorſque l'on veut examiner,
(Sans prendre interêt dans l'affaire)
Le faux amant & le ſincere,
Il eſt aiſé de deviner.
Il n'en eſt pas de même,
Belle Iris, quand on aime:
Et voulez-vous ſavoir comment
En ce cas-là l'aveuglement
D'ordinaire eſt extrême,
Et qu'un trompeur à point nommé,
Perſuade quand il ſoûpire?
C'eſt qu'on deſire d'être aimé,
Et qu'on croit tout ce qu'on deſire.



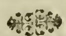
Savoir ſi les grands plaiſirs de l'amour ſont dans la tête ou dans les ſens?

Je ne borne pas aux deſirs
La paſſion la plus honnête,
Mais en amour les grands plaiſirs,
Sont dans la tête.

Savoir

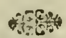
Savoir quelles ſont les veritables marques d'une grande paſſion ?

Vous demandez chaque jour
Quelles ſont d'un grand amour
Les preuves indubitables.
Les ſoins, les empreſſemens,
Sont les marques veritables
Des veritables amans.



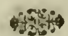
Savoir s'il ſe faut voir long tems pour s'aimer ?

C'eſt dans les premiers jours, qu'on ſe ſent enflamer,
Quand on attend plus tard, il n'en va pas de même ;
Si l'on voit quelque tems, les gens ſans les aimer,
Rarement on les aime.



Sur le même ſujet.

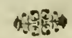
Vous nous dites d'un ton de Maître,
Que pour aimer il faut connoître ;
Voulez-vous ſavoir juſtement,
Ce qu'enſeigne l'experience ?
L'amour vient de l'aveuglement,
L'amitié de la connoiſſance.



Savoir

1664. Savoir ſi l'on a toûjours l'idée preſente de ſon amant, ou de ſa maîtreſſe en leur abſence?

Lorſque l'on aime extrêmement,
Et qu'on languit dans une abſence,
Iris, on ſonge inceſſamment
A la cauſe de ſa ſouffrance;
Mais ſi par fois on s'en diſpenſe,
(Si l'on peut citer des dictons)
On en revient bien-tôt à ſes moutons.

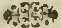


Savoir lequel eſt le plus difficile, de paſſer de l'amitié à l'amour, ou de retourner de l'amour à l'amitié?

Je tiens qu'il eſt fort difficile
Quand on a tendrement ſoûpiré plus d'un jour,
De faire à l'amitié retour,
Mais on n'en voit pas un de mille,
D'une longue amitié, paſſer juſqu'à l'amour.

Savoir quelle difference il y a de l'amour des hommes à celui des femmes?

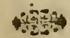
L'amour de la maîtreſſe a de la violence,
Je le ſai par experience,
Je le pourrois juſtifier.
Iris, s'il a de la conſtance,
Je ne dis pas ce que j'en penſe;
Mais vous ne me ſauriez nier,
Que l'amant n'aime le dernier.



Savoir

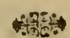
Savoir s'il est vrai que l'amour rend les gens fous ? 1664.

Vous qui prônez incessamment,
Qu'on est fou quand on est amant ;
Apprenez, en une parole,
Ce que l'amour est en effet ;
Il est fou dans une ame folle,
Et sage dans un cœur bien fait.



Sur le même sujet.

Je suis contre ce sentiment
Qu'on est fou quand on est amant :
On peut fort bien lorsque l'on aime,
Avoir encor de la raison ;
Mais alors qu'en tous lieux, & qu'en toute saison,
La prudence est extrême,
L'amour n'est pas de même.



Savoir si une grande amitié est compatible avec un grand amour, pour deux personnes differentes ?

Lorsque l'amour nous remplit bien ;
Hors cela nous ne sentons rien :
Quand on a pour Tirsis une extrême tendresse,
On n'aime Philis qu'à demi :
Enfin sur ce chapitre, on ôte à sa Maîtresse,
Tout ce qu'on donne à son Ami.

1664. Savoir si l'on peut apprendre à aimer par regles, comme l'on apprend les autres choses?

Quand à m'aimer je vous convie,
Vous m'en demandez des leçons :
Il n'y faut pas tant de façons,
Ayez-en seulement envie,
L'amour saura bien vous former,
Aimez, & vous saurez aimer.

Savoir en quel endroit on aime mieux, à la Ville, ou à la Campagne?

D'ordinaire à la Cour les cœurs sont tourmentez,
De l'amour & de la fortune :
A la ville souvent on voit trop de beautez,
Pour être fort constant pour une.
Mais rien ne fait diversion,
Aux Champs à notre passion.

Savoir pourquoi l'on voit si souvent des femmes de mérite, aimer de mal honnêtes gens, & d'honnêtes gens aimer des femmes sans mérite?

Lorsque l'on commence d'aimer,
On cache le desagreable ;
On montre ce qu'on a d'aimable ;
On veut plaire, on veut enflâmer ;
La plus aigre est douce & traitable.
Mais après que l'un l'autre on a pû se charmer,
On ne se contraint plus, pas même aux bienseances :
Ensuite chacun se déplaît :

Mais

lais de peur en rompant, de perdre ses avances,
On en demeure où l'on en est. 1664.

Savoir quelle est la plus aimable Maîtresse,
e la prude ou de la coquette?

Sylvandre dans l'incertitude,
uelle il aimeroit mieux, la coquette ou la prude,
t ne pouvant enfin se resoudre à choisir,
Me demanda quelle victoire,
Seroit plus selon mon desir.
Voulez-vous, lui dis-je, me croire,
La prude donne plus de gloire,
La coquette plus de plaisir.

Savoir s'il faut prendre au pied de la lettre,
ut ce que disent les amans?

L'hyperbole plaît aux amans,
ut est siecle pour eux, ou bien tout est momens,
t jamais au milieu, leur calcul ne demeure:
Ils vont tous dans l'extrêmité,
s disent que leur bien ne dure qu'un quart-d'heure,
Et leur mal une éternité.

Savoir si un grand amour peut compatir avec
ie grande gayeté?

Tirsis quand tu viens voir Caliste,
Tu lui parois toûjours content:
Cependant il est très-constant,

Que qui dit amoureux, dit triste.
1664. *Prends donc un air plus serieux,*
Fais voir ton amour dans tes yeux :
Car tant que l'on te verra rire,
On ne croira jamais que tu desire.

Sur le même sujet.

Je ne veux pas, Iris, que sans cesse on soupire.
Mais lorsqu'un grand amour a bien surpris un cœur,
Quoi-qu'on soit plus content, on aime moins à rire,
Et le véritable air, est celui de langueur.

Savoir quels sont les temperamens les plu propres à l'amour?

Tous les temperamens sont propres à l'amour,
Mais véritablement les uns plus que les autres.
Amans pleins de langueur, ne changez pas les vôtres,
Avec les gens de feu, vous perdriez au retour.
De ceux-ci la chaleur a plus de violence,
Mais d'ordinaire ils ont moins de perseverance :
Et quand ils aimeroient aussi fidellement,
Toûjours font-ils l'amour moins agréablement.
Je leur conseillerois en changeant leur nature,
De prendre, afin de plaire, en de certains momens,
De la langueur au moins le ton & la figure :
Car en se contraignant dans les commencemens,
Enfin ils pourroient fort bien prendre,
Et l'air & la maniere tendre.

Savo

Savoir s'il eſt vrai qu'un amant ne ſoit jamais 1664.
ontent ?

Lorſque l'on commence d'aimer,
Pour l'objet aimé l'on ſoupire;
Si-tôt qu'on a pû l'enflâmer,
a crainte de le perdre eſt un cruel martyre;
De ſorte qu'il eſt vrai de dire,
u'on n'eſt jamais content quand on eſt amoureux,
Iais que qui n'aime pas eſt encor moins heureux.

Savoir ſi le deſir de plaire n'eſt pas une ſuite
u deſſein d'aimer ?

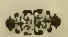
Vous voulez qu'on vous trouve belle,
Cependant vous êtes cruelle,
t vous nous aſſurez qu'on ne peut vous charmer.
Je ne vous croi pas trop ſincere,
Car enfin lorſque l'on veut plaire,
C'eſt ſigne que l'on veut aimer.

Savoir lequel eſt le plus ſûr à une Dame
our ſe faire fort aimer, d'être facile, ou dif-
icile à ſe rendre ?

i vous voulez nos cœurs, juſqu'à l'éternité,
t ne trouver jamais la fin de nos tendreſſes,
aites vous bien valoir par la difficulté;
ar ce qui fait durer nos feux pour nos Maîtreſſes,
Outre leur complaiſance, & leur fidelité)
'eſt la peine & le tems qu'elles nous ont coûté.

1664. Savoir ce qu'on doit croire du dépit d'un amant?

Lorſqu'à nos vœux la belle Iris contraire,
Se rit des maux que l'on ſouffre en l'aimant,
On fait deſſein au fort de ſa colere,
De la quitter, & l'on en fait ſerment;
Mais des ſermens que le dépit fait faire,
Contre un objet qu'on aime cherement,
Autant en emporte le vent.



Savoir ſi le plus de merite eſt préférable au plus d'amour?

Vous ſouhaitez que je vous die,
Qui je choiſirois pour amant,
D'un homme d'un petit genie,
Qui m'aimeroit infiniment,
Ou d'un homme à merite rare,
Qui m'aimeroit par maniere d'aquit.
Puiſqu'il faut que je me declare,
Je baiſerois les mains au bel eſprit:
En voici la raiſon, Carite,
Raiſon plus claire que le jour:
Il eſt bon en amour d'avoir bien du merite,
Mais néceſſairement il y faut de l'amour.

Savoir ſi l'on peut aimer ſans eſperance?

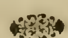
Lorſque vous trouvez un amant,
Qui vous dit que ſous votre empire,
Son cœur inceſſamment ſoupire,
Sans eſpoir de ſoulagement:

Sous

Sous une modeſte apparence,
Il vous veut ſurprendre en effet: 1664.
Car pour aimer ſans eſperance,
Perſonne ne l'a jamais fait.

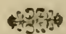
Savoir comment une femme en doit uſer lorſqu'un homme qu'elle ne veut pas aimer lui écrit?

Quand quelque galant vous écrit,
Dont vous mépriſez la conquête,
Vous croyez être fort honnête,
De lui mander que ce qu'il dit,
Ne fait que vous rompre la tête.
Apprenez que c'eſt une erreur,
Et qu'en de telles conjonctures,
Iris, c'eſt faire une faveur,
Que de répondre des injures.



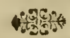
Savoir s'il convient à un homme d'être un peu bizarre avant que d'être aimé?

Je tiens qu'on a peu de raiſon,
D'être tyran étant Patron:
Le bon ſuccès en eſt fort rare;
Mais il faut qu'on ſoit inſenſé,
Pour vouloir faire le bizarre,
Avant qu'on ſoit recompenſé.



Savoir ſi c'eſt une néceſſité qu'il faille aimer une fois en ſa vie?

1664. *Il ſaut avoir un jour,*
Belle Iris, de l'amour,
Ou, comme un bien fort deſirable,
Ou, comme un mal inévitable.

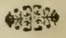


Savoir ſi l'on peut avoir une forte paſſion pour deux perſonnes en même tems?

Tout ce que nous a voulu dire,
L'Auteur de la Philis de Scire,
N'eſt rien qu'un jeu de ſon eſprit:
Car je tiens qu'il eſt impoſſible
D'être pour deux objets en même tems ſenſible.
Qui partage l'amour, auſſi-tôt le détruit.

Savoir quel eſt l'équipage néceſſaire à un amant?

Vous qui ſous l'amoureux empire,
Voulez vous donner tout entier,
Ayez, & ſoye, & plume, & cire,
De bonne encre, & de bon papier:
Car un amant dont l'écritoire,
N'eſt pas toûjours en bon état,
C'eſt un homme cherchant la gloire,
Qui va ſans armes au combat.



1664.

MAXIMES D'AMOUR, QUESTIONS, SENTIMENS ET PRECEPTES.

SECONDE PARTIE.

De l'Amour qui jouït.

SAvoir quelle eſt la force de la ſympathie?

Iris, quand du deſtin la volonté ſuprême,
A fait de notre amour l'infaillible complot,
Si-tôt que l'on ſe voit, le cœur dit que l'on s'aime,
Et l'on le croit au premier mot.

Savoir ce qui témoigne le plus d'amour, de l'extrême jalouſie, ou de l'extrême confiance?

Quoi, ſerez-vous toûjours contente?
Ne vous plaindrez-vous point de moi?
Ah! votre flâme, Iris, n'eſt pas fort violente,

Car un grand amour nous tourmente,
1664. *Et ſouvent ſans raiſon nous donne de l'effroi.*
Enfin l'extrême confiance,
Tient beaucoup de l'indifference.

Sur le même ſujet.

Je craindrois fort une Maîtreſſe,
Dont la fauſſe délicateſſe,
Et le cœur trop rempli d'amour,
Me tourmenteroient nuit & jour.
C'eſt un grand bourreau de la vie,
Que l'excès de la jalouſie;
Mais je tiens qu'on ſeroit encor plus tourmenté
De l'extrême tranquillité.

Savoir comment il faut que les honnêtes gens ſoient jaloux, & quand il faut qu'ils rompent?

Je veux qu'à ſa Maîtreſſe un amant ſe confie,
Et que pour toute jalouſie,
Il ſoit quelquefois allarmé,
De n'être pas aſſez aimé.
Mais ſi la Dame eſt inquiette,
Que l'amant la trouve coquette;
Cela ſans en pouvoir douter,
Je le condamne à la quitter.

Savoir ſi c'eſt un grand mal à un amant que le mari de ſa Maîtreſſe ſoit un peu jaloux?

Bien

Bien loin de me mettre en courroux
Contre votre mari jaloux, 1664.
Je l'aime, Iris, plus que ma vie.
C'est l'Intendant de mes plaisirs:
Il donne par sa jalousie
De la chaleur à mes desirs.

Sur le même sujet.

Quand pour rompre notre commerce,
Votre esprit jaloux nous traverse,
Tirsis, vous reveillez nos soins
Qui s'endormoient dans le ménage.
Si nous nous voyons un peu moins,
Nous nous aimons bien davantage.

Sur le même sujet.

Ce que j'ai de plaisirs avecque ma Sylvie,
Je le dois à la jalousie
D'un mari, qui par là réchauffe mon amour.
Le pouvoir que j'avois de la voir chaque jour,
Me rendoit Langés auprès d'elle;
Mais si-tôt qu'il m'eût dit, de ne plus voir la belle,
Je la vis en secret, & ie devins Saucour.

Savoir s'il faut donner des jalousies?

C'est un méchant moyen, Sylvie,
Que d'employer la jalousie,
Pour retenir le cœur de son amant.

Aimez le bien, point d'autre stratagême ;
1664. *Car pour donner du plaisir en aimant,*
Il faut qu'un cœur se garde de lui-même.



Savoir quelle est la raison entre-autres pourquoi les passions finissent, & le bon moyen de s'aimer toûjours ?

Je tiens que la possession
Frequente, commode, & tranquille,
Est la mort à la Cour, aux Champs & dans la Ville
De la plus grande passion.
Amans donc qui mourez d'envie,
De vous aimer toujours, un peu de jalousie,
D'absence & de difficultez,
Vous feront passer entêtez,
Tout le reste de votre vie.

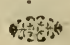
Savoir sur quoi il faut rompre avec sa Maîtresse ?

On pardonne l'étourderie,
On peut même oublier mainte coquetterie,
(Quoique ce soient d'amour, les vrais pechez mortels :)
Mais l'infidelité jamais on ne l'oublie,
Et comme on est ami jusqu'aux Autels,
On est amant jusqu'à la perfidie.

Savoir ce qu'on doit faire quand on s'apperçoit qu'on est moins aimé ?

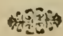
Vous

Vous dites qu'il se faut attendre 1664.
D'être moins aimé chaque jour,
Et que pour voir affoiblir un amour,
On n'en doit pas être moins tendre:
Pour moi je tiens que c'est abus,
Et conseille alors l'inconstance,
Ne trouvant point de difference
Entre aimer moins, ou n'aimer plus.



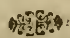
Savoir s'il ne se faut rien pardonner en amour?

On seroit fort brutal de ne pardonner rien,
Aux gens qu'on aime bien.
Au contraire il est vraisemblable
Qu'après avoir été coupable,
On sera desormais de faillir moins capable.
Mais, Iris, quand on voit qu'on retombe toûjours,
On doit compter alors sur de foibles amours;
Et sur de telles conjectures,
On peut prendre d'autres mesures.



Savoir pour quelles raisons & de quelle maniere on cesse d'aimer?

Je veux dire comment l'on peut quitter un jour,
Afin que les sots n'en abusent.
L'infidelité rompt l'amour,
Et les petites fautes l'usent.



1664. Savoir de quelle maniere il faut qu'une Maîtreſſe rompe avec ſon amant qui l'aime encore?

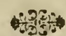
Si vous voulez rompre vos chaînes,
D'accord avecque votre amant,
Vous le pouvez fort aiſément
Sans donner ni ſouffrir de peines.
Mais ſi vous avez projetté,
De faire une infidelité,
Ou de quitter par laſſitude
Un amant encore entêté;
Iris, il y faut de l'étude.
Faites naître quelque embarras,
Changez-vous, de peur d'un fracas,
En diſeuſe de patenôtres:
Mais ne faites point de faux pas;
Et ſur tout qu'il ne penſe pas
Que vous l'abandonnez pour d'autres.

Savoir de quelle maniere on en doit uſer ſur les preſens qu'on s'eſt fait, après qu'on a rompu avec aigreur?

Lorſque le commerce amoureux,
Finit enfin avec rudeſſe;
Si l'amant du tems de ſes feux
A fait des dons à ſa Maîtreſſe,
Il ne doit rien redemander,
Ni la Maîtreſſe rien garder.

Savoir comment on en doit uſer avec une Maîtreſſe décriée, quoi que ſage au fond?

Je ne dis pas, Iris, qu'un amant délicat, 1664.
Rompe avec ſa Maîtreſſe, & même avec éclat,
Lorſque pour un rival l'infidelle ſoupire,
Cela s'en va ſans dire:
Mais ſi tout le monde en médit,
Encor que ſon amant connoiſſe
L'injuſtice au fond de ce bruit,
Qui ne vient que de l'air dont elle ſe conduit.
Il faut que ſa délicateſſe,
Le force à quitter ſa Maîtreſſe.



Savoir ſi une Dame doit redemander ſes Lettres après qu'on a rompu avec elle?

Demander vos poulets quand vous avez rompu,
N'eſt pas d'une perſonne habile,
Cette demande eſt inutile:
Car on n'a jamais tout rendu.
Il vaut bien mieux, Iris, obliger au ſilence,
Par une entiere confiance.

Savoir ſi l'on peut avec raiſon refuſer d'écrire à un amant à qui on a accordé les dernieres faveurs?

Quand une Dame en ſe donnant ſoi-même,
Par une défiance extrême,
Refuſe à ſon amant des Lettres de ſa main,
Elle fait voir, tant elle eſt bête,
Qu'elle s'apprête,
A le quitter du jour au lendemain;
Et merite en ſuivant cette fauſſe maxime,

De rencontrer un amant qui la prime,
1664. *Et qui découvrant ſon ſecret,*
Se faſſe prendre ſur le fait.

Savoir de quelle conſequence ſont les Lettres en amour?

Amans aimez, qui n'avez d'autre envie,
Que de paſſer en aimant votre vie,
Ecrivez & matin & ſoir:
Ecrivez quand vous allez voir;
Et quoi-que vous alliez dire : Ah! que je vous aime,
Ecrivez-le, & donnez votre Lettre vous-même.
Ecrivez la nuit & le jour,
Les Lettres ſont vivre l'Amour.

Savoir ſi une Dame doit demander à ſon amant qu'il brûle ſes Lettres ou qu'il les lui renvoye?

A votre amant ne demandez jamais,
Qu'il vous renvoye ou brûle vos poulets:
On doit eſtimer quand on aime,
Et l'on a tort de s'engager,
Quand la défiance eſt extrême,
Ou ſeulement qu'on peut ſonger,
Iris, qu'un amant peut changer.

Savoir comment un amant en doit uſer ſur les Lettres qu'il reçoit de ſa Maîtreſſe?

Gardez-

Gardez, amant plein de tendresse, 1664.
Les Lettres de votre Maîtresse;
Non pour en abuser un jour;
Mais comme gages de l'amour:
Et là-dessus prenez bien garde,
Que la belle ne vous regarde,
Comme un imperieux vainqueur,
Qui dans une injuste contrainte,
La voudroit tenir par la crainte,
Plûtôt que par son propre cœur:
Et pour lui mieux lever toutes les défiances,
Laissez entre ses mains dans vos moindres absences,
Ses faveurs, ses Lettres d'amour,
Le tout jusqu'à votre retour.

Savoir si la Maîtresse doit garder les Lettres de son amant ou les brûler?

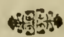
Vous que l'amour rend si sensible,
Iris, conservez cherement,
(A moins qu'il vous soit impossible)
Tous les poulets de votre amant.
Quoi, bons Dieux, brûler une Lettre,
De l' bjet qui tient notre foi!
Je la coudrois plûtôt sur moi
Si je ne savois où la mettre.

Savoir si une Maîtresse doit écrire des Lettres emportées à son amant quand il lui en demande?

Iris, on ne refuse rien,
A l'amant que l'on aime bien:

Au

Au contraire on lui donne avecque complaiſance,
1664. *Les choſes où d abord on avoit répugnance.*
Que ſi depuis le tems qu'on a pû s'engager,
On a connu qu'il eſt indiſcret, ou leger,
On a de le quitter une plus juſte cauſe,
(Bien que ce ſoit un grand malheur)
Que de refuſer quelque choſe,
A qui l'on a donné ſon cœur.



Savoir s'il eſt vrai, comme quelques-uns diſent, que l'amour s'uſe dans un cœur ſans qu'on en ſache la raiſon?

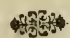
Quand un amant vous dit que l'amour malgré ſoi
S'eſt uſé dans ſon cœur, & qu'il ne ſait pourquoi,
Il vous dit une menterie.
Mais la raiſon qu'a cet amant,
De finir ſa galanterie,
Vaut ſi peu, qu'il n'a pas aſſez d'effronterie
Pour vous la dire librement.
Il craindroit de vous faire une trop grande offenſe,
S'il vous diſoit que l'inconſtance
Vient de ſa propre volonté;
Si bien qu'il croit vous moins déplaire,
En vous parlant de cette affaire,
Comme d'une neceſſité.
Mais cependant la verité,
Iris, eſt que comme en ſoi-même
On ſait toujours pourquoi l'on aime,
Pour peu qu'on l'ait examiné,
Auſſi jamais on ne ſe quitte,
Sans raiſon ou grande ou petite.

❧

Savoir

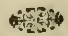
Savoir si dans un grand sujet de plaintes, un amant peut s'emporter avec excès en parlant à sa Maîtresse? 1664.

Lorsqu'une Maîtresse coquette,
Vous forcera de vous aigrir,
Il ne faut pas vous retenir.
Mais dedans quelque état que le dépit vous mette,
Fuyez les termes insolens.
Qu'avec respect votre colere éclatte.
Je ne défends pas qu'on la batte,
Car c'est à faire aux païsans,
Et je parle aux honnêtes gens.



Savoir de quelle maniere il se faut conduire avec la personne qu'on aime, quand on lui a donné sujet de se plaindre?

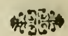
Lorsque l'on a fâché la personne qu'on aime,
Il faut avec un soin extrême,
Tâcher de se raccommoder;
Si la chose peut succeder,
Il faut redoubler de caresses,
D'empressemens & de tendresses;
Et considerer un amant
Comme un pauvre convalescent,
De qui la santé délicate
Merite bien que l'on le flatte.



Savoir de quelle maniere il faut que les amans aimez en usent avec les Maîtresses qui n'ont pas assez de soin de chasser leurs rivaux?

Auprès

1664. *Auprès de la belle Climene,*
Dont vous aurez gagné le cœur,
Si quelque rival vous fait peine,
Pour vous en delivrer employez la douceur;
Priez-la de vous en defaire,
Tirſis, c'eſt là qu'il faut pleurer,
Ou plûtôt que de lui déplaire.
Offrez lui de vous retirer,
Je ſuis fort trompé ſi la belle,
Pour n'aimer que vous ſeul, ne chaſſe l'autre amant:
Mais quand cette beauté voudroit être infidelle,
Vous travailleriez vainement
A la garder en dépit d'elle.



Savoir pourquoi les amans ſe plaignent toûjours?

Ce qui fait que dans nos amours
Nous nous plaignons quaſi toûjours,
C'eſt ma faute, Iris, ou la vôtre:
Examinons un peu nos feux,
Et nous verrons que l'un des deux,
A toûjours plus d'amour que l'autre.

Savoir pourquoi on aime mieux après les reconciliations?

Après les raccommodemens,
On voit croître toûjours la flâme des amans,
Et ſe ſurpaſſer elle-même:
Nous l'avons cent fois éprouvé;

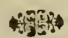
C'eſt

C'eſt qu'on avoit perdu quelque tems ce qu'on aime,
Et qu'on eſt trop heureux de l'avoir retrouvé. 1664.



Savoir ſi quand on ſe raccommode en amour, on doit garder quelque choſe ſur le cœur?

Au moment qu'on ſe raccommode,
Sur quelque different d'amour,
Iris, il eſt vrai, c'eſt la mode
D'oublier tout juſqu'à ce jour;
Et je la trouve aſſez commode.
Mais lorſque de faillir on a recommencé,
On rappelle tout le paſſé.



Savoir comment les choſes ſe paſſent d'ordinaire dans les brouilleries?

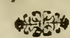
Vous prétendez être offenſé
Et voulez qu'on vous ſatisfaſſe,
Tirſis, c'eſt à vous mal penſé,
Il faut plûtôt demander grace.
J'ai vû du moins juſqu'à ce jour,
Qu'en pareil cas on la demande,
Et je ſai que c'eſt en amour,
Que les batus payent l'amende.



Savoir ſi les amans qui ſe plaignent avec emportement n'aiment plus?

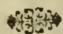
Pauvres amans qui criez nuit & jour,
Et qui vous plaignez d'une ingrate,

Je ne croi pas votre cœur ſans amour,
1664. *Quoi-que votre fureur éclate.*
On voit toûjours l'amour dans le dépit
Et jamais dans l'indifference;
Et lorſque l'on fait tant de bruit,
On aime encor plus qu'on ne penſe.



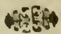
Savoir ſi la regularité de l'amour contraint les amans?

Iris, la regularité,
Que donne une amoureuſe flâme,
Ne détruit point la liberté.
Par exemple, quand une Dame
Donne un rendez-vous quelque jour,
Elle y va pleine de tendreſſe,
Non pas pour tenir ſa promeſſe,
Mais pour contenter ſon amour.



Savoir s'il eſt bon à une Maîtreſſe d'obliger ſon amant à faire ſervir une autre de prétexte?

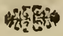
Quand pour cacher ſes amourettes,
La Dame ordonne à ſon amant,
De conter ailleurs des fleurettes,
Elle raiſonne fauſſement;
Car ſi celle à qui l'on s'adreſſe
Egale en beauté la Maîtreſſe,
Celle-ci beaucoup riſquera.
Si la Maîtreſſe eſt la plus belle,
Jamais perſonne ne croira,
Que ſon amant ſoit infidelle.



Savoir

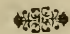
Savoir à quoi principalement une Dame peut connoître si son amant est toûjours amoureux? 1664.

Lorsqu'un amant aimé vous deviendra suspect,
Que pour quelques raisons, vous douterez qu'il aime,
Examinez s'il a toûjours un grand respect,
Et croyez en ce cas que sa flâme est extrême.



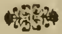
Savoir à quoi l'on peut connoître si l'on est aimé?

Si pendant une longue absence,
L'objet qui cause tous vos feux,
Ne perd jamais une occurrence
De vous reconfirmer ses vœux:
S'il est aise de vous revoir,
(Mais de cette aise naturelle
Qu'on ne peut montrer sans l'avoir)
Assurez-vous qu'il est fidelle.



Savoir ce qui prouve bien qu'un amant aimé, aime?

Lorsqu'un amant près de sa Dame,
Qui brûle aussi des mêmes feux,
Lui parle toûjours de sa flâme,
Il faut qu'il soit fort amoureux.



Savoir lequel de l'amant ou de la Maîtresse se donnent de plus grandes marques d'amour?

Quand

1664. *Quand blessez des mêmes coups,*
Nos ardeurs sont mutuelles,
Les Dames font plus pour nous
Que nous ne faisons pour elles;
Nous ne pouvons pour ces belles
Rien faire équivalent un de leurs billets doux.

Savoir s'il suffit entre les amans, de se faire les plaisirs qu'ils se sont promis?

A son amant aimé donner ce qu'il demande,
La faveur n'est pas grande,
Mais, Iris, pour lui faire un extrême plaisir,
Il le faut prevenir:
Car enfin je soûtiens devant toute la terre,
Qu'on se fait peu valoir
En amour ainsi qu'à la guerre,
Quand on ne fait que son devoir.

Savoir si quand on aime quelqu'un, on peut dire tout de bon à un autre: *Que ne puis-je être à deux, sans me rendre infidelle, ou que ne suis-je à moi pour me donner à vous?*

Ou l'on se moque d'une belle,
A qui l'on tient ces propos doux,
Que ne puis-je être à deux, sans me rendre infidelle;
Ou que ne suis-je à moi, pour me donner à vous?
Ou si l'on parle sans feintise,
On veut reprendre sa franchise,
Et faire quelque méchant tour.
Car enfin si tôt qu'on souhaitte

De

De partager ou quitter son amour;
Je tiens l'affaire déja faite. 1664.

Savoir laquelle on devroit le mieux aimer d'une Maîtresse mediocrement tendre, mais égale, ou d'une inégale, qui auroit quelquefois plus de tendresse?

J'aimerois mieux un peu moins de caresses,
Avec beaucoup d'égalité,
Que d'être un jour accablé de tendresses,
Et l'autre de severité.

Savoir pourquoi de deux amans qui s'aiment bien, il y en a toûjours un qui aime plus que l'autre?

Vous demandez d'où vient qu'il est comme impossible
Qu'on se puisse jamais aimer également.
C'est que l'un plus que l'autre à l'amour est sensible;
Et cela, belle Iris, vient du temperament.

Savoir s'il y pourroit avoir une galanterie qui durât toûjours?

Vous demandez, belle Sylvie,
Si l'on ne peut s'aimer tout le tems de sa vie.
Quoi-qu'il soit rarement d'éternelles amours,
Si deux esprits bienfaits faisoient galanterie,
Ils s'aimeroient toûjours.

1663. Savoir ſi une Dame peut être gaye en l'abſence de ſon amant?

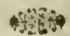
Il eſt ridicule de voir
Un chagrin public en l'abſence,
Ne parler que de deſeſpoir;
Mais auſſi, belle Iris, je penſe
Qu'il eſt contre l'honnêteté,
De pancher à la gayeté.

Savoir ſi l'abſence fait vivre, ou mourir l'amour?

On parle fort diverſement
Des effets que produit l'abſence:
L'un dit qu'elle eſt contraire à la perſeverance,
Et l'autre qu'elle fait aimer plus longuement.
Pour moi voici ce que j'en penſe.
L'abſence eſt à l'amour, ce qu'eſt au feu le vent,
Il éteint le petit, il allume le grand.

Savoir ce que fait l'abſence en amour?

La longue abſence en amour ne vaut rien,
Mais ſi l'on veut que ſon feu s'éterniſe,
Il faut ſe voir & quitter par repriſe.
Un peu d'abſence fait grand bien.

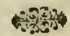


Sur

1664.

Sur la même queſtion.

Lorſqu'un amant, au bout de quelque tems,
Revoit l'objet qui rend ſes vœux contens,
e vous apprens, Iris, mais (qu'il ne vous en déplaiſe)
u il n'a pas dans le cœur de plus fortes amours;
Mais qu'il eſt mille fois plus aiſe
Que s'il le voyoit tous les jours.



Sur la même queſtion.

En amour, comme en mariage,
Iris, quand on s'eſt rapproché,
Après quelque petit voyage,
Le cœur n'en eſt pas plus touché;
Mais les ſens le ſont davantage.

Savoir comme il en faut uſer dans les abſences, quand il arrive quelque ſujet de ſe plaindre les uns des autres?

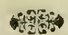
S'il arrive dans vos abſences
Des ſujets d'éclairciſſement:
Amans, faites vos diligences
Pour vous éclaircir promptement;
Iais ſi vous n'oſez pas librement vous écrire
uſqu'à votre retour, il faut là tout laiſſer,
Plûtôt que de ne pas tout dire;
Et par là vous embarraſſer.

Savoir ſi les amans ſe doivent laiſſer aller à ... douleur, quand ils ſe diſent adieu, ou s'ils

 ne

ne ſe le doivent point dire pour s'épargner des
1664. chagrins ?

L'amour ne perd rien de ſes droits,
On lui doit aux adieux, des ſoûpirs & des larmes;
Et quand deux amans quelquefois
Se ſont en ſe quittant déguiſé leurs allarmes,
Il tire, en redoublant leurs mortels déplaiſirs,
Un tribut plus amer de pleurs & de ſoûpirs.



Savoir ſi l'amant n'eſt pas obligé comme la maîtreſſe de lui garder ſon corps auſſi bien que ſon cœur ?

Je ſai fort bien que la débauche,
Tantôt à droit, tantôt à gauche,
Deshonore infailliblement
La Maîtreſſe plus que l'Amant.
Cependant je tiens pour maxime,
Qu'à tous deux en amour, c'eſt un auſſi grand crime,
Et que le commerce des ſens,
Où l'on n'a point d'engagemens,
N'eſt pas moins contre la tendreſſe,
De l'Amant que de la Maîtreſſe.

Sur le même ſujet.

Vous vous trompez fort lourdement,
Quand vous pronez comme Evangile,
Qu'à vous ſeul trop injuſte amant,
Il eſt permis d'être fragile:
Philis auroit raiſon de vous répondre ainſi,
Et moi je ſuis fragile auſſi.

Sav-

Savoir si c'est par la faute d'une Dame qu'un 1664.
mant s'opiniâtre à l'aimer, ou s'il dépend
'elle de s'en défaire?

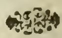
La Dame, Iris, la plus legere,
Ne sauroit jamais si bien faire,
Que lorsqu'il plaît à quelque amant,
On ne lui parle tendrement.
Mais quand cet amant persevere,
Elle y donne consentement.

Savoir si l'on se peut donner des leçons en
mour?

ncor que l'amour seul apprenne à bien aimer,
l n'est pourtant pas mal que les amans s'instruisent;
ls feront donc fort bien, si par fois ils se disent,
e qu'ils croiront utile à se bien enflâmer.

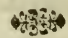
Savoir si dans les éclaircissemens d'amour il
aut entrer dans quelque détail?

Quand après quelque fâcherie,
On vient à l'éclaircissement,
Il faut parler profondement
Du sujet de la brouillerie:
Car d'en parler en general,
Cela ne guerit point le mal.



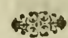
1664. Savoir combien la ſincerité eſt néceſſaire en amour?

De la ſincerité j'entens qu'on faſſe vœu
En honnête galanterie;
J'excuſe volontiers, & bien plûtôt j'oublie
Un crime dont on fait l'aveu,
Qu'une bagatelle qu'on nie.



Savoir ſi on peut bien aimer & n'être pas ſincere?

Un honnête Maîtreſſe, & qui tâche de plaire,
Eſt ſur toutes choſes ſincere,
Elle craint plus lorſqu'elle ment,
D'être elle-même ſa partie,
Que de déplaire à ſon amant,
S'il la trouvoit en menterie.



Sur la même queſtion.

Une honnête Maîtreſſe aime la verité,
Et prend toûjours plaiſir à la ſincerité.
Mais ſi pour s'excuſer, auprès de ce qu'elle aime,
Elle parle une fois moins veritablement;
Elle craint plus en ce moment,
Ce qu'elle ſe dit à ſoi-même,
Que ce que lui dit ſon amant.



Savoir

Savoir ſi une Maîtreſſe peut avoir quelque 1664.
raiſon de cacher à ſon amant qu'on lui a parlé, ou écrit d'amour?

C'eſt m'offenſer, Iris, que de ne me pas dire,
Lorſque pour vous quelqu'un ſoûpire;
Si c'eſt une faute en amour,
De n'être pas toûjours ſincere,
Avec des gens pour qui l'on doit aimer le jour,
Encor que le ſecret ne leur importe guere,
Vous jugez bien quel crime c'eſt,
De ne m'en pas dire un, où j'ai tant d'interêt.

Savoir lequel eſt le plus oppoſé à l'amour, de la haine ou de l'indifference?

Haïr après avoir aimé, donne eſperance
Que l'on pourra d'aimer recommencer un jour.
Je trouve bien plus de diſtance
De l'amour à l'indifference,
Que de la haine à l'amour.

Savoir s'il y a des fautes en amour qu'on puiſſe traiter de bagatelles?

Tout ce qui détruit la conſtance,
Tout ce qui peut l'amour nourrir,
Tout ce qui le peut amoindrir,
Tout ce qui le peut agrandir,
Tout eſt d'extrême conſequence.
Enfin pour vous le faire court,
Rien n'eſt bagatelle en amour.

1664. Savoir si l'on se doit tutoyer en amour, ou non?

Au commencement d'une affaire
On n'a jamais manqué de se traiter de vous,
Puis après il dépend de nous,
De le faire toûjours, ou faire le contraire.
L'un & l'autre est indifferent,
Je n'en voudrois aucun prescrire, ni défendre,
Le vous *me paroît plus galant,*
Mais je trouve le toi *plus tendre.*



Savoir s'il y a des rencontres où un amant doive hazarder sa reputation pour sa Maîtresse?

Si quelque fantasque Maîtresse,
Par caprice ou par vanité,
Vous vouloit obliger de faire une bassesse,
Qui choquât votre honneur & votre probité;
Donnez-vous garde de la croire;
Rompez plûtôt, il en est tems:
Et sachez que l'amour ne va qu'après la gloire
Dans le cœur des honnêtes gens.
Si pourtant l'aimable Sylvie,
Avoit besoin de votre vie,
Pour la tirer d'un mal, ou lui faire un grand bien,
Alors ne menagez plus rien.



Savoir s'il y a des rencontres où une Dame doive hasarder sa reputation pour son amant?

S'il

1664.

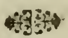
S'il falloit hasarder sa reputation,
Pour ôter quelque impression,
Qui d'un amant jaloux, pourroit troubler la tête;
Il seroit mal d'avoir un moment hesité.
Et ce seroit alors qu'il seroit fort honnête,
De n'avoir point d'honnêteté.

Savoir si l'on peut vouloir mourir pour sauver la personne qu'on aime?

Iris, lorsque vous n'aimez pas,
Ne croyez point à ces paroles,
Pour vous je courrois au trepas,
Ma foi ce sont des hyperboles.
Mais lorsque votre cœur ressent les mêmes coups,
Je comprens bien par moi que l'on mourroit pour vous.

Savoir ce qu'on préfereroit ou la mort ou l'infidelité de son amant?

Vous demandez avec instance,
Ce que je choisirois plûtôt en mon amant,
De la mort ou de l'inconstance.
Croyez-vous qu'en cela je balance un moment?
J'aimerois mieux mourir, Sylvie,
Que s'il avoit perdu le jour;
Mais je l'aimerois mieux sans vie
Que sans amour.



1664. Savoir s'il faut que les amans cherchent à se voir le plus qu'ils peuvent & le plus commodement?

Vous qui ne croyez pas, imbecilles amans,
Voir jamais assez vos Maîtresses,
Vous pourriez bien par vos empressemens
Trouver la fin de vos tendresses:
Laissez donc des difficultez,
Ne levez point tous les obstacles,
Autrement sans de grands miracles,
Vous serez bien-tôt dégoûtez.

Savoir si les amans qui se voyent commodement en particulier, doivent chercher encore à se voir souvent en public?

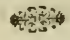
Il faut voir souvent sa Maîtresse,
Loin des témoins, hors de la presse,
Mais en public fort rarement,
Et voici mon raisonnement.
Si sa flâme a trop de lumiere,
Le mari la voit, ou la mere;
Et ce malheur peut être grand.
Si son air est indifferent,
L'amant peut croire qu'en la belle,
L'indifference est naturelle.

Savoir s'il faut épouser sa Maîtresse publiquement, clandestinement, ou ne la point épouser du tout?

Qui veut épouſer ſa Maîtreſſe, 1664.
Veut la pouvoir haïr un jour;
Le peché fait vivre l'amour,
Et l'hymen mourir la tendreſſe:
Mais ſi l'on craint fort le peché,
Il faut que l'hymen ſoit caché.

Savoir s'il eſt poſſible que les amans qui ſe marient, s'aiment encore long tems après?

L'amour n'eſt fait que de myſtere,
De reſpects, de difficultez;
L'hymen eſt plein d'autoritez,
Peut tout, & ne daigne rien faire;
Aſſembler l'hymen & l'amour,
C'eſt mêler la nuit & le jour.



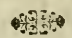
Sur la même queſtion.

Croyez-moi, belle Iris, je m'y connois un peu,
L'amour dans l'hymen perd ſon feu:
Et quand vous m'alleguez, que Celadon ſoupire,
Et fait encor le ſerviteur,
C'eſt par honte de s'en dédire:
Il n'aime plus que par honneur.

Sur la même queſtion.

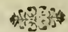
Votre extrême ardeur ſans ceſſe,
De vous épouſer me preſſe;

1664. *Ne blâmez point mon refus,*
Iris, en voici la cause:
Epouser & n'aimer plus;
En amour c'est même chose.



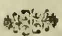
Sur la même question.

Si vous avez bien envie,
D'aimer toujours Emilie,
Laissez-là le Sacrement;
Vouloir épouser la belle,
C'est vouloir rompre avec elle
Un peu plus honnêtement,
Que par votre changement.



Savoir si la mauvaise fortune ou la perte de la beauté, peuvent rendre excusable le changement des amans?

Lorsque deux vrais amans se sont trouvez aimables,
Rien de leur passion ne les peut affranchir.
Devenir laids, Iris, devenir miserables,
Tout cela ne fait que blanchir.



Savoir comment une Maîtresse en doit user quand son amant est malheureux, & que leur amour a fait du bruit?

Quand votre amour, Iris, a fait un peu de bruit,
Et que votre galant tombe en quelque disgrace,
Un desespoir seroit de fort mauvaise grace,
Il seroit mal à vous de pleurer jour & nuit:

Mais,

Mais, Iris, votre indifference
Choqueroit plus la bienséance. 1664.

Savoir ce que les malheurs peuvent faire sur l'esprit d'un amant fort amoureux & fort aimé?

Tant qu'un amant fort amoureux
Est sûr du cœur de sa Maîtresse,
La fortune la plus traîtresse,
Ne le peut rendre malheureux.
Sa prison ne sauroit ébranler sa constance,
Il la sent aussi peu que s'il étoit brutal;
Et même son exil ne lui paroît un mal,
Que parce qu'il est une absence.

Savoir si l'on peut avoir toûjours de l'amour pour une Dame sans en recevoir les dernieres faveurs?

Belle Iris, lorsque je vous presse
De m'accorder les grands plaisirs,
Vous me dites qu'aux seuls desirs
Je devrois borner ma tendresse,
Que mille gens n'aiment pas autrement:
Chacun, Iris, aime comme il l'entend,
Mais quant à moi, j'ai moins de continence;
Et quand l'amour dure sans joüissance,
Je croi que c'est la faute de l'amant.

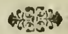
Savoir si l'amour peut durer, lorsqu'il n'y a point de joüissance, ou lorsque la brutalité est extrême?

1664. *Chacun aime à sa guise,*
Adorable Belise,
L'un veut aimer, mais chastement;
L'autre sans s'attacher veut de l'emportement;
Tous ces gens-là prennent l'amour à gauche,
Et lui donnent un méchant tour:
On se lasse à la fin d'esperer nuit & jour,
On se lasse encor plus de la seule débauche;
Mais il nous faut mêler la débauche à l'amour.



Savoir si l'amour se détruit par la jouïssance?

Je comprends fort bien qu'un amant
Qui trouve des defauts après la jouïssance,
Se guerit assez promptement.
Mais quand un corps bien fait, quand de la complaisance
Se trouve avec un cœur rempli de passion;
En ce cas la reconnoissance,
Se joint à l'inclination,
Et l'on tire de la constance,
D'une longue possession.



Savoir leqael est le plus honnête à une Dame de se retenir ou de se laisser aller à sa passion?

Quand vous aimez passablement,
On vous accuse de folie;
Quand vous aimez infiniment,
Iris, on en parle autrement:
Le seul excès vous justifie.

Sur

Sur la même queſtion. 1664.

Pour être une Maîtreſſe aimable,
Il faut que votre flâme augmente nuit & jour,
Et l'excès ailleurs condamnable,
Eſt la meſure raiſonnable,
Que l'on doit donner à l'amour.

Sur la même queſtion.

Vous me dites que votre feu,
Eſt aſſez grand, belle Climene,
Vous ignorez donc, inhumaine,
Qu'en amour aſſez eſt trop peu;
Cependant la choſe eſt certaine:
Et ſi ſur ce chapitre on croit les mieux ſenſez,
Quand on n'aime pas trop, on n'aime pas aſſez.

Savoir s'il faut dire tout ce qu'on fait à la perſonne qu'on aime, ou avoir quelque choſe de reſervé pour elle?

Une Maîtreſſe à ſon amant,
(Encor que quelques-uns en parlent autrement,)
Doit de tous ſes ſecrets un entier ſacrifice;
Et lors qu'un de ſes amis ſait,
Qu'elle a découvert ſon ſecret,
Il faut qu'il ſe faſſe juſtice.
Quand on ſe donne, il doit juger,
Qu'on n'a plus rien à menager.

Savoir

1664. Savoir l'uſage qu'une femme doit faire de la pudeur & de l'emportement?

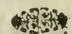
Il faut qu'une Maîtreſſe honnête,
Ait, pour être ſelon mon cœur,
De l'emportement tête à tête,
Par tout ailleurs de la pudeur:
Que les apparences ſoient belles,
Car on ne juge que par elles.

Savoir de quelle maniere il faut que les amans qui s'aiment ſe parlent entre eux?

Amans, quand vous vous parlerez,
Dans tout ce que vous vous direz,
Jamais un ſeul mot de rudeſſe.
Dans la voix même, point d'aigreur:
Car l'amour naît par la tendreſſe,
Et s'entretient par la douceur.

Savoir ce qu'il faut faire pour empêcher ſa paſſion de finir?

Si vous voulez, Iris, que votre affaire dure,
Ne vous relâchez point dans ſa proſperité.
Et pour amuſer la nature,
Qui ſe plaît à la nouveauté,
Recommencez vos ſoins, juſques aux bagatelles;
En amour, c'eſt la verité,
Les recommencemens valent choſes nouvelles.



Savoir d'où vient que les amours ne durent pas long-tems? 1664.

Ce qui fait que les amans
N'aiment jamais fort long-tems,
C'est que les premiers jours qu'une affaire commence,
On a de la complaisance,
De la tendresse, & du soin,
Et qu'ensuite on s'en dispense
Dans la longue jouïssance
Qu'on en a bien plus besoin.

Savoir de quelle maniere il faut que les Dames qui ont un amant en usent avec les gens qui leur ont témoigné de l'amour, & qu'elles ne veulent pas aimer?

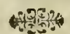
Iris, les honnêtes Maîtresses,
Traitent d'un plus grand serieux
Ceux qui leur ont offert des vœux;
Que ceux qui n'ont point eû pour elles de tendresses.
Car des civilitez pour les indifferens
Sont des faveurs pour les amans.

Savoir si l'amour change les temperamens?

Je ne croi pas qu'un amant
Change son temperament,
Pour se rendre tout semblable
A ce qu'il trouve d'aimable,
L'amour du matin au soir
Ne va pas du blanc au noir;

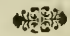
Mais

1664. *Mais si l'humeur serieuse,*
Ne prend l'autre extrémité:
Du moins cette imperieuse
A moins de severité.



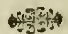
Savoir si lorsqu'on est éperduëment amoureux, on trouve quelque chose de plus beau que sa Maîtresse?

Il est vrai, je vous le confesse,
Vous l'emportez sur ma Maîtresse;
Vous avez de plus beaux cheveux,
Rien n'est comparable à vos yeux.
Mais quoi qu'enfin vous soyez bien plus belle,
Vous ne me plaisez pas tant qu'elle.



Savoir s'il est bon d'avoir un confident en amour?

Un confident, Tirsis, n'est pas fort necessaire:
Si l'on s'en peut passer, on ne fait pas trop mal.
Mais si vous en prenez, qu'il vous soit inégal;
Car autrement pour l'ordinaire,
Un confident devient rival.



Savoir laquelle est la plus grande de la premiere ou de la seconde passion?

Le premier amour est extrême;
Mais les feux ne sont pas constans;
Et la seconde fois qu'on aime,

On

On aime moins, mais plus long-tems. 1664.

Savoir si l'on peut être en repos, quand on doute de l'état auquel on est avec la personne qu'on aime?

L'incertitude est le plus grand des maux :
Quand vous aurez sur votre affaire
Un éclaircissement à faire,
Jusqu'à ce qu'il soit fait, n'ayez point de repos.

Savoir si l'on ne voit pas bien quand on commence d'aimer que l'amour ne durera pas toûjours?

Encor qu'il soit fort peu d'éternelles amours,
Il n'est point d'honnête Maitresse
Qui croye, en s'embarquant, voir finir sa tendresse;
On se flatte, & l'on croit qu'on aimera toujours.

Savoir auquel on se doit prendre de son rival ou de sa Maîtresse de l'infidelité de celle-ci?

Quand un rival nous presse
Et nous fait trop de mal,
C'est contre une Maitresse
Qu'il faut être brutal,
Et non contre un rival.



Savoir

1664. Savoir si l'on peut aimer long-tems une Maîtresse coquette?

Je veux au cœur de ma Maîtresse,
La derniere délicatesse;
Je suis sur ce sujet de l'avis de Cesar;
Et ce n'est pas assez, Iris, à mon égard,
Qu'elle soit au fonds innocente,
Je veux que du soupçon,
Elle soit même exempte.



Savoir de quelle maniere il faut que les amans aimez se conduisent avec les maris de leurs Maîtresses?

Il se voit des maris qu'on peut apprivoiser,
Il en est d'autres peu dociles:
Vous amans, qui serez habiles,
Verrez comme il en faut user.
Mais enfin de quelque maniere
Que les pauvres cocus soient faits,
Ou d'humeur douce, ou d'humeur fiere,
Avec eux en public, ne vous couplez jamais.



Savoir si une femme peut être bonne fortune deux fois en sa vie?

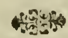
Prude, insensible à l'amoureuse ardeur,
(Grace à ton extrême froideur,)
Cesse de nous vanter ta vertu non commune;
Je n'estime pas moins l'autre temperament,
Pourvu qu'il aime honnêtement.

On

On est toûjours bonne fortune,
Quand on aime bien son amant. 1664.

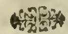
Savoir si quand on s'aime, la Maîtresse peut prétendre que son amant faise des choses pour elle, qu'elle ne feroit pas pour lui?

Tant que sans être aimez, nous ne sommes qu'amans,
C'est à nous seuls, Iris, à souffrir les tourmens;
Mais après que notre Maîtresse,
A pris pour nous de la tendresse,
Tous les soins doivent être égaux;
De même que les biens, on partage les maux.



Savoir s'il est vrai que l'amour frappe un cœur comme un coup de foudre qu'on ne peut éviter?

Pour excuser votre foiblesse,
Vous dites que l'amour vous blesse;
Que tous ses coups sont imprevus:
Climene, c'est un pur abus.
Je croi qu'une aimable presence,
Peut, nous trouvant sans résistance,
Insensiblement nous charmer;
Mais je tiens pour chose certaine,
Que nous n'aimons jamais, Climene,
Que nous ne voulions bien aimer.



1664. Savoir si l'on peut aimer sans estimer?

Quand on méprise ce qu'on aime,
La passion est dans le sens,
Et, sa chaleur fut-elle extrême,
On ne sauroit aimer long-tems.

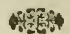


Savoir de quelle maniere les amans en doivent user ensemble sur l'interêt?

Celle qui me vendra la derniere faveur,
N'aura jamais mon cœur.
Mais après avoir eû des faveurs de Carite,
Par la force de mon merite,
Si cette belle avoit besoin,
Ou de mon bien, ou de ma vie;
Je n'aurois pas de plus grand soin,
Que de contenter son envie.
Les amans sur le bien, sont comme les Chartreux,
Tout doit être commun entre eux.

Savoir si la délicatesse des amans & des Maîtresses sur leur conduite, doit être égale?

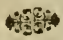
Vous devez à votre conduite
Des soins qui me sont superflus.
Quand on dit que j'aime Carite,
Iris, je vous contente en ne la voyant plus.
Mais lorsque le bruit court que vous aimez Orante,
Vous me montrez en vain que vous ête innocente,
Si le public n'en voit autant,
Je ne puis pas être content.



Sur

Sur le même sujet. 1664.

Apprenez de moi, s'il vous plaît,
De nos devoirs la difference :
Je ne puis vous blesser, Iris, que par l'effet ;
Vous pouvez m'offenser par la seule apparence.

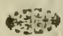


Savoir si les Dames peuvent être excusables de faire les avances ?

Je mépriserois une Dame,
De qui le cœur rempli de flâme,
Paroîtroit le premier charmé,
L'avance en vous est condamnable,
Et si quelque raison la peut rendre excusable,
C'est quand vos cœurs, Iris, n'ont jamais rien aimé.

Savoir s'il est vrai que l'amour égale les conditions ?

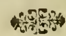
L'amour égale sous sa loi,
La Bergere avec le Roi,
Si-tôt qu'il en fait sa Maîtresse,
Si-tôt qu'elle a pu l'engager,
La Bergere devient Princesse,
Ou le Prince devient Berger.



Savoir qui a le plus de plaisir dans une affaire reglée, ou celui qui aime le plus, ou celui qui aime le moins ?

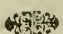
Lorsque

1664. *Lorſque deux cœurs unis brûlent des mêmes feux,*
Vous croyez peut-être, Sylvie,
Que des deux le moins amoureux,
Goûte en paix la plus douce vie.
Ce n'eſt pas là mon ſentiment,
Er je croi plûtôt que l'amant,
Dont l'ame d'amour toute pleine
A de plus violens deſirs,
Reſſent quelquefois plus de peine;
Mais bien ſouvent plus de plaiſirs.



Savoir ſi le plus amoureux eſt toujours le plus content?

Belle Iris, le plus amoureux,
N'eſt pas toujours le plus heureux:
La moindre negligence bleſſe
Son extrême délicateſſe:
Quoi qu'on faſſe pour lui de bien,
Quoi qu'à lui plaire on ſe diſpoſe,
Si l'on manque à la moindre choſe,
Il ne compte cela pour rien.
Cependant quand il voit qu'aſſurément on l'aime,
Son plaiſir eſt extrême,
Et pour avoir, Iris, beaucoup moins de tourment,
Il ne voudroit jamais aimer moins tendrement.



Savoir s'il faut tenir ſa Maîtreſſe par d'autres choſes que par elle-même?

Je ne comprends pas qu'un amant,
Par une jalouſie extrême,
Veuille empêcher celle qu'il aime

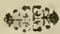
De voir le monde librement :
Je tiens que c'est une foiblesse, 1664.
Et je croirois que ma Maitresse
Me garderoit alors sa foi
Par la necessité de ne voir rien que moi.

Savoir si une Dame qui fait fort valoir les faveurs qu'elle fait à son amant, lui persuade qu'elle l'aime beaucoup?

Afin d'augmenter sa chaleur,
Vous faites valoir la faveur,
Que vous donnez à Teagene ;
Mais d'un autre côté c'est trahir votre feu ;
Car en lui témoignant, Climene,
Que vous la donnez avec peine,
Vous montrez que vous aimez peu.

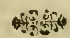
Savoir quel est le plus sûr moyen de s'aimer long-tems & agreablement?

Pour qu'une affaire dure, & toûjours dans les ris,
Il faut que la Maitresse, Iris,
Avec ces gens, qui vont prônant par tout leurs flâmes,
Ait un peu de rusticité,
Et qu'aussi le galant avec toutes les Dames,
N'ait que de la civilité.



Savoir si l'on peut avoir deux grandes passions en sa vie?

Je demeure d'accord, adorable Sylvie,
1664. *Que l'on rencontre rarement,*
Quelqu'un aimant deux fois fortement en sa vie,
Parce qu'on voit malaisément
Quelqu'un aimer bien tendrement.
Mais à ceux de qui le cœur tendre
Ne sauroit vivre sans amour,
Il est aisé de se reprendre,
Et plus fort que le premier jour.



Savoir ce que cela fait sur le cœur d'un amant aimé, que sa Maîtresse soit accablée des caresses de son mari?

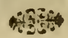
Que jour & nuit votre époux,
Fasse l'amant auprès de vous:
Cela n'est point à la mode.
Pour moi j'en souffre nuit & jour:
Car enfin, Iris, son amour,
Vous plaît, ou vous incommode.

Savoir comment un mari doit faire pour se faire aimer d'une jolie femme qu'il a épousée, sans l'avoir connuë auparavant?

Damon, tu te plains que ta femme
Ne répond pas bien à ta flâme;
Te moques-tu des gens d'esperer ses douceurs?
Elle commence a te connoître,
Sous le titre de son Maître:
Ce n'est pas sous ce nom que l'on gagne les cœurs.
Prends l'air d'amant, sers-toi de cette amorce,
Cela te fera des apas:

On

On peut prendre le corps par force,
Mais le cœur ne s'inſulte pas. 1664.



Savoir s'il ſuffit à un amant d'avoir ſouvent donné des marques de ſon amour à la perſonne qu'il aime, ſans ſe ſoucier de recommencer tous les jours?

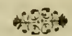
Belle Iris, lorſque je vous preſſe
De me donner à tout moment
Des marques de votre tendreſſe,
Vous me répondez bruſquement,
N'êtes-vous pas encor content
De tout ce que j'ai pû vous dire,
De ce que j'ai pu vous écrire,
A tous les quarts-d'heures du jour,
Sur le ſujet de mon amour?
Non, belle Iris, je parle avec franchiſe,
Le paſſé chez l'Amour ne ſe compte pour rien,
Il veut qu'à toute heure on lui diſe
Ce qu'il ſait déja fort bien.

Savoir ſi les amans doivent être en allarme de voir leurs Maîtreſſes extrêmement careſſées par leurs maris?

L'autre jour près de Climene,
Je voyois ſon mari ſans ceſſe ſur ſes bras:
Cette belle vit ma peine,
Et me dit ceci tout bas:
Remets le calme en ton ame,
Et ſache que l'empreſſement
D'un mari que hait ſa femme,
Fait plus aimer ſon amant.

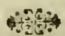
1664. Savoir lequel il vaudroit mieux pour une fille qui se marieroit sans amour, que son mari en eût beaucoup pour elle ou point du tout?

Dieu vous veuille garder, la Belle,
D'un grand amour de votre époux:
Il seroit mal qu'il vous fût infidelle;
Mais il seroit plus mal qu'il fût jaloux de vous,
Et l'amour le rendroit jaloux.



Savoir si un mari fort laid a raison de souhaiter que sa femme le regarde?

Tu te plains incessamment
De ne point attirer les regards d'Enemonde,
Laisse-la, pauvre innocent,
Plûtôt que toi regarder tout le monde.
Qu'elle envisage son devoir,
Par là tu te pourras sauver du cocuage;
Mais si c'est toi qu'elle envisage,
Cela n'est pas en son pouvoir.



Savoir ce qui est préferable en une belle Maîtresse, ou le cœur, ou le corps?

Un brutal pour ton cœur ne feroit nuls efforts,
Il aimeroit mieux la personne;
Mais pour moi je n'aime ton corps
Qu'autant que ton cœur me le donne.



Savoir

Savoir si une femme peut aimer son mari quoi 1664.
qu'il vive bien avec elle, quand elle aime son amant?

Philis disoit un jour, à l'aimable Climene,
N'aimez-vous pas bien votre époux?
Il est complaisant. il est doux.
Non, dit-elle. Et d'où vient, dit Philis, votre haine?
Vous avez un si bon cœur,
Tant de justice & de douceur,
Vous avez tant de pente à la reconnoissance.
Il est vrai, dit Climene, il seroit mon ami
S'il n'étoit pas mon mari;
Mais je n'ai rien pour lui que de la complaisance:
Avecque lui je vis honnêtement,
Je ne l'aime qu'en apparence,
Et dans le fond du cœur je le hais fortement,
Comme un rival de mon amant.

Savoir ce que fait la presence & l'absence de ce qu'on aime?

Absent d'Iris, mon chagrin est extrême,
La voir est mon plus grand bien:
Il n'est rien tel que d'être avecque ce qu'on aime,
Tout le reste n'est rien.

APrès que j'eus achevé cette lecture, il y a bien de l'esprit là-dedans, dit Madame de Montausier. Il y a bien de l'amour, dit Madame de ***. Il n'est pas possible, dit Monsieur, que Bussy ait écrit cela sans avoir une

grande passion. Aussi avois-je, Monsieur, lui
1664. repondis-je. Après quelques autres discours sur cette matiere, Monsieur me fit un petit remerciment, & se leva pour aller porter au Roi le manuscrit de ces Maximes.

Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens qui ne disent en voyant ces bagatelles, que c'étoit un amusement indigne d'un homme de guerre, & d'un homme au poste où j'étois.

A cela je réponds qu'on auroit raison si j'avois employé à ces choses, le tems que j'aurois dû donner à mes devoirs; mais je n'y songeois que quand je n'avois rien à faire. La paix étoit faite, & j'étois encore assez jeune.

Les gens qui me condamneront en cette rencontre ne diront pas ce qu'ils pensent; ce sera la seule envie qui les fera parler: c'est la maniere des gens du monde, de blâmer les bonnes qualitez qu'ils n'ont pas; quand ils voyent qu'ils ne peuvent avoir de l'esprit, ils témoignent que c'est par leur propre choix qu'ils n'en ont point, & qu'il est ridicule à un Gentilhomme, & sur tout à un homme de guerre d'en avoir tant.

Ce n'est pas que j'approuve qu'un homme de guerre paroisse savant dans ses conversations; il suffit qu'il parle bien de son métier, mais sans affectation. Si avec beaucoup de valeur il étoit encore fort galant, il en seroit plus estimable.

La galanterie pourtant a ses bornes, il y a un âge où elle est ridicule, & quand il reste assez de chaleur dans cet âge avancé, pour ne se pouvoir passer de femmes, il faut les tenir en chambre plûtôt que de filer le parfait amour publiquement.

Mais pour revenir au conseil que le Duc de S. Ai-

S. Aignan m'avoit donné de me presenter de-
vant le Roi toutes les fois qu'il entreroit au 1664.
Conseil, afin de lui donner occasion de m'appeller. Je le fis : & voyant passer huit jours sans que Sa Majesté me dît rien, remarquant même qu'elle me traitoit aussi froidement qu'elle faisoit, avant qu'elle eût dit à S. Aignan qu'elle ne croyoit plus rien de ce qu'on lui avoit dit contre moi; la peur me prit qu'on ne lui eût redonné quelque méchante impression; de sorte que je résolus sans attendre plus longtems de lui parler, comme il sortiroit de chez la Reine Mere & qu'il viendroit à son appartement; & de le remercier de la justice qu'il m'avoit faite, ne croyant pas qu'on pût jamais déplaire à son Maître en lui faisant connoître qu'on étoit content de lui.

Après avoir prié le Marquis de Gesvres qui étoit en quartier de Capitaine des Gardes, de ne laisser approcher du Roi personne pendant que je lui parlerois, je l'abordai comme il entroit dans la Galerie qui va depuis la Chapelle de Freminet à son appartement. SIRE, lui dis-je, je viens rendre de très-humbles graces à Votre Majesté, de la bonté qu'elle a euë de témoigner à M. de S. Aignan qu'elle étoit desabusée de tout ce qu'on lui avoit dit contre moi. Oui, Bussy, me dit le Roi, avec une mine riante, je le suis, & je n'en croi plus rien du tout. Je suis transporté de joye, SIRE, repliquai-je, de la maniere encore dont Votre Majesté le dit. Il y a trois semaines que je ne fais que languir. Votre Majesté ne daignoit me regarder; j'aime autant qu'elle me fasse mourir, SIRE, si elle ne me regarde pas; & en disant ceci les larmes me vinrent aux yeux. Le Roi

se tournant à moi & me voyant ainsi, me dit,
1664. O je vous regarderai maintenant ; mais promettez-moi, ajoûta-t-il, que vous ne ferez jamais rien qui me puisse déplaire. Moi, vous déplaire, SIRE, lui dis-je: je suis bien malheureux qu'il semble que le serment que Votre Majesté exige de moi sur cela, soit une marque qu'elle croit que j'ai de la peine à m'empêcher de lui déplaire. Ah, SIRE! j'aimerois mieux mourir mille fois. Mais vous me le promettez, me dit-il. Ouì, SIRE, lui répondis-je, je le promets de tout mon cœur à Votre Majesté; mais je lui demande une grace en même tems. Comme je ne doute pas que mes ennemis ne refassent des tentatives une autre fois pour tâcher à me nuire auprès de Votre Majesté, je la supplie très-humblement en ce cas-là de dire à M. de S. Aignan ou à moi ce que l'on lui dira, afin de me donner moyen de me justifier, si je suis innocent; ou si je ne le suis pas, d'être convaincu. Oui, Bussy, me dit-il tout haut, je le ferai, je vous le promets. Je me jettai à ses pieds, & je lui embrassai les genoux: & lui étant entré au Conseil, je me retirai plus content que je n'avois été il y avoit fort long-tems: & il est vrai aussi que par toutes les apparences je le devois être. Je voyois mes ennemis confondus, & la calomnie sans effet à l'avenir (ayant la parole du Roi qu'il ne me condamneroit plus sans m'entendre.) Je voyois ma pension rétablie, puisque la raison qui me l'avoit fait refuser ne subsistoit plus. Je me trouvois un homme de qualité, de quelque réputation, de longs services, avec une belle Charge de guerre que je possedois depuis long-tems. De dire maintenant ce
que

que c'étoit qu'on avoit dit au Roi contre moi, je n'en ai jamais rien sû de positif, sinon que M. le Tellier me dit qu'il croyoit que c'étoit quelques vieux pechez renouvellez; & sur cela je m'imaginai que ce pouvoit être le voyage de Roissi, dont on avoit dit au Roi quelques particularitez qu'il n'avoit pas sues la premiere fois; & ce qui me confirma encore dans cette pensée, c'étoit ce que m'avoit dit Madame, qu'elle s'étonnoit que le Roi s'en prît à moi seul, vû qu'il y avoit d'autres gens mêlez dans cette affaire.

1664.

Je ne sai si ce que Madame dit à Sa Majesté en ma faveur me servit de quelque chose, mais je lui en sus aussi bon gré que si elle m'eût sauvé la vie: & quoi-que je fusse persuadé qu'elle fût naturellement portée à faire du bien à tout le monde, l'honneur qu'elle me faisoit, & la maniere dont elle me traitoit quand je lui faisois ma Cour, me fit croire qu'elle s'étoit employée pour moi avec plus de chaleur qu'elle ne faisoit d'ordinaire pour les autres. Il faut dire aussi la verité, elle voyoit en moi un grand attachement pour elle, & une grande admiration de ses bonnes qualitez: car c'étoit pour l'esprit & pour la personne, la plus aimable Princesse qui fut jamais.

J'en dirois bien davantage, si je ne craignois que l'obligation que je lui ai, ne me fît soupçonner de flatterie, & c'est pourquoi, quelque glorieuse que m'ait été son amitié, je voudrois qu'on n'eût pas su que j'en eusse été honoré, afin d'avoir le plaisir de m'abandonner à ses louanges, & d'être plûtôt crû sur le bien que j'en voudrois dire.

Le soir de l'aprèsdînée que je parlai au Roi

1664. il y eut Comedie. Je ne pouvois me laſſer de regarder Sa Majeſté avec un viſage qui lui témoignoit bien que j'étois content d'elle; & ce qui augmenta fort ma joye, ce fut que je trouvai que le Roi affectoit de me montrer qu'il me tenoit la parole qu'il m'avoit donnée, de me regarder deſormais, & que tant que la Comedie dura il eût toûjours les yeux ſur moi.

Comme j'ai déja dit, il y avoit long-tems que je ne m'étois trouvé ſi content que je l'étois alors: ma fortune me ſembloit en bon chemin, & j'étois fort aimé de ma Maîtreſſe. L'état de mes affaires de la Cour me donnoit pourtant plus de joye que celui de ma paſſion, & je croi que cela venoit de ce que ma fortune me coûtoit plus de peines que mon amour. J'avois affaire à un mari ſi facile, qu'il me paroiſſoit que j'étois moi-même le mari de ſa femme: & dans cette penſée je m'amuſai à traduire cette Elegie d'Ovide*.

Si tibi non opus eſt, ſervatâ ſtulte puellâ,
At mihi fac ſerves, quo magis ipſe velim.

SI tu n'es pas jaloux pour ton propre interêt,
Sois-le au moins, s'il te plaît,
Pour augmenter dans mon ame
L'amour que j'ai pour ta femme:
Je tiens qu'il faut être brutal,
Pour pouvoir aimer ſans rival.
A nous autres amants il faut de l'eſperance,
Mais ſans la crainte on n'a point de plaiſirs;
On languit dans trop d'aſſurance,
Et les difficultez irritent les deſirs.
Climene qui n'étoit pas bête,
Savoit ſur cela mon humeur:
Combien de fois feignant d'avoir mal à la tête

* Ovid. Amor. L. 2. Eleg. 19.

1664.

A-t-elle eu l'aimable rigueur,
De remettre à demain la fête,
Et par là d'échauffer mon cœur?
Combien de fois a-t-elle fait semblant
De croire que j'étois coupable,
Afin qu'ayant paru quelque tems implacable,
Et revenant après à moi bien tendrement,
Je l'aimasse plus que devant.
Quelles douceurs, quelles caresses,
Quels baisers recevois-je, & combien de tendresses?
Vous aussi, belle Iris, que j'aime depuis peu,
Donnez-moi souvent des allarmes,
C'est avecque mes larmes,
Qu'on entretient mon feu:
C'est la façon de la nature humaine;
On n'en sauroit disconvenir,
Elle se lasse du plaisir,
S'il ne lui coûte de la peine.
Qui veut regner long-tems dans le cœur d'un amant,
Doit quelquefois le traiter rudement.
Pour moi je n'aime point le bien s'il ne me coûte,
En arrive ce qu'il pourra,
La facilité me dégoûte,
Et toûjours me dégoûtera.
Toi, de qui la femme est fort belle,
Et qui t'assures trop en elle,
Commence dès qu'il sera nuit,
A fermer ta maison, & sur le moindre bruit,
Qui frapera ton oreille,
Croi-moi, sois alerte, & veille.
Regarde comme on le doit,
Les billets qu'on écrit & ceux que l'on reçoit;
Informe-toi pourquoi ta femme,
Quitte si souvent ton lit:
Que ce soin t'occupe l'ame,
Et m'exerce un peu l'esprit:
Car enfin si tu continuë,
En me laissant près d'elle tant d'accès,

De me faciliter sa vuë ,
1664. *Je la quitterai pour jamais.*
Le bel amour que j'ai ! Je n'ai pas lieu d'écrire ,
De me plaindre de mon martyre :
Je ne crains , ni ne soûpire.
Depuis que de Philis je suis le favori ,
Tu ne m'as jamais fait dire ,
La peste étouffe le mari.
Depuis assez long-tems , je souffre ta foiblesse ,
J'avois toûjours compté , sur ta délicatesse ,
Et c'est ce qui jusqu'à ce jour ,
Avoit fait durer mon amour.
Mais le moyen qu'il dure davantage ?
il est fait comme un mariage.
Viens-ça , dis-moi , mari , des maris le plus doux ,
M'as-tu jamais réduit à perdre un rendez-vous ?
Lorsque je commençai de brûler pour ta femme ,
Je pouvois tromper aisément ,
Le mari le plus clair-voyant :
Mais depuis ta souffrance infame ,
Je n'ai plus l'esprit éveillé
Et je me suis tout enrouillé.
Au sortir de tes mains , si j'ai d'autres affaires ,
Je serai bien-tôt surpris ,
Car il n'est point de maris
A la Cour comme à Paris ,
Qui soient autant debonnaires.
Cherche donc ailleurs un brutal ,
Un amant dont l'indifference
Puisse s'accommoder de cette patience.
C'est selon mon humeur un tourment sans égal.
Mais non , n'en cherche point , il est encor à naître.
Si tu sens du plaisir de m'avoir pour rival ,
Tâche de m'empêcher de l'être.

Dès le commencement de cette Campagne, le Roi voulant faire connoître aux autres parties du monde le respect & la consideration qu'on

qu'on avoit pour lui dans l'Europe, avoit envoyé six mille hommes sous le commandement du Duc de Beaufort Admiral de France, & de Gadagne Lieutenant General sous lui, pour faire une descente vers les côtes d'Alger, & se saisir de quelque Port. Ils mirent pied à terre à Gigeri, s'y fortifierent, & en furent chassez au bout de quelque tems, avec perte de soixante & dix pieces de canon, de toutes les munitions de guerre & de bouche, & de tous les blessez & les malades. Je laisserai à l'Histoire generale le détail de cette expedition, & je me contenterai de dire que si Gadagne eût été crû, elle eût été aussi utile & aussi glorieuse au Roi qu'elle lui fut préjudiciable. 1664.

Quinze jours après que j'eûs parlé au Roi M. le Tellier m'offrit de reparler de ma pension. Je le remerciai, & je lui dis que comme il étoit honnête à moi de ne pas témoigner d'empressement pour cela, de peur qu'il ne semblât au Roi que je n'eusse eû impatience de me justifier que pour avoir de l'argent, (comme il l'avoit témoigné à Madame) S. M. qui lui avoit dit qu'elle me donneroit ma pension si elle étoit contente de moi, me la donneroit assurément sans que je la demandasse.

Dans ce tems-là l'Electeur de Mayence notre allié, ayant quelques Places rebelles dans son Etat, demanda au Roi des troupes. Sa Majesté lui envoya trois mille hommes de pied & huit cens chevaux. Je le suppliai très-humblement de m'honorer de cet emploi: il me dit qu'il verroit, & le donna à Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, [& Lieutenant General. Bien loin que tous ces refus me rebutassent, les bontez que le Roi m'avoit témoi-

gnées dans la converſation de la Galerie a-
1664. voient ſi fort augmenté la tendreſſe naturelle
que j'avois pour S. M. que je ſuppliai M. le Tellier de lui dire que j'avois tant d'envie de la ſervir, que ce deſir étoit dans mon cœur bien au deſſus de mes propres interêts, & que s'il lui plaiſoit j'irois faire ma Charge de Mestre de Camp General ſous Pradel. Je ne ſai ſi M. le Tellier fit cette offre au Roi de ma part, mais il me dit que S. M. ne me vouloit pas donner un ſi grand degoût.]

Ce fut alors que le Duc de Navailles eut ordre de ſe défaire de ſes Charges, de celle de Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde, entre les mains du Duc de Chaunes, pour cinq cens mille livres, & du Gouvernement du Havre, pour trois cens mille livres, en faveur du Duc de S. Aignan. La Ducheſſe de Navailles eut commandement auſſi de ſe défaire de ſa Charge de Dame d'honneur de la Reine Regnante, entre les mains de Madame de Montauſier, pour cent cinquante mille livres.

La Cour partit de Fontainebleau au mois de Septembre & vint à Vincennes. On y reçut bien-tôt après la nouvelle que les Turcs ayant voulu paſſer la riviere de Raab au pont de Querment à la vûë de l'armée Chrétienne, les François s'y étoient oppoſez ſi vigoureuſement qu'ils avoient empêché ce paſſage. Que deux jours après les Turcs avoient forcé le quartier des troupes de Bade au paſſage de la riviere à S. Godart, & que les François les avoient fait repaſſer avec perte de plus de douze cens hommes.

Les louanges que donna le Roi à la Feuillade, jointes au malheur que Colligni avoit eû
de

de se brouiller avec un Intendant d'armée que M. le Tellier lui avoit fort recommandé, firent que non seulement on ne lui donna point l'honneur de cette action, comme cela se pratique d'ordinaire, mais que même on le condamna un peu de ne s'y être pas trouvé. Un de ses bons amis lui manda qu'il avoit eû tort aussi de n'avoir pas envoyé au Roi une relation du combat, & de l'avoir laissée faire à la Feuillade, qui n'avoit presque point parlé de lui. Pour moi je ne laissai pas de faire compliment à Colligni sur cette rencontre. Je me réjouïs aussi avec la Feuillade de sa bonne fortune, & je témoignai à Bissy l'un des Brigadiers de cette Cavalerie, mon voisin & mon parent, qui avoit eû grande part à cette action, celle que je prenois à sa gloire. 1664.

Colligni me fit cette réponse.

A Presbourg ce 11. *d'Octobre* 1664.

„ VOus êtes trop bon de vouloir un petit „ moment songer à moi. J'ai été si occupé „ toute cette Campagne que je n'ai pû vous „ rendre compte de tout ce qui se passoit en „ Hongrie.

„ Le Roi m'a envoyé un courrier exprès en „ toute diligence, pour m'ordonner de partir „ avec le Corps que je commande, le 15. d'Oc„ tobre pour retourner en France. Mais com„ me il y a bien des choses à ajuster pour nos „ routes, j'apprehende de ne pouvoir pas exe„ cuter ponctuellement les commandemens de „ Sa Majesté.

„ Nous allons bien patir dans une si longue „ marche & dans la plus rigoureuse saison, tan„ dis

„ dis que vous ferez en ruelle auprès d'un bon
1664. „ feu à tirer une prime, ou à faire quelque „ autre chofe. Je ne vous porte point d'envie, „ & je fouffre mes peines de bon cœur : je voudrois même qu'elles euffent été plus longues. „ Nous avons été fi fots que nous avons fait „ la paix d'Hongrie. Il en eft pour nous de „ cela comme M. de Baffompierre jugeoit quand „ la Rochelle feroit prife. J'ai pourtant affaire „ à un homme bien reconnoiffant, & qui me „ traite de la plus agreable maniere du monde ; il m'avoit donné la difpofition de toutes „ les Charges de mon armée generalement, ce „ qui n'a jamais été fait à aucun General : de „ forte qu'au peu de tems que j'ai été ici, j'ai „ donné deux Compagnies de Chevaux-legers. „ J'ai été bien tenté d'en prendre une pour „ moi, en imitant celui qui fe fit Pape : car „ peut-être que je n'aurai rien de fi bon : outre „ que j'ai été dix-huit ans Capitaine de Cavalerie, j'aurois été bien-aife d'avoir cela pour „ m'amufer ; mais enfin je ne l'ai pas fait.

„ Vous croyez peut-être que je n'ai rien à „ faire parce que je vous fais une longue Lettre, „ mais voici la quarantiéme Lettre que j'écris „ de fuite, parce que je depêche demain le „ courrier du Roi, & je ferai bien-aife qu'il „ vous porte des nouvelles fraîches de

Votre très-humble & obéiffant ferviteur,
COLLIGNY.

Nous apprîmes alors que l'Empereur qui étoit forti d'une méchante affaire qu'il avoit avec les Turcs, par la feule valeur des François, venoit de faire fa paix à l'infçu de la France

France, ce qui parut mal-honnête au dernier point. 1664.

Deux mois s'étant passez depuis mon éclaircissement avec le Roi sans entendre parler de ma pension, j'en parlai à Sa Majesté comme elle entroit au Conseil, & lui en donnai un Placet.

Deux jours après M. le Tellier auquel j'étois allé demander la réponse du Roi à mon Placet, me dit qu'il n'en avoit point fait. Je me donnai patience quinze jours, au bout desquels je redonnai un autre Placet à Sa Majesté, auquel elle ne fit non plus de réponse que la premiere fois.

Ce fut alors que je ne doutai plus que mes ennemis enragez de me voir si glorieusement échappé de leurs pieges à Fontainebleau, ne m'eussent fait quelque nouvelle affaire auprès de Sa Majesté. J'en eûs un chagrin extraordinaire, & d'autant plus grand, que je ne savois comment excuser mon Maître, sur ce qu'il m'avoit promis de ne me jamais condamner sans m'entendre, & c'étoit bien le faire que de ne pas rétablir ma pension. Je cachai ma douleur, & voulant faire un petit voyage en Bourgogne pour m'éloigner du lieu où je recevois tant de déplaisirs, plûtôt que pour autre chose, je pris congé du Roi sans lui parler de ma pension. Pendant mon voyage, j'appris que mon neveu de la Châtre venoit d'être tué à Gigeri, & que par sa mort le Gouvernement de Bapaume étoit vacant. J'en écrivis à Sa Majesté, & j'adressai ma Lettre au Duc de S. Aignan, auquel j'écrivis celle-ci.

1664. *A Bussy ce 10. d'Octobre 1664.*

„ JE ſuis ſi rempli des bontez que le Roi me „ témoigna à Fontainebleau & à Vincennes „ lorſque je pris congé de Sa Majeſté l'autre „ jour, que je ne puis m'empêcher de vous en „ faire voir ma joye. Je ſai combien vous „ aimez qu'on l'aime, & c'eſt ce qui m'oblige „ à vous faire voir le fond de mon cœur. Je „ vous dirai donc, Monſieur, que jamais on „ n'a tant eſtimé un Maître que j'eſtime le nô„ tre: je l'admire en tout ce qu'il fait & en tout „ ce qu'il dit. Vous ſavez qu'à force de voir „ les gens on s'y accoûtume d'ordinaire, en ſor„ te qu'ils ne ſurprennent plus quelque merite „ qu'ils ayent. Je voi le Roi tous les jours, „ je l'obſerve, & cependant je ne m'accoû„ tume point à lui. Je ne comprens pas com„ ment on peut avoir ſi naturellement tant de „ juſteſſe dans l'eſprit qu'il en a; être ſi exact „ & ſi aiſé tout enſemble. Je vous avouë, (car „ je ſuis naturel) qu'il y a eû des momens où „ voyant que l'admiration que j'avois pour lui „ étoit ſi mal reconnuë, j'aurois été ravi de „ lui trouver des defauts, pour me pouvoir „ par là juſtifier à moi-même de n'avoir pas „ fait fortune après avoir ſi long-tems ſervi; „ mais toute ma recherche ne ſervoit qu'à me „ faire découvrir en lui des qualitez admira„ bles; de ſorte que je reprenois mon premier „ zele pour lui, en m'aſſurant qu'il ne pouvoit „ être ſi parfait qu'il étoit, & ne pas connoî„ tre enfin que je valois quelque choſe. Voi„ là l'état où j'en ſuis, Monſieur. Et en effet, „ quelque malheureux que j'aye été juſqu'ici,

„ je

„ je ſuis perſuadé qu'un homme qui a de la
„ naiſſance, une grande Charge de guerre, de 1664.
„ longs ſervices, & qui n'eſt ni ſot ni poltron,
„ ne peut pas manquer de s'avancer tôt ou
„ tard, auprès d'un Maître qui a autant de lu-
„ mieres, de juſtice & de gloire que le nôtre.
„ Je vous ſupplie, Monſieur, de preſenter au
„ Roi la Lettre que j'écris à Sa Majeſté.

Cependant le Roi donna le Gouvernement de Bapaume à Pradel. Comme je fus de retour à Paris où la Cour étoit revenuë, je dis un jour à Sa Majeſté, que je la ſuppliois très-humblement d'être perſuadée que j'attendrois ſans impatience les graces qu'elle me voudroit faire. Sa Majeſté me parut recevoir froidement mon compliment. Je diſſimulai pourtant mon chagrin, & je fis en ſorte qu'elle n'en connut rien à mon viſage; mais on a beau faire quand on eſt né malheureux : toute la prudence ne ſert qu'à reculer de quelques jours les diſgraces, & on ne ſauroit cacher à ſon Maître les déplaiſirs qu'il nous a donnez.

Le 20 de Decembre le Surintendant Fouquet fut banni à perpetuité par Arrêt de la Chambre de Juſtice, & ſes biens acquis & confiſquez au Roi ; mais Sa Majeſté changeant cette peine de ſon autorité, le fit conduire priſonnier dans la Citadelle de Pignerol. [Ce fut un exemple fait avec grande juſtice, car jamais Surintendant n'a fait une plus viſible diſſipation des finances que celui-là, & les Samblançay & les Jaques Cœur étoient des Capucins auprès de Fouquet.

Les premiers jours de Fevrier 1665. Vardes Capitaine des cent Suiſſes de la Garde, & Gou- ANN. 1665.

ver-

verneur d'Aiguemortes ayant donné quelque
1665. sujet à la Duchesse d'Orleans Henriette d'Angleterre de n'être pas contente de lui, supplia le Roi de trouver bon qu'il s'allât mettre à la Bastille pour satisfaire au ressentiment de la Princesse, S. M. y consentit, mais Madame n'étant pas encore contente de cette satisfaction, le Roi envoya Vardes dans son Gouvernement. Quelque tems après qu'il y eut été, S. M. découvrit qu'il avoit eu à la Cour une si pernicieuse conduite, qu'elle le fit arrêter, & conduire dans la Citadelle de Montpellier. Le pauvre Corbinelli homme de merite, qui s'étoit allé promener en Languedoc avec Vardes, dont il étoit ami, fut arrêté en même tems, & conduit à Pierre-Encise]

Au commencement de Mars, le Chancelier Seguier, le Duc de S. Aignan, & mes autres amis de l'Academie Françoise, me conviérent de prendre la place du celebre Perrot d'Ablancourt qui venoit de mourir. J'y consentis, & m'étant préparé à parler dans cette Assemblée le jour que j'y serois reçu, comme c'est la coûtume, je le fis en ces termes.

DIS-

DISCOURS 1665.

A MESSIEURS DE L'ACADEMIE FRANCOISE.

MESSIEURS,

„ Si j'étois à la tête de la Cavalerie & que „ je fusse obligé de lui parler pour la mener „ au combat, la croyance où je serois qu'el- „ le auroit quelque respect pour moi, & que „ de tous ceux qui m'écouteroient, il n'y en „ auroit peut-être gueres de plus habile, me le „ feroit faire sans être fort embarrassé. Mais „ ayant à parler devant la plus celebre assem- „ blée de l'Europe, & la plus éclairée, je vous „ avouë, Messieurs, que je me trouve un peu „ étonné, & que si quelque chose me rassure, „ c'est que je croi que vous êtes trop justes „ pour ne pas excuser les fautes d'un homme „ qui a fait toute sa vie un métier, qui verita- „ blement donne de la reputation, mais qui „ d'ordinaire aussi ne donne guere de politesse. „ C'est donc dans cette confiance, Messieurs, „ que je viens vous rendre mille graces de „ l'honneur que vous m'avez fait de me rece- „ voir dans une Compagnie qui a un Protec- „ teur aussi illustre & d'un merite aussi extraor- „ dinaire que celui de M. le Chancelier, & de „ me donner moyen par les connoissances que

„ je

—— „ je pourrai acquerir avec vous de me rendre
1665. „ plus digne de bien servir le plus grand Roi „ du monde. Je sai bien, Messieurs, qu'il „ aime préferablement à toutes choses les actions où il y a du courage; mais je sai aussi „ qu'il estime fort les choses où il y a de l'esprit, qu'il s'y connoît mieux qu'homme de „ son Royaume, & qu'il fait cas enfin des habiles gens aussi bien que des braves. Pour „ moi, Messieurs, après avoir fait jusqu'ici „ tout ce que j'ai pû pour mériter par la guerre l'estime de Sa Majesté, en attendant les „ occasions de recommencer, j'essayerai avec „ vous de me rendre capable d'autres emplois, „ qui pour être moins brillants ne laissent pas „ d'être aussi utiles à notre Maître. Cette esperance, Messieurs, me flatte si fort que personne ne recevra jamais avec plus de reconnoissance que moi l'honneur que je reçois „ aujourd'hui, & qu'on ne peut être plus que „ je suis, Votre très-humble & très-obeïssant „ serviteur.

C'étoit le Cardinal de Richelieu qui avoit composé l'Academie Françoise des plus beaux esprits de son tems, & qui en avoit pris la qualité de Protecteur, à laquelle après sa mort le Chancelier Seguier avoit succedé. Le nombre devoit être de quarante. Il y avoit toûjours quelques personnes de naissance dans ce Corps-là, [comme les Ducs de Coaslin & de S. Aignan, le Cardinal d'Etrées & moi;] il y en aura encore bien davantage à l'avenir. Jusqu'ici la plûpart des sots de qualité, qui ont été en grand nombre, auroient bien voulu persuader s'ils avoient pû, que c'étoit déroger à la No-

Nobleſſe que d'avoir de l'eſprit ; mais la mode de l'ignorance à la Cour s'en va tantôt paſſée : & le cas que fait le Roi des habiles gens achevera de polir toute la Nobleſſe de ſon Royaume. 1665.

Le lendemain de cette Harangue, M. le Tellier me rencontrant à la porte du Louvre, me regala ſur l'applaudiſſement qu'elle m'avoit attiré, & ajoûta que de l'argent valoit pourtant mieux. J'en demeurai d'accord ; mais je lui dis que l'on n'en donnoit pas ſi aiſément que des louanges : & enſuite il me demanda ſi je ne ſongeois plus à ma penſion. Je lui dis que j'y ſongeois tous les jours, mais que je n'en voulois plus rien dire au Roi ; qu'aſſurément il reconnoîtroit ma diſcretion ; & que ſi j'étois à la place de Sa Majeſté, je ferois plus volontiers du bien aux gens qui ne me parleroient que par leurs aſſiduitez, qu'aux importuns. Tout le monde, me répondit-il, n'a pas tant de délicateſſe que M. de Buſſy.

Lorſque je m'efforçois de ne pas éclater contre Madame de *** [de la Baume] il arriva une choſe qui me donna quelque prétexte de ne me plus tant contraindre. J'appris que l'Hiſtoire que je lui avois prêtée couroit par le monde, & qu'elle faiſoit grand bruit. Je commençai là deſſus à me plaindre d'elle, & à me plaindre un peu rudement ſur l'infidelité qu'elle m'avoit faite d'avoir copié mon manuſcrit.

[Elle de ſon côté ne me menageoit gueres, & après avoir fait croire au Comte du Pleſſis & au Maréchal que j'étois bien avec la Comteſſe du Pleſſis, elle engagea le Chevalier, un de ſes Amans, à la vanger de tout ce que je diſois d'elle. Il m'envoya donc un ſoir une eſpece

1665. espece d'Ecuyer me dire que voyant avec combien d'acharnement je m'emportois contre Madame de la Baume, de qui il étoit fort serviteur, il ne le pouvoit souffrir davantage, & qu'il me prioit de me trouver le lendemain dans mon carrosse avec un homme dans une rue que je lui nommerois pour tirer l'épée ensemble. Je répondis à son Envoyé que je n'avois accoutumé de mener personne avec moi, & que quand je l'aurois fait jusques là, je commencerois desormais à ne le plus faire, ne voulant point donner la moindre apparence d'un Rendez-vous par l'extrême respect que j'avois pour les ordres du Roi, mais que je sortois tous les matins sur les huit ou neuf heures pour aller au Louvre.

L'Ecuyer m'ayant quitté là-dessus revint le lendemain me dire que le Chevalier du Plessis me prioit instamment de prendre un homme avec moi dans mon carrosse. Je lui dis que je n'en ferois rien, & que je ne voulois point hazarder ma fortune & ma tête pour une femme perdue. Mais, Monsieur, me dit-il, quel personnage jouerois-je donc, après vous avoir porté une parole d'honneur ? Je lui répondis que je me souciois fort peu quel personnage il jouât pourvû que je n'en fisse pas un mauvais. Mais je ne vois pas, ajoûtai-je, de bonne raison qui puisse obliger votre Maître de souhaiter si fort un second. S'il avoit bien envie de se battre, il m'auroit parlé lui-même en mille lieux où il me voit tous les jours. Ah! Monsieur, me répondit-il, M. le Chevalier est un brave homme. Nous le verrons, lui repliquai-je, je m'en vai sortir dans une heure d'ici ; & sur cela il se retira.

Je

Je ſortis ſur les huit heures dans mon carroſſe pour aller prendre un Conſeiller du Parlement de mes amis avec qui j'avois une affaire. 1665.
Je vis, comme je fus devant S. Roch, venir un carroſſe au grand trot, que je reconnus être celui du Chevalier du Pleſſis. Je ne doutai point que je n'allaſſe tirer l'épée; mais comme je me preparois à deſcendre, je vis ce carroſſe paſſer auprès du mien ſans s'arrêter. Je crus que le Chevalier ne m'avoit apperçu qu'étant vis-à-vis de moi, & qu'aſſurément il alloit faire tourner. Je mis donc la tête à la portiere pour voir ce qu'il deviendroit; je perdis ſon carroſſe de vuë, de ſorte que je m'imaginai qu'étant devenu prudent, quoi qu'un peu tard, il alloit chez ſa Maîtreſſe lui dire que je n'avois pas voulu me battre. Lorſque je fus devant le Palais royal, je revis ce carroſſe venir au grand galop des chevaux, & paſſer à côté du mien. Le Chevalier me regardant au travers de la vitre avec un viſage ſi rempli de colere que, comme on verra par la ſuite, il n'en étoit plus reſté dans le cœur. Je crus que c'étoit à ce coup que nous allions nous battre, mais je me trompai encore. Ce carroſſe paſſa, & m'alla attendre auprès de la Barriere des Sergens de S. Honoré. Comme le mien fut auprès de cette Barriere, la chaleur me prit, & je fus tout prêt de faire arrêter pour deſcendre; mais la reflexion de la folie que j'aurois faite d'être l'agreſſeur m'en empêcha; de ſorte que je continuai mon chemin à la rue du Boulai où demeuroit le Conſeiller de mes amis. Mon cocher ayant arrêté devant ſa porte, je revis paſſer mon homme pour la quatriéme fois ſans me rien dire dont je fus fort aiſe; car quoi qu'en

mettant pied à terre, j'eusse pris le peuple à
1665. temoin que ce n'étoit que pour me défendre que je mettois l'épée à la main, c'est toujours une facheuse affaire, que d'être obligé de se battre, & dont un homme qui a quelque aquis se passe mieux qu'un autre.

Pour dire maintenant ce que je pense de ce procedé, c'est que lorsque ce fut au fait & au prendre, ce vangeur des torts fit reflexion que ce feroit être fou que de se perdre pour une femme perduë. Ainsi le défaut de sa conduite ne fut que le contretems de sa reflexion, car avant que de s'engager à se battre pour cette maîtresse, il falloit qu'il prevît tout le ridicule & toute la folie de ce Combat.

Je parlai d'affaires au Conseiller mon ami, & après je m'en allai au lever du Roi. Après que S. M. fut habillée je tirai à part le Duc de S. Aignan pour lui dire, sans lui nommer contre qui, l'affaire qui m'étoit arrivée, afin, ajoutai-je, que si ce galant homme par le conseil d'autrui ou de son mouvement venoit à se raviser, & à me faire tirer l'épée, vous puissiez témoigner au Roi que je vous l'aurois dit. Il me repondit que cela ne suffiroit pas pour nous mettre à couvert tous deux; que si je me battois sans prendre d'autres précautions, le Roi croiroit que ç'auroit été de concert avec lui, & qu'il étoit à propos pour ses furetez & les miennes qu'il en avertît S. M. à l'heure même. Je lui dis qu'il en usât comme il lui plairoit; mais, me repondit-il, le Roi voudra savoir le nom du Personnage. O pour cela, lui dis-je, je supplierai très-humblement S. M. de m'en dispenser, car encore que je ne l'aime ni ne l'estime, je ne veux pas lui mettre sa tête

sur

ſur un Echaffaut, & ce n'eſt que pour mes précautions que j'en uſe comme je fais. Si le Roi vous donne ſa parole, me repliqua-t-il, de ne le pas faire pourſuivre, comme je croi qu'il vous la peut donner en cette rencontre, en ce cas-là, lui dis-je, je le lui nommerai. 1665.

Le Duc de S. Aignan m'ayant quitté ſur cela pour aller conter au Roi cette affaire, S. M. voulut ſavoir qui étoit ce brave, & me renvoya auſſi le Duc avec ordre de me donner ſa parole qu'il ne feroit point agir contre lui. Là-deſſus je le nommai à mon ami, & en lui diſant auſſi qui étoit la Dame pour qui il faiſoit de ſi beaux coups d'épée, je le priai de dire au Roi l'autre affaire qu'elle m'avoit faite chez le Maréchal du Pleſſis. Le Duc de S. Aignan étant retourné rendre compte à S. M. de tout cela, elle envoya commander à ce Maréchal de le venir trouver. Auſſi tôt qu'il le vît, il lui dit qu'ayant appris, il y avoit quelque tems, que ſon fils le Chevalier étoit amoureux de Madame de la Baume, laquelle il ſavoit me haïr à la mort, il avoit apprehendé qu'elle ne l'engageât à quelque brouillerie avec moi, & qu'il lui en donnoit avis afin qu'il y mît ordre.]

Deux jours après le Roi alla à Chartres pour un vœu qu'il avoit fait dans l'extrémité où avoit été la Reine à ſes dernieres couches. Une partie de la Cour le ſuivit, de laquelle je fus, & y arrivant j'appris de Biſcaras, que le matin du même jour avant que de partir de Paris, il avoit été demander à Madame de Lionne de la part du Roi, une Hiſtoire de Madame de *** [de Châtillon] qu'on diſoit que j'avois faite, que l'ayant lûë avant que de rejoindre Sa Majeſté,

—— jesté, il l'avoit trouvée très-jolie, & qu'il ne
1665. doutoit pas qu'elle ne réjouït fort le Roi.

[Je lui dis que j'en étois bien aise, que j'avois peur seulement d'une chose qui étoit qu'ayant été six ans Lieutenant du Prince de Condé, S. M. ne trouvât que je le louois beaucoup, & que par là je ne lui parusse avoir encore trop d'attachement pour lui. Biscaras me répondit que je n'avois pas raison de craindre cela, & que la louange y étoit tellement temperée par la satire qu'il m'assuroit que le Roi ne croiroit pas que j'aimasse trop le Prince de Condé. Comment satire? lui dis-je, il y a du mal de M. le Prince? Je ne sai, me dit-il, comment vous appellez de dire d'un homme, qu'il est né fourbe, mais qu'il a de la foi aux grandes occasions, qu'il est mal propre, qu'il a les dents sales, & d'autres défauts personnels. Cela n'y est pas, lui répondis-je. Je vous assure, me repliqua-t-il, que je l'y ai lû il n'y a pas trois heures. Cela étant, lui dis-je, il faut qu'on y ait ajouté ces choses-là, & je voi bien d'où vient l'assassinat, mais mon original écrit de ma main est à Paris dans mon Cabinet. En y arrivant je le porterai au Roi, afin de me précautionner contre la mechanceté qu'on m'a voulu faire.]

Le Roi séjourna un jour à Chartres, en repartit le lendemain & fut un jour à Paris. Pour moi je n'y arrivai que le jour d'après. En descendant de carrosse, j'allai prendre dans mon cabinet mon original, & je le portai au Louvre, mais Sa Majesté ne faisant que d'entrer au Conseil, & moi trouvant dans l'antichambre le Duc de S. Aignan, que je crus qui auroit plus de loisir de parler au Roi, je le priai

priai de presenter mon manuscrit à Sa Majesté, en lui disant qu'elle y verroit encore l'Histoire de Madame de *** [d'Olonne] qu'elle n'avoit pas vûë [dans celui que Biscaras lui avoit donné ; ce qu'il fit ; & le Roi le garda quatre jours, pendant lesquels je fus averti que mes ennemis échauffoient le Prince de Condé contre moi. Cela m'obligea de prier le Duc de S. Aignan de savoir de S. M. si elle n'avoit plus affaire de mon Manuscrit, & de lui dire que je serois bien aise de le faire voir à M. le Prince, afin de le desabuser des impressions qu'on lui avoit voulu donner contre le respect que je lui devois. Le Roi l'ayant rendu au Duc de S. Aignan, & ce Duc à moi, je jugeai à propos d'en parler moi-même à S. M. Je lui dis donc le même jour qu'ayant sû à Chartres par Biscaras qui lui avoit donné une Histoire que j'avois écrite, qu'elle étoit falsifiée en beaucoup d'endroits, & particulierement sur le sujet de M. le Prince, j'avois prié M. de S. Aignan en arrivant de ce voyage de donner à S. M. mon Original. Je lui redis ensuite la conversation de Biscaras & de moi, & comme je repetois la crainte que j'avois eue que S. M. ne trouvât que dans l'Eloge que je faisois de M. le Prince, je ne témoignasse avoir plus d'attachement pour lui que n'en devoit avoir le Mestre de Camp General de la Cavalerie legere qui avoit été son Lieutenant; le Roi me dit en souriant, que M. le Prince étoit bien sur le courage & sur la guerre dans le Manuscrit que lui avoit donné Biscaras, mais qu'il y étoit mal sur les autres qualités. C'est ce que m'a dit Biscaras, Sire, lui répondis-je, mais V. M. a pu voir dans mon Original, é-

1665.

crit de ma main, relié. Il eſt vrai, interrom-
1665. pit le Roi, ce ne ſont pas des feuilles volantes qu'on ait pu changer. M. le Prince, Sire, lui dis-je, y eſt fort bien traité par tout. Oui, me répondit le Roi, il en doit être content. Une raiſon encore, Sire, lui dis-je, qui fera connoître à V. M. que je dis vrai, c'eſt que j'ai lu ce Manuſcrit à quatre de mes amis, dont le Maréchal du Pleſſis en eſt un, quoique je vienne d'avoir querelle avec ſon fils, je veux bien m'en raporter à lui, je le croi trop homme d'honneur pour ne pas dire la verité. Mais c'eſt Madame de la Baume, Sire, ajoutai-je, à qui ſeule j'avois prêté cette Hiſtoire qui l'a copiée, & qui depuis que nous ſommes brouillez enſemble, l'a changée en mille endroits. V. M. a pu voir que j'y ai dit du bien de tout le monde, juſqu'à Vineuil; cependant on pourroit ſe diſpenſer de louer celui-ci ſans paſſer pour mediſant; mais comme Madame de la Baume a cru que la haine de Vineuil ne me feroit pas grand mal, elle l'a laiſſé comme elle l'a trouvé, & a gâté les endroits où je parle de M. le Prince & de quelques autres. Moquez, moquez-vous de cela, Buſſi, me dit le Roi, & me quitta en achevant ces paroles.

On peut juger aiſément ſi je ſortis content de cette converſation, me croyant à couvert de la malice de mes ennemis. Je n'avois plus qu'à ſatisfaire le Prince de Condé, qui, je croyois, ſe ſatisferoit de la raiſon. Cependant Briord que j'avois chargé le premier de lui en parler, & puis Lenet, me dirent qu'il refuſoit de voir mon original, diſant que tôt ou tard le tems lui en apprendroit la verité, qu'il ne pen-

penſoit pas qu'on pût lui manquer de reſpect, & moi moins qu'un autre qui avois été attaché auprès de M. ſon pere & de lui ; mais que quand même les choſes ſeroient comme je les diſois, il auroit toujours ſujet de ſe plaindre de moi d'avoir écrit ſes amours avec Madame de Chatillon, de l'avoir fait la dupe du Duc de Nemours ſon Rival, & d'avoir dit qu'il avoit été bien aiſe de ſa mort. A cela je repondois que je ne cherchois pas à parler de lui ſur ces ſortes de matieres, mais que m'amuſant à écrire les Amours de Madame de Châtillon, je l'avois trouvé en mon chemin, & que j'en avois dit ce que j'en ſavois. Que ſi cette Ducheſſe lui avoit préferé un rival, ç'avoit été tant pis pour elle, & non pas pour lui, & que cela faiſoit voir le caprice des Dames, qui d'ordinaire entre deux amans choiſiſſoient le moins agreable, mais qu'enfin je ne penſois pas qu'un grand Prince comme lui ſe dût facher qu'on dît qu'il avoit eu des rivaux mieux traitez, & que toute la France ſavoit qu'Henri IV. l'un des plus grands Rois du monde avoit preſque toujours été trahi par ſes Maîtreſſes. Que pour ce que j'avois dit qu'il avoit été bien aiſe de la mort du Duc de Nemours, il ne me ſembloit pas qu'il dût croire que cela pût choquer la grandeur de ſon courage, & qu'il étoit ſi naturel de haïr ſon rival, que la joye dans l'ame même des Heros étoit inſeparable de ſa mort. Qu'après tout cela, s'il n'étoit pas content, je lui demandois mille pardons en le ſupliant de conſiderer que mon intention n'avoit jamais été qu'on vît cette Hiſtoire.] 1665.

Le lendemain du jour que j'eus parlé au Roi, Madame de *** [de la Baume] avertic que j'a-

vois parlé contre elle, écrivit à Sa Majesté,
1665. & le jour même le Duc de S. Aignan, m'ayant tiré à part: Vous êtes mon ami, me dit-il, avouez la verité, n'avez-vous jamais écrit contre le Roi? Moi, contre le Roi, lui répondis-je brusquement, & me croyez-vous fou? Ecoutez, reprit-il, je ne vous dirai point d'où je le sai; mais je sai qu'on a dit au Roi que vous aviez écrit contre lui & contre la Reine Mere, & que le manuscrit que vous lui aviez fait donner avoit bien d'autres suites. A cela, lui repliquai-je, j'ai à vous dire que je croi qu'il suffiroit de donner un démenti à quiconque m'accuse sans preuves, si je n'étois trop délicat sur une accusation de cette consequence, pour ne pas témoigner au Roi par la franchise de mon procedé la netteté de ma conscience. Allons, je vous prie, dans votre chambre, ajoûtai-je, & vous verrez ce que je ferai. Comme nous y fûmes, je pris du papier & de l'encre & j'écrivis ce Billet.

„ S'Il se trouve que j'aye jamais fait ou dit la „ moindre chose contre le respect que je „ dois au Roi, aux Reines, à Monsieur, à „ Madame, ni à pas un de la famille Royale, „ je me soumets à toutes les plus rigoureuses „ punitions qu'il plaira au Roi de m'ordonner. „ Mais si mes ennemis m'accusent de choses „ dont ils ne puissent me convaincre, je supplie „ très-humblement Sa Majesté de les châtier „ des mêmes peines que je mériterois si j'étois „ convaincu.

BUSSY RABUTIN.

A Paris ce 12. d'Avril 1665.

Tenez,

Tenez, Monſieur, dis-je au Duc de S. Aignan, voilà ce que je vous prie de porter au Roi. 1665.
S. Aignan l'ayant lû, cela eſt net, me dit-il, & je vous promets que Sa Majeſté aura ce Billet avant qu'il ſoit deux heures. Je vous prie encore de lui dire, repris-je, que s'il lui plaît je m'irai mettre à la Baſtille, & que j'y demeurerai juſqu'à ce qu'il ſoit éclairci de la verité. Je n'y manquerai pas, me répondit-il.

Cependant [Lenet m'étant venu dire que M. le Prince étoit fort échauffé contre moi, je lui répondis qu'il ne devoit pas l'être, mais que ſi S. M. étoit contente de moi, je ne craignois perſonne & que s'il ne l'étoit pas, je ne craignois que lui.] J'apprenois encore de mes amis que Madame de *** [de la Baume] ne s'étoit pas contentée d'avoir gâté tout ce que j'avois dit de plus beau de M. le Prince; mais qu'il n'y avoit pas un homme de qualité dans ce manuſcrit, à qui elle ne m'eût fait donner quelque coup de patte; de ſorte que tout le monde s'élevoit contre moi : on me donnoit même avis de beaucoup d'endroits qu'on me vouloit aſſaſſiner. Ce que je fis ſur cela, ce fut de porter le jour un mouſqueton dans mon carroſſe, & deux piſtolets, & d'avoir quatre hommes à cheval à ma ſuite quand je marchois la nuit. Mais comme je voulois mettre la raiſon de mon côté autant qu'il me ſeroit poſſible, je jugeai à propos de faire compliment à tous ceux qu'on m'avoit dit qui étoient maltraitez dans cette Hiſtoire.

Deux jours après j'appris que Madame de **** [de la Baume] avoit voulu parler au Roi chez Madame : mais que Sa Majeſté en avoit évité l'occaſion. Je priai là-deſſus S. Aignan

de témoigner au Roi de ma part l'obligation
1665. que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je sus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté ; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy.

Tout cela me faisoit esperer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris : car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis : ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller ; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes : Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pour-

quoi

quoi vous m'arrêtez : le Roi l'a eû quatre jours, reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille. 1665.

Quand on fera reflexion sur cet évenement on trouvera qu'il est inouï qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, & qui a bien servi, & long-tems à la guerre, & qui est pourvû d'une grande Charge, pour avoir écrit (par maniere de divertissement & sans dessein que cela devînt public) les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine sa Mere. Cependant si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & qu'on eût apprehendé l'effet de la conspiration on ne fût pas allé plus vîte, & je n'eusse pas été traité plus rudement. On me donna un Allemand pour me servir, & deux heures après on m'apporta un assez bon dîner en apparence, dont l'état où j'étois ne me permit pas de goûter.

Le Dimanche matin 19. d'Avril, Baisemaux Gouverneur de la Bastille, entra dans ma chambre, & me dit que le Lieutenant Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi.

Quoi-que ce fût-là à un homme innocent le chemin de sortir bien-tôt d'affaires, il me parut de l'aigreur dans ce procedé, & je me défiai que si on ne me trouvoit pas coupable après ces démarches-là, on ne les voulût justifier en me laissant en prison. Je ne laissai pas de témoigner à Baisemaux que c'étoit une grace que le Roi me faisoit ; & un moment après je vis entrer Tardieu Lieutenant Crimi-

1665. nel, accompagné de son Greffier & de l'un des Commis de M. le Tellier appellé Vrevins. Le Lieutenant Criminel commença par me dire qu'il étoit bien fâché de me voir-là, mais qu'il falloit que je prisse cette touche comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde disoit que ma maniere de vie l'avoit bien merité. Je trouvai ce discours impertinent en tout tems, & particulierement alors où je recevois assez de mal sans recevoir encore des reproches. Je ne suis point devot, lui dis-je, mais je ne suis pas impie, & il y a plus de vingt ans que je porte cela, en lui montrant un Chapelet. Je ne suis pas plus méchant que les autres, ajoûtai-je, en rougissant de colere, mais je suis plus malheureux; & si tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Bastille, il y auroit peu de gens de reste pour les interroger. J'en conviens, me répondit-il, en rougissant à son tour, mais le monde est médisant; & il faut dire la verité, Monsieur, on vous traite comme vous avez traité les autres, on ne vous épargne point. On le peut bien faire de moi en mon absence, lui repliquai-je, puisqu'on le fait bien des plus grands Princes; il me suffit qu'on ne l'ait jamais osé faire devant moi. Mais, Monsieur, ajoûtai-je, est-ce sur cette matiere que vous avez ordre de me parler? Non, Monsieur, me répondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire: & sur cela nous étant assis tous quatre autour de la table, car Baisemaux étoit sorti d'abord, Je viens ici par ordre du Roi, continua le Lieutenant Criminel, & afin que vous n'en doutiez pas, Monsieur, voilà ma Commission. En disant cela il me presenta une Lettre de

Ca-

Cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je : car bien que vous ne ſoyez pas mon Juge, j'ai tant de reſpect pour les volontez du Roi, que s'il m'avoit envoyé un valet-de-pied pour m'interroger, je répondrois devant lui comme devant un Chancelier : à plus forte raiſon, Monſieur, devant un Magiſtrat de votre importance. 1665.

Après cette petite eſcarmouche, il commença de proceder à l'interrogatoire. Il me demanda mon nom, mon âge, le lieu de ma naiſſance; & puis en prenant de Vrevins mon manuſcrit original qu'il avoit ſous ſon manteau, il me demanda ſi je connoiſſois bien cela. Je lui répondis que je pouvois bien le connoître puiſque je l'avois fait, écrit de ma main, & fait donner au Roi par le Duc de S. Aignan, qui me l'avoit rendu quatre jours après. Il me dit que ce même manuſcrit couroit par le monde, & que M. le Prince y étoit fort maltraité. Je lui répondis que ce n'étoit donc pas le même, & que dans celui-là qu'il me montroit, M. le Prince y étoit traité avec le reſpect que je lui devois, & même avec les éloges qu'il meritoit. Mais, Monſieur, ajoûtai-je, j'ai ouï dire qu'on faiſoit lever la main à ceux que l'on vouloit interroger, & vous ne m'avez pas fait obſerver cette formalité : cela l'embarraſſa un peu ; mais comme il avoit de l'eſprit, il ſe remit auſſi-tôt, & me dit, qu'ayant affaire à un Gentilhomme de qui l'honneur étoit attaché à dire toûjours la verité, il n'avoit pas crû neceſſaire de m'en faire faire ſerment ; que neanmoins ſi je le voulois faire il le recevroit : ce

1665. que je fis, & reprenant ma réponse où je l'avois laissée, je lui dis où, quand, & dans quelle pensée j'avois écrit cette Histoire; les gens à qui je l'avois luë, l'infidelité de Madame de **** [de la Baume] à qui seule je l'avois prêtée, & que sur l'emportement que j'avois eu contre elle, elle y avoit ajoûté assurément les choses qui étoient contre M. le Prince, afin de m'attirer sa haine.

Il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roi: je lui dis qu'il m'offensoit de me faire cette question. Il me repliqua qu'il avoit ordre de me le demander: & sur cela je lui répondis que non, & que sur la même demande que le Duc de S. Aignan m'avoit faite il y avoit huit jours, je lui avois donné un Billet, dont je lui dis la teneur, & je l'avois prié de le porter au Roi; qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi trente & une année sans avoir reçu aucune grace, étant depuis douze ans Mestre de Camp General de la Cavalerie-legere, & attendant tous les jours des recompenses de Sa Majesté, je voulusse lui manquer de respect; que pour détruire ce vraisemblable-là, il falloit de mon écriture ou des témoins irréprochables.

Après m'avoir fait lire mes réponses par le Greffier & m'avoir démandé si je n'y voulois rien ajoûter ou diminuer, le Lieutenant Criminel me les fit signer, & chaque feuillet de mon manuscrit, en me disant qu'il alloit porter tout cela à Sa Majesté, & qu'il n'y auroit qu'elle qui le verroit. Je le priai de lui dire que j'avois le plus grand déplaisir du monde d'avoir été assez malheureux pour lui déplai-

re;

re ; il me le promit, & j'appris qu'il m'avoit tenu parole. Cependant huit jours après, lui 1665. & sa femme furent assassinez en plein midi dans leur maison par deux Gentilshommes freres, qui leur étoient allé demander de l'argent par pure necessité, & qui les tuerent, sur ce qu'en leur en refusant ils avoient crié au voleur.

Les secrets de la Providence sont tellement impenetrables qu'il y a de la temerité de juger de la conscience des hommes par les biens ou par les maux qui leur arrivent. Comme il est certain que les adversitez sont quelquefois la punition divine de la mauvaise vie, elles sont quelquefois des épreuves de la vertu & des occasions de meriter, & nous voyons encore tous les jours des gens de bien miserables, & des scelerats heureux ; mais à quoi l'on ne se trompe point, c'est au jugement des actions. Le Lieutenant Criminel avoit si publiquement trafiqué de la Justice toute sa vie, sur tout en sauvant le coupable, que la maniere de sa mort pouvoit servir d'exemple & être prise pour un châtiment de Dieu ; & même l'infame avarice de sa femme & de lui, qui ne leur permettoit pas, avec de grands biens qu'ils avoient, d'avoir seulement un valet, fut cause de leur mort : on disoit pourtant à sa justification, qu'il n'avoit jamais fait perir l'innocent.

Mais pour revenir à moi, il falloit sur mes réponses me mettre en liberté ou faire informer plus amplement : on ne fit ni l'un ni l'autre. Mes ennemis qui savoient bien que je n'étois pas coupable, avoient par ces belles apparences de Justice surpris celle du Roi en

lui

1665. lui proposant de me faire interroger, ne doutant point que ce pas-là n'engageât Sa Majesté à me retenir prisonnier pour justifier celui qu'elle avoit fait de me faire arrêter.

Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison, & le Duc de S. Aignan l'étant venu visiter le même jour que je fus arrêté, il lui dit que parlant au Roi de moi, Sa Majesté lui avoit témoigné que c'étoit pour mon bien qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cela d'être assassiné. Trois jours après ma femme lui écrivit pour savoir s'il n'avoit rien ouï dire au Roi ensuite de l'interrogatoire du Lieutenant Criminel, & S. Aignan lui fit cette réponse.

A S. Germain en Laye ce 25. d'Avril 1665.

„ JE n'aurois pas manqué, Madame, de „ vous faire réponse très-ponctuellement, „ & de vous témoigner par ce soin combien „ j'ai de respect pour vous, & à quel point j'honore Monsieur vôtre mari, si j'avois assez „ appris de nouvelles pour vous soulager de „ vos inquietudes ; mais comme il n'est pas facile de faire expliquer le Roi sur son sujet, au „ moins je croi vous pouvoir dire que si ses „ affaires ne vont pas beaucoup mieux qu'au „ départ de Paris pour venir ici, du moins „ je ne les voi pas empirées, & que je ne voi „ pas que le bruit ridicule que de méchans railleurs ou de peu habiles ennemis veulent faire „ courre, que dans le lieu même où il est, il „ a fait des chansons contre son Juge & ses gardiens, vous doive donner la moindre peine.

Vous

„ Vous avez à faire à un Roi très-juste & „ très-éclairé, & vous devez croire qu'aucune 1665. „ des augustes personnes qui composent cette „ famille Royale dont nous parlons, ne le con- „ damnera legerement. M. le Prince m'a toû- „ jours fait l'honneur de m'en parler le plus „ honnêtement & le plus raisonnablement du „ monde, & s'en tourmente moins que les au- „ tres d'une volée ordinaire. Ne vous inquiet- „ tez donc pas, s'il vous plaît, Madame, & „ attendez du tems ce que voudroit voir dès „ aujourd'hui, s'il étoit en son pouvoir, à son „ avantage & au vôtre, Madame,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Le Duc de S. AIGNAN.

On peut voir par cette Lettre les sottises de mes ennemis dans les bruits qu'ils faisoient courre.

Cependant je commençois à être fort chagrin. On fait un grand plaisir à un prisonnier innocent quand on lui fait son procès le croyant coupable; mais quand on ne le punit que de la prison on lui fait bien de la peine : car cela lui fait voir qu'il a des ennemis puissans, qui lui pardonnent bien moins l'offense qu'ils lui font, que s'il avoit fait un grand crime. J'avois ce chagrin-là, & j'eusse quasi mieux aimé être coupable d'autres choses, que d'être injustement soupçonné de celles-ci.

Lorsque nos Maîtres nous font du mal, nous sommes ravis de trouver qu'ils ont raison, & que nous l'avons merité; mais si nous croyons qu'ils ont tort, nous sommes au desef-

1665. ſeſpoir : car nous apprehendons leur haine beaucoup plus que leur juſtice.

Au reſte j'étois tenu de fort court ; je ne ſortois point de ma chambre, & je n'avois de commerce avec perſonne : ſi l'on eût voulu faire mon procès , je n'euſſe pas trouvé cette contrainte fort étrange.

Tous mes amis venoient fort ſouvent ſur le foſſé de la Baſtille me demander comment je me portois : je parlois là un quart-d'heure avec eux malgré le Gouverneur & les ſentinelles, à qui il donnoit charge de faire ſemblant de tirer ſur les carroſſes s'ils ne ſe retiroient ; mais je leur criois de ne pas bouger, & que ce n'étoit que des menaces. On me donnoit mille autres dégoûts que je ſouffrois impatiemment.

Au bout de ſix ſemaines le chagrin de ma priſon me fit malade, & puis le chagrin d'être malade, avec celui d'être priſonnier, & le refus qu'on fit à ma femme de la permiſſion de me voir, augmenterent ma maladie..

Il n'eſt pas concevable combien je m'ennuyois. Si les jours en priſon durent des mois aux gens qui ſe portent bien, ils durent des années aux malades. Encore euſſai-je pris patience ſi j'euſſe ſu le tems que j'y devois demeurer : quand on en voit le bout, chaque jour paſſé eſt une diminution à notre peine : mais quand on en eſt incertain, chaque jour n'eſt qu'autant de rabbatu ſur notre vie.

Je n'avois point de fievre , mais j'avois des étouffemens continuels, & le Medecin de la Baſtille, qui à la dureté naturelle de ſa profeſſion , avoit encore joint l'inhumanité qu'on acquiert dans le commerce des priſonniers ,

ſe moquoit de mon mal. Quoi-qu'il fût habile homme, je le trouvois fort ignorant en cette rencontre: car j'euſſe beaucoup mieux aimé avoir une fievre continuë alors, qu'une maladie de langueur, parce que dans la premiere on a la tête ſi remplie de vapeurs que l'eſprit ne ſouffre point; mais dans l'autre, l'eſprit a toute la liberté qu'il lui faut pour faire enrager ſon homme. 1665.

Avec tout le peu de cas que mon Medecin faiſoit de ma maladie, je fus pourtant ſaigné trois fois & purgé deux, après quoi je me portai mieux, & même je fus plus tranquille. Cela me fit juger qu'il falloit en priſon comme en religion, s'abattre le corps & l'eſprit par des veilles, de l'abſtinence, & des remedes; & que quand on étoit trop vigoureux & trop éveillé on ſentoit bien plus ſon mal.

Pendant ma maladie, la priſon, la laſſitude, & le chagrin (à moi qui aime naturellement la liberté, la joye, & la compagnie;) d'ailleurs la vuë fort éloignée de la guerre; les traitemens que j'avois reçûs après avoir ſervi fort long-tems; le peu d'apparence d'être mieux traité à l'avenir; mes affaires domeſtiques en grand deſordre; tout cela me fit venir la penſée de me défaire de ma Charge. Et voici de quelle maniere je m'y conduiſis.

Je priai Baiſemaux de dire au Roi que je ſupliois très-humblement Sa Majeſté de me pardonner, & de me rendre ma liberté en conſideration de mes longs ſervices: que ſi ſa juſtice n'étoit pas encore entiérement ſatisfaite, je lui offrois de me démettre de ma Charge comme un châtiment que je m'impoſois à moi-même pour ſortir plûtôt de ſa diſgrace & de ma priſon.

1665. son. Je fus assez long-tems à me déterminer à cela ; j'apprehendois le blâme de mes amis ; mais enfin je crûs qu'ils se payeroient de ces raisons lorsque je les leur dirois.

Après les traitemens qu'on venoit de me faire, j'aurois eû tort d'esperer des graces de la Cour, quand même on m'auroit remis en liberté, cependant en gardant ma Charge, après ma prison, ce m'étoit une occasion d'achever de me ruiner ; j'avois donc par-là un honnête prétexte de m'en défaire.

Une grande Charge qui ne nous donne pas les honneurs & les établissemens qu'elle nous doit procurer, nous fait bien plus de honte que d'honneur : car le monde ne fait pas toûjours la justice aux malheureux, de croire qu'on leur fait injustice.

Je savois bien qu'il étoit fort rude de perdre le fruit de trente & une année de services, en me défaisant d'une grande Charge que j'avois exercée treize ans durant, & de quitter par-là mes prétentions des avantages qu'elle me devoit procurer ; mais il étoit encore plus rude de languir en prison, d'où la colere du Roi, qu'on avoit prévenu contre moi, & l'acharnement de beaucoup d'ennemis puissans, ne me laissoient pas lieu d'esperer de sortir si-tôt. Enfin il n'y a que ceux qui n'ont point été en prison qui trouvent étrange qu'on fasse toutes choses pour en sortir. Ce furent là les raisons que je crûs qui persuaderoient mes amis un jour que j'avois eû sujet de me défaire de ma Charge.

Baisemaux donc ayant dit mon dessein à ma femme, ainsi que nous en étions convenus lui & moi, me rapporta qu'elle n'en étoit pas

d'avis,

d'avis, & qu'elle craignoit que le Roi ne me taxât ma Charge. Sur cela nous resolûmes 1665.
qu'il en parleroit de ma part au Duc de S. Aignan pour savoir son sentiment, qui fut que cela ne pouvoit faire un méchant effet: qu'il se chargeoit d'en parler au Roi, & que Sa Majesté étoit trop bonne pour mettre un prix à ma Charge, après la maniere dont je lui faisois offrir de m'en défaire.

Dans ce tems-là la Reine Mere, qui à ce que j'ai su depuis, avoit le plus pressé le Roi de me faire arrêter, ayant peut-être découvert la surprise qu'on lui avoit faite en l'animant contre moi, ou peut-être voulant redoubler ses actions de charité sur la fin de ses jours qu'elle comptoit assez proche, entreprit de me procurer des graces du côté du Roi. Après avoir essayé vainement d'avoir pour ma femme la permission de me voir, elle obtint celle de me faire voir par le Pere Noüet Jesuite toutes les fois que je le demanderois. Cela me fit grand plaisir: car outre que ce bon Pere étoit honnête homme, il m'apportoit de l'encre & du papier, ce qui me fut une grande ressource contre le chagrin, & même j'écrivois par lui à ma femme, & je recevois de ses Lettres.

Comme elle avoit encore pris d'autres allarmes sur les offres que j'avois fait faire au Roi, lesquelles allarmes étoient que Sa Majesté en me permettant de me défaire de ma Charge, ne me fît pas sortir de prison, je lui écrivis les sujets de la confiance que j'avois en la bonté du Roi.

Cela rassura un peu ma femme; mais la réponse du Duc de S. Aignan la mit tout-à-

fait

fait en repos. Il lui dit que le Roi laissoit à
1665. mon choix de vendre ma Charge ou de la garder : & pour moi voyant que mon compliment n'avoit pas l'effet que j'en attendois, je ne fis plus rien dire, & je crûs que tout le mal qu'on me vouloit faire n'iroit qu'à la prison.

Dans ces sentimens-là il me prit envie de commencer l'Histoire du Roi, dont tous les maux que j'avois soufferts depuis trois mois n'avoient pû me détacher. Je le trouvois trop honnête homme pour me prendre à lui des traitemens que j'avois reçûs.

Dans la tranquillité que me donna cette pensée, je fis une requête au Roi en vers de la part de Vardes, de Péguilin, qui étoient aussi prisonniers en ce tems-là, & de moi, sous le nom de trois amans prisonniers : & cela sur le modelle de quelques Requêtes badines qu'on avoit faites à Sa Majesté quelque tems auparavant. Je pensai que mes affaires s'adoucissant, le Duc de S. Aignan la feroit voir au Roi, & que cela le pourroit divertir un moment.

RE-

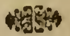
1665.

REQUÊTE AU ROI.

De la part de trois Amans prisonniers, l'un desquels parle au nom des autres.

GRAND ROI, le plus galant & le mieux fait du monde,
(Car nous laissons à part ces autres qualitez
Qui vous font respecter sur la terre & sur l'onde,
Et nous n'avons besoin dans les adversitez,
Qui nous obligent à nous plaindre,
Que des endroits par où vous savez tout charmer,
Que de ceux qui vous font aimer,
Et non de ceux qui vous font craindre.)

Grand Roi donc, que l'amour avec des traits charmans
Forma pour attendrir les plus cruelles ames,
Ecoutez les soupirs de trois pauvres Amans;
Non pas de ces soûpirs, qu'ils poussoient pour leurs Dames;
Ce doux tourment leur est ôté,
Mais ils ont bien depuis, autre peine soufferte,
Ils soûpirent après la perte,
De leur derniere liberté.



Ils sont au desespoir d'avoir pû vous déplaire ;
1664. *L'amour les aveugloit, il les a fait broncher :*
En faveur de ce Dieu, calmez votre colere,
Grand Prince, il pourra bien un jour s'en revancher.
Ayez pitié de ces coupables,
Votre indignation les rend trop malheureux ;
Quand ils ne seront qu'amoureux,
Ils seront assez miserables.

Comme il vous est aisé de vous rendre plus doux,
Et que les maux d'amour sont des maux incurables ;
Delivrez ces amans, de votre âpre courroux ;
Ces tourmens assemblez leur sont insupportables.
Personne ne sauroit nier,
Que la prison ne soit une cruelle gêne ;
Mais rien n'est égal à la peine
D'être amoureux & prisonnier.

Puisqu'à surmonter l'un, on ne doit pas prétendre,
Jugez comment des deux, un cœur se peut trouver :
Il les faut ressentir pour les pouvoir comprendre,
L'imagination n'y peut seule arriver.
Votre sort differe du nôtre,
Grand Prince ; cependant ceci nous est commun ;
Vous pouvez vous sauver de l'un,
Je ne vous réponds pas de l'autre.

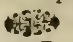
Vous qui vivez si bien avec vos Alliez ;
Vous donnez à l'Amour un sujet de se plaindre ;
Vous prenez des Amans qu'il tient déja liez ;
Cependant quoi-qu'un Dieu n'ait jamais rien à crain-
Il vous a toûjours respecté : (dre,

Et jamais de ces gens que votre ordre emprisonne, 1665.
(Lui qui ne ménage personne)
N'entreprit sur la liberté.

Vous déplait-il, Grand Roi, qu'il occupe nos ames?
Auriez-vous là-dessus, des sentimens jaloux?
Vous ne le devez pas, nous ne servons les Dames,
Que quand nous ne pouvons nous employer pour vous.
Le serment que l'on fait aux Belles,
N'est pas incompatible avec d'autres sermens,
Et les plus fidelles Amans
Sont les Sujets les plus fidelles.

D'ordinaire, Grand Roi, nous vous donnons l'été,
Et de l'hiver encor la plus grande partie,
Et nous voyons Cloris, quand Votre Majesté
S'enferme pour regler, & l'Europe & l'Asie.
Mais fut-on encor plus charmé,
Si-tôt que de partir votre service presse,
On prend congé de sa Maitresse
A la veille d'en être aimé.

Vous qui n'ignorez rien, vous savez quel supplice
C'est à des malheureux de quitter des plaisirs:
Vous connoissez, Grand Roi, combien ce sacrifice
Coûte aux pauvres Amans de pleurs & de soûpirs.
Mais ce qui plus les embarrasse,
C'est qu'ils trouvent souvent au lieu de s'avancer,
Ou que c'est à recommencer,
Ou qu'un rival a pris la place.



1665. *Nous sommes à couvert de semblables malheurs ;*
Pas un de nous ne craint des peines si cruelles,
Les sujets de nos feux sont constans, & leurs cœurs
Sont genereux, grand Prince, autant qu'ils sont fidelles.
Nous savons même à nos dépens
Qu'il n'est pas trop aisé d'en faire les conquêtes :
Nos Maîtresses sont fort honnêtes ;
Mais nous sommes long-tems absens.

Ne mettez pas leurs cœurs à la derniere épreuve,
Grand Prince, que sait-on ce qui peut arriver ?
Tout passe avec le tems, & la foi la plus neuve,
S'use, & les plus adroits ne s'en peuvent sauver.
Laissez nous bien esperer d'elles,
En amour quelquefois il est bon d'ignorer ;
Et souvent vouloir penetrer,
Apprend de méchantes nouvelles.

Pardonnez donc, grand Prince, à ces pauvres Amans,
Ne vous opposez plus, au cours de leurs tendresses,
Bien que toûjours remplis de tendres sentimens,
Ils vous ont plus aimé que toutes leur Maîtresses.
Quoi qu'amoureux & quasi fous,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Sylvies,
Et plus de cent fois en leurs vies,
Ils ont voulu mourir pour vous.

LE 24. de Juillet Philippe de Clerambaut Maréchal de France mourut de maladie à Paris : ce fut un fort grand dommage pour la Cour, dont il étoit un des plus agrea-

bles

bles ornemens ; mais c'en fut encore un plus grand pour sa Maison à cause du gouvernement qu'il alloit avoir de Monseigneur le Dauphin. 1665.

Pour moi je commençois à m'accoûtumer à la prison. Quand je recevois une nouvelle qui avoit la moindre apparence d'être bonne, j'étois si fatigué du chagrin que m'avoient donné les méchantes, que je l'éxagerois & que j'en tirois des consequences infaillibles de ma prochaine liberté. L'amitié que j'avois pour le Roi, me le representoit naturellement humain, & severe seulement par politique ; d'ailleurs mon encre & mon papier m'étoient d'un grand secours contre l'ennui. Je me donnois de l'emploi toute la journée ; mon impatience me servoit d'occupation ; je m'amusois à être impatient, quand je ne pouvois faire autre chose ; je faisois souvent frapper par mon valet à la porte de ma chambre pour appeller celui qui en avoit la clef, auquel j'avois toûjours quelque chose de necessaire à demander. Une autre fois je m'allois enfermer une heure dans un cabinet où je n'avois de jour que par une lucarne, & puis je me faisois une liberté artificielle quand je retournois dans ma chambre.

Dans ce tems-là ma femme m'ayant écrit que le Duc de S. Aignan lui avoit demandé si elle ne savoit point que j'eusse rien écrit contre le Roi, cela me redonna du chagrin, voyant que la calomnie recommençoit & faisoit impression Je fis réponse à ma femme, & je lui envoyai cette Lettre en même tems.

1665. *Copie d'une Lettre envoyée par ma femme au Duc de S. Aignan le 26. d'Août 1665.*

„ DEpuis que je n'ai eû l'honneur de vous „ voir, Monſieur, j'ai fort ſongé à la „ queſtion que vous m'aviez faite, & je me „ ſuis ſouvenu que deux ou trois jours avant „ que M. de Buſſy fût arrêté, il me dit que „ ſur la même choſe que vous lui aviez de„ mandée, il vous avoit donné un Billet écrit „ & ſigné de ſa main, par lequel il ſe ſoû„ mettoit aux plus rudes châtimens qu'il plai„ roit au Roi d'ordonner, ſi l'on pouvoit le „ convaincre d'avoir jamais manqué de reſpect „ en écrit ou en paroles à Sa Majeſté, aux „ Reines, à Monſieur, à Madame, ni à toute „ la Maiſon Royale: mais qu'il ſupplioit „ auſſi très-humblement le Roi de traiter ſes „ ennemis de même, s'ils ne pouvoient ve„ rifier les choſes qu'ils diſoient contre lui.

„ Depuis qu'il eſt arrêté je n'ai pas ſu ce „ qu'il diſoit, mais comme vous m'avez donné „ curioſité de le ſavoir, j'ai prié le Pere Noüet „ depuis quatre jours de lui demander ce qu'il „ diſoit là-deſſus.

„ Il me vient de faire dire qu'il eſt encore tout „ prêt de ſigner de ſon ſang un même Billet que „ celui qu'il vous a prié de donner au Roi de ſa „ part.

„ Qu'il ſupplie très-humblement Sa Majeſté „ de conſiderer qu'il a beaucoup d'ennemis & „ qu'il lui ſeroit infiniment obligé s'il vouloit „ examiner les gens qui ont parlé contre lui. „ Que tel qui paroiſſoit parler ſans interêt, en „ avoit

„ avoit ou par lui-même ou par liaiſon avec 1665.
„ quelqu'un de ſes ennemis.

„ Que le Roi ſavoit bien que l'année paſſée „ on avoit dit des choſes à Sa Majeſté contre lui „ dont enfin elle eût la bonté de lui dire qu'elle „ étoit deſabuſée.

„ Qu'il y avoit preſentement d'auſſi méchan„ tes gens à la Cour qu'en ce tems-là.

„ Qu'il vous prioit de l'abandonner, vous „ qui étiez ſon meilleur ami, ſi l'on pouvoit „ prouver par ſon écriture ou par des témoins „ irreprochables qu'il eût jamais manqué de „ reſpect au Roi, mais qu'il vous prioit auſſi „ d'éclaircir la choſe, afin que la trouvant „ fauſſe, vous puiſſiez prendre hautement ſon „ parti, & ſupplier Sa Majeſté de le traiter „ comme elle fit l'année paſſée à Fontainebleau „ quand elle fut éclaircie.

Ç'eſt de quoi il m'a mandé de vous conju„ rer, Monſieur, diſant qu'il lui eſt bien rude d'ê„ tre toûjours expoſé à la calomnie du premier „ qui lui voudra nuire.

„ Le Roi eſt trop bon & trop juſte pour n'é„ couter qu'une partie; l'un dit oui, l'autre „ dit non: il faut en venir aux preuves, cela „ gît en fait.

„ Mais pour vous dire mon ſentiment là„ deſſus, Monſieur, il me ſemble qu'il n'y a „ pas grande apparence qu'un homme qui a ſer„ vi toute ſa vie comme a fait M. de Buſſy „ ſans avoir eu de recompenſe, qui a une bel„ le Charge, qu'il eſpere enfin qui lui en pro„ curera, & qui attend tout de la bonté de „ ſon Maître, lui voulût manquer de reſpect. „ Je n'excuſe pas la conduite de M. de Buſſy „ en de certaines choſes, & lui-même ſe con-

1665. „ damne le premier, mais il n'eſt pas fou à lier, „ comme il ſeroit s'il avoit fait ce qu'on lui ſuppoſe.

„ D'ailleurs, Monſieur, vous ſavez combien de fois il vous a parlé du Roi les larmes aux yeux de tendreſſe. Il m'a dit qu'il „ vous avoit l'obligation de l'avoir témoigné „ à Sa Majeſté. Le Roi voudroit-il plûtôt „ croire ſes ennemis qui lui diſent des choſes, „ où il n'y a point d'apparence, que vous, „ Monſieur, quand vous lui en dites de ſi vraiſemblables? M. de Buſſy ſeroit bien malheureux ſi cela étoit.

Ma femme ayant appris le 26. d'Août que le Duc de S. Aignan étoit arrivé de S. Germain à Paris, lui manda qu'elle iroit ſavoir le lendemain de lui s'il avoit parlé au Roi de mes affaires, & ſur cela il lui écrivit ce Billet.

A Paris ce 27. d'Août 1665.

„ J'Eſpere, Madame, avoir l'honneur de „ parler Samedi au Roi, & je ne partirai „ d'ici que ce jour-là. Ne vous donnez point, „ s'il vous plaît, la peine de me venir chercher, „ & croyez, Madame, que je ſuis dans les ſentimens où je dois être de vous témoigner „ que je ſuis,

Votre très-humble, & très-obeïſſant ſerviteur,
LE DUC DE S. AIGNAN.

Le Pere Noüet m'ayant apporté ce Billet

avec une Lettre de ma femme, je lui fis réponſe, & je lui envoyai celle ci pour le Duc de S. Aignan. 1665.

Copie d'une Lettre envoyée par ma femme au Duc de S. Aignan, le 31. *d'Août* 1665.

„ J'Ai ouï dire à M. de Buſſy, Monſieur, „ qu'il ne vous avoit guere de fois parlé ſans „ vous témoigner beaucoup de tendreſſe pour „ le Roi, & même juſqu'à en avoir ſouvent „ les larmes aux yeux, & qu'un jour lui ayant „ dit que vous en aviez parlé à Sa Majeſté, „ & qu'elle avoit bien reçû cela; il l'en alla „ très-humblement remercier auſſi-tôt, & lui „ confirmer toutes les choſes que vous lui aviez „ dites.

„ Qu'eſt-ce qui peut détruire cela dans l'eſ„ prit du Roi, Monſieur? Car vous avez au„ tant de créance auprès de Sa Majeſté qu'un „ autre; elle ſait bien que pour quelque inte„ rêt que ce fût, vous ne la voudriez pas trom„ per. D'ailleurs, quand vous lui dites qu'on „ l'aime, Monſieur, c'eſt une choſe où il y a „ tant d'apparence, que vous devez être plû„ tôt crû qu'un autre qui lui dit le contraire, „ à moins qu'il ne lui en faſſe voir des preu„ ves convaincantes. Eclairciſſez-vous donc „ de la verité, afin que ſi M. de Buſſy ſe „ trouve coupable, vous l'abandonniez com„ me un homme qui vous a trompé le premier; „ mais auſſi que s'il ſe trouve innocent, vous „ puiſſiez avec plus de confiance ſupplier très„ humblement le Roi de lui rendre ſa liberté.

Le Duc de S. Aignan lui fit auſſi-tôt cette réponſe.

1665. *Du premier de Septembre 1665. à Paris.*

„ JE croi, Madame, ne pouvoir mieux vous „ témoigner ce que j'ai eû l'honneur de vous „ dire qu'en faiſant voir demain matin au Roi „ la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire. Je „ le ferai ſi je ne reçoi point d'autre ordre de „ vous, & vous témoignerai que croyant M. „ de Buſſy fort innocent à l'égard du Roi & de „ toute la Maiſon Royale; comme ſon mérite „ le rend d'ailleurs digne d'être ſervi, vous „ connoîtrez tous deux que je ſuis,

MADAME,

Votre très-humble & très-obeïſſant ſerviteur,
LE DUC DE S. AIGNAN.

Deux jours après ma femme étant allée ſavoir ce que le Roi lui avoit répondu, apprit qu'on avoit encore donné à Sa Majeſté une Hiſtoire d'elle, & une de la Reine Mere, qu'on diſoit que j'avois faites. Cette nouvelle augmenta mes chagrins, voyant que toutes les calomnies de mes ennemis étoient bien reçûes, & qu'on les croyoit ſans les éclaircir. En faiſant réponſe à ma femme, je lui envoyai cette Lettre pour le Duc de S. Aignan.

A Paris ce 8. de Septembre 1665.

„ J'Ai ſongé à ce que vous me dites l'autre „ jour, Monſieur, qu'on avoit donné au „ Roi une Hiſtoire de Sa Majeſté & une de la „ Reine Mere qu'on attribuoit à M. de Buſſy.

„ Si

„ Si le Roi en veut ſavoir la verité il ne lui „ ſera pas difficile ; il n'a qu'à remonter à la „ ſource, chacun nommera ſon auteur, & „ celui qui dira l'avoir eûë des mains de M. „ de Buſſy, il le lui faudra confronter, car „ enfin voilà les moyens d'éclaircir ces cho- „ ſes ſans faire tort à perſonne. Le Roi eſt „ trop juſte, comme je vous ai déja mandé, „ Monſieur, pour écouter les accuſateurs & „ ne point faire ouïr les accuſez. Si Sa Ma- „ jeſté ne veut pas que cette affaire là vienne „ à la connoiſſance des gens de la robe, qu'el- „ le ait la bonté d'envoyer à M. de Buſſy quel- „ que homme de la Cour à qui elle ſe fie, „ chargé de memoires ſur leſquels il le puiſſe „ interroger ; & ſi M. de Buſſy ne ſe juſtifie „ pas, alors le Roi vous pourra faire voir le „ tort que vous avez de vous employer pour „ un homme qui ſera convaincu de lui avoir „ manqué de reſpect, & moi-même j'attendrai „ de la pure grace de Sa Majeſté le pardon de „ mon mari ſans l'en importuner davantage. 1665.

„ M. de Buſſy ſeroit bien malheureux ſi la „ porte étoit ouverte à tous les calomniateurs „ contre lui, pendant qu'il eſt en priſon, ſans „ avoir les moyens de ſe défendre.

„ Si le Roi vouloit avoir la bonté de faire re- „ flexion un moment ſur la quantité d'ennemis „ que la maniere d'eſprit de M. de Buſſy & ce „ malheureux écrit lui ont attirez, Sa Majeſté „ ſeroit en garde contre les rapports qu'on lui „ fait contre lui.

„ Je ne prétens pas par-là juſtifier M. de Buſ- „ ſy, mais vous m'avoüerez, Monſieur, que „ cela mérite qu'on ne croye pas les accuſateurs „ ſans examiner ce qu'ils avancent.

1665. „ Je vous mandai déja l'autre jour, Monsieur, sur ce sujet qu'il y avoit deux moyens „ pour découvrir la verité de ces rapports, les „ preuves, ou les conjectures. Pour les preuves, il faudroit de l'écriture de M. de Bussy „ ou de bons témoins. Pour les conjectures ; „ n'y a-t-il pas plus d'apparence, Monsieur, que „ les ennemis de M. de Bussy ne pouvant se vanger de lui par eux-mêmes, voudront interesser le Roi, que de dire que M. de Bussy qui „ a servi toute sa vie sans avoir eû aucune recompense, qui a une grande Charge depuis „ long-tems, dont le desordre de ses affaires „ domestiques l'obligeroit de se défaire s'il n'esperoit des graces de Sa Majesté, voulût manquer en la moindre chose du monde au respect „ qu'il lui doit ?

„ Si le Roi reçoit toutes les histoires qu'on „ lui voudra donner sans faire éclaircir la verité avec les accusez, on en verra tous les „ jours de bien étranges, que ceux qui les auront faites n'auront qu'à mettre sous le nom „ de leurs ennemis.

„ Mais, Monsieur, je viens de m'aviser de „ vous dire que si l'on produit une histoire „ nouvelle aujourd'hui : car j'en doute encore à moins que vous ne l'ayez vûë, pourquoi ne l'a t-on pas produite aussi-tôt que M. „ de Bussy a été arrêté ? N'y a-t-il pas plus „ d'apparence qu'on a mis cinq mois à la faire, que cinq mois à la trouver ?

Il y avoit quelques jours que le Pere Noüet me faisoit un point de conscience de faire une espece de manifeste pour la satisfaction des gens qu'on m'avoit fait offenser par l'écrit qui cou-

couroit ſous mon nom : & comme j'étois demeuré d'accord avec lui que je le ferois, nous avions reſolu que je l'adreſſerois au Duc de S. Aignan en forme de Lettre, auquel le Pere Annat Confeſſeur du Roi, le donneroit pour le faire voir à Sa Majeſté. Je le mis donc entre les mains du Pere Noüet le 12. de Septembre 1665. tel qu'il s'enſuit. 1665.

LETTRE DU COMTE DE BUSSY *au Duc de S. Aignan.*

De la Baſtille ce 12. *de Septembre* 1665.

„ LE témoignage que les gens de bien doivent à la verité, à leurs amis & à leur „ reputation, m'oblige aujourd'hui, Monſieur, „ de vous éclaircir de ma conduite & du ſujet „ de ma diſgrace : ne vous attendez pas à „ une juſtification ; je ſuis trop ſincere pour „ m'excuſer quand j'ai tort.

„ Pour entrer donc en matiere, je vous „ dirai, Monſieur, qu'il y a cinq ans que „ ne ſachant à quoi me divertir à la cam„ pagne où j'étois, je me mis à écrire une „ Hiſtoire ou plûtôt un Roman ſatyrique ; ve„ ritablement ſans deſſein d'en faire aucun „ mauvais uſage contre les gens dont je par„ lois, mais ſeulement pour m'occuper a„ lors, & tout au plus pour le montrer à quel„ ques-uns de mes bons amis, & leur en don„ ner du plaiſir.

„ Etant de retour à Paris je lûs cette Hiſ„ toire à quatre de mes amies ; l'une deſquel„ les m'ayant preſſé de la lui laiſſer pour vingt„ quatre heures, je ne m'en pûs jamais défen-

1665. „ dre. Il eſt vrai que quelques jours après on „ me dit qu'on l'avoit vûë dans le monde ; „ j'en fus au deſeſpoir, & d'autant plus que „ ce malheur me venoit de la part d'une per- „ ſonne que j'aimois fort.

„ Je l'allai trouver auſſi-tôt, & je lui en fis „ mes plaintes. Au lieu de m'avoûër franche- „ ment ſon imprudence, & de concerter avec „ moi des moyens d'y remedier, elle me nia „ qu'elle eût jamais tiré des copies de cette „ Hiſtoire, me ſoûtenant qu'elle n'étoit pas „ publique, & que ſi elle étoit publique, il „ falloit que je l'euſſe prêtée à d'autres qu'à „ elle. L'aſſurance avec laquelle elle me par- „ la, & le deſir que j'ai d'ordinaire de n'avoir „ point ſujet de me plaindre de mes amis, „ m'ôterent mes ſoupçons : cependant je ne „ ſai comment elle fit ; mais enfin le bruit de „ cette Hiſtoire ceſſa pour quelque tems, a- „ près lequel une de ſes amies s'étant brouil- „ lée avec elle, me montra une copie de ce „ manuſcrit qu'elle avoit fait ſur la ſienne. „ Ce fut alors que le dépit d'avoir été ſi ſou- „ vent trompé par une femme de mes amies, „ qui me faiſoit outrager deux femmes de qua- „ lité ; me fit emporter contre elle ; & comme „ on ne ſe fait jamais aſſez de juſtice pour „ ſouffrir ſans vengeance le reſſentiment des „ gens qu'on a offenſez, elle ajoûta dans cet- „ te Hiſtoire ce qu'elle crût qui me pouvoit „ attirer la haine de la plûpart de ceux dont „ je parlois, & retrancha le bien que je diſois „ d'eux ; & cela eſt ſi vrai que les premieres „ copies qui furent vûës n'étoient pas falſi- „ fiées ; mais ſi tôt que les autres parurent „ (comme on court à la ſatire la plus forte)

„ on

„ on trouva les veritables fades, & l'on les „ supprima comme fausses. 1665.

„ Je ne prétens pas m'excuser par-là : car „ quoi-qu'effectivement, je n'aye dit que du „ bien de beaucoup de gens que cette honnê- „ te amie a maltraitez, je suis pourtant cause „ du mal qu'elle en a dit.

„ Non contente d'avoir empoisonné cette „ Histoire en beaucoup d'endroits, elle en „ a composé ensuite d'autres toutes entieres „ depuis que je suis arrêté sur mille particu- „ laritez qu'elle avoit apprises de moi dans le „ tems que nous étions amis, lesquelles el- „ le a assaisonnées de tout le venin dont elle „ a pû s'aviser.

„ Cependant lorsque je sus qu'il couroit „ une Histoire sous mon nom, & que même „ mes ennemis l'avoient donnée au Roi, quoi „ que je n'eusse qu'à nier pour me tirer d'af- „ faire, j'aimai mieux faire voir l'original à Sa „ Majesté.

„ Vous savez, Monsieur, qu'au retour du „ voyage de Chartres, pendant lequel le Roi „ avoit lû cette Histoire, je vous priai de don- „ ner à Sa Majesté mon original écrit de ma „ main & relié : il prit la peine de le lire. „ Mais quoi-qu'il trouvât cet original & la „ copie tout differens, il ne laissa pas de ju- „ ger que l'offense que je faisois à deux fem- „ mes de qualité meritoit châtiment. Il me fit „ donc arrêter, & donnant ce grand exemple „ au public, il satisfit en même tems au res- „ sentiment des gens interessez & à sa propre „ justice.

„ Mes ennemis me voyant à la Bastille, „ crurent que n'étant pas en état de me dé-

 fendre.

„ fendre, ils pouvoient impunément m'ac-
1665. „ cuser. Ils dirent donc au Roi que j'avois „ écrit contre lui. Mais Sa Majesté qui ne „ condamne jamais personne sans l'entendre „ les surprit fort en m'envoyant interroger par „ le Lieutenant Criminel. Je me disposai sans „ balancer un moment & sans vouloir faire la „ moindre protestation à répondre devant lui, „ ne croyant pas en être moins Gentilhom- „ me, & croyant par-là rendre plus de respect „ au Roi.

„ Après qu'il m'eût fait reconnoître l'o- „ riginal écrit de ma main de l'Histoire dont „ je vous viens de parler, il me demanda si „ je n'avois rien écrit contre le Roi. Je lui „ répondis qu'il me surprenoit fort de faire „ une question comme celle-là à un homme „ comme moi. Il me dit qu'il en avoit ordre, „ je répondis donc que non, & qu'il n'y a- „ voit pas trop d'apparence qu'ayant servi „ trente & une année sans avoir reçû aucu- „ ne grace, étant depuis treize ans Mestre „ de Camp General de la Cavalerie-legere, & „ attendant quelque recompense de Sa Majes- „ té, je voulusse lui manquer de respect; que „ pour détruire ce vrai-semblable, il falloit ou „ de mon écriture ou des témoins irréprocha- „ bles. Que si l'on me produisoit l'un ou „ l'autre en la moindre chose qui choquât le „ respect que je devois au Roi & à toute la „ famille Royale, je me soûmettois à perdre „ la vie, mais que je suppliois aussi Sa Ma- „ jesté d'ordonner le même châtiment contre „ ceux qui m'accuseroient sans pouvoir me „ convaincre. (Vous savez, Monsieur, que „ je vous priai de donner au Roi de ma part

„ un Billet contenant ces mêmes choses trois
„ ou quatre jours avant que je fusse arrêté.) 1665.
„ Je signai mes réponses, & après beaucoup
„ d'autres discours trop longs & inutiles à vous
„ redire, le Lieutenant Criminel me dit qu'il
„ les alloit porter au Roi; je le priai de dire à
„ Sa Majesté que je lui demandois très-hum-
„ blement pardon d'avoir été assez malheureux
„ de lui deplaire.

„ Depuis ce tems-là n'ayant vû ni le Lieu-
„ tenant Criminel ni aucun autre Juge; j'ai bien
„ crû qu'une si noire & si ridicule calomnie
„ n'avoit fait aucune impression dans un esprit
„ aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre
„ que celui du Roi.

„ Mais, Monsieur, personne ne connoît
„ si bien que vous la fausseté de cette accusa-
„ tion: car outre que vous voyez comme tout
„ le monde, le peu d'apparence qu'il y a, c'est
„ que vous avez été plusieurs fois témoin de
„ la tendresse, si je l'ose dire ainsi, du pro-
„ fond respect, de l'estime extraordinaire, &
„ même de l'admiration que j'ai pour le Roi.
„ Je vous ai souvent dit que je le voyois tous
„ les jours, que je l'étudiois, & que tous
„ les jours il me surprenoit par des qualitez
„ merveilleuses que je découvrois en lui. Vous
„ pouvez vous souvenir, Monsieur, qu'un
„ jour transporté de mon zèle, je vous dis,
„ que puisque la paix ne me permettoit plus
„ d'hasarder ma vie pour son service, je le
„ voulois servir d'une autre maniere, & que
„ comme un des Capitaines d'Alexandre avoit
„ écrit l'Histoire de son Maître, il me sembloit
„ qu'il étoit juste qu'un des principaux Offi-
„ ciers des armées du Roi écrivît une aussi

„ belle

1665. „ belle vie que la ſienne; je vous priai de le „ dire à Sa Majeſté, & quelque tems aprés „ vous me dites la réponſe qu'elle vous avoit „ faite, dans laquelle ſa modeſtie me parut ad- „ mirable.

„ Après cela, Monſieur, peut-on m'atta- „ quer ſur le chapitre du manque de reſpect à „ mon Maître, & ne croyez-vous pas, que ſi „ mes ennemis avoient ſu tous les témoigna- „ ges particuliers que je vous ai ſi ſouvent don- „ nez de mon zele extraordinaire pour la per- „ ſonne de Sa Majeſté, & que vous avez eû „ la bonté de lui faire connoître, ne croyez- „ vous pas, dis-je, qu'ils auroient cherché à „ trouver d'autres priſes ſur moi que celle là. „ Je n'en doute point, Monſieur, mais Dieu „ a confondu leur malice, & vous verrez qu'ils „ n'auront fait autre choſe que de m'avoir don- „ né un honnête prétexte en vous écrivant „ ceci de faire ſouvenir le Roi de tous les ſen- „ timens où vous m'avez vûs pour Sa Ma- „ jeſté. Cependant j'attends avec une extrê- „ me réſignation à ſes volontez la grace de ma „ liberté.

„ Voilà, Monſieur, ce que j'ai crû vous „ devoir apprendre de mes affaires, pour vous „ montrer par le libre aveu que je fais de ma „ faute, & par le repentir que j'en ai, com- „ bien je ſuis éloigné d'en commettre jamais „ de pareilles. Mais vous allez encore mieux „ voir par le raiſonnement que je vais faire, „ combien je ſuis perſuadé qu'il ne faut jamais „ rien écrire contre perſonne: car ſi l'on n'é- „ crit que pour ſoi, c'eſt comme ſi l'on le „ penſoit: ſi c'eſt pour le montrer à quel- „ qu'un, il eſt infaillible qu'on le ſaura tôt ou

„ tard,

„ tard : ſi la choſe eſt mal écrite, elle ſera de
„ la honte : s'il y a de l'eſprit, elle ſera des 1665.
„ ennemis : cela eſt tout au moins inutile, s'il
„ eſt ſecret ; & dangereux, s'il eſt public. Mais
„ ce que je devois dire avant tout cela c'eſt qu'en
„ s'attirant la colere de Dieu & celle du Roi,
„ on s'expoſe aux querelles, aux priſons, &
„ à d'autres diſgraces.

„ Si je ne vous connoiſſois pas bien, Mon-
„ ſieur, j'apprehenderois qu'en vous paroiſ-
„ ſant auſſi coupable que je le ſuis, cela ne
„ me fît perdre votre eſtime & votre amitié,
„ mais je n'en ſuis point en peine, parce que
„ vous connoiſſez le fond de mon cœur, que
„ vous ſavez qu'il y a des gens plus longtems
„ jeunes que d'autres, & que ſi j'ai été de ceux-
„ là, les mauvais ſuccès de cette conduite &
„ les châtimens que j'ai reçus, vous doivent
„ empêcher de douter que je ne ſois fort
„ changé.

J'envoyai en même tems à ma femme cette Lettre pour le Duc de S. Aignan, comme ſi elle l'eût écrite elle-même.

A Paris ce 12. *de Septembre* 1665.

„ JE vous conjure, Monſieur, de vouloir
„ donner à M. de Buſſy en cette rencontre
„ des marques de l'amitié que vous lui avez
„ fait ſi ſouvent l'honneur de lui promettre ;
„ de demander très-humblement au Roi par-
„ don pour lui de ce qu'il a été aſſez malheu-
„ reux pour lui déplaire ; de repreſenter à Sa
„ Majeſté tous ſes ſervices, & la bonté qu'elle
„ eut l'année paſſée à Fontainebleau de lui
„ promettre qu'on ne lui diroit rien contre lui.
„ qu'elle

1665. „ qu'elle ne l'éclaircît, & que le manuſcrit „ qu'il lui a mis entre les mains eſt fait il y a „ près de cinq ans.

„ Que cependant il y a cinq mois qu'il eſt „ dans une priſon fort étroite.

„ Que ſi cela ne ſuffit pas pour ſatisfaire à la „ Juſtice de Sa Majeſté, ſuppliez-la très hum- „ blement, Monſieur, d'envoyer M. de Buſſy „ chez lui achever le tems qu'elle l'auroit laiſ- „ ſé à la Baſtille : cela ſera d'un auſſi grand „ exemple que la priſon, & châtiera autant „ M. de Buſſy.

Trois jours après le Pere Nouet me vint dire que le Pere Annat étoit fort ſatisfait de mon manifeſte ; qu'il ne doutoit pas qu'il ne fît un bon effet dans le monde, & qu'il ne touchât le cœur du Roi : cela me mit l'eſprit un peu en repos, mais je n'y demeurai guere.

Quand nous trouvons quelque conſolation en priſon, elle nous fait paſſer quelques heures plus doucement ; mais le lendemain il nous en faut une nouvelle, l'autre eſt inutile : il n'y a rien qui s'uſe tant que les conſolations dans l'adverſité, ce n'eſt pas que je ne m'aide fort contre le chagrin ; mais ce même eſprit qui me donne les moyens d'y réſiſter, invente à tous momens des ſujets d'être triſte, de ſorte que c'eſt toûjours à recommencer : on ſe fait ſans ceſſe des monſtres pour les combattre, & bien ſouvent le monſtre eſt le plus fort. En verité les hauts & bas des priſonniers ſont incomprehenſibles : quand ils eſperent, ils ne comprennent plus comment ils avoient pû craindre, & quand ils craignent, ils ne conçoivent pas comment ils avoient pû eſperer : les

les mêmes choses qui en de certains tems servoient à les consoler, les desesperent en d'autres. 1665.

Le Pere Nouet m'apporta à cette visite une Lettre de ma femme, par laquelle entre-autres choses, elle me mandoit que Madame de *** [de la Baume] venoit d'être exilée. Je lui envoyai sur cela cette Lettre pour le Duc de S. Aignan.

A Paris ce 15. de Septembre 1665.

„ EH bien, Monsieur, voilà Madame de ***
„ [de la Baume] chassée; le Roi ne voit-il
„ pas maintenant ce que c'est, & cela ne justifie-
„ t-il pas fort M. de Bussy dans l'esprit de Sa
„ Majesté? car elle est (je croi) la seule qui ait
„ assuré le Roi que M. de Bussy lui avoit man-
„ qué de respect, & surement c'est elle qui lui
„ a attiré des ennemis en cette rencontre, ou
„ par ses sollicitations, ou par son exemple.
„ Le Roi qui a l'esprit si penetrant ne voit-il
„ pas bien que cette Dame qu'il connoît, qui
„ ne manque pas d'esprit, a bien crû qu'étant
„ ennemie déclarée de M. de Bussy, elle ne
„ seroit pas croyable sur les choses qu'elle di-
„ roit contre lui, & qu'il falloit les faire dire
„ par d'autres? Mais si Sa Majesté vouloit un
„ peu examiner, comme je vous ai déja écrit
„ une fois, les gens qui lui ont parlé, elle
„ trouveroit des parens, des amis, ou des a-
„ mans de cette femme-là, ou des ennemis
„ qu'elle a faits à M. de Bussy en changeant
„ son manuscrit; & cela joint au peu d'appa-
„ rence qu'il y a d'ailleurs, & à ce qu'il n'y a
„ aucune preuve, devroit justifier M. de Bussy.

Le

1665. Le Duc de S. Aignan, disant & mandant à ma femme quinze jours durant qu'il prendroit son tems pour faire voir au Roi la Lettre que je lui avois écrite, l'impatience en prit au Pere Noüet, & il me conseilla d'écrire au Pere Annat une Lettre qu'il pût faire voir à Sa Majesté. Et voici ce que je lui écrivis.

De la Bastille ce 29. de Septembre 1665.

MON REVEREND PERE,

„ Lorsque je fus arrêté, la faute que j'a-
„ vois faite d'avoir écrit quelque chose contre
„ deux femmes de qualité, m'obligea de me
„ faire justice à moi-même: & quoi-que mon
„ intention n'eût pas été de les offenser, ne
„ voulant point que cela fût jamais public,
„ néanmoins les choses étant arrivées autre-
„ ment, il étoit juste que je satisfisse par ma
„ prison au ressentiment de ces deux Dames.
„ Mais lorsque le Lieutenant Criminel me
„ vint demander si je n'avois rien écrit con-
„ tre le Roi, je vous avoüë, mon Reverend
„ Pere, que ma constance faillit à m'aban-
„ donner, voyant que mon Maître que j'ai
„ bien servi toute ma vie, de qui j'attendois
„ des recompenses, que j'aime, que j'estime,
„ & que j'admire si fort, comme je l'ai té-
„ moigné tant de fois à M. le Duc de S. Ai-
„ gnan, pouvoit me soupçonner en quelque
„ façon d'une si extraordinaire folie: car vous
„ voyez bien, mon Reverend Pere, que cela
„ ne se pourroit nommer autrement, s'il é-
„ toit arrivé à un simple particulier sans Char-
ges,

„ ges, ſans ſervices, & ſans eſperances; à
„ plus forte raiſon à un homme qui a tout ce- 1665.
„ la: il eſt certain que ſi Dieu ne m'eût ſoû-
„ tenu en cette rencontre, les forces humai-
„ nes ne me pouvoient pas faire réſiſter au
„ chagrin que j'eûs de voir que mes ennemis
„ mettoient le Roi contre moi, le ſeul pro-
„ tecteur que j'euſſe au monde. Une des plus
„ grandes marques que j'ai reçûë de l'aſſiſtan-
„ ce divine, ce ſont les conſolations que
„ m'ont apporté les viſites du Pere Noüet:
„ il m'a remis l'eſprit en repos, en me faiſant
„ eſperer que Dieu ne permettroit pas que mon
„ innocence fût long-tems inconnuë, & ce
„ qu'il m'a dit là-deſſus (avec la certitude que
„ j'ai des lumieres de l'eſprit du Roi & de la
„ juſtice du cœur de Sa Majeſté) m'a beau-
„ coup conſolé. Je m'adreſſe encore à vous,
„ mon Reverend Pere, pour vous ſupplier
„ très-humblement de me vouloir aſſiſter au-
„ près du Roi. Demandez-lui pardon pour
„ moi, s'il vous plaît; mais aſſurez-le en mê-
„ me tems, mon Reverend Pere, que bien
„ loin de lui avoir jamais manqué de reſpect,
„ ni à toute la famille Royale, Sa Majeſté
„ n'a pas un Sujet, ſans en excepter un ſeul,
„ qui ait toûjours eû plus de tendreſſe, plus
„ d'eſtime, de zèle & d'admiration que moi
„ pour ſa perſonne.

Le 3. d'Octobre le Pere Noüet me revint voir, & me dit que le Pere Annat m'aſſuroit qu'il eſſayeroit de faire voir au Roi la Lettre que je lui avois écrite.

Cinq jours après le Pere Noüet m'étant venu revoir, j'envoyai par lui à ma femme un memoi-

memoire pour Madame de Motteville, qui de-
1665. voit parler à la Reine Mere pour moi, & une Lettre pour le Duc de S. Aignan.

INSTRUCTION A MADAME de Motteville du 8. d'Octobre 1665.

LA Reine Mere a déja eû la bonté de s'employer pour M. de Bussy auprès du Roi, elle lui a fait avoir la permission depuis trois mois de voir le Pere Noüet Jesuite, quand il le demande.

Il y a six semaines qu'elle demanda au Roi sa liberté, & il lui répondit qu'il falloit encore attendre. Cette réponse fait croire que pour peu que Sa Majesté fasse de nouvelle instance au Roi là- dessus, elle obtiendra cette liberté.

Si la Reine vouloit achever une aussi bonne œuvre que la délivrance d'un prisonnier de qualité qui a bien servi le Roi toute sa vie, & qui a expié l'offense qu'il a faite à deux Dames, par une prison de six mois sans sortir d'une chambre, Sa Majesté s'attireroit les benedictions du Ciel qu'elle merite déja par tant d'autres bonnes actions qu'elle fait tous les jours.

Que si la Reine y trouvoit encore quelque resistance, Sa Majesté pourroit proposer au Roi d'envoyer M. de Bussy chez lui, achever le tems qu'il l'auroit laissé à la Bastille, & cela feroit un aussi grand exemple que la prison.

A Paris ce 8. d'Août 1665.

„ JE voudrois pour beaucoup, Monsieur, que
„ le Roi eût vu ce que je vis hier, il con-
„ noî-

„ noîtroit M. de Buſſy d'une autre maniere
„ qu'il ne lui a été dépeint par les ennemis. 1665.

„ En cherchant quelques papiers pour nos affaires domeſtiques dans une caſſette de M. de Buſſy, je trouvai une liaſſe de Lettres de feu M. le Cardinal à lui. La curioſité me prit de les lire, je les trouvai la plûpart écrites pendant la guerre civile, & ſur le ſujet du ſiege de Monrond & de la conſervation de la ville de la Charité. Veritablement tout ce qu'on peut donner de témoignages d'eſtime & d'amitié, tout ce qu'on peut donner de louanges & d'aſſurances de rendre de bons offices auprès du Roi, tout eſt dans ces Lettres-là. Je vous les veux donner à lire, Monſieur, quand vous en aurez le loiſir; vous ſerez peut-être bien aiſe de voir combien M. le Cardinal eſtimoit un homme que vous aimez; & ce que vous verrez dans ces Lettres autoriſera encore ce que vous direz au Roi en faveur de M. de Buſſy, au moins vous pourrez aider à Son Eminence à faire après ſa mort pour M. de Buſſy ce qu'il auroit fait aſſurément s'il avoit vécu davantage.

„ Quand je ſonge que le Roi eſt le plus juſte Prince du monde & le plus reconnoiſſant, je trouve M. de Buſſy bien malheureux d'être en l'état où il eſt avec tous les ſervices qu'il a rendus. Je vous ſupplie, Monſieur, de lui aider à les faire connoître à Sa Majeſté, vous ne ſauriez prendre un meilleur témoin que M. le Cardinal, & ſes Lettres en rendront de bons témoignages. Vous trouverez bien quelques heures de reſte pour les voir & quelques momens pour en parler au

1665. „ Roi. Ce ſont de ces actions honnêtes & „ genereuſes que vous aimez tant à faire, „ Monſieur, & qui en ſervant votre ami, „ travaillent ſi fort à la gloire d'un Maitre „ pour qui vous avez tant de zèle.

Je ne m'étonne pas que les choſes que le Duc de S. Aignan a pû dire au Roi en ma faveur pendant ma priſon, n'ayent pas fait grand effet : car Sa Majeſté étoit prevenuë par cent mille méchantes impreſſions que mes ennemis lui donnoient tous les jours de moi, qui me voyant arrêté, le croyoient faire impunément : mais je ne ſaurois comprendre que le Duc de S. Aignan ait dit à Sa Majeſté de ma part tout ce que je l'ai prié de lui dire depuis la mort du Cardinal juſqu'à ma priſon, & que cela ne m'ait pas au moins ſauvé les mauvais traitemens que j'ai reçûs. Je ne puis croire que mon ami ait fait ſur cela tout ce que je lui demandois ; ce n'eſt pas que ſon intention n'ait été fort bonne : car il étoit tout plein d'honneur, de bonté, & d'amitié pour moi ; mais peut-être que trouvant alors le Roi déja prevenu contre moi, il n'a pas, après quelques tentatives, oſé ſe commettre davantage à fâcher Sa Majeſté en lui reparlant d'une choſe qui lui étoit deſagreable.

Le 13. d'Octobre le Pere Noüet me vint dire que le Roi avoit refuſé de lire la Lettre que j'avois écrite au Pere Annat, en lui diſant qu'il ſavoit de bonne part que le Pere Noüet ſemoit de mes Billets par la Ville : que cela avoit fait peur au Pere Annat, & qu'il avoit été ſur le point de l'empêcher de revenir me voir, mais qu'au moins lui avoit-il conſeillé de ne ſe plus

plus charger des Lettres de ma femme & de moi, qu'il me prioit de ne le pas trouver mauvais, 1665. & qu'il me croyoit trop raisonnable pour vouloir qu'il s'exposât sans grande necessité à s'attirer une méchante affaire de la part de la Cour, & en disant cela il me donna un paquet de ma femme, qu'il me dit qui seroit le dernier qu'il m'apporteroit. J'y trouvai cette réponse de Madame de Motteville à ma femme.

A Paris ce 12. d'Octobre 1665.

„ J'Ai reçu le memoire que vous m'avez en-
„ voyé, Madame, & la Lettre que vous
„ m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ferai
„ ce que je pourrai pour servir Monsieur vo-
„ tre mari; mais, Madame, je ne puis enco-
„ re vous rien promettre sur le tems: car la
„ Reine est presentement dans un état de souf-
„ france qui ne nous peut pas permettre de
„ l'importuner des affaires des particuliers.
„ C'est pourquoi il faut que vous me donniez
„ le moyen d'attendre l'occasion de faire ce
„ que je desire, qui est de vous servir utile-
„ ment si je puis. Je suis, &c.

Je sentis l'interruption du commerce avec ma femme comme une nouvelle prison: car bien que le Pere Noüet me dît de sa part l'état de mes affaires, il y avoit une grande difference de cela aux détails qu'on apprend dans de longues Lettres; & d'ailleurs ce Pere ne m'apportant plus ni encre ni papier, je prevoyois que je retomberois bien-tôt dans cette oisiveté si épouvantable dans la prison. Cinq

 ou

ou six jours après, le Pere Noüet me vint
1665. dire que le Pere Annat avoit fait une seconde tentative auprès du Roi pour ma liberté ; mais qu'il n'y avoit encore trouvé aucune disposition, & qu'il m'assuroit seulement qu'il n'y avoit point du tout d'aigreur contre moi dans l'esprit de Sa Majesté.

Je connus bien que le Pere Noüet ajoûtoit ceci pour me consoler : car depuis le commencement de ma prison jusqu'alors il n'y avoit rien de plus aigre que les traitemens que j'avois reçûs.

Cependant on est bien embarassé quelle contenance on doit tenir en prison : si vous témoignez de la constance, vous irritez vos ennemis qui veulent vous mortifier & vous abbattre : si vous témoignez de la douleur, ils ont peur de votre ressentiment : de sorte que voyant que je ne pouvois choisir une maniere de vie qui pût adoucir mes affaires, je me laissois aller à mon chagrin ; & il faut avoûër aussi qu'il est bien difficile d'y resister, & que rien n'est plus insupportable que les peines d'une solitude forcée. On ne se reveille pas un matin qu'on ne soit triste jusqu'à la mort ; & la raison de cela est que si on a mal dormi on a été au desespoir toute la nuit, & si l'on a bien reposé on est enragé en s'éveillant de trouver que le bien n'est qu'en songe, & le mal en effet. Comme un sommeil tranquille en prison, ressemble fort à un sommeil de liberté ; quand on se trouve en prison après avoir bien dormi, il semble que l'on y vienne d'entrer.

Si vos amis vous servent avec chaleur, & que cela ne vous fasse point sortir, vous êtes au

au desespoir de voir que votre malheur ne se puisse changer, & vous tirez de là des conséquences de la grande colere du Maître. Si vos amis vous servent mal, vous êtes au desespoir de vous voir abandonné ; ainsi vous êtes toûjours au desespoir en prison. 1665.

Lorsque vous apprenez que vos amis sont tristes, quoi que bien souvent cela ne vous regarde pas, vous croyez que tout est perdu pour vous; quand vous apprenez qu'ils sont gais, vous croyez qu'ils ne songent point à vos interêts.

Toutes les affaires du monde ont deux faces, l'une agreable & l'autre facheuse ; dans la prison on ne s'attache qu'à celle-ci.

Le souvenir du bien qu'on n'a plus, le sentiment du mal que l'on a, & la crainte de celui qui peut arriver donnent sans cesse à l'esprit de grandes peines.

Quand le Pere Noüet me trouvoit dans mes chagrins, il me demandoit pour me plaire, où étoit donc ce courage qui m'avoit tant de fois fait affronter la mort sans la craindre, & je lui répondois que j'étois assez affermi contre les morts promptes & violentes, mais que je ne m'étois jamais preparé contre les morts de langueur.

Que je savois bien qu'il y avoit des gens qui étoient des années entieres en prison qui ne se plaignoient pas tant que moi, mais que cela venoit de ce que rien ne se ressembloit au monde ; que les fortunes, les fautes, les esprits ou les temperamens étoient differens, & que tel étoit plus châtié de six mois de prison, & souffroit davantage, que tel de six ans.

Qu'en bonne justice on devoit proportion-

ner les peines non ſeulement aux fautes, mais
1665. encore aux forces des coupables. Qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'un homme comme moi, accoûtumé de jeuneſſe au grand air des Campagnes, pût reſiſter long-tems à ne ſortir pas d'une chambre.

Que ſi le Roi ſavoit par experience quel ſupplice c'étoit qu'une longue & étroite priſon, j'étois aſſuré qu'il étoit trop humain pour s'en ſervir legerement, & que je gagerois que Louïs XII. pendant ſon Regne, & François Premier depuis ſon retour de Madrid, n'avoit fait mettre perſonne à la Baſtille que pour quinze jours au plus, ou bien que c'étoient des gens qui meritoient la mort.

Tous ces diſcours fermoient la bouche au Pere Noüet, qui pâtiſſoit fort de me voir ſouffrir. Ma femme avertie par lui du redoublement de mon chagrin ne bougeoit de chez les Miniſtres, mais ils la fuyoient d'ordinaire. La plûpart de ces Meſſieurs ne veulent pas qu'on leur diſe ce que l'on ſouffre, parce qu'ils ſe deffient encore de leur humanité.

Le 25. d'Octobre ma femme ſupplia le Roi de me permettre de prendre l'air ſur la terraſſe de la Baſtille, qui étoit le ſeul remede aux étouffemens qui me prenoient ſouvent, capables de me faire mourir. Elle lui en donna même un Placet dont elle n'eut point de réponſe.

Baïſemaux qui dit en ce tems-là l'état où j'étois à M. de Louvois, me vint redire de ſa part, qu'il alloit demander au Roi permiſſion que j'envoyaſſe un Placet à Sa Majeſté, & le 30. d'Octobre il me renvoya dire qu'elle ne lui avoit rien répondu.

Tou-

Toutes ces nouvelles ne gueriſſoient pas mes étouffemens, comme on peut croire : au contraire le Pere Noüet m'étant venu voir le Samedi 31, veille de la Touſſaints pour me confeſſer, il n'en pût venir à bout. Je le voyois, je l'entendois, mais je ne lui pouvois parler. Mon mal lui fit tant de pitié, qu'il reſſortit tout auſſi-tôt pour me faire venir un Chirurgien qui m'ouvrit la veine, & pour aller dire au Pere Annat qu'il étoit obligé en conſcience de repreſenter au Roi l'état où j'étois. Cela fit effet ; car le Lundi ſecond de Novembre ſur les deux heures après midi, Barrail Lieutenant de la Baſtille me vint dire que l'ordre venoit d'arriver pour me faire aller ſur la terraſſe. On me voulut perſuader que cette grace m'étoit venuë par les prieres de la Reine Mere, & peut-être que le Roi lui dit que c'étoit à elle à qui il l'accordoit : cependant je croi que le Pere Annat avoit donné les plus grands coups. Je mandai à ma femme de remercier Leurs Majeſtez, le Pere Annat, & M. de Louvois, & je paſſai ce mois-là aſſez doucement. 1665.

Le Samedi 28. ſur les trois heures après midi je vis entrer ma femme dans ma chambre. J'en eûs toute la joye que peut donner une grace qu'on n'attend pas. Le lendemain 29. elle en alla remercier le Roi, & ſur les cinq heures du ſoir étant revenuë à la Baſtille pour me voir, on lui dit que l'ordre n'étoit que pour une fois ; elle recourut à la Reine Mere : cependant ayant appris cette nouvelle défenſe, j'en eûs le chagrin qu'on ſe peut imaginer. Enfin le Mercredi ſecond de Decembre, ma femme eut permiſſion de me revoir, & elle m'apporta

porta en même tems ordre de me défaire de ma
1665. Charge. Cela me surprit alors : car la maniere dont Sa Majesté avoit reçu la proposition que je lui avois fait faire par le Duc de S. Aignan il y avoit quatre mois, m'avoit fait croire que ce n'étoit pas là le mal qu'on me vouloit faire : cependant la rage de mes ennemis qui n'étoit pas pleinement assouvie, les obligea de faire tous leurs efforts pour me dépouiller, se trouvant même par là plus à couvert de mon ressentiment, que si je ressortois avec une grande Charge.

Comme dans l'ordre verbal que m'apporta ma femme, on ne me faisoit rien dire de ma liberté, je songeai s'il n'y avoit pas moyen d'y faire entrer cette condition; mais enfin il me parut que vouloir capituler avec son Maître, aigriroit mes affaires, & que s'il y avoit quelque chose qui les pût adoucir, c'étoit d'obeïr de bonne grace. Je renvoyai donc ma femme le lendemain dire au Roi, que Sa Majesté pouvoit non seulement dispofer de ma Charge, mais encore de mon bien & de ma vie, & en même tems elle lui donna le commencement de son histoire que j'avois faite il y avoit trois mois, en lui disant, que je la suppliois très-humblement de voir ce manuscrit; que je n'y avois point d'interêt, & qu'il ne regardoit que Sa Majesté. Bien, Madame, lui dit il en le prenant, je le verrai, & au-lieu de le donner à M. de Louvois ou au Capitaine des Gardes, comme il faisoit de tous les papiers qu'on lui presentoit, il le mit dans l'une des poches de son juste au-corps.

HIS-

HISTOIRE DE LOUIS XIV.

1665.

LA paix étant faite entre la France & l'Espagne en l'année 1660. par l'entremise de Jules Mazarin, Cardinal, Ministre d'Etat depuis 1643. qu'avoit commencé la Regence d'Anne d'Autriche; & le mariage de Louïs avec l'Infante Marie Therese d'Autriche, ayant été le premier avantage de cette paix; la Cour revint de S. Jean de Luz à Paris, où le Roi & la Reine Regnante firent la plus magnifique entrée qui se soit jamais faite.

Les soins extraordinaires que le Cardinal avoit pris pour le service de l'Etat pendant son Ministere, avoient fort alteré son temperament, & ce grand homme en faisant la plus avantageuse paix qu'on fera jamais pour la France, sacrifia le reste de sa santé à la gloire de son Maître. Il vint mourir à Vincennes le 8. de Mars 1661. & depuis qu'il eut fait la paix, il n'eut gueres d'autre loisir que de faire son testament & de songer à sa conscience. Toute la consolation qu'on peut avoir en mourant, le Cardinal la reçut; il laissa les affaires de son Maître en fort bon état, & il le vit dans une sensible affliction de sa perte.

Le Roi ayant témoigné, même en public, le regret qu'il avoit de la mort d'un Ministre si fidelle, commença de se charger lui seul des

emplois qu'il avoit la bonté de partager avec
1665. lui, & retint pour son Conseil particulier les mêmes Ministres dont il se servoit avant la mort du Cardinal.

La Cour qui s'attendoit de voir un Prince de vingt-trois ans se reposer sur son Conseil d'une partie de ses affaires, fut fort surprise de le voir tenir regulierement deux Conseils tous les jours; être accessible & recevoir les Placets de tout le monde, répondre sur le champ aux demandes qui ne requeroient point de déliberation, & signer lui-même toutes ses Ordonnances.

Après un si beau debut, son premier soin fut de soulager considerablement ses peuples; & comme il avoit de grandes armées sur pied, il reforma ses troupes avec une justice & un discernement si grand, que les interessez raisonnables n'y trouverent point à redire: & parce qu'il lui paroissoi juste & prudent de ne pas perdre des gens qui l'avoient bien servi & dont il pouvoit avoir affaire; il donna des pensions à tous les reformez, & les mit dans ses Compagnies des Gardes du Corps, dans ses Compagnies de mousquetaires, ou dans une Compagnie de Chevaux-legers qu'il crea pour Monseigneur le Dauphin. Ainsi en se faisant la plus grande & la plus belle garde de Potentat qui soit sur la terre, il conserva les Officiers de plusieurs armées pour les remettre en peu de tems sur pied quand il en auroit besoin; sachant bien que les troupes nouvellement levées sont long-tems méchantes quand les Officiers sont nouveaux aussi; mais que les vieux Officiers les ont bien-tôt disciplines.

Il remplit de gens de qualité, & dont on lui

lui disoit du bien, les Charges de sa Maison, dans lesquelles la venalité avoit introduit jusques-là beaucoup de gens sans naissance & sans merite. 1665.

Dans ce tems-là Batteville Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, prétendit le pas devant d'Estrades Ambassadeur de France en cette même Cour, & ensuite le voulant prendre d'autorité, il y eut quelques gens d'Estrades tuez. Le Roi en ayant eu avis, fit commander à Fuensaldagne Ambassadeur d'Espagne auprès de lui de sortir de la Cour, & prit la chose avec tant de hauteur, qu'on fut obligé pour l'appaiser, de lui faire la plus ample satisfaction qui se fera jamais en pareille rencontre: & ce fut une declaration authentique qui fut luë en presence de tous les autres Ambassadeurs, par laquelle le Roi d'Espagne protestoit ne vouloir pas que ses Ambassadeurs entrassent jamais en concurrence avec ceux du Roi.

Le desordre ayant été fort grand dans les finances pendant la guerre, le Roi trouva à propos sur la fin de l'année 1661. de faire rechercher les Financiers, les Partisans, & les gens d'affaires: & pour cet effet il composa une Chambre de Justice avec toutes les précautions imaginables, pour faire que la Justice y fût renduë exactement. Il prit dans chaque Cour Souveraine du Royaume un Officier, dont la capacité & la bonne conscience fussent universellement connuës; & mit à la tête de cette Compagnie, ce grand homme Guillaume de Lamoignon, premier President du Parlement de Paris, homme illustre par sa naissance & par sa vertu.

Ensuite il rembourfa une partie des rentes

de l'Hôtel de Ville de Pàris, ſur le pied du
665. denier qu'on les avoit achettées : il ſupprima
celles pour leſquelles il découvrit qu'on n'a-
voit pas financé. Enfin tout l'ordre qu'on peut
rétablir dans des affaires où l'abus a été extrê-
me, il le mit dans les ſiennes, & cela par les
avis de Jean Baptiſte Colbert, qu'il fit Contrô-
leur General des Finances, homme digne de
cet emploi.

Pour moi qui étois témoin avec toute la Cour de la conduite admirable de ce Grand Prince, je redoublai d'eſtime & de zele pour lui, & je l'approchai de plus près pour voir s'il étoit égal en toutes choſes. Veritablement je trouvai que quand ſes grandes occupations lui permettoient de ſe communiquer, il charmoit par une converſation agreable & douce ceux à qui il faiſoit l'honneur de parler. Tout cela enſemble me toucha ſi fort, que la paix me mettant hors d'état de le pouvoir ſervir dans ſes armées, il me vint dans l'eſprit de le ſervir d'une autre maniere. Je crûs qu'un des Capitaines d'Alexandre ayant écrit l'hiſtoire de ſon Maître, il ne falloit pas moins qu'un des principaux Officiers des armées du Roi pour écrire une auſſi belle vie que la ſienne. J'en parlai au Duc de S. Aignan, & je le priai de ſavoir du Roi s'il l'auroit pour agreable : il me dit quelques jours après que Sa Majeſté me remercioit, qu'elle diſoit n'avoir pas encore fait des choſes dignes d'être écrites, mais qu'elle eſperoit de me donner un jour de la matiere.

Comme cette réponſe n'étoit pas une défenſe, je ne changeai point de reſolution, je differai ſeulement de travailler juſqu'à ce que j'euſſe fait un amas de toutes les particularitez que

je

je devois mettre en œuvre; ce qu'ayant fait le plus exactement que j'ai pû, je me trouve en 1665. état aujourd'hui de commencer cet ouvrage, & je croi qu'avant que de faire connoître ce grand Prince par ses actions, il est à propos d'en donner un portrait fidelle à notre siecle & à la posterité.

PORTRAIT DU ROI.

LOUÏS XIV. est grand & bien pris dans sa taille; il a les cheveux châtains bruns & naturellement enflez; il a les yeux grands & doux, le nez & la bouche bien faites. Enfin il est beau; mais de ces beautez mâles, qui ne craignent ni le froid ni le soleil, & qui ne sont point incompatibles avec les fatigues de la chasse & les travaux de la guerre. Il a l'air d'un Heros, & quand on ne traiteroit pas sa dignité Royale de Majesté, on en devroit traiter sa personne. Il a je ne sai quel charme dans la voix qui lui acheve de gagner les cœurs, que sa presence avoit déja touchez; il danse avec une grace & avec une justesse admirables; jamais homme ne s'est mieux servi d'un cheval que lui. Enfin il fait tous les exercices du corps avec une adresse extraordinaire.

Pour l'esprit il l'a infiniment juste. Il l'a aisé, naturel, plein de feu, mais son flegme s'en est rendu le maître, & l'on a remarqué qu'il ne lui est jamais échappé un mot, qu'on pût mieux dire si l'on y avoit long-tems pensé.

Ni les hommes, ni les passions ne le gouvernent, la seule Raison a tout pouvoir sur lui, & quelque creance qu'il donne aux gens, il ne défere pas si fort à leur témoignage sur les cho-

1665. ses de conséquence, qu'il les croye sans s'éclaircir d'ailleurs, particulierement quand il s'agit de quelques mauvais offices, il ne croit ni les amis, ni les ennemis, & cherchant la verité parmi des gens neutres & non suspects, il en compose sa Justice.

Si quelqu'un étoit assez malheureux pour lui déplaire par sa personne, ou par quelqu'une de ses actions, & qu'il eût du merite d'ailleurs, il ne lui feroit point de grace, mais il lui rendroit justice, & cela en faveur de la seule vertu qu'il considere par tout où il la rencontre.

Il n'a jamais dit une parole facheuse à un Gentilhomme, & cependant les plus hardis tremblent en lui parlant: quelque confiance que leur donne leur esprit, son air, & la crainte qu'on a de dire quelque chose qui ne soit pas bien dit devant le Prince du monde qui le connoîtroit le mieux, embarrasse les plus habiles. L'Ambassadeur de Venise me disoit à ce propos il y a quelque tems, qu'il ne s'étonnoit pas qu'un François se troublât en parlant au Roi; mais qu'il ne pouvoit assez admirer, combien ce grand Prince attiroit de respect & d'estime pour rendre, comme il faisoit, les Ambassadeurs mêmes interdits, & que pour lui il ne parloit jamais à Sa Majesté qu'il ne fût tout ému.

Le Roi est propre & magnifique en ses habits, en ses meubles, en ses tables, en ses chevaux, en ses équipages, en ses bâtimens: enfin en toutes choses. Les Maisons Royales qui avant lui étoient, avec quelque air de grandeur, les plus mal propres du monde, ont maintenant la magnificence des Rois, & la propreté des particuliers.

Il

Il aime la Justice, mais il n'aime pas le sang, & depuis la mort du Cardinal, arrivée au commencement de Juillet 1661. jusqu'à la fin de Juillet 1665. que j'écris ceci, il ne s'est pas fait une execution qui ait merité de venir à sa connoissance. 1665.

On a vû jusqu'ici les gens dans la disgrace des Princes, ne point toucher leurs appointemens tant qu'elle duroit: le Roi les fait payer par une bonté sans exemple, & montre par là qu'il hait le crime & qu'il ne hait point le criminel.

Il ne fait point de grace dont la maniere ne soit obligeante, & l'air dont il donne fait autant de plaisir que le bienfait.

On n'est pas plus assuré d'une grace qu'il a donnée que d'une grace qu'il a promise, & pour n'avoir pas une Charge, dont on n'auroit que sa parole Royale, il ne faudroit pas avoir moins failli que pour la perdre si on en avoit des provisions.

Il aime naturellement la societé, mais il se retient par politique. La crainte qu'il a que les François, qui abusent aisément des familiaritez qu'on leur donne, ne choquent le respect qu'ils lui doivent, le fait tenir plus reservé; & par une bonté extraordinaire il aime mieux se contraindre, que de leur laisser la moindre occasion de faire quelque chose qui l'obligeât de se fâcher contre eux.

Tout ce qu'il fait c'est avec tant de circonspection & tant de mesures, qu'il ne se trouve presque jamais obligé de changer de resolution, & cela jusqu'aux moindres choses. Cette fermeté est une vertu si nécessaire à un grand Prince, que les Rois ses prédécesseurs qui ne l'ont

pas eûe, ont terni par ce défaut l'éclat de mil-
1665. le bonnes qualitez qu'ils avoient, & ont bien souvent perdu le fruit de leurs travaux pour s'être trop tôt lassez de leurs entreprises.

S'il méprise la mort violente, il n'apprehende pas plus la naturelle. Le lendemain du jour qu'il fut au camp de Bergues, il tomba malade à Mardicq, & on l'emporta à Calais où il fut à l'extrémité: enfin réduit à prendre l'émétique, qui est un remede qu'on ne donnoit en ce tems-là aux particuliers que quand ils étoient désesperez, ce grand Prince se voyoit mourir à vingt ans, avec la fermeté & l'indifference d'un homme de quatre-vingts, & ne témoignoit pas plus de regret à la vie que s'il eût quitté une fortune médiocre ou malheureuse.

Je n'ai que deux mots à dire pour faire voir le bonheur de ses Sujets: il craint Dieu, & il aime la Justice.

Enfin on l'admireroit s'il étoit un particulier, & la pourpre qui rehausse d'ordinaire l'éclat des bonnes qualitez, reçoit du lustre de toutes les siennes.

Il a pour la Reine sa Mere toute la tendresse & tout le respect qu'il avoit dans son enfance, & il n'y a que sur ce chapitre qu'il paroît n'être pas encore sorti de sa Minorité. Il ne montre pas seulement en cela son bon naturel, il témoigne encore sa reconnoissance: car jamais Princesse n'a eû plus de traverses que cette grande Reine en a eûës dans sa Regence, pour conserver l'Etat du Roi son fils.

Le

LE Roi m'envoya M. de Louvois le Samedi 1665.
5. de Decembre 1665. sur les onze heures du matin me demander ma démiſſion. Ce Miniſtre me dit que l'intention de Sa Majeſté étoit que le Duc de Coaſlin eût ma Charge pour le prix de deux cens cinquante deux mille livres qu'on lui avoit dit qu'elle me coûtoit. Je lui répondis qu'elle m'en coûtoit deux cens ſoixante & dix, & que le Maréchal de Clerambaut l'en pourroit aſſurer. Il me dit que ſi je le faiſois voir au Roi, je recevrois cette ſomme. Je lui repliquai que cela me ſeroit bien facile; qu'au reſte je prétendois faire une démiſſion entre les mains de Sa Majeſté, & que ma femme la lui portât. Il me parut un peu ſurpris: cependant il me répondit que cela ſeroit fort bien; & changeant de diſcours, il me dit les obligations que j'avois à la Reine Mere: qu'il avoit été témoin qu'elle avoit preſſé le Roi en ma faveur au delà même de la raiſon.

Dans ce tems-là le Roi envoya deux mille chevaux & quatre mille hommes de pied au ſecours des Hollandois contre l'Evêque de Munſter, ſous le commandement de Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, Epance & Saint Lieu, Maréchaux de Camp ſous lui.

Le premier de Decembre le Roi avoit fait Ducs & Pairs de France, les Maréchaux du Pleſſis & de la Ferté Seneterre, & le Marquis de Montauſier.

Le Samedi au ſoir 5. je fis ma démiſſion entre les mains du Roi, & le Dimanche 6. ma femme la donna à Sa Majeſté avec un Placet,

par lequel je lui disois que si elle avoit besoin
1665. de mon bien & de ma vie, je les lui donnerois d'aussi bon cœur que la démission de ma Charge.

Ce même jour j'écrivis cette Lettre à la Reine Mere.

De la Bastille ce 6. de Decembre 1665.

MADAME,

„ Les obligations que j'ai à Votre Majesté „ sont si grandes, que je ne puis plus long- „ tems m'empêcher de lui en rendre de très- „ humbles graces. Je n'ai eû de soulagement „ dans mes malheurs que celui que Votre Ma- „ jesté a eû la bonté de me procurer. Je la sup- „ plie très-humblement, Madame, d'achever „ de me donner quelque repos.

„ Il y a trente & un an que je sers le Roi, „ Madame, & je n'ai pas toûjours été si mal- „ heureux que mes services ne soient venus à „ la connoissance de Votre Majesté: j'ai mê- „ me eû des assurances de sa propre bouche „ de la satisfaction qu'elle en avoit reçuë. Ce- „ pendant, Madame, il y a huit mois que je „ suis dans une fort étroite prison, au bout des- „ quels je reçois ordre de me défaire de ma „ Charge, qui étoit la seule ressource que j'a- „ vois pour me faire esperer un jour quelque „ recompense de mes services. J'ai failli, Ma- „ dame, je l'avoûë; mais ce que j'ai fait est „ puni dans toute la rigueur de la plus severe „ Justice. Je reçois ces châtimens avec une en- „ tiere

„ tiere résignation aux volontez du Roi : je puis „ même assûrer Votre Majesté, que mon zèle „ pour son service & pour sa personne ne diminuera jamais. Si j'avois autant aimé Dieu „ que lui, Madame, je ne serois pas traité comme je le suis ; il auroit au moins adouci les „ peines que je meritois. J'espere pour l'interêt que je prens à la gloire de Sa Majesté, „ plus que je ne le souhaite pour ma propre „ ambition, qu'il me connoîtra un jour, & qu'il „ recompensera mes services à proportion „ qu'il a châtié mes fautes : Dieu est trop juste „ pour que cela n'arrive pas, & il prend trop de „ soin du Roi pour qu'il ne lui inspire pas les „ sentimens de faire du bien à ceux qui l'aiment „ & qui l'ont bien servi. Il s'est déja servi de „ vous, Madame, pour adoucir le Roi sur mon „ sujet. Parmi les graces que Votre Majesté m'a „ fait recevoir, celle des visites du Pere Noüet „ est la plus grande : sans les consolations qu'il „ m'a données, je me fusse assûrément desesperé dans la sensible affliction où j'étois d'avoir déplû à un Maître à qui j'avois tant „ essayé de plaire. Il n'est pas possible, Madame, „ qu'avec toutes les autres bonnes œuvres que „ Votre Majesté fait incessamment, celle-là ne „ contribuë fort à vous attirer les benedictions „ du Ciel. Car enfin, Madame, c'est à vous à „ qui je dois la constance que j'ai dans mon adversité, & les bons sentimens où je suis aujourd'hui : achevez, s'il vous plaît, Madame, „ de me procurer la seule grace qui me reste à „ esperer, qui est la liberté. Votre Majesté „ fait tous les jours dans des Hôpitaux mille „ charitez à des miserables qui ne sont pas si „ fort à plaindre que moi : car ils n'ont pas si „ bien

1665.

„ bien servi le Roi que j'ai fait, & ils ne sont
1665. „ pas tombez de si haut. Depuis que je suis
„ ici, Madame, je ne fais que prier Dieu pour
„ la santé de Votre Majesté ; il entend les
„ prieres des affligez & les exauce quelquefois :
„ je ne les discontinuerai pas quand vous m'au-
„ rez fait sortir : au contraire, la reconnois-
„ sance me les fera redoubler toute ma vie,
„ comme étant,

MADAME,

Votre, &c.

J'écrivis aussi cette Lettre au Roi.

SIRE,

„ Quoi-que j'eusse la plus grande envie du
„ monde de servir toute ma vie Votre Majesté
„ dans ma Charge de Mestre de camp General :
„ aussi-tôt qu'elle m'a témoigné vouloir ma dé-
„ mission, je la lui ai envoyée avec une entiere
„ résignation à ses volontez, & avec une espece
„ de joye d'avoir une occasion de lui faire voir
„ la maniere avec laquelle je lui obéïssois dans
„ les choses même les plus fâcheuses. Toute la
„ grace que je demande aujourd'hui à Votre
„ Majesté, SIRE, c'est qu'elle soit persua-
„ dée que mes malheurs ne diminueront jamais
„ l'estime, le respect, le zèle & l'admiration
„ que j'ai toûjours eûë pour votre incompara-
„ ble personne ; que quand je ne servirai pas
„ Votre Majesté, de Mestre de camp General
„ de sa Cavalerie dans ses armées, je la servi-
„ rai de simple soldat plûtôt que de ne la plus
„ ser-

„ vir: que les gens qu'elle comble de graces
„ ne mourroient pas encore de meilleur cœur 1665.
„ que moi pour ſon ſervice, & que je ſuis a-
„ vec tous les reſpects imaginables,

SIRE,

De Votre Majeſté,

Le très-humble, &c.

A la Baſtille ce 9. de Decembre 1665.

Deux jours après ma femme ayant écrit à la Maréchale de Clerambaut, qu'elle la prioit de lui mander ſi elle ne ſavoit pas combien le feu Maréchal ſon mari m'avoit vendu ſa Charge, & que le Roi le vouloit ſavoir pour me faire rendre mon argent par le Duc de Coaſlin, elle lui fit cette réponſe.

A Paris ce 12. de Decembre 1665.

„ POur répondre à ce que vous me deman-
„ dez, Madame, je vous dirai que la Charge
„ de Meſtre de camp General de la Cavalerie
„ a été venduë par M. le Maréchal de Cleram-
„ baut à M. de Buſſy avant notre mariage, je
„ ſai ſeulement qu'elle fut venduë quatre-
„ vingts-dix mille écus, pour l'avoir ouï di-
„ re à défunt M. le Maréchal. Voilà tout l'é-
„ clairciſſement que vous peut donner ſur ce-
„ la, Madame, votre très-humble, &c.

Le 13. de Decembre j'envoyai la Neuville mon Ecuyer porter à M. de Louvois le Billet de la Maréchale: il me le renvoya, en me mandant que je ne laiſſaſſe pas de recevoir l'ar-

l'argent que le Duc de Coaslin me vouloit
1665. donner ; & qu'après avoir témoigné par là au Roi l'impatience que j'avois d'obeïr à ses ordres, je serois toûjours reçû à demander les dix-huit mille livres de surplus. Je reçûs donc deux cens cinquante-deux mille livres, & dix mille livres pour un present à ma femme, & j'envoyai ma quittance au Duc de Coaslin.

Mais je ne saurois m'empêcher avant que de passer outre de faire réflexion, & de la faire faire à ceux qui liront ces Memoires, sur les traitemens que je reçus en 1665.

Après trente années de services on m'arrêta pour des bagatelles. Au bout de huit mois d'une étroite prison on m'obligea à me défaire d'une grande Charge de guerre à moindre prix qu'elle ne m'avoit coûté, après l'avoir exercée douze ans, & cependant ce ne fut pas la fin de mes peines.

Huit jours après que j'eûs reçû l'argent de ma Charge j'écrivis au Duc de S. Aignan cette Lettre.

A la Bastille ce 21. *de Decembre* 1665.

„ ENfin, Monsieur, me voilà dépouillé ; je „ n'ai plus de Charge, & je suis encore à „ la Bastille. Je vous supplie de témoigner au „ Roi que tous les maux que me fait Sa Majesté „ ne m'empêchent pas de l'aimer, parce que je „ croi qu'il ne me les a faits que pour ma prétenduë „ mauvaise conduite dont il est persua„ dé : cependant demandez-lui s'il vous plaît „ ma liberté, & je vous assure que quoi-qu'il „ fasse je l'aimerai toute ma vie.

Six

Six jours après que j'eûs écrit cette Lettre je reçus cette réponse. 1665.

A Paris ce 27. de Decembre 1665.

„ JE suis persuadé, Monsieur, que vous n'a-
„ vez jamais douté de mon affection à votre
„ service, & si mes Lettres vous l'avoient pû
„ mieux prouver que mes reparties à ceux qui
„ ont voulu parler en ma presence, vous n'au-
„ riez fait autre chose que d'en recevoir depuis
„ que vous en avez permission ; mais j'ai fait le
„ devoir d'ami, à l'égard des gens qui ne par-
„ loient que parce que vous étiez arrêté, & qui
„ ne savoient pas combien vos interêts me
„ sont chers : je l'ai fait même à l'égard du Roi.
„ Cependant, Monsieur, pour ne vous rien di-
„ re du passé, je vous assurerai que Sa Majesté
„ ayant entendu lire la Lettre que vous m'avez
„ fait l'honneur de m'écrire, bien loin de me
„ laisser remarquer à aucun signe qu'elle lui fût
„ desagreable, m'a laissé voir que ce zèle ardent
„ que vous y témoignez pour sa personne lui
„ plaisoit. Et moi qui ai toûjours gardé mê-
„ me dans notre amitié tout ce que je dois à la
„ Maison Royale, & qui aurois été le plus
„ grand de vos ennemis si j'avois connu évi-
„ demment que vous eussiez manqué en la
„ moindre partie à la soûmission & au respect
„ que nous lui devons ; je ne saurois m'em-
„ pêcher de me flatter de l'esperance que vous
„ sortirez bien-tôt de la Bastille. C'est le sou-
„ hait de votre très-humble & très-obeïssant
„ serviteur,

Le Duc de S. AIGNAN.

Je lui fis aussi tôt cette réponse.

De

1665. *De la Bastille ce 27. de Decembre 1665.*

„ IL est vrai, Monsieur, que je suis si fort „ persuadé que vous êtes un bon & genereux „ ami, que si j'avois été derriere vous toutes „ les fois que vous avez essayé de radoucir le „ Roi sur mon sujet, & que vous avez fait „ taire les gens qui ne parloient de moi que „ parce qu'ils me savoient entre quatre mu- „ railles, je ne le croirois pas plus que je le „ fais. Croyez aussi, Monsieur, que cela fait „ l'effet qu'il doit faire dans le cœur le plus „ reconnoissant du monde.

Deux heures après que j'eûs écrit cette Lettre, il me prit un saisissement de cœur si grand qu'il fallut faire ouvrir la Bastille la nuit pour m'aller querir un Chirurgien qui me saigna.

Quoi-que je sentisse vivement les mauvais traitemens que je recevois de mon Maître, ceux que je recevois de ma Maîtresse ne me tourmentoient pas moins. La fortune & l'amour m'accabloient d'inquietude; mais ce qui augmentoit celle de l'amour, c'est que je m'étois toûjours défié de la fortune, & jamais de ma Maîtresse. Tout ce que je puis dire en faveur de celle-ci, c'est que je croi qu'elle ne m'eût point quitté, si l'autre ne lui en eût montré le chemin. Je fus quasi au desespoir de son inconstance; je faillis à en mourir, mais le tems m'en consola, & je suis venu à la fin à ce bien-heureux état d'indifference qu'elle meritoit il y avoit longtems.

Lorf-

Lorsque j'ai parlé dans ces Memoires du commencement de cette passion, elle me tenoit encore assez au cœur, pour me faire croire que j'en pourrois parler plus amplement dans la rupture, & j'avois remis à ce tems-là à entrer dans le détail : cependant je trouve aujourd'hui que je ne saurois finir trop vîte une si desagreable matiere, & cela me persuade que je suis absolument gueri. 1665.

Dans ce tems-là ma belle-sœur de Rouville obtint ses Bulles pour l'Abbaye de Rougemont, & pour l'union du Prieuré de S. Julien à cette Abbaye, à condition que l'Evêque d'Autun, dans le Diocèse duquel étoit ce Prieuré, y consentiroit, parce que l'Abbaye étoit dans le Diocèse de Langres.

Me revenant de tous côtez que Mademoiselle d'Orleans témoignoit en toutes rencontres me faire toûjours l'honneur de m'aimer, & qu'elle avoit même demandé au Roi permission qu'une de mes bonnes amies me vît sans la pouvoir obtenir, je lui écrivis cette Lettre. ANN. 1666.

De la Bastille ce 5. de Janvier 1666.

„ DAns tous les tems, Votre Altesse Royale, Mademoiselle, m'a témoigné tant de „ bontez, que je n'ai pas été surpris quand „ mes amis m'ont mandé que vous ne m'aviez „ pas oublié dans ma disgrace ; & quoi-que ce „ soient des effets ordinaires de la generosité qui „ vous est si naturelle, je ne laisse pas, pour „ vous être encore plus obligé, de me flatter „ de la croyance que vous avez un peu plus „ compati à mes malheurs que vous ne faites „ ordi-

——„ ordinairement à ceux des autres. J'ai tant
1666. „ de confiance en la bonté du Roi, que je ne
„ ſaurois croire qu'ils durent encore long-
„ tems, & je me conſole même dans la pen-
„ ſée que comme il m'a châtié avec beaucoup
„ de juſtice, des fautes qu'il a crû que j'ai fai-
„ tes, il ne laiſſera pas quelque jour ſans re-
„ compenſe les longs ſervices que je lui ai ren-
„ dus. Cependant, Mademoiſelle, je ſupplie
„ très-humblement Votre Alteſſe Royale, de
„ me conſerver en ſes bonnes graces la part
„ qu'elle m'a fait l'honneur de m'y promettre,
„ & de croire que de tous les admirateurs de
„ ſon merite & de ſa vertu, il n'y en a point
„ qui ſoit avec plus de reſpect, de zèle & de
„ reconnoiſſance que moi, ſon très-humble &
„ très-obeïſſant ſerviteur.

Comme je tombai fort malade alors, ma femme prit reſolution d'envoyer des copies de la Lettre que j'avois écrite au Duc de S. Aignan en Septembre dernier, croyant que cela détruiroit toutes les ſottiſes que mes ennemis ſemoient ſourdement contre moi, apprendroit tout juſte au public ce qu'il falloit qu'il crût de mes affaires, & intereſſeroit tout le monde dans mon parti. Pour cet effet elle diſtribua une douzaine de copies de cette Lettre à ſes connoiſſances.

L'état où j'étois fit avoir permiſſion à ma femme de coucher à la Baſtille, & quatre ou cinq jours après je commençai de me porter mieux & de m'ennuyer davantage : car la maladie eſt un amuſement.

Je m'étois rebuté de la lecture dans les premiers mois. Quand on lit en priſon, on ne s'at-

s'attache qu'aux matieres qui peuvent faire craindre : quand on trouve dans les histoires de longues prisons, on ne manque jamais de prendre cela pour soi ; toutes les grandes disgraces font trembler : de vingt volumes que j'avois lûs, il ne m'étoit demeuré dans la memoire que la prison de Marie Stuart de dix-huit années, celle de Charles d'Orleans de vingt-cinq, & celle de Jean Comte d'Angoulême son frere de trente : je n'avois retenu que cela ; les sujets mêmes & les avantures agreables m'avoient fait souffrir en les lisant, parce que j'avois du regret de n'être pas en état d'en avoir de semblables. 1666.

Le 20. de Janvier 1666. sur le midi je reçus ce Billet d'une de mes amies.

„ LA Reine Mere est morte à cinq heures du
„ matin. Le Roi est parti & toute la Cour
„ pour Versailles. Je m'en vais tout à l'heure
„ chez Mademoiselle, c'est ce qui m'empêche
„ de vous écrire davantage, mais je le ferai au
„ premier moment que j'aurai, & je vous ren-
„ drai compte de tout.

La maladie dont la Reine mourut étoit un cancer au sein dont elle avoit caché la dureté six ans durant. Enfin s'étant confiée à une de ses femmes de chambre, celle-ci l'obligea de dire son mal aux Medecins. Ils la mirent dans les remedes, & cela fit ouvrir son cancer : elle languit un an, au bout duquel elle mourut, comme Philippe II. son grand-pere. Elle avoit soixante & cinq ans.

La veille de cette mort ma femme ayant parlé au Roi, Sa Majesté lui répondit en passant

1666. quelque chose qu'elle ne put pas entendre. Elle pria une de ses amies qu'elle trouva au Louvre de s'informer de quelqu'un s'il n'auroit pas ouï cette réponse. Celle-ci lui écrivit ce Billet trois jours après.

A Paris ce 22. de Janvier 1666.

„ SI j'avois su quelque chose je vous l'aurois mandé ; mais je n'ai point encore été à S. Germain, & je suis tous les jours à garder le corps : c'est une triste occupation. Je n'ai vû personne qui m'ait pû apprendre ce que le Roi vous a dit : je sai seulement que la Reine en mourant a prié le Roi de pardonner à ceux qui étoient exilez pour l'amour d'elle. On prétend que M. de Bussy y est compris, mais on n'en sait rien. J'irai à S. Germain & je vous manderai ce que j'aurai appris : je suis bien fâchée que je n'aye rien à vous dire de bon : je croi pourtant que le Roi terminera cela avant son départ. Bon jour, ma chere Cousine, à mon retour de S. Germain j'écrirai à M. de Bussy.

Je crûs que dans cette conjoncture il seroit bon de faire presenter un Placet au Roi. Je fis donc celui-ci.

A U   R O I.

SIRE,

„ Votre Majesté vient de perdre la meilleu- „ re

„ re mere du monde, & moi une protectrice à
„ la memoire de laquelle je ne ſaurois donner 1666.
„ trop de regrets, ainſi j'ai bien des raiſons de
„ prendre part à cette perte : ayez donc pitié
„ de moi, SIRE, & ſongez, s'il vous plaît,
„ que vous ferez choſe agreable à Dieu ſi vous
„ ſoulagez les miſerables : il veut que vous
„ jugiez de leurs afflictions par celle qu'il vous
„ envoye.

BUSSY RABUTIN.

Mon Placet n'eut point de réponſe.

Dans ce tems-là ma femme demandoit à l'Abbé de la Riviere Evêque de Langres, ſon conſentement pour l'union faite en Cour de Rome du Prieuré de S. Julien à l'Abbaye de Rougemont, choſe qui lui étoit avantageuſe, parce qu'on agrandiſſoit par là un Benefice de ſon Diocèſe : cependant il faiſoit trainer cette affaire. Moi, fatigué de ſes longueurs, & après avoir été ſon ami, croyant qu'il avoit moins d'égards pour moi depuis que j'étois à la Baſtille, je lui écrivis ce Billet.

De la Baſtille ce 26. de Janvier 1666.

„ JE ne penſois pas, Monſieur, que l'état où
„ je ſuis vous dût rendre plus lent à me faire
„ plaiſir. Pour moi je me fuſſe toûjours hâté
„ de vous obliger dans tous les tems ; mais je
„ me fuſſe encore preſſé davantage dans les
„ tems où vous n'avez pas été heureux.

L'Evêque de Langres qui avoit beaucoup d'eſprit entendit toute la force de mon petit reproche, & donna auſſi-tôt le conſentement qu'on lui demandoit.

Mes incommoditez continuant avec des dou-
1666. leurs insupportables, je fis ce Placet au Roi.

AU ROI.

SIRE,

„ Songeant à mourir maintenant plus qu'à
„ sortir de la Bastille, & me trouvant en cet
„ état plus obligé que je n'ai jamais été à dire
„ la verité, je jure à Votre Majesté, SIRE,
„ que je n'ai jamais en ma vie rien fait ou dit
„ qui choquât le respect que je lui dois, ni à
„ toute la famille Royale; j'en ai déja donné
„ des assurances par écrit à Votre Majesté,
„ SIRE, & je les confirme aujourd'hui par ce
„ Placet, me soûmettant encore à tous les sup-
„ plices les plus rigoureux si j'en suis coupable.
„ Votre Majesté étant la Justice même, j'espe-
„ re qu'elle me fera la grace que je lui deman-
„ de très-humblement, qui est d'ordonner
„ qu'on en vienne aux preuves pendant qu'il
„ me reste assez de vie pour l'éclaircir de la ve-
„ rité. Comme elle a interêt, SIRE, de con-
„ noître ceux qui font des fautes, elle en a
„ aussi de connoître les calomniateurs, & je
„ lui réponds qu'elle trouvera que ce sont mes
„ ennemis déclarez qui m'ont accusé, ou gens
„ qui ont liaison avec eux. Je supplie donc très-
„ humblement Votre Majesté, SIRE, de me
„ faire cette grace en consideration de mes ser-
„ vices. Que si pour des raisons à moi incon-
„ nuës, Votre Majesté ne trouve pas à pro-
„ pos d'en user ainsi, & que neanmoins je sois
„ assez

„ aſſez malheureux pour qu'elle en ſoit per-
„ ſuadée, je me jette à ſes pieds pour lui de- 1666.
„ mander grace.

Ma femme preſenta ce Placet au Roi le 9. de Fevrier 1666. il eut le même ſuccès que l'autre.

Le 10. de Mars 1666. j'écrivis à M. Colbert pour le prier de faire arrêter des Libraires qui vendoient des libelles ſous mon nom.

Le 23. de ce mois il me prit encore envie de faire un Placet au Roi. Je crûs que comme Dieu vouloit être fatigué de nos prieres, les Rois qui étoient ſes images, pouvoient bien avoir les mêmes ſentimens. Je fis donc celui-ci & je l'envoyai au Duc de Noailles pour le preſenter.

AU ROI.

SIRE,

„ Au nom de Dieu ayez pitié de moi. Je de-
„ mande miſericorde à Votre Majeſté : par-
„ donnez-moi, SIRE, ſi je vous importune :
„ à qui aurai-je recours qu'à mon Maître,
„ pour qui j'ai voulu mourir tant de fois, & à
„ qui je demande encore la grace de me don-
„ ner moyen de perdre la vie pour ſon ſervice
„ ailleurs que dans une priſon. Oui, SIRE,
„ il n'eſt rien de plus veritable, que je meurs
„ de chagrin d'avoir déplû à Votre Majeſté.
„ L'extrême reſpect que j'ai pour elle m'a em-
„ pêché dans les commencemens d'aller droit
„ à Votre Majeſté porter mes très-humbles

1666. „ prieres : mais enfin, SIRE, je voi bien que „ toutes les graces viennent de vous, & c'eſt „ auſſi à vos pieds que je me jette pour vous „ demander des marques de votre bonté & de „ votre radouciſſement pour moi. Ne me les „ refuſez pas, SIRE, s'il vous plaît : je les „ demande de tout mon cœur à Votre Ma- „ jeſté que j'ai bien aimée, que j'ai bien ſer- „ vie, que j'aimerai & que je ſervirai encore „ bien tout le reſte de ma vie.

Pour le Duc de Noailles.

De la Baſtille ce 23. *de Mars* 1666.

„ L'Etat où je ſuis, Monſieur, m'oblige „ d'importuner le Roi, je n'ai pas un quart „ d'heure dans les vingt-quatre heures du jour „ où je ne ſouhaite la mort pour avoir déplû „ à Sa Majeſté. Le chagrin me tuë, Mon- „ ſieur ; je voudrois bien que mon Maître fût „ ſatisfait de toutes les peines que j'ai euës de- „ puis un an ; qu'il voulût que ma mort ſer- „ vît de quelque choſe à ſa gloire, & que je „ la reçuſſe par les mains de ſes ennemis. Vous „ ſavez bien, Monſieur, qu'il n'a pas tenu à „ moi depuis trente ans, & que je n'ai pas toû- „ jours été un ſerviteur inutile : je vous con- „ jure de m'aider à le faire connoître au Roi, „ & de me faire la grace de preſenter ce Pla- „ cet à Sa Majeſté. Je m'adreſſe à vous en cet- „ te rencontre comme à mon ami, comme à „ un témoin de la plûpart de mes ſervices, & „ comme à un homme qui a de l'honneur & „ de l'humanité, auſſi vous aſſurerai je d'une „ reconnoiſſance éternelle.

Deux jours après j'écrivis cette Lettre à la 1666.
Ducheſſe de Montauſier.

A la Baſtille ce 25. de Mars 1666.

„ QUelque beſoin que j'aye eû juſques ici „ de l'aſſiſtance de mes amis, la diſcretion „ m'a empêché de les fatiguer de mes prieres, „ quelques-uns n'ont pas laiſſé de ſe deman- „ der à eux-mêmes ce que je ne leur deman- „ dois pas, & de chercher les moyens de me „ ſervir ſans que je les en preſſaſſe, & je ſai, „ Madame, que M. le Duc de Montauſier & „ vous êtes de ceux-là : cela ne m'a point du „ tout ſurpris; j'ai l'honneur de vous connoî- „ tre tous deux pour les plus honnêtes & les „ plus genereux amis du monde. Je vous ſup- „ plie auſſi très-humblement de croire que vous „ n'en aurez jamais un plus reconnoiſſant ni „ un plus fidelle que moi.

Le lendemain j'écrivis cette Lettre à Hardouin de Péréfixe Archevêque de Paris.

A la Baſtille ce 26. de Mars 1666.

„ JE vous demande pardon, Monſieur, de ne „ vous avoir pas importuné juſqu'ici. Ne „ croyez pas, s'il vous plaît, que je n'aye toû- „ jours compté ſur vous comme ſur un hom- „ me ſolide, genereux, & que l'adverſité de „ ſon ami rechaufferoit plûtôt que de le rebu- „ ter; mais la diſcretion m'a empêché de vous „ employer dans les commencemens : aujour- „ d'hui que le tems & les châtimens que j'ai

1666. „ reçûs ont vraiſemblablement ſatisfait à la „ Juſtice du Roi, je ne penſe pas vous commet- „ tre que de vous ſupplier très humblement de „ parler à Sa Majeſté pour moi, ainſi que vous „ le jugerez à propos. Ma femme vous dira „ le détail de mes affaires.

Deux jours après j'écrivis cette Lettre à M. le Tellier.

A la Baſtille ce 28. *de Mars* 1666.

MONSIEUR,

„ L'aſſiſtance que j'ai reçûë de vous auprès „ du Roi depuis que je ſuis en priſon a redoublé „ dans mon cœur les ſentimens d'amitié, de „ reſpect & de reconnoiſſance pour vous au „ point que je ne vous les puis bien exprimer. „ Je vous aſſure, Monſieur, que ſi vous aviez „ beſoin de ma vie, je vous la donnerois de tout „ mon cœur: je n'ai plus que cela à vous offrir „ en l'état où m'a mis la mauvaiſe fortune; ne „ m'abandonnez pas, Monſieur. Vous êtes „ aujourd'hui le ſeul en France qui puiſſe ren- „ dre au Roi un témoignage de mes ſervices „ qui porte coup: ne me le refuſez pas, s'il vous „ plaît. Il y a près d'un an que je ſouffre, j'ai „ des tourmens pires que ceux des damnez. „ Imaginez-vous un Gentilhomme qui a ſervi „ le Roi dès ſon enfance, qui s'étoit mis en „ paſſe de faire quelque choſe, qui touchoit aux „ grands honneurs de la guerre, & qui pour „ une bagatelle empoiſonnée par ſes ennemis a „ perdu ſa liberté, ſon bien, ſa Charge, &,

„ ce

„ ce qui acheve ſon deſeſpoir, qui ſe trouve
„ dans la diſgrace d'un Maître à qui ſon princi- 1666.
„ pal deſſein étoit de plaire. Vous m'avouerez,
„ Monſieur, vous qui ſavez ſi bien juger de
„ toutes choſes, que je ſuis extrémement à
„ plaindre. Je ne doute pas que vous n'y ayez
„ fait reflexion; les bontez que vous m'avez
„ témoignées me le perſuadent, & c'eſt ce qui
„ me donne une entiere confiance en vous.
„ Achevez donc, s'il vous plaît, de me procu-
„ rer le ſeul bien qui me reſte à eſperer, qui eſt
„ la liberté, & croyez que perſonne n'eſt plus
„ aſſurément que moi, &c.

Cinq jours après que j'eûs écrit cette Lettre, j'écrivis celle-ci au Duc de Noailles.

A la Baſtille ce ſecond d'Avril 1666.

„ IL y a deux mois, Monſieur, que vous
„ dites à l'un de mes gens qu'on parloit fort
„ d'un nouvel imprimé qu'on alloit voir ſous
„ mon nom, & que c'étoit une fâcheuſe con-
„ jончture pour demander des graces pour moi;
„ cependant on n'a rien vû. Il y a deux jours
„ que vous m'avez mandé la même choſe, &
„ aſſurément l'on ne verra pas davantage: mais
„ quand il en paroîtroit ſerois-je convaincu?
„ N'y a-t-il qu'à faire imprimer des Satyres
„ dans les païs étrangers ſous le nom de qui
„ on voudra pour le rendre coupable? Vous
„ m'avouerez, Monſieur, que le Roi eſt trop
„ juſte pour ſouffrir ſans éclairciſſement un a-
„ bus de ſi grande conſequence: & ſi vous vou-
„ lez ſavoir ce que je penſe du bruit que vous
„ venez de me mander qui couroit, je vous

—— „ dirai que je ne croi pas qu'il ſoit véritable :
1666. „ car il eſt aiſé de remarquer la difference des „ ſtiles, & dès-là dangereux qu'on ne remontât jusqu'à la ſource. Ce n'eſt pas comme „ le manuſcrit que j'ai donné au Roi, dont les „ copies ont été alterées par de petites additions d'un côté & d'autre, ainſi l'empoiſonneur s'eſt pû cacher, au moins quand je l'ai „ découvert, n'a-ce pas été à ſon ſtile?

„ Cependant, Monſieur, il y a un mois que „ deux Syndics des Libraires me vinrent trouver pour me dire qu'ils avoient reçû avis de „ Liege, qu'un Libraire de Bruxelles nommé „ Foppens, alloit imprimer un Livre ſous mon „ nom. Je les envoyai tous deux à M. Colbert lui dire la choſe, & lui rendre une Lettre de ma part, par laquelle je le ſuppliois „ d'interpoſer l'autorité du Roi en cette rencontre, & d'en écrire à Bruxelles: qu'il voyoit „ auſſi bien que moi les dangereuſes conſéquences d'un pareil abus, & que ſi on n'alloit promptement à la racine de ces deſordres on n'en demeureroit pas ſeulement à la „ Satyre contre les particuliers.

Dans ce tems-là mon mal & mes douleurs augmentant tous les jours, ma femme réſolut de faire preſenter ce Placet au Roi.

A U R O I.

SIRE,

„ Je ſupplie très-humblement Votre Majeſté „ de me pardonner ſi je l'importune ſi ſouvent;

„ le

„ le dangereux état où eſt mon mari ne me per-
„ met pas de differer plus long-tems. Au nom 1666.
„ de Dieu, SIRE, ayez la bonté de le faire
„ voir par gens en qui Votre Majeſté ait con-
„ fiance, afin qu'étant aſſuré de l'état où il eſt,
„ Elle donne ordre de le mettre en lieu où les
„ Chirurgiens puiſſent entreprendre l'operation
„ de ſon mal, ne l'ayant oſé faire à la Baſtille.

LA COMTESSE DE BUSSY.

A Paris ce 22. d'Avril 1666.

Sur ce Placet le Roi m'envoya voir le 25. d'Avril par Valot ſon premier Medecin & par Felis ſon premier Chirurgien. Après qu'ils m'eurent viſité, ils me dirent qu'ils alloient rapporter à Sa Majeſté, que le ſuccès de mon mal étoit douteux hors de la Baſtille, mais qu'en priſon il étoit mortel : cependant on ne me fit pas ſortir ſur leur rapport.

Ne recevant point de réponſe à la Lettre que j'avois écrite à M. Colbert, ni aucune juſtice ſur ce que je lui avois demandé, j'envoyai querir un certain Commiſſaire nommé Picard, homme fort éveillé, auquel je donnai dix louïs d'or pour faire prendre de ces Libraires qui vendoient des hiſtoires ſous mon nom, & pour tâcher de découvrir ceux qui en envoyoient à Bruxelles ou en Hollande. Il en fit mettre deux à la Baſtille quelques jours après. Un jour que ce Commiſſaire dînoit avec moi, il me dit qu'il y avoit plus de deux ans que j'étois marqué ſur le papier rouge (ce furent ſes mots) qu'un Libraire du Palais nommé Maugé, lui ayant dit en 1663. que je lui avois troqué deux Teſtamens du Cardinal Mazarin, imprimez à Amſ-

terdam, on avoit été ſur le point de m'arrê-
1666. ter, lorſque la Cour alloit à Vincennes en 1664. Et comme je lui témoignai douter de cela, ne pouvant pas m'imaginer qu'un Libraire, qui bien loin d'avoir ſujet de ſe plaindre de moi, m'étoit obligé de ſa fortune, parce que je lui avois fait vendre à mes amis ou à moi pour plus de mille écus de livres, qu'un homme comme cela, dis-je, eût l'ame aſſez méchante, & fût même aſſez hardi pour m'accuſer ſans aucun fondement. Il s'offrit de me faire voir la dépoſition de Maugé: & en effet il m'apporta le lendemain la minute du procès verbal dans lequel Maugé avoit déclaré avoir eû de moi deux exemplaires du Teſtament de M. le Cardinal Mazarin.

Le lendemain Vendredi 30. d'Avril j'envoyai dire à Maugé de m'apporter quelques livres. Je lui dis qu'on m'avoit voulu perſuader qu'il avoit vendu des hiſtoires qui couroient ſous mon nom: il me fit mille ſermens que cela n'étoit pas; & en effet je n'en avois rien ouï dire, mais c'étoit pour entrer en matiere que j'avois inventé cela. Je lui dis enſuite que je n'en avois auſſi rien cru, parce qu'on m'avoit dit en même tems des choſes ſi fauſſes & ſi ridicules, que je m'étois imaginé qu'on lui prêtoit ces charitez pour me le faire haïr, & là-deſſus je lui contai ce que m'avoit dit le Commiſſaire Picard. Il me dit que cela étoit faux, & que ſi je voulois il le ſoûtiendroit au Commiſſaire Picard. Je lui dis que cela n'étoit pas néceſſaire, & que je ne voulois qu'un certificat de lui de tout cela. Il me dit qu'il m'en donneroit cent, & me donna auſſi-tôt celui-ci écrit & ſigné de ſa main.

„ Je

„ JE certifie que je n'ai jamais vendu de livre 1666.
„ intitulé l'Hiſtoire Amoureuſe des Gaules, „ & que M. le Comte de Buſſy Rabutin ne „ m'a jamais troqué autres livres que des li- „ vres Italiens reliez en maroquin de Levant, „ & point du tout le Teſtament de M. le Car- „ dinal Mazarin, comme l'on m'a voulu ac- „ cuſer de l'avoir dit & de l'avoir ſigné en Juſ- „ tice. Fait à Paris ce 30. d'Avril 1666

FRANÇOIS MAUGÉ.

Auſſi-tôt qu'il étoit entré dans ma chambre j'avois dit tout bas à l'un de mes gens d'aller chez le Commiſſaire Picard, le prier de venir me trouver, ce qu'il avoit fait & s'étoit caché dans la ruelle de mon lit, d'où il entendit une demi heure durant tous les ſermens imaginables, que j'obligeai Maugé de refaire de n'avoir jamais dit au Commiſſaire Picard que je lui avois vendu ni troqué le Teſtament du Cardinal Mazarin; que le Commiſſaire étoit un méchant homme s'il le diſoit, mais qu'il n'oſeroit le lui ſoûtenir en face. Dans le plus fort de ſes invectives contre le Commiſſaire, celui-ci tire le rideau, & ſe montrant: Je n'oſerois vous le ſoûtenir en face, Monſieur le coquin, lui dit-il, par ma foi vous ſerez pendu, & là-deſſus lui ayant fait voir la minute de ſa dépoſition, Maugé ſoûtint toûjours qu'il n'avoit jamais dit que je lui euſſe troqué le Teſtament du Cardinal, parce que je ne l'avois jamais fait, & dit qu'il avoit ſigné ce procès verbal ſans ſavoir ce qu'il ſignoit, & que le Commiſſaire y avoit pû mettre ce qu'il avoit voulu. Il faut

—— donc que l'un de nous deux soit pendu, lui ré-
1666. pondit le Commissaire ; & cependant il le fit mettre dans un cû de basse-fosse, d'où deux jours après il le fit sortir; sur ce, me dit-il, qu'on n'avoit pas ajoûté foi à la déposition qu'il avoit fait contre moi.

Ce procedé me parut suspect, car il falloit châtier le calomniateur quand la calomnie n'eût point porté coup. Quoi qu'on ne m'eût pas arrêté alors, cela avoit causé le refus de ma pension en 1664.

Dans ce tems-là il m'arriva une si extraordinaire & si plaisante avanture, que je la trouve digne d'être racontée.

Une de mes bonnes amies m'écrivoit fort souvent; le laquais qui m'apportoit d'ordinaire ses Lettres me rendit le premier de Mai un paquet dans lequel je trouvai un Billet à moi & une Lettre au Roi. Voici mon Billet.

MONSIEUR,

„ L'estime que j'ai pour votre mérite singu-
„ lier & l'envie de vous servir m'a fait écrire
„ cette Lettre pour le Roi ; j'ai mis simple-
„ ment mes pensées, esperant que vous les ar-
„ rangerez mieux : corrigez & augmentez-la,
„ si vous trouvez qu'elle en vaille la peine ; &
„ si vous jugez qu'on ne la doive pas presen-
„ ter, je vous conjure de me le mander inge-
„ nuëment : dans trois jours le porteur ira re-
„ cevoir vos ordres de la part du mieux inten-
„ tionné de vos serviteurs.

LET-

LETTRE AU ROI. 1666.

SIRE,

„ Quoi-que je n'aye aucun intérêt à l'affaire „ de M. de Buſſy, je n'ai pû voir un homme „ de mérite en état de ne ſe pouvoir défendre „ contre tant d'ennemis ſans prendre la liberté „ d'en dire un mot à Votre Majeſté. Elle a „ toûjours fait paroître tant de penchant à la „ clemence, que j'eſpere qu'elle aura la bonté „ de m'entendre.

„ Ceux qui blâment ou qui approuvent la „ conduite d'un homme ſelon le ſuccès qu'elle „ a, condamneront aſſurément Buſſy, puiſque „ ce qu'il a écrit contre la réputation de quel- „ ques femmes de qualité l'a fait mettre à la „ Baſtille. Mais, SIRE, je ſupplie très-hum- „ blement Votre Majeſté de conſiderer qu'il „ n'eût point offenſé leur vertu ſans la trahi- „ ſon qui lui a été faite par une de ſes amies: „ & à cela il y a bien de l'apparence, SIRE: „ car s'il avoit eu deſſein de les déchirer, il au- „ roit rendu les évenemens plus vraiſembla- „ bles, il auroit fait moins de gens heureux; „ mais n'en exceptant pas un, l'on voit clai- „ rement qu'il n'a ſongé qu'à divertir & non „ pas à perſuader: & comment l'homme du „ monde qui a le plus de reſpect pour le ſexe, „ auroit-il voulu outrager celles qui en ſont „ le plus bel ornement, ſans qu'elles lui en euſ- „ ſent donné de ſujet?

„ Ceux qui ſont aſſez équitables pour ſe met-

„ tre

——,, tre à la place des autres, comprendront bien
1666.,, qu'ayant ce grand talent d'écrire qu'a Buſſy,
,, & pouvant donner ce tour ſi fin, ſi délicat,
,, & ſi malicieux (qui eſt l'eſſentiel & le ragoût
,, de la Satyre) il lui étoit bien difficile de ne
,, pas ſuccomber à la tentation, & d'autant
,, plus qu'il ne s'imaginoit pas l'accident qui
,, lui en devoit arriver.

,, Les ennemis de Buſſy diſent qu'il le devoit ,, prévoir, & que plus il y avoit d'eſprit dans ,, ce qu'il a écrit, plus devoit il croire qu'il ſe- ,, roit malaiſé de le tenir ſecret; mais un hon- ,, nête homme ne croit rien riſquer quand il ne ,, ſe fie qu'à ſes amis. Si tous ceux qui s'aban- ,, donnent à la confiance trouvoient autant ,, d'infidelité qu'en a trouvé Buſſy, il ſe dé- ,, couvriroit mille fautes tous les jours qui ef- ,, faceroient bien la ſienne; il n'eſt pas ſi cou- ,, pable que bien des gens, mais il eſt plus mal- ,, heureux.

,, On l'accuſe d'être méchant ſans connoître ,, la difference qu'il y a d'une malice fine & dé- ,, licate qui vient de la vivacité de l'eſprit, & ,, qui n'a pour but que de divertir, d'avec celle ,, qui part d'un méchant naturel capable de ,, fourbe, & de faire du mal ſeulement pour ,, faire du mal : cette ſorte de méchanceté eſt ,, incompatible avec la grandeur d'ame que ,, Buſſy a ſi ſouvent fait paroître.

,, Cependant, SIRE, Votre Majeſté ne le ,, pouvoit traiter en cette rencontre plus favo- ,, rablement qu'elle a fait, puiſque l'offenſe é- ,, toit auſſi grande à l'égard des intereſſez, que ,, ſi elle leur eût été faite à deſſein. Mais, ,, SIRE, Buſſy ne s'eſt pas contenté de la ſa- ,, tiſtaction que Votre Majeſté leur a donnée,

,, il

„ il l'a trouvée trop douce pour ſa faute. Dans
„ la Lettre qu'il a écrite à M. de S. Aignan, 1666.
„ il confeſſe ingenuëment qu'il a failli ; il en
„ témoigne une douleur extrême, & il tâche
„ de deſabuſer le public de tout ce qu'il a pû
„ écrire au deſavantage de ces Dames : cepen-
„ dant il eſt encore prêt, dit-il, de faire tout ce
„ qu'elles ſouhaiteront de lui, n'eſt-ce pas une
„ grande marque de ſon déplaiſir ? Ah, SIRE !
„ il eſt bien difficile d'avoir un auſſi grand re-
„ gret qu'il en témoigne, d'une action qu'on a
„ faite d'un propos déliberé.

„ Je ne ſuis ni parent ni ami de Buſſy, SI-
„ RE, & je ne le connois même que de répu-
„ tation : c'eſt ſon ſeul mérite qui m'a obligé
„ d'écrire en ſa faveur à Votre Majeſté. Je
„ la puis encore aſſurer que je ne ſuis pas la
„ ſeule perſonne qui prend part à ſes diſgraces :
„ beaucoup d'honnêtes gens en ſont touchez,
„ & Votre Majeſté feroit plaiſir à bien du mon-
„ de ſi elle vouloit pardonner à cet illuſtre mal-
„ heureux, qui me paroît bien moins faché de
„ la perte de ſa fortune que de la diſgrace de Vo-
„ tre Majeſté, dont l'admiration l'avoit rendu
„ eſclave auſſi-bien que ſujet. Je ne m'en é-
„ tonne pas, SIRE, car il eſt un des hommes
„ de la Cour le plus capable d'apercevoir à tra-
„ vers ce caractere de grandeur qui éblouït tous
„ ceux qui vous approchent, des qualitez qui
„ n'auroient pas beſoin d'être couronnées pour
„ attirer le reſpect & la véneration de tous les
„ hommes. Je n'oſe aller plus avant, SIRE,
„ & n'ayant jamais loué perſonne, je n'ai pas
„ la hardieſſe de commencer par Votre Ma-
„ jeſté ; mais je la ſupplie très-humblement de
„ trouver bon que je lui diſe encore que Buſſy
„ ne

1666. „ ne peut paſſer les heures où il avoit accoûtu-
„ mé de lui rendre ſes reſpects, ſans ſentir ſes
„ chagrins redoubler avec le déſir de rentrer en
„ ſa grace. C'eſt ce que demande très-reſpec-
„ tueuſement à Votre Majeſté,

SIRE,

Son très-humble, très-obeïſſant & très-ſoûmis ſerviteur & ſujet.

Après avoir lû ces Lettres, je m'informai du laquais qui les lui avoit données. Il me dit qu'étant devant la porte du logis de ſa Maîtreſſe, une femme en cape accompagnée d'une eſpece de valet de chambre lui avoit donné ce paquet pour me le rendre, lui diſant qu'il étoit pour des affaires conſéquence, & que dans trois jours à même heure elle paſſeroit au même endroit pour reprendre ma réponſe.

Cela me ſurprit fort: il me paſſa mille choſes dans l'eſprit: je trouvai ſi étrange qu'on me voulût ſervir ſans ſe découvrir à moi, que j'eûs peur qu'on ne me voulût nuire, & que ce ne fût quelque piege qu'on me tendît: cependant je ne voyois point quel mal on me pouvoit faire par là; je ne laiſſai pas de faire cette réponſe n'y trouvant aucun inconvenient, & même eſperant de m'éclaircir dans une ſuite de commerce.

De la Baſtille ce 2. de Mai 1666.

„ JE n'ai de ma vie rien vû de mieux écrit
„ que la Lettre que vous m'avez envoyée
„ pour le Roi, & je vous ſuis extrémement
„ obligé

„ obligé de la part que vous prenez en mes af-
„ faires ; j'en ai beaucoup de reconnoiſſance, 1666.
„ & il ne s'y pourroit rien ajoûter, ſi vous m'ap-
„ preniez à qui j'ai tant d'obligations.

Le lendemain 3. de Mai le laquais rendit mon Billet à la femme en cape, & le 4. il me rapporta cette Lettre qu'elle venoit de lui donner.

Ce 4. *de Mai* 1666.

„ COmme vous n'avez point corrigé la Let-
„ tre que je vous ai envoyée, & que vous
„ ne me dites pas poſitivement ſi je la ferai voir
„ au Roi, je n'oſe le faire ſans ſavoir plus
„ clairement votre intention : car vous ſavez
„ mieux que moi l'état preſent de vos affaires
„ & la diſpoſition du Roi pour vous. Man-
„ dez-moi ce que vous voulez que je faſſe.
„ Je vous jure, Monſieur, que je vous aurois
„ plûtôt témoigné le deſir que j'avois de vous
„ ſervir ſi je n'euſſe cru que dans une pareille
„ conjoncture, il vaut mieux ne ſe pas tant
„ preſſer pour donner le tems aux eſprits de
„ s'adoucir, & ſi je ne vous apprends pas mon
„ nom, c'eſt parce qu'il vous ſeroit fort inu-
„ tile de le ſavoir.

Cette opiniâtreté à ſe cacher de moi en me voulant ſervir me fit ſoupçonner quelque mauvais deſſein, c'eſt pourquoi j'écrivis à l'inconnu avec chagrin, que je le remerciois du ſervice qu'il vouloit me rendre.

Il me fit le lendemain par la même voye la réponſe qui ſuit.

„ Je

1666. „ JE voi bien que vous commencez à croire
„ que je n'agis pas de bonne foi : votre dé-
„ fiance me fait résoudre à vous déclarer ce
„ que votre reconnoissance ne m'auroit jamais
„ fait dire. Sachez donc que mon sexe m'a-
„ voit empêchée de vous apprendre qui je suis.
„ Vous croirez aisément que la Lettre que je
„ vous ai envoyée est faite par une femme,
„ quand vous considererez que je n'ai osé la
„ faire voir sans que vous l'eussiez approuvée
„ & corrigée, ma jeunesse & mon ignorance ne
„ me permettant pas de m'en fier à moi-même.
„ Pour le seing dont vous me parlez, je pré-
„ tendois mettre le nom de quelque homme de
„ Province qui ne fût pas connu : car pour vous
„ je ne m'étois pas attenduë que vous me pres-
„ seriez si fort là-dessus. J'ai été fâchée de voir
„ qu'au lieu de vous servir, je n'ai fait qu'aug-
„ menter vos chagrins par les soupçons que
„ je vous ai donnez : c'est ce qui m'a fait résou-
„ dre de vous éclaircir. Cependant je commen-
„ ce à craindre de vous être encore plus suspec-
„ te, puisque c'est par une femme que vous a-
„ vez déja été trompé : mais si vous vous étiez
„ adressé à moi pour me confier votre secret
„ vous n'en seriez pas où vous en êtes assuré-
„ ment. Enfin, Monsieur, la seule estime que
„ j'ai pour vous me fait entreprendre ce que vous
„ avez vû, & je ne puis penser que l'homme de
„ la Cour qui a le plus de merite selon mon
„ sens, soit le plus malheureux sans être tou-
„ chée de sa disgrace. Je ne vous parlerois pas
„ comme je fais, si je n'étois persuadée que vous
„ ne me connoîtrez jamais : dans cette pensée
„ je vous avouë que votre maniere d'écrire me
„ plaît

„ plaît tant, & je m'intereſſe ſi fort dans votre „ malheur, que vous me ferez plaiſir de m'ap- 1666.
„ prendre de vos nouvelles de tems en tems.

Cette Lettre m'apprenant déja quelque choſe que je ne ſavois pas, me fit eſperer que je ſaurois enfin tout le reſte, le nom auſſi bien que le ſexe, & ſur cela je lui fis cette réponſe.

De la Baſtille ce 7. de Mai 1666.

„ NOn, Madame, je n'ai jamais crû que „ vous n'agiſſez pas de bonne foi, mais „ je vous avoüë que je n'ai pas compris qu'on „ eût aſſez d'eſtime & d'amitié pour un mal- „ heureux, pour le ſervir ſans ſe faire connoî- „ tre à lui. Quoi-que je ne doute pas que vous „ ne me vouliez ſervir ſans interêt, Madame, „ je m'étonne que vous l'ayez voulu faire ſans „ me dire votre nom; vous m'avouerez que „ cela eſt un peu extraordinaire. Eſt-il ſi hon- „ teux d'être de mes amis, Madame, que vous „ vous en deviez cacher? Vous me feriez peur „ par là de l'état de mes affaires, ſi je ne ſa- „ vois d'ailleurs qu'il n'eſt pas ſi mauvais. Mais „ enfin, Madame, l'eſtime que vous me té- „ moignez me touche ſi ſenſiblement, que ſi „ vous me mandez qui vous êtes, je vous ſe- „ rai infiniment obligé. Ma maniere d'écrire „ vous plaît, me dites-vous, & je vous aſſure „ que la vôtre me charme. Si je l'admirois „ quand je vous croyois un homme qui pou- „ voit avoir de l'acquis, jugez, Madame, ce „ que je fais quand je voi que c'eſt la ſeule „ beauté de votre naturel qui produit de ſi bel- „ les choſes. Encore une fois j'en ſuis enchan-

„ té,

—— „ té, & je ne ſaurois plus me plaindre de mon
1666. „ malheur quand je conſidere qu'il m'a attiré „ votre eſtime & la part que vous prenez en „ ma diſgrace : mais j'en reviens toûjours à „ vous prier de m'apprendre qui eſt une ſi „ honnête & ſi genereuſe perſonne. Je vous „ promets en recompenſe de vous apprendre „ le détail de mes affaires, & de vous réjouïr „ là-deſſus de quelques bonnes eſperances.

Le 10. de Mai trois de mes amies étant venu voir la Baſiniere priſonnier à la Baſtille ſur les dix heures du matin, firent deux ou trois tours ſur la terraſſe avec lui, & prirent le temps que le Garde ne les voyoit pas pour deſcendre par un eſcalier & pour venir dîner avec moi. Comme nous ſortions de table, ce même laquais m'apporta une Lettre que lui venoit de donner la femme en cape. Je ſurpris fort mon amie quand je lui appris à quoi me ſervoit ſon laquais depuis dix jours; & après lui avoir raconté & aux autres Dames tout ce qui s'étoit paſſé juſques-là, j'ouvris ma Lettre devant elles.

Ce 10. *de Mai* 1666.

„ JE vous conjure, Monſieur, de ne jamais „ dire que c'eſt une femme qui a fait la Let- „ tre au Roi: car ſi elle ne paſſe pas pour ve- „ nir d'un homme, quand elle paroîtra dans le „ monde, cela m'empêchera de me faire con- „ noître à vous. Mais ſi vous me gardez le „ ſecret, vous m'avoüerez peut-être un jour „ que j'ai eû ſujet d'en uſer ainſi: ce n'eſt pas „ que je ne ſois perſuadée qu'il eſt glorieux de

„ paſſer

„ passer pour une de vos amies, & même j'ai meilleure opinion de moi depuis que vous me mettez du nombre. Je pense, Monsieur, qu'à cause que je vous ai fait voir que je fais cas de tout ce que vous écrivez, vous avez pris plaisir à donner un tour encore plus galant à votre Lettre. Il faut pourtant que ces manieres-là vous soient bien naturelles, puisque vous les avez conservées malgré tous vos chagrins. Adieu, Monsieur, je suis ravie que vos affaires aillent mieux. 1666.

Comme ces Dames & moi nous raisonnions sur cette avanture, je pris garde que l'enveloppe de ce paquet étoit une Lettre, & en la lisant je trouvai qu'on y nommoit un Couvent. Je ne l'eûs pas dit à mon amie qu'elle m'assura qu'avant qu'il fût vingt-quatre heures elle déterreroit tout cela; qu'elle y avoit encore une amie qui lui découvriroit infailliblement cette intrigue.

Deux jours après le laquais m'apporta cette Lettre de la part de mon amie inconnuë.

Ce 12. *Mai* 1666.

„ LEs perquisitions que vous avez fait faire, Monsieur, m'ont reduite dans une extrémité qui me force de vous dire qui je suis. J'avois bien raison de vous le celer, puisque ce n'est gueres le fait d'une Religieuse de se mêler d'affaires pareilles; mais comme ma profession ne m'empêche pas d'être touchée du merite, & que je connois le vôtre très-particulierement, (quoi-que je ne vous aye jamais vû) je n'ai pû vous savoir malheu-

„ reux

—— „ reux ſans avoir envie de vous ſervir. J'ai
1666. „ été aſſez ſimple pour croire quand je vous „ écrivis ma premiere Lettre, que vous m'y ré- „ pondriez poſitivement, ſans vous enquerir de „ qui elle étoit, & que notre commerce finiroit „ là. Cela eſt bien d'une perſonne qui n'a pas „ vingt ans, & vous ſaurez que le laquais de „ Madame de **** eſt venu de la part de ſa „ Maîtreſſe faire un grand bruit à la grille, „ pour ſavoir quelle étoit la Religieuſe qui „ faiſoit tenir des Lettres à un homme. Je ne „ ſai où j'en ſerois s'il ne s'étoit adreſſé à une „ de mes amies & qui l'eſt auſſi de la vôtre, qui „ lui écrivit auſſi-tôt un mot, qui ne lui a pour- „ tant pas fait ſavoir l'affaire. Je vous con- „ jure, Monſieur, d'empêcher que cela n'écla- „ te, en priant votre amie de n'en point parler „ ſans lui dire qui c'eſt: il n'y a que vous au „ monde qui le ſavez: car les gens dont je me „ ſuis ſervie, ont crû que c'étoit une de mes „ amies: défendez au laquais d'en jamais par- „ ler, & retirez de lui une Lettre qu'il tenoit „ & qu'il ne voulut donner. Je vous croi „ ſi honnête homme que je remets mes interêts „ entre vos mains; je ſerois la plus malheu- „ reuſe du monde ſi cela étoit ſu dans le „ Couvent, & les plaiſanteries qu'on en feroit „ dans le monde ne finiroient point; mais „ j'attens de votre generoſité que vous me „ garderez un ſecret inviolable: après avoir „ reçu cette Lettre, vous n'entendrez plus „ parler de moi, & je vous prie auſſi de ne me „ plus faire l'honneur de m'écrire, puiſque „ vous me connoiſſez & que je vous ſuis inu- „ tile: ſi vous voulez pourtant faire réponſe „ à celle-ci pour m'ôter d'inquiétude, n'en-

„ vo-

„ voyez point la Lettre par les gens de Mada- 1666.
„ me **** mais par quelqu'un qui demandera
„ Madame de **** de la part de son frere, &
„ qu'il ne montre point la Lettre qu'il ne me
„ voye seule: ne mettez point de dessus. Je
„ vous conjure encore de ne point montrer de
„ mon écriture : car quoi-que je n'aye jamais
„ écrit à pas un homme, quelque femme du
„ monde pourroit la reconnoître si elle sortoit
„ d'entre vos mains. Je ne serai point demain
„ dans ce Couvent-ci, je serai dans une autre
„ maison que nous avons à la campagne, mais
„ je serai ici Vendredi.

Deux jours après je lui fis cette réponse.

De la Bastille ce 14. *de Mai* 1666.

„ JE suis très-fâché, Madame, du bruit „ qu'a fait Madame de **** qui a pensé „ vous nuire ; mais quand je songe que je „ dois votre connoissance à sa curiosité, je ne „ saurois m'empêcher d'en être bien aise: car „ quelque estime que j'eusse déja pour vous, „ votre nom l'a fort augmentée, & m'a fait mê- „ me résoudre de vous donner mon cœur, que „ je n'eusse jamais été assez fou pour laisser al- „ ler à une inconnuë. Ne trouvez pas étrange, „ Madame, que je vous parle ainsi dans les „ chagrins d'une prison. Comme votre profes- „ sion de Religieuse ne vous exempte pas, à ce „ que vous me mandez, d'être touchée du me- „ rite, mon état de prisonnier ne m'empêche „ pas aussi d'être sensible au merite & à la re- „ connoissance. Vous me témoignez plus de „ bonté que je n'en ai reçu de mes meilleurs

1666. „ amis : vous n'avez pas vingt ans & vous avez „ de l'esprit comme un Ange. En bonne foi, „ Madame, est-il surprenant que je vous aime? „ Non assurément ; aussi suis-je résolu de vous „ aimer toute ma vie avec toute la discretion „ imaginable. Puisque vous me connoissez de „ reputation, vous aurez ouï dire que j'ai de „ l'honneur & que je ne suis pas étourdi ; ainsi „ quand vous serez entre mes mains, Mada- „ me, plus que vous n'y êtes, vous ne serez „ point exposée, & personne ne verra jamais „ vos Lettres que moi. Ne me les épargnez „ donc pas, Madame, consolez un malheu- „ reux à qui vous avez daigné témoigner de la „ bonté ; & s'il est permis de dire quelquefois „ de soi des veritez avantageuses, soyez persua- „ dée qu'il n'est pas tout-à-fait indigne de „ l'estime que vous avez pour lui.

„ Je ne me servirai plus des gens de mon „ amie, & je n'enverrai les Lettres que je „ vous écrirai qu'à vous seule, en les portant „ de la part de Monsieur votre frere, & sans „ dessus.

Le lendemain 15. de Mai mon valet-de-chambre étant allé demander à parler à Madame de **** de la part de son frere, lui donna ma Lettre, & elle lui dit de venir quérir la réponse dans trois jours : cependant il m'arriva des choses qui me donnerent bien d'autres pensées, & depuis je n'ai plus ouï parler de ma visionnaire, pour qui j'aurai toute ma vie toute la reconnoissance imaginable de l'estime qu'elle a eûë pour moi, & de la part qu'elle a pris à mes disgraces. Ce n'est pas qu'on se puisse empêcher d'avoüer que son dessein étoit ridi-

ridicule, mais le principe d'où il sortoit étoit bon, & du reste on ne peut attendre plus de connoissance des affaires du monde, d'une Religieuse qui n'avoit pas vingt ans. 1666.

Le 16. de Mai 1666. à deux heures après midi, un de mes gens que ma femme avoit laissé à S. Germain pour solliciter une Lettre de cachet pour ma liberté qu'on lui avoit fait esperer, m'apporta celle-ci.

„ MOnsieur de Baisemaux, desirant donner moyen au Sieur Comte de Bussy Rabutin de se faire commodement traiter de ses incommoditez, je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous le fassiez sortir de mon Château de la Bastille où il est presentement detenu, & le mettiez au pouvoir du nommé Dalancé Maître Chirurgien de ma bonne ville de Paris, pour être par lui traité dans la maison dudit Dalancé, en remettant par lui en vos mains, un écrit par lequel il s'engagera en son propre & privé nom de le conduire en mondit Château & vous le délivrer après sa guerison: & la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Baisemaux, en sa sainte garde. Ecrit en mon Château de Versailles, le 16. de Mai 1666. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Je mets cette Lettre du Roi pour ma liberté parce qu'elle est assez particuliere, & que la condition de retourner à la Bastille dès que je serois gueri ne s'est peut-être, avant cette fois-

là, jamais miſe dans une Lettre de cachet.
1666. Mais connoiſſant que le Roi aimoit la Juſtice & haïſſoit la cruauté, cette Lettre ne me fit aucune peine.

Avant que d'expedier l'ordre, M. le Tellier m'envoya demander chez quel Chirurgien je voulois me mettre, & je choiſis Dalancé, qui le plus honnêtement du monde, s'obligea au Roi pardevant Notaire, de me repreſenter quand je me porterois bien, pour être reconduit à la Baſtille.

Ce n'eſt pas à cauſe que Dalancé m'a fait plaiſir que je dis que c'étoit un des plus honnêtes hommes & des meilleurs amis qu'on pût trouver; s'il en avoit uſé pour un autre comme il en uſa pour moi, je loûerois ſon action & je dirois de lui la même choſe.

Je ſortis donc de la Baſtille le 17. de Mai 1666. à ſept heures du matin, & l'on m'emmena chez Dalancé, couché dans mon carroſſe ſur un matelas.

Il n'eſt pas imaginable combien je recevois de viſites tous les jours: avec toutes celles de mes amis & de mes connoiſſances de la Cour, mille gens me venoient voir par curioſité; on étoit bien-aiſe de connoître un homme de qualité, des plus anciens Officiers Generaux des armées du Roi, qui avoit perdu ſa fortune pour avoir écrit en ſe divertiſſant, & ſans deſſein qu'il fût public, le détail des galanteries de deux Dames, que tout le monde ſavoit déja.

Tous mes amis firent bien leur devoir; il n'y en eut qu'un qui me manqua, que je mettois pourtant à la tête de tous les autres.

Dans ce tems-là ma femme fatiguée de tou-

toutes les peines du corps & de l'esprit que ma prison lui avoit données depuis quinze mois, & d'ailleurs allarmée des bruits qui couroient qu'infailliblement je rentrerois dans la Bastille aussi-tôt que je serois gueri; & la Maréchale d'Etrée sa Cousine lui ayant même dit en particulier qu'elle le savoit à n'en pouvoir douter: tout cela, dis-je, la fit tomber malade d'une fievre continuë, dont elle fût morte sans son bon temperament qui la sauva. 1666.

Pour moi me trouvant alors assez remis pour prendre l'air de la campagne, j'écrivis au Roi cette Lettre, doutant si peu d'un heureux succès, que je mandai en même tems à Bussy qu'on m'amenât mes chevaux.

SIRE,

„ Votre Majesté a pû savoir l'extremité où „ j'étois quand elle me fit la grace de me permettre de sortir la Bastille pour me venir „ mettre entre les mains de Dalancé. Cette „ bonté, SIRE, a plus contribué au rétablissement de ma santé que tous les remedes, & m'a „ si sensiblement touché le cœur en me sauvant la vie, que je ne serai jamais content „ que je ne la hasarde encore pour Votre Majesté autant de fois que je l'ai hasardée; & „ qu'enfin je ne la perde pour son service. Rien „ ne m'en sauroit ôter le desir, SIRE, parce „ que quand un châtiment est fait avec autant „ de justice que celui que j'ai reçu, & est suivi „ d'une grace aussi grande que celle que je „ viens de recevoir, on admire & on adore son

1666. „ Maître: on eſt au deſeſpoir de lui avoir dé-
„ plû, & on meurt d'envie de mourir pour
„ l'augmentation de ſa gloire. Voilà comme
„ je ſuis, SIRE. Je ſupplie très-humblement
„ Votre Majeſté d'en être perſuadée, & de me
„ permettre d'aller recouvrer entierement chez
„ moi une ſanté que je ne veux uſer qu'au ſer-
„ vice de Votre Majeſté, de laquelle je ſuis
„ de tout mon cœur & avec tous les reſpects
„ du monde,

SIRE,

Le très-humble, &c.

J'envoyai cette Lettre au Duc de Noailles en lui écrivant celle ci.

A Paris ce 7. *d'Août* 1666.

„ ENfin, Monſieur, après avoir paſſé depuis
„ quatre mois par les plus grandes douleurs
„ du monde, je me trouve aujourd'hui en meil-
„ leur état. Je dois la vie au Roi: car ſi Sa Ma-
„ jeſté ne m'eût fait la grace de me ſortir de la
„ Baſtille dans le tems qu'elle le fit, je ſerois
„ mort huit jours après. Vous jugez bien,
„ Monſieur, ce que fait dans un cœur plein de
„ reconnoiſſance une grace auſſi grande que
„ celle-là. Si j'avois mille vies je les donnerois
„ pour ſon ſervice: vous verrez la maniere
„ dont j'en écris à Sa Majeſté dans la Lettre
„ que je vous envoye. Je vous ſupplie, Mon-
„ ſieur, de la lui preſenter, en l'aſſurant en-
„ core que je meurs d'envie de lui témoigner
„ par quelque action haſardeuſe & remarqua-

„ ble

„ ble pour son service, que je ne suis pas tout-
„ à-fait indigne de ses bienfaits. 1666.

Le lendemain du jour que j'eûs écrit ces Lettres je reçûs celle-ci du Duc de Noailles.

A Fontainebleau ce 8. *d'Août* 1666.

„ LE Roi m'a fait l'honneur de me dire qu'il
„ vous permettoit d'aller chez vous réta-
„ blir vôtre santé. Je vous prie d'être persua-
„ dé que personne ne vous la souhaitte plus
„ parfaite que, &c.

Avant que d'avoir reçû cette Lettre, j'écrivis celle-ci à M. le Tellier.

A Paris ce 8. *d'Août* 1666.

„ APrès avoir souffert de très-grandes dou-
„ leurs, les Chirurgiens m'ont fait une pe-
„ tite operation qui m'a soulagé; ils n'ont ôsé
„ en hasarder une plus grande à l'endroit où est
„ la source de mon mal, parce qu'ils en ont
„ jugé l'évenement trop hasardeux. Ce qui a
„ bien encore retardé ma guerison, Monsieur,
„ c'est l'extrémité où a été ma femme depuis
„ quinze jours. Vous pouvez juger combien
„ j'ai pati dans la crainte de sa mort, quand je
„ songeois que c'étoit moi qui en eusse été la
„ cause. Je vous compte tous mes maux, Mon-
„ sieur, parce que je sai que vous êtes humain,
„ & que vous m'avez témoigné y prendre part.
„ J'ai supplié très-humblement le Roi d'en être
„ touché, & de me permettre d'aller chez moi
„ prendre l'air de la campagne pour achever de

„ me remettre. Je vous conjure d'appuyer mes
1666. „ prieres, & de me croire, &c.

Deux jours après je reçûs un paquet de M. le Tellier, dans lequel étoient ces Lettres, & premierement celle du Roi.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin, „ Ayant ſu que pour recouvrer entie- „ rement votre ſanté, il ſeroit néceſſaire que „ vous puſſiez aller prendre l'air chez vous en „ Bourgogne; & étant bien-aiſe de contribuer „ à votre gueriſon, je vous écris cette Lettre, „ pour vous dire que je trouve bon que vous „ partiez du lieu où vous êtes quand vous „ l'eſtimerez à propos, pour aller en votre „ Maiſon de Bourgogne: priant Dieu qu'il „ vous ait, M. le Comte de Buſſy Rabutin, en „ ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau ce 10. „ d'Août 1666. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Lettre de M. le Tellier.

MONSIEUR,

„ Le Roi ayant trouvé bon de vous permettre „ d'aller chez vous en Bourgogne, ſur ce que Sa „ Majeſté a appris que cela étoit néceſſaire „ pour le recouvrement de votre ſanté, j'en ai „ fait l'expédition avec bien de la joye, & je „ l'accompagne de celle-ci pour vous témoi- „ gner la part que je prens à tout ce qui vous „ touche, Monſieur, & le déplaiſir que j'ai de

„ la

„ la maladie de Madame de Buſſy, & de l'état
„ auquel vous êtes. J'eſpere que la liberté dont 1666.
„ vous allez jouïr ne vous ſera pas un remede
„ inutile ; je voudrois y pouvoir contribuer,
„ étant autant que l'on peut être, &c.

Dans le même paquet étoit encore cette Lettre de du Freſnoi premier Commis de M. le Tellier, qui étoit fort de mes amis.

A Fontainebleau ce 10. *d'Août* 1666.

MONSIEUR,

„ Il y a long-tems que je n'ai fait d'expedi-
„ tion avec plus de joye que celle de votre li-
„ berté, & ſi votre ſanté étoit comme je la
„ ſouhaitte, il ne s'y pourroit rien ajoûter. Je
„ croi, Monſieur, que vous me faites bien l'hon-
„ neur d'être perſuadé de cette verité, & que
„ perſonne n'eſt avec plus de reſpect & de paſ-
„ ſion que je ſuis, &c.

DE PAR LE ROI.

„ SA Majeſté ayant trouvé bon de permettre
„ au Sieur Comte de Buſſy Rabutin qui eſt
„ preſentement en la maiſon de Maître Martin
„ Dalancé Chirurgien de Paris, d'aller en
„ Bourgogne, Sa Majeſté a déchargé & déchar-
„ ge ledit Dalancé de la perſonne dudit Sieur
„ Comte de Buſſy. Fait à Fontainebleau le 10.
„ d'Août 1666. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Au reste quand tout le monde avoit crû que
1666. je rentrerois à la Bastille après que je serois gueri, moi seul je n'avois pas douté que le Roi ne fût trop juste pour m'y renvoyer: mais en tout cas si les mauvais offices de mes ennemis eussent pû surprendre sa justice; je ne disois pas à Sa Majesté que je fusse entierement gueri, afin de faire des tentatives pour mon entiere liberté, sans me commettre: tant qu'on m'eût refusé ce que j'eusse demandé, j'aurois toûjours été malade, & j'aurois bien mieux aimé passer ma vie chez Dalancé que de rentrer en prison. Cependant quand j'avois attendu de la bonté du Roi la permission de me venir rétablir à la campagne, j'avois cru seulement que M. le Tellier me manderoit que Sa Majesté m'accordoit la très-humble priere que je lui avois faite; mais je n'avois pas esperé la grace qu'elle me fit de me l'écrire elle-même si honnêtement. En effet, je ne pense pas que cela se soit jamais fait que cette seule fois, que le Roi ait fait réponse à un homme en disgrace quand ce n'a pas été pour l'en retirer tout à-fait.

Trois jours après je remerciai le Roi par cette Lettre.

SIRE,

„ La dernière bonté que Votre Majesté
„ vient d'avoir pour moi me donne une joye
„ infinie. Le seul chagrin qui me reste, SIRE,
„ c'est de ne pouvoir que par des paroles faire
„ voir à Votre Majesté ma reconnoissance.
„ Mais si elle vouloit connoître assurément
„ le

„ le fond de mon cœur, elle me remettroit
„ quelque jour en état de mourir pour son ser- 1666.
„ vice, & verroit par-là sans en pouvoir dou-
„ ter, que je suis avec toute la passion & tous
„ les respects imaginables,

De Votre Majesté,

Le très-humble, &c.

A Paris ce 15. d'Août 1666.

Cinq jours après que j'eûs écrit cette Lettre au Roi, j'écrivis celle-ci au Duc de S. Aignan.

A Paris ce 20. *d'Août* 1666.

„ ENfin, Monsieur, le Roi vient de finir „ mes maux : il m'a sauvé la vie quand il „ m'a sorti de la Bastille pour me faire traiter „ plus commodément ; & après que ce ra- „ doucissement a facilité ma guerison, Sa Ma- „ jesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que je „ pouvois aller chez moi sur la très-humble „ priere que je lui avois faite de me le per- „ mettre. Vous ne doutez pas, Monsieur, de „ l'effet que ces graces ont fait dans mon „ cœur. Je vous assure qu'il est tel que je n'ai „ rien de plus fort dans l'esprit, que de hasar- „ der pour son service la vie qu'il vient de me „ conserver ; & comme je suis persuadé que ces „ bontez me viennent par les bons offices „ que vous m'avez rendus, vous jugez bien „ quelle reconnoissance en peut avoir un hom- „ me qui n'est pas naturellement ingrat, & qui

1666. „ a eû toute ſa vie une très-grande eſtime, & „ une très-forte amitié pour vous.

Dans ce tems-là le Duc de Noailles me vint voir & me conta que le Roi ſe voulant en quelque façon juſtifier à lui des maux qu'il m'avoit faits, lui avoit dit un jour tout ce qu'on avoit dit à Sa Majeſte contre moi; qu'il lui avoit répondu que je pouvois avoir tort ſur des bagatelles, mais qu'au fond j'étois un brave homme qui avoit toûjours bien ſervi, & depuis fort long-tems, & que ſi le Marêchal de Turenne, qui ne m'aimoit pas, n'eût caché mes ſervices, ma fortune ſeroit bien en un autre état qu'elle n'étoit. Si M. de Turenne lui a rendu de mauvais offices, repliqua le Roi, Buſſy s'en eſt bien vangé.

On peut voir par cette réponſe que je ne m'étois pas trompé quand j'avois ſoupçonné le Maréchal de Turenne de me nuire.

Enfin je partis le 6. de Septembre de Paris, & j'arrivai le 10. à Buſſy, plus rétabli par l'air que j'avois pris, qu'abattu de la fatigue du voyage. Je commençai alors à ſentir veritablement la douceur de ma liberté, & je fis venir ſept ou huit ſortes d'artiſans pour l'embelliſſement de ma maiſon. C'étoient les ſeuls plaiſirs que je puſſe avoir à la campagne: car il n'y a rien que je n'aimaſſe mieux faire que d'aller à la chaſſe.

F I N.

TABLE

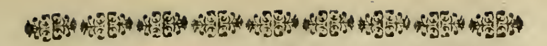


TABLE DES NOMS PROPRES DES PERSONNES.

Et des principales choses contenuës dans ce second Tome.

A.

C.

Camp-

E.

F.

Filer

G.

Guenaut,

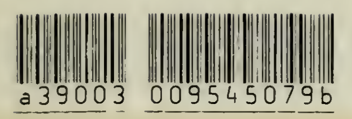
Malte,

la Ve-

F I N.






a39003 009545079b

